

## Refusant de négocier avec Ottawa

# Québec ferme le dossier constitutionnel



M. René Lévesque

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Refusant de négocier sur autre chose que la dernière motion Lévesque, le gouvernement québécois ferme le dossier constitutionnel, refusera que la réforme s'applique sur son territoire et attendra le verdict de l'électorat à l'occasion de l'indépendance nationale.

Pour Québec, en effet, les dernières négociations constitutionnelles, autant à cause de leur aboutissement que de la manière dont les événements se sont déroulés, auront sonné définitivement le glas du renouvellement du fédéralisme et auront permis de prendre encore plus ouvertement le virage de la promotion de la souveraineté politique.

Ainsi, LE DEVOIR a appris ces jours derniers que le gouvernement de M. René Lévesque n'a l'intention, à l'intérieur du cadre actuel de la négociation constitutionnelle, de poser aucun geste qui viendrait ajouter à l'humiliation qu'il estime avoir subie à Ottawa, il y a quinze jours, lorsque le gouvernement fédéral et ceux des neuf provinces anglophones du

pays ont conclu une entente en son absence et sans son consentement.

Concrètement, ceci veut dire qu'à moins qu'Ottawa ne revise son attitude et n'accepte son préalable, le Québec ne fera rien pour empêcher l'adoption de la résolution constitutionnelle par la Chambre des communes et, ensuite, par le Parlement britannique. Il attendra plutôt que les effets de cette résolution se manifestent sur son territoire dans l'espoir de convaincre les citoyens de la nécessité d'accéder à la souveraineté politique.

Ainsi, selon les informations du DEVOIR, Québec en plus de refuser de reprendre les négociations à partir des propositions Ryan-Trudeau, aurait pratiquement abandonné l'idée d'en appeler à nouveau à la Cour suprême ou de se rendre à Londres pour faire pression sur les parlementaires britanniques.

Certes, le conseil des ministres n'a pas encore pris de décision définitive à ce sujet mais il ne se trouve plus personne ici pour croire à l'utilité de ces démarches qui, selon plusieurs ministres, ne viendraient qu'ajouter à l'humiliation déjà

subie.

C'est le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui avait évoqué la possibilité d'en appeler de nouveau devant la Cour suprême pour savoir si les conventions constitutionnelles obligent le respect de la dualité canadienne et empêchent toute réforme dont le Québec ne serait pas partie.

Or, on estime maintenant que pareille démarche ne retardera nullement l'échéancier fixé par le gouvernement central et qu'elle pourrait au surplus aboutir à une réponse négative, ce qui, en pareil cas, équivaldrait à nier l'existence de cette dualité, du moins dans l'état actuel de la constitution. Dans cette perspective, on juge donc que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Même chose pour Londres où on indique que le premier ministre, M. René Lévesque, n'a pas à aller se donner en spectacle auprès de la Reine et des parlementaires britanniques. D'autant plus que, là aussi, on estime que cette démarche serait inutile. Certes, le délégué général du Québec dans la capitale britannique, M.

Jean Loiseleur, continuera de tenter de sensibiliser les députés londoniens au point de vue québécois mais on n'ira pas plus loin.

Quant à une reprise éventuelle des négociations avec le gouvernement fédéral, Québec s'en tient à l'attitude qu'il a adoptée depuis son retour d'Ottawa et refuse carrément de reprendre les pourparlers sur la base de l'accord convenu avec le reste du pays. «On vient d'être frappé en plein front, on n'ira pas tendre la joue pour voir si on ne peut pas réparer les dégâts», a répété à maintes reprises le premier ministre Lévesque au cours des derniers dix jours.

Il est vrai que plusieurs contacts téléphoniques ont eu lieu durant les deux dernières semaines entre ministres fédéraux et québécois, en particulier entre M. Jean Chrétien et MM. Bédard et Claude Morin. Mais ces échanges n'ont absolument rien donné, Ottawa refusant d'accepter les conditions de Québec et ce dernier refusant d'aller plus loin dans le cadre actuel de la négociation.

Voir page 14: Québec



M. Claude Morin

## Échec sur l'égalité des sexes et les droits autochtones

# Trudeau arrache deux compromis aux provinces pour accommoder le Québec

par Michel Vastel

OTTAWA — Le premier ministre canadien, «un peu triste» pour ce qu'il «a dû laisser tomber» en chemin, se résout à rapatrier la constitution:

■ sans avoir convaincu les provinces anglophones d'enchaîner définitivement le droit à l'égalité des sexes ni de reconnaître les droits ancestraux des populations autochtones;

■ mais en leur arrachant quand même deux compromis pour accommoder la population du Québec sans pour autant chercher à conquérir l'adhésion du gouvernement de M. René Lévesque.

«Il y aura peut-être des amendements, et sûrement d'autres conférences constitutionnelles», a déclaré hier M. Pierre Trudeau en pensant aux femmes et aux autochtones.

«Le Québec sera encore en retard au rendez-vous de l'Histoire», a lancé le premier ministre en évoquant «la politique du pire» du gouvernement québécois qui a «lutté implacablement pour empêcher un accord constitutionnel».

La nouvelle version de la résolution constitutionnelle a été déposée hier après-midi à la Chambre des communes et le débat commencera dès demain.

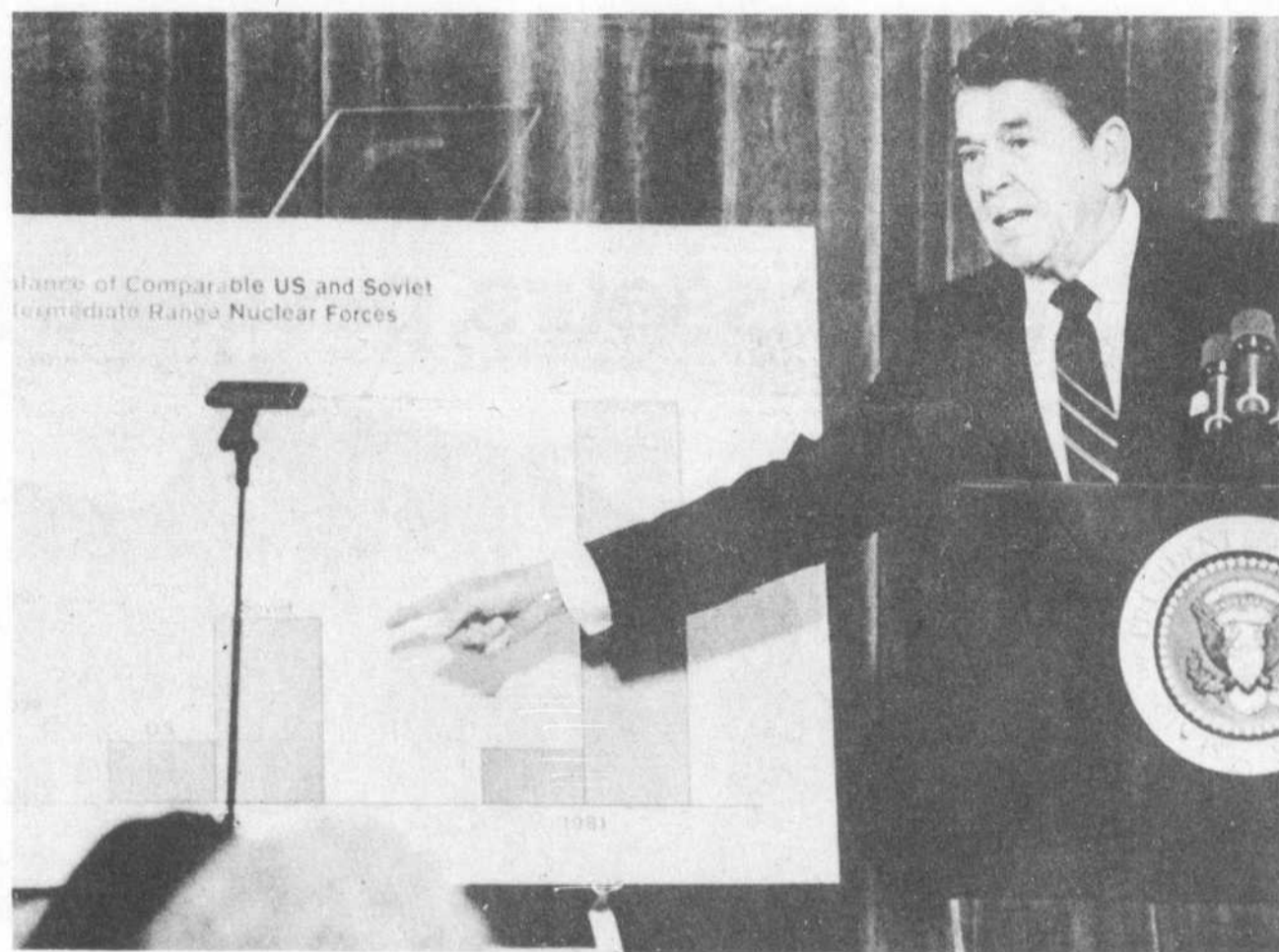
Elle comprend les mêmes chapitres que la précédente, c'est-à-dire une adresse à la reine réclamant le rapatriement, une Charte canadienne des droits et libertés, l'enchaînement de la péréquation, l'engagement à convoquer une conférence constitutionnelle dans l'année suivant le rapatriement, une formule d'amendement et un chapitre sur la juridiction fédérale-provinciale concernant les ressources non renouvelables, les ressources forestières et l'énergie électrique.

Conformément à l'accord constitutionnel intervenu le 5 novembre entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces anglophones, plusieurs changements ont été apportés.

La formule d'amendement, dite «de Vancouver», est celle qui était proposée par le Front commun des huit provinces dissidentes. Les amendements se feront à une majorité des deux tiers des législatures provinciales et d'une majorité simple de la population. Les provinces jouissent d'un droit de retrait mais sans compensation financière, une condition du gouvernement fédéral pour éviter «le séparatisme progressif». Toutefois, à la suite de pressions des libéraux du Québec, cette compensation financière sera accordée, à toute province, si elle exerce son droit de retrait pour une modification «relative, en matière d'éducation ou dans d'autres domaines culturels, à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement».

M. Pierre Trudeau a également,

Voir page 14: Trudeau



Le président Reagan explique tableau à l'appui que la balance stratégique, pour ce qui est des armes de portée intermédiaire (euromissiles), penche nettement en faveur de l'Union soviétique. (Photolaser AP)

## Réduction des euromissiles

# Reagan propose à Brejnev l'option zéro

WASHINGTON (D'après Reuter et AFP) — Le président Ronald Reagan a proposé hier à l'URSS l'annulation du projet de déploiement par l'OTAN de 572 missiles de croisière et fusées Pershing américains en Europe en échange du démantèlement d'un nombre à peu près double d'ogives nucléaires soviétiques.

C'est la fameuse «option zéro» dont rêvent les Européens, mais que les responsables américains ont toujours considérée comme une utopie n'ayant pratiquement

aucune chance de se réaliser.

Pour son premiers discours important de politique étrangère, et dans une lettre envoyée à M. Leonid Brejnev, dont il a dévoilé en même temps la teneur, M. Reagan a proposé un plan en quatre points, en vue des conversations américano-soviétiques qui s'ouvrent le 30 novembre à Genève.

Le président américain a estimé que son plan était «un message simple, direct et cependant historique» dont le but est

de diminuer le risque d'une guerre mondiale.

À Moscou, la première réaction officielle est venue de l'agence Tass qui a qualifié les propositions américaines de «propagande» et de tentative «pour faire pencher l'équilibre des forces en faveur de Washington».

L'agence a notamment contesté les chiffres avancés par M. Reagan et affirmé, comme l'avait fait récemment M.

Voir page 14: Reagan

## Les coopératives dans la crise économique

Les coopératives dans la crise économique: tel est le thème de notre supplément annuel sur la coopération qui paraît aujourd'hui. Plusieurs observateurs s'y livrent à une analyse des défis actuels des coopératives impliquées dans les secteurs de l'habitation, de la production, de la distribution, de l'agro-alimentaire, de la forêt et de

l'épargne-crédit. M. Henri-Paul Rousseau, économiste, parle d'argent au mouvement Desjardins. Marie-Agnès Thellier passe en revue tous les dossiers chauds, voire brûlants. Et on se demande si le Conseil de la coopération est la conscience du mouvement ou un Sénat pour cooptés...

## L'Ontario francise les cours civiles

par Patricia Dumas

correspondance particulière

TORONTO — Le procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, annoncera aujourd'hui que 83% de la population française de l'Ontario aura accès à des cours civiles en français dès le 1er avril 1982. Déjà, depuis le 31 décembre 1979, toutes les cours criminelles de la province offrent leurs services dans les deux langues officielles du pays.

Au cours d'une déclaration qu'il doit faire à l'Assemblée législative, M. McMurtry annoncera que les cours civiles offriront des services français dans 13 régions «désignées» comme ayant une importante population francophone et deux autres, soit le comté de Renfrew à l'ouest d'Ottawa et la capitale provinciale, Toronto, où, à partir d'avril 1982, tous les cours seront bilingues. On estime à 750.000 les citoyens bilingues en Ontario dont près de 500.000 ont le français comme langue première et 90.000 sont unilingues français.

M. McMurtry annoncera également trois autres mesures touchant aux services juridiques ontariens. Premièrement, un service de traduction de testament sera offert aux frais de son ministère dès le 15 décembre 1981. Déjà, depuis février 1980, on peut homologuer un testament

en français, mais quand ce testament affecte des propriétés, les enregistrements doivent se faire en anglais pour répondre aux exigences du Registry Act qui relève du ministère de la Consommation et du Commerce. Cette loi exige que le testament français soit accompagné d'une traduction anglaise dont la responsabilité incombe à l'avocat responsable de la succession. M. McMurtry, en offrant les services de traduction, contourne ainsi le Registry Act.

Deuxièmement, le ministère du procureur général va réorganiser tout le système d'interprétation devant les tribunaux de l'est de la province. Cette région a été choisie parce que c'est là qu'on utilise le plus les services d'interprètes. Une évaluation du travail de ces pigistes sera faite pour assurer la qualité de leurs services et, en cas de besoin, le ministère offrira un entraînement pratique pour relever la qualité de ces services.

Troisièmement, dès cette semaine, le ministère publiera un lexique anglo-français des termes juridiques pour venir en aide à toute personne impliquée dans le système judiciaire bilingue ou s'y intéressant. C'est la première fois au Canada, semble-t-il, qu'un gouvernement publie un tel lexique, et bientôt tous les formulaires s'appliquant aux tribunaux, partout dans la province, seront bilingues.

Selon un haut fonctionnaire du ministère du procureur général, ces mesures visent à «atteindre le but ultime qui est d'offrir des services bilingues à toute la province». La poursuite de ce but a commencé à l'automne 1975, quelques semaines après la nomination de M. McMurtry au poste de procureur général. Il s'engageait alors à créer et à développer des services en langue française dans les tribu-

Voir page 14: Ontario

## L'éditorial de Jean-Louis Roy

— page 12

## CTCUM: la taxe pourrait justifier une hausse de tarifs

par Alain Duhamel

Le président de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), M. Lawrence Hanigan, croyait bien avoir éliminé tout risque d'une hausse des tarifs dans son budget amendé jusqu'à ce que le gouvernement du Québec augmente la taxe sur les carburants.

«Le risque d'une hausse de tarifs vient de surgir», a déclaré hier M. Hanigan, en évaluant près de \$5 millions le coût supplémentaire des carburants en 1982.

Dans son exposé budgétaire supplémentaire, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a doublé la taxe sur le

carburant, la faisant passer de 20% à 40% du prix de vente. À mesure que le prix du pétrole augmente, le produit de cette taxe croît.

Depuis trois ans, le coût des carburants achetés par la CTCUM a presque doublé passant de \$10.5 millions en 1980, à \$14.4 millions cette année et à \$18.3 millions dans les prévisions de l'an prochain. La CTCUM consomme en moyenne 63 millions de litres de carburant pour ses 2.200 autobus qui parcourent, chaque année, un peu plus de 90 millions de kilomètres.

La CTCUM paie les mêmes taxes sur les carburants que les automobilistes et les routiers. En 1980, elle a déboursé un

Voir page 14: CTCUM

## Au tour des péquistes d'abuser des avions

QUÉBEC (PC) — Il y a exactement neuf ans, les députés du Parti québécois qui formaient alors l'opposition officielle, accusaient des ministres du gouvernement libéral de M. Robert Bourassa de se servir des avions du gouvernement à des fins personnelles.

C'est le whip de l'opposition péquiste, le député de Lafontaine, M. Marcel Léger, qui portait les accusations.

En 1972, M. Léger établissait que le ministre des Transports du temps, M. Georges Tremblay, utilisait régulièrement l'avion du gouvernement pour se rendre à son chalet privé situé dans la banlieue d'Old Orchard, au Maine.

Hier, M. Léger, devenu ministre de l'Environnement dans le gouvernement de M. René Lévesque, a été ac-

cusé par le député libéral de Charlevoix, M. Raymond Mailloux, d'utiliser abusivement les avions du gouvernement.

M. Mailloux a en effet déclaré, en réponse au discours inaugural, que pour la seule année 1980, les ministres du gouvernement québécois avaient utilisé à 989 reprises les avions du gouvernement qui volent au coût de \$2.000 l'heure.

L'intervention de M. Mailloux suivant un discours du président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, qui invitait les Québécois à «se serrer la ceinture» et parlait de la nécessité de «couper dans le gras au niveau des dépenses publiques».

M. Bérubé et six autres ministres

Voir page 14: Péquistes

pour déguster la véritable  
**RACLETTE SUISSE**  
et les meilleures fondues

La Boutique  
**Raclette**

RESTAURANT-BAR

pour réservations: 849-6576  
1657, Saint-Denis, Montréal

Restaurant  
**Butch Bouchard**

grillades et fruits de mer  
de grande réputation  
salle de réception

881 de Maisonneuve, Est.  
tél.: 527-1221

# en bref...

## ■ La SHQ fait l'objet de 2 enquêtes, dit Lévesque

QUÉBEC (PC) — Deux enquêtes se poursuivent parallèlement sur la Société d'habitation du Québec (SHQ), a révélé hier à l'Assemblée nationale le premier ministre, M. René Lévesque.

Répondant aux questions du député libéral de Mont-Royal, M. John Ciaccia, le premier ministre a révélé que la Sécurité du Québec enquête tandis qu'au niveau administratif des gens spécialisés vérifient les dossiers de réparations majeures.

La vérification des dossiers, faite au cas où le vérificateur général aurait oublié quelque chose, durera encore deux ou trois semaines mais doit aboutir au plus tard avant les Fêtes, a dit M. Lévesque.

La SQ, de son côté, achève une enquête sur des actes présumés pouvant constituer des délits qui entraîneraient des poursuites judiciaires.

Dès que les rapports de ces enquêtes seront connus, des actions judiciaires seront entreprises ou une enquête sera instituée «si c'est le moins indiqué, pour faire la lumière sur tout», a assuré le premier ministre.

M. Ciaccia, qui a reproché à M. Lévesque de tenir une enquête maison sur la SHQ alors que les libéraux réclament une enquête publique, lui a demandé s'il connaissait la différence entre les deux. Le gouvernement, a dit le député, a adopté la tactique d'essayer de discréditer le témoin plutôt que de faire la lumière sur la SHQ.

## ■ Pierre Marois prend six semaines de repos

QUÉBEC — Le ministre québécois du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, a reçu du premier ministre l'autorisation de prendre une «période de repos» de six semaines, à partir d'aujourd'hui, sur la recommandation expresse de son médecin.

«Bien que son état de santé ne soit en aucune façon alarmant, précise un communiqué ministériel, il appert qu'il soit plus sage d'arrêter quelques semaines compte tenu du rythme intense auquel l'a astreint son travail depuis plus de 15 ans et, plus particulièrement, au cours des cinq dernières années».

En l'absence de M. Marois, les dossiers du ministère seront pilotés par son adjoint parlementaire, le député de Prévost, M. Robert Dean, que M. Marois qualifie de «ministre adjoint».

## ■ Londres n'a «rien à voir» avec les Amérindiens

LONDRES (PC) — Le gouvernement britannique estime n'avoir aucune responsabilité envers les Amérindiens dans le contexte des présentes discussions sur la constitution canadienne.

C'est ce qu'a affirmé le ministre d'Etat aux Affaires extérieures, M. Richard Luce, hier aux Communes britanniques. Le gouvernement conservateur de Mme Margaret Thatcher est d'avis que quelles que soient les responsabilités que la Grande-Bretagne a contactées, ces mêmes responsabilités «ont été transférées au gouvernement canadien lors de son accession à l'indépendance avec la signature du statut de Westminster en 1931», a-t-il précisé.

M. Luce répondait au député travailliste Dennis Davies, porte-parole de l'opposition en matière de politique extérieure, qui désirait savoir si le gouvernement Thatcher se proposait «de faire quelque chose pour s'assurer que les droits des Amérindiens seraient protégés».

## ■ Un squatter acadien expulsé de son parc?

SAINT-LOUIS-DE-KENT, N.-B. (d'après PC) — «Le sang va couler!» a lancé Jackie Vautour en apprenant, hier, qu'il devra abandonner sa cabane de squatter dans le parc national Kouchibouguac, dans l'est du Nouveau-Brunswick.

Après s'être calmé, Vautour a annoncé qu'il continuera à lutter pour récupérer ses terres expropriées, et ce, en dépit du rapport d'une commission d'enquête fédérale-provinciale recommandant que lui et les siens soient expulsés du parc.

Les auteurs du rapport, Gérard LaForest et Muriel Roy, tout en recommandant leur expulsion, estiment que les squatters peuvent demeurer sur place par tolérance si les autorités réagissent à avoir recours à la force pour les déloger. De cette façon, Vautour et les membres de sa famille pourraient continuer à vivre dans le parc sur des terrains appartenant à la Couronne, pourvu qu'ils s'engagent à garder la paix.

«Le véritable danger est de faire de M. Vautour un martyr, dit notamment le rapport des enquêteurs. Nous avons constaté une tendance visant à faire de cette cause d'expropriation une cause spécifiquement acadienne.»

## ■ Mère Theresa inculpée?

ROME (Reuter) — Le parquet de Rome a averti mère Theresa de Calcutta qu'elle risquait d'être inculpée aux termes des lois italiennes sur le contrôle des changes, indique-t-on de source judiciaire.

La religieuse, prix Nobel de la paix en 1979, est menacée en tant que supérieure de son ordre religieux.

Les autorités italiennes ont récemment ouvert une enquête sur les activités financières d'une quinzaine d'organisations religieuses soupçonnées d'avoir transféré des fonds dans des banques italiennes sans les convertir au préalable en lires.

# Grâce au Protecteur du citoyen, 4,000 citoyens ont obtenu une subvention d'isolation plus élevée

par Clément Trudel

QUÉBEC — À la suite de l'intervention du Protecteur du citoyen, le Bureau des économies d'énergie du Québec a révisé l'an dernier quelque 4,000 dossiers de citoyens qui, ayant fait isoler leur maison sur incitation du gouvernement québécois, n'obtenaient pas une subvention de l'importance escomptée.

Voilà un exemple d'un des quelque 10,000 cas qui ont été traités en 1980 par Me Luce Patenaude, et qui font l'objet du 12e rapport annuel du Protecteur du citoyen déposé cette semaine à l'Assemblée nationale.

Parmi les diverses situations aberrantes ou pénibles décrites dans ce document de 200 pages, certaines ont pu être corrigées, d'autres pas.

Ainsi, au ministère du Revenu, à la Régie du logement, au Bureau des véhicules-automobiles, en 1980, il est arrivé qu'on porte plainte parce

qu'il était impossible de communiquer au téléphone avec ces services — situation qui serait «en voie de correction»!

Se peut-il cependant, demande Me Patenaude, que le ministère du Revenu, une fois établies des «erreurs administratives préjudiciables aux plaignants», prenne plus de deux ans à mettre en application la recommandation du Protecteur du citoyen?

D'autre part, malgré des plaintes fondées, à la suite de «délais anormaux avant audition» devant la Commission des affaires sociales, le rapport de Mme Patenaude spécifie: «correction impossible».

Il n'en va heureusement pas de même dans tous les types de situation qui justifient l'intervention du Protecteur du citoyen: au Bureau des économies d'énergie, par exemple, on put aussi faire réévaluer 500 dossiers qu'une lacune dans la documentation avait embrouillés.

Les diagnostics de l'ombudsman québécois indiquent parfois, dans l'appareil administratif québécois «une trop grande dépendance du fédéral». Tel semble être le cas dans l'analyse présentée de l'Inaction, le dossier des allocations familiales dont le paiement avait été suspendu ou interrompu.

Dans un autre domaine, un agent de sécurité s'était plaint qu'on lui avait retiré son permis (qu'il récupéra après l'intervention du Protecteur du citoyen). On reprochait à ce ci-

toyen une condamnation remontant à 1971, du temps qu'il était mineur, mais dans le dossier administratif, quelqu'un avait omis d'effacer ce «casier judiciaire» qui n'en est pas un.

«Ridicule», dit l'ombudsman lorsque, pour une niveau appartenant au ministère des Transports, on pénalise le conducteur... parce que le véhicule n'est pas muni du triangle réglementaire. L'infraction qu'avait reçue l'employé n'a pas eu de suite.

On peut aussi isoler des faits cocasses: un ordinateur s'obstine à refuser une demande d'inscription d'un accidenté dont l'état pathologique s'aggrave; ou un ministère «nie pendant longtemps l'existence d'un fait concret», comme une route empiétant sur la propriété du plaignant qui demandait réparation.

Les services du Protecteur du citoyen, qui compte sur un

personnel de 29 personnes, et des crédits excédant à peine \$1 million, ont talonné, comme la loi les y autorise, les ministères et organismes provinciaux (48,6% des cas traités). Quatre fois sur cinq, les dossiers prirent moins d'un mois à arriver à terme.

Le dernier rapport atteste d'une lutte toujours nécessaire contre la lenteur administrative qui peut causer des injustices irréparables.

Le Protecteur du citoyen cite le cas d'un citoyen qui fit 895 jours de prison «pour contraventions à divers règlements municipaux».

La situation s'est compliquée par les querelles entre les autorités fédérales et celles du Québec mais ce citoyen emprisonné n'a posé aucun geste de nature «criminelle». Il s'est retrouvé pourtant dans un pénitencier fédéral. Ce cas illustre l'urgence d'étudier tous les «transits et transfère-

ments abusifs», de détenus dit Me Patenaude.

Le Protecteur du citoyen n'a pas toujours à recourir à une enquête complète, comme en fait foi le chapitre sur la Commission de la santé et de la sécurité au travail. Des 670 plaintes reçues en 1980, 327 furent jugées «non fondées», des 341 autres, 211 reçurent correction sur «recommandation informelle», 30 se retrouvèrent avec mention «correction impossible» et 81 autres furent réglées «en cours d'enquête».

Le document livre beaucoup de statistiques. On affirme que ce n'est pas là le moyen idéal de faire connaître le travail concret du Protecteur du citoyen.

Qu'il s'agisse de ramener la Curatelle à un comportement moins technocratique, ou de contrer l'arbitraire de décisions relevant du ministère de la Chasse, de la Pêche et du

Loisir, le Protecteur du citoyen décrit froidement les faits avant de porter un jugement. Il est douteux toutefois que disparaissent totalement les accrocs à l'équité, surtout lorsque l'on sait qu'un «imbroghio postal» force à acquiescer des frais judiciaires non remboursables (l'erreur fut commise par le Service des postes).

Pour faciliter la recherche, suivant les points d'intérêt, le rapport se complète d'un index analytique d'une trentaine de pages qui renvoient à la partie de jurisprudence. Le rapport isole aussi certaines brides de législation touchant l'Office des autoroutes. Ainsi, le deuxième paragraphe de l'article 28 de la Loi sur la voirie empêche un plaignant de se faire compenser après qu'il eut frappé un «trou», cette anomalie devrait disparaître de la loi, estime le Protecteur du citoyen.

## Une cause-type sur l'embauche discriminatoire à l'égard des femmes

Pour la première fois au Canada, un tribunal de la Commission canadienne des droits de la personne va statuer, à compter du 7 décembre, sur la politique d'embauche discriminatoire d'une compagnie à l'endroit des femmes.

En juin 1979, Action Travail des Femmes (ATF) a déposé une plainte collective auprès de la Commission canadienne des droits de la personne contre le Canadien National. Cette compagnie de la couronne refusait systématiquement d'embaucher des femmes dans des emplois traditionnellement réservés aux hommes.

Depuis, sept plaintes individuelles de discrimination ont été réglées en conciliation; plusieurs autres demeurent en suspens. Pour éliminer la discrimination sexuelle au Canadien National, Action Travail des Femmes demande l'imposition d'un véritable programme d'action positive. Cette cause dont l'enjeu est l'égalité d'accès à l'emploi pour les femmes sera entendue le 7 décembre.

Cet événement concerne toutes les femmes qui veulent sortir du ghetto des emplois féminins, emplois mal payés, sur appel, à contrat, sans aucune chance de promotion. Étant donné les coupures de postes dans les secteurs sociaux, comme la santé et l'éducation, où les femmes sont majoritaires et où les femmes avaient réussi à obtenir des conditions de travail et des salaires décentes, il est urgent de trouver de nouvelles possibilités d'emplois qui ont de l'allure pour les femmes, affirme le porte-parole de ATF, Dominique Leclercq, Lucie Rémy, Louise Rivet et Carole Wallace.

Si un programme d'action positive est imposé au Canadien National, les femmes vont voir s'ouvrir des alternatives vers des emplois mieux rémunérés, syndiqués, et jusqu'ici réservés aux hommes (ex. tous les emplois reliés à la technologie et tous les autres métiers tels mécanicien, machiniste, etc).

Pour recueillir les fonds nécessaires à la présentation de cette cause, Action Travail des Femmes organise demain soir, à 20 heures, une soirée-bénéfice qui aura lieu au local d'ATF, situé au 2515 rue Delisle, tout près de la station Lionel Groulx du métro.

## Manifestation contre la MIUF

Plus de 1,000 personnes ont manifesté samedi à Montréal contre l'inaction des gouvernements dans le dossier de la mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF).

La Fédération des comités de victimes de la mousse d'urée formaldéhyde du Québec avait convié ses membres à démontrer leur désaccord en manifestant devant le bureau montréalais du ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet.

# Réactions au budget Parizeau: de la déception à l'indignation

La déception et, dans certains cas, l'indignation ont été les principaux éléments des premières réactions au budget complémentaire de M. Jacques Parizeau tant du côté des milieux d'affaires que de celui des syndicats et des associations de consommateurs.

La Chambre de commerce du Québec, par la voix de son vice-président, M. Jean-Paul Létourneau, dénonce le fait que le ministre des Finances ait annulé la baisse de 2% des tables d'impôt prévue pour janvier prochain et qui avait été promise par le gouvernement avant les élections du 13 avril. M. Létourneau s'est dit

«étonné de la hausse spectaculaire» du prix de l'essence et y voit une possibilité pour le gouvernement de hausser par la bande les tarifs d'électricité, ces derniers étant établis, selon la politique du gouvernement, en fonction des prix des autres

sources d'énergie.

M. Ghyslain Dufour, vice-président du Conseil du patronat du Québec, a dénoncé pour sa part les hausses du prix de l'essence en faisant valoir qu'elles auraient des effets négatifs sur l'économie à moyen terme. Il estime également que la suppression de la réduction d'impôt annoncée oblige à envisager avec beaucoup de pessimisme le budget du printemps. En revanche, comme la Chambre de commerce, le Conseil du patronat se réjouit de la volonté apparente de M. Parizeau de ne pas céder aux demandes salariales de la fonction publique.

Les milieux d'affaires sont d'accord aussi avec la constatation du ministre que le fardeau fiscal des entreprises est déjà suffisamment lourd.

La CSN, pour d'autres raisons, qualifie d'antisocial le budget supplémentaire de M. Parizeau, notamment au cha-

pitre de l'annulation de la baisse d'impôt aux particuliers et la hausse d'impôts directs.

Pour la centrale syndicale, le gouvernement québécois «manque péniblement d'imagination quand il s'agit de garnir ses goussets». La CSN condamne les coupures de services et les hausses de taxes et croit que le gouvernement, en nationalisant l'épargne collective, n'aurait pas eu à emprunter sur les marchés privés.

Au Board of Trade, le vice-président, M. Bob Harrison, a d'abord déploré que l'annonce complémentaire du budget n'ait pas pour effet de diminuer le déficit du gouvernement du Québec. Il n'est pas satisfait non plus des propos du ministre relativement à la ronde des négociations avec les fonctionnaires et ajoute que Québec blâme injustement Ottawa notamment au chapitre des taux d'intérêt

puisqu'ils sont les Américains qui sont responsables de ces hausses.

Du côté de ceux qui seront affectés directement par les hausses du prix du carburant, les automobilistes en général, on maugrée.

L'Association du transport scolaire du Québec, par la voix de son président, M. Yvon Saucier, qualifie l'annonce budgétaire de «véritable coup de masse pour l'industrie du transport scolaire».

Mardi soir, dans la région de Montréal entre autres, les automobilistes se sont rués sur les postes d'essence pour faire le plein à l'«ancien» prix tout en émettant des commentaires défavorables à ces hausses de 15% du prix du carburant.

**guérin**  
l'éditeur  
qui  
édite

## Un commerçant de Laval doit verser \$35,000

Un commerçant de Laval, M. Henri Bélanger, qui exploite les «Habits de Laval», vient d'être condamné à \$34,906 d'amende pour avoir omis de remettre au ministère du Revenu du Québec une

somme de \$27,765, représentant la taxe de vente perçue entre juin 1971 et mars 1973. M. Bélanger s'était auparavant reconnu coupable de cette infraction, alors qu'il comparait devant le juge Avila Labelle, de la Cour des sessions de la paix.

En plus d'être obligé de rembourser la taxe perçue, plus les intérêts accumulés depuis 1973, M. Bélanger dispose d'un an pour acquiescer son amende. À défaut de s'y conformer, il devra purger un an d'emprisonnement.

Les poursuites avaient été intentées contre le marchand malgré le fait qu'il avait déclaré faillite.

## Géographie 412

(québécoise et canadienne)  
Exercices

par une réunion de professeurs

- élève - 27,5 cm x 21,5 cm - 152 p. 4,75\$ Sec. IV
- maître - 22,5 cm x 15 cm - 41 p. 3,00\$ Sec IV



Ce cahier d'exercices est divisé en plusieurs chapitres touchant les notions générales, la géomorphologie, les climats, la végétation naturelle, l'hydrographie, la population, les activités des secteurs primaire, secondaire et tertiaire et la topographie.

En vente dans les librairies.

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112  
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525  
168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647  
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

# Investisseurs, passez à l'action!

**Obtenez des actions de la Banque Nationale à des conditions très intéressantes et bénéficiez d'avantages fiscaux pour l'année 1981.**

Si vous êtes actionnaire de la Banque Nationale et désirez profiter des avantages fiscaux conférés par le RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS DU QUÉBEC (REAQ), prenez connaissance des conditions offertes par la Banque dans le cadre de son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions.

Par ce Régime de la Banque, vous pouvez:

1. réinvestir automatiquement les dividendes versés sur vos actions admissibles\* dans de nouvelles actions ordinaires au prix de 95% du cours moyen du marché;
2. acheter des actions ordinaires de la Banque, au prix de 100% du cours moyen du marché, à raison d'un montant minimum de \$100 par versement, jusqu'à concurrence de \$5 000 par trimestre.

Ces acquisitions d'actions se font sans frais de courtage ni d'administration.

Ces options sont doublées d'avantages extrêmement intéressants. Entre autres, vous pouvez obtenir pour l'année 1981 des déductions d'impôt pouvant aller jusqu'à 20% de votre revenu annuel gagné, maximum de \$15 000, en enregistrant vos actions dans un REAQ avant minuit le 31 décembre 1981.

Si vous n'êtes pas encore actionnaire de la Banque Nationale et si vous désirez le devenir et ainsi profiter d'un placement intéressant, communiquez avec votre courtier ou avec le secrétaire de la Banque Nationale, au (514) 281-3385 ou (514) 281-6312, ou avec l'Agent du Régime, la Compagnie Montréal Trust, à l'adresse suivante:

Division des transferts de valeurs mobilières  
C.P. 1900, Succursale B  
Montréal (Québec)  
H3B 3L6  
Téléphone: (514) 861-1681, poste 146 ou 147

\*Actions admissibles: actions ordinaires et actions privilégiées de toute catégorie ou de toute série admises au Régime par les administrateurs de la Banque.

## BANQUE NATIONALE

Nous, on s'en occupe.

Selon les témoignages dans l'affaire des 11 agents inculpés

# La GRC soupçonnait 200,000 Canadiens de subversion

par Bernard Morrier

Dans sa chasse aux renseignements sur le terrorisme, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), sous les pressions du gouvernement fédéral, aurait dénombré pas moins de 200,000 suspects au pays, répartis dans une quarantaine d'organismes, dont le Parti québécois.

C'est ce qui ressort notamment du témoignage livré hier, devant le juge Maurice Rousseau, de la Cour des sessions de la paix, par l'ex-directeur John Starnes, du Service de la sécurité de la GRC, dans le cadre du débat d'une motion qui, si elle était acceptée, mènerait au rejet des accusations portées contre 11 agents fédéraux à la suite des révélations faites devant

la Commission Keable.

Les policiers en cause sont accusés de cambriolage et de vol de la liste des membres du Parti québécois.

En demandant le rejet des accusations, les procureurs de la défense, Mes Pierre Lamontagne, Michel Proulx, Harvey Yarosky et Morris Fish, soutiennent que tous ces policiers n'ont fait qu'obéir aux ordres reçus et qu'ils ne pourraient donc être reconnus coupables d'avoir exécuté ce qu'on leur demandait de faire.

C'est ainsi qu'on en est arrivé hier à interroger M. Starnes, de même qu'un autre ex-directeur du Service de sécurité de la GRC, M. William H. Kelly.

De ces témoignages, on re-

tient que, dès 1967, le gouvernement fédéral, alors dirigé par l'ex-premier ministre libéral, M. Lester B. Pearson (M. Pierre Elliot Trudeau était alors ministre de la Justice), avait demandé à la GRC de considérer le gouvernement du Québec, dirigé à cette époque par M. Daniel Johnson, comme celui d'un pays étranger. Et c'est ainsi que, durant au moins 10 ans, on n'aurait pas cessé de faire pression sur la GRC, et tout particulièrement sur son Service de sécurité, pour que ce dernier recueille par tous les moyens des renseignements, non seulement sur tous ceux qu'on soupçonnait d'être des terroristes mais également ceux qui pouvaient manifester leur sympathie à la cause indépendantiste au Québec.

Les policiers fédéraux, entraînés à ces tâches, n'auraient pas hésité à multiplier certaines actions illégales, non sans que cela trouble à certains moments leurs supérieurs. Ces derniers devaient par la suite faire part de leurs inquiétudes à de hauts fonctionnaires siégeant aux mêmes comités qu'eux puis, plus tard, à plusieurs membres du cabinet fédéral, dont le premier ministre, M. Trudeau.

D'ailleurs, une bonne partie de ces faits a déjà été dévoilée devant la Commission MacDonald, quoique plusieurs autres d'importance ne sont toujours pas connus du public. Et c'est probablement en tenant compte de cela que, dans la procédure d'hier, le gouvernement fédéral a cru opportun de se faire représenter par

Mes Joseph Nuss et Michel Robert.

Ceux-ci n'ont aucunement hésité à intervenir lorsqu'en témoignant, l'ex-directeur Kelly a laissé échapper le nom de M. Marc Lalonde, qui, à l'époque était conseiller au cabinet de M. Pearson en attendant de remplir le même rôle plus tard auprès de M. Trudeau, devenu premier ministre. Les deux avocats sont aussi intervenus quand M. Starnes a fait allusion à un certain mémo reçu par son service et qui portait la signature de l'actuel premier ministre fédéral.

Ces interventions ont donné lieu à un débat de plus d'une heure, où on a soutenu que les deux procureurs représentant le gouvernement d'Ottawa

n'avaient aucun statut devant la Cour des sessions de la paix, où la Couronne, représentée par Me Jean-Pierre Bonin, a seule juridiction.

Mais Mes Nuss et Robert ont insisté pour rappeler que le gouvernement fédéral avait entièrement le droit de protéger les délibérations du cabinet des ministres, de même que celles de différents comités qui pouvaient être formés pour protéger l'intégrité du Canada.

Une fois ce débat terminé, M. Starnes a pu poursuivre son témoignage, révélant comment il en était venu à exposer à M. Trudeau et à environ neuf ministres de son cabinet le dilemme dans lequel se trouvaient les policiers fédéraux lorsqu'il s'agissait de

commettre des actes illégaux. «Nous faisons cela depuis 20 ans, aurait-il noté, et on ne s'est jamais fait prendre.» Mais il aurait quand même voulu avoir des directives précises à ce sujet.

Les événements laissent croire que M. Trudeau aurait proposé d'ajourner le débat et, d'ajouter le témoin, les choses ont continué comme avant.

Auparavant, un des procureurs des accusés, Me Pierre Lamontagne, a rappelé au juge Rousseau qu'il serait inopportun de juger les 11 agents fédéraux dans le contexte actuel mais plutôt à la lumière de ce qui s'est passé depuis plus de 10 ans.

S'il y eut des bombes depuis 1963, a-t-il souligné, il faut re-

tenir la Crise d'octobre 1970, la loi des mesures de guerre et la grande crainte que ces événements se répètent par la suite.

Me Lamontagne a aussi fait valoir qu'à cette époque, toutes les autorités voulaient des renseignements, y compris le gouvernement du Québec, et si on a demandé beaucoup à la GRC, la Sûreté du Québec et la police de la Communauté urbaine de Montréal furent aussi l'objet de pressions.

«Le séparatisme était considéré par les autorités comme l'ennemi public numéro un, surtout avec son cortège terroriste, et on demandait aux policiers d'être constamment aux aguets, d'être agressifs, de tout trouver et de tout démanteler. Et on le leur reproche aujourd'hui», a-t-il conclu.

## Comment redonner la priorité au malade?

par Marie Laurier

QUÉBEC — C'était au tour du malade à se laisser parler d'amour, d'accueil, d'humanisme et presque de tendresse continue, depuis son admission à l'hôpital jusqu'à sa sortie.

Les 750 participants au congrès de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) ont été unanimes à dire qu'il fallait que «le malade redonne la raison d'être de l'hôpital» et non plus un numéro banalisé dans un amas de structures et de discussions d'ordre économique. Car telles ont été les préoccupations envahissantes des professionnels de la santé ces dernières années, davantage encore récemment en raison des compressions budgétaires.

«Qu'on le veuille ou non, a déclaré le Dr Gaston Harnois, président du congrès, nous sommes au cœur d'un grand débat collectif où sont conviés malades, soignants, administrateurs, gestionnaires et dirigeants politiques.»

Et ils étaient tous au rendez-vous hier, à l'exception des «dirigeants politiques» qui se réservent pour demain. En effet, M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales, doit clôturer les travaux du congrès mais il rencontre dès aujourd'hui la presse pour faire le point sur la présentation d'un projet de loi cet après-midi à l'Assemblée nationale et sur les négociations avec les professionnels de la santé.

Hier, donc, la parole était laissée aux usagers: «Ça ne devrait pas être si compliqué que ça d'aimer un malade», s'est exclamé l'un d'entre eux en faisant valoir l'extrême complexité des structures. Plusieurs intervenants ont en effet décrit la pénible situation du malade laissé à lui-même à l'urgence, à l'accueil.

«Ce n'est pas tant la longue attente en elle-même qui est pénible, a affirmé un autre témoin, mais l'ignorance dans laquelle on tient le malade avant de s'occuper de lui, ce qui développe chez lui de l'anxiété, de l'incompréhension voire même de la colère.»

Mais il faut être juste: si l'hôpital et l'urgence ont si piètre réputation dans l'accueil des patients, cela est dû en grande partie à l'utilisation que l'on en fait. Cette situation se vérifie particulièrement chez les personnes âgées qui trouvent à l'urgence une solution provisoire à leurs problèmes de solitude et d'hébergement.

«La salle d'urgence demeure actuelle-

ment le seul endroit où une personne en état de crise peut être accueillie et traitée, de façon immédiate et sans exception, sans avoir à subir les inconvénients d'une attente de rendez-vous, d'une réquisition écrite sur des formulaires, etc. Ainsi nous retrouvons de plus en plus dans les salles d'urgence des gens en situation de crise n'ayant à peu près rien de commun avec des problèmes médicaux.»

Ces propos du Dr Pierre Fréchette, de l'hôpital Enfant-Jésus de Québec, ont trouvé plusieurs échos similaires, le Dr Léopold Landry, de l'Hôpital général de Montréal allant même jusqu'à douter de l'efficacité du nouveau Centre de coordination des urgences de Montréal qui devrait ouvrir avant Noël, tant que l'on n'aura pas enrégimenté l'admission massive des malades chroniques dans les hôpitaux généraux.

M. Laurent Bourgoin, président de l'Association des parapaléiques du Québec, a souligné pour sa part le peu de facilités des urgences pour accueillir convenablement les handicapés: absence d'entrées-bateaux dans plusieurs hôpitaux, civières inadéquates pour les obèses, personnel indifférent, manque de formation du personnel pour accueillir cette catégorie de malades.

Plusieurs solutions pour humaniser l'accueil ont été proposées: une campagne de sensibilisation des citoyens au rôle de l'hôpital et de l'urgence; un décor plus gai, un environnement plus chaleureux; formation du personnel; et visionnement de vidéo instructifs pour meubler les longues heures d'attente.

Le père Julien Harvey, jésuite, avait donné le ton de cette perspective humaniste dans son allocution d'ouverture du congrès, hier matin, en invitant l'auditoire à revenir au concept de la justice sociale et du partage. Le théologien a rappelé que le premier devoir d'une société riche, forte et en santé est de protéger ses faibles, ses pauvres et ses malades.

Le père Harvey a fait remarquer qu'un jour ou l'autre «nous sommes tous le patient dans l'hôpital» et à cet égard, la vision humaniste qu'il propose est tout à fait conforme à cette règle d'or d'inspiration évangélique: «Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse.»

Les travaux du congrès se poursuivent aujourd'hui par la discussion de la dispensation des soins aux différentes catégories de malades.

## Convaincu du «bien-fondé» des plaintes, l'enquêteur de la FTQ blanchit l'UIOVD

par Louis-Gilles Francoeur

M. Jean-Guy Frenette, l'enquêteur désigné par la FTQ en 1975 pour nettoyer les unions du vêtement, affirme dans un document remis au Conseil général de cette centrale, en septembre 1976, que toutes les précautions furent prises par son Comité pour s'assurer du «bien-fondé des plaintes» alors transmises par lui à la direction de l'Union du vêtement pour dames.

C'est ce qui ressort d'une lettre datée du 22 septembre 1976, qui apparaît à titre d'annexe «F» au rapport du Comité d'enquête de la FTQ. Ce comité a transmis dix plaintes précises de harcèlement tant syndical que patronal.

Même s'il se porte garant des plaintes tout en admettant n'avoir «aucun moyen pour nuancer, infirmer ou rejeter ces plaintes», le Comité d'enquête conclut son rapport de façon favorable à l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD).

Ce rapport d'enquête, dont Le DEVOIR a obtenu la deuxième version, est daté du 30 juin 1977. Selon des informations émanant de la FTQ, il y a eu trois rédactions du même rapport. La dernière serait datée du 3 octobre 1977.

M. Frenette, qui préside actuellement aux destinées de Tricofil, reconnaît l'existence de «problèmes sérieux» au sein de l'UIOVD.

«Toutefois, pour nous, ajoute-t-il, les plaintes et les problèmes qui ont été portés à notre connaissance ne constituent pas des violations flagrantes aux normes morales et d'efficacité de la FTQ. Il s'agit davantage d'un relâchement du militantisme syndical, d'habitudes et de traditions de direction autoritaire des activités de l'union.»

«Le problème le plus important, poursuit le rapport, se situe au niveau d'attitudes de certaines instances et de certains officiers.» M. Frenette conclut, après avoir supervisé les élections au sein de l'UIOVD, que les «officiers dernièrement élus représentent vraiment les membres».

Fait troublant cependant, les plaintes transmises par les syndiqués du vêtement aux enquêteurs de la centrale ont été traitées par un sous-comité du Comité conjoint de Montréal, rattaché à l'union

des ouvriers de la robe. Lors des audiences des plaintes, les enquêteurs de la FTQ se sont cantonnés dans un rôle «d'observateurs», disent-ils dans leur rapport.

Le rapport du Comité conjoint ne précise nulle part, de son côté, si les plaintes qui lui ont été soumises sont ou ne sont pas conformes aux faits. L'enquête de la FTQ s'est par ailleurs limitée strictement aux plaintes des personnes qui ont osé contester ouvertement les agissements de leurs représentants syndicaux et aucun mandat n'a été donné à des spécialistes pour vérifier les livres et documents comptables de l'UIOVD. Si la chose a été faite, il n'en est fait nulle part mention dans le rapport Frenette.

Pourtant, en août 1975, un administrateur du Comité conjoint de la robe, M. André Audet, était accusé en vertu du code criminel d'avoir détourné à son profit une somme de \$550,211 au détriment de cet organisme paritaire. La Couronne n'a pu faire la preuve de cette affaire, le prévenu ayant plaidé coupable le 29 octobre de la même année. M. Audet était condamné à six ans de prison, le 4 décembre suivant, c'est-à-dire à peu

près au moment du déclenchement de l'enquête de la FTQ. D'après des informations en provenance du même comité conjoint, plusieurs personnes ont été interrogées par les enquêteurs de la CECO au cours de la dernière année pour déterminer s'il y a eu complicité dans la même affaire.

L'enquête des représentants de la FTQ s'est heurtée au peu de collaboration de l'UIOVD, qui estimait à l'époque avoir été l'objet d'insinuations «sans fondement, injustifiées et, disons-le ouvertement, de motivations suspectes» de la part des représentants de la FTQ. C'est du moins ce qu'affirmait le directeur général de l'UIOVD, M. Si Bresner, dans une lettre au président de la FTQ, M. Louis Laberge, le 3 septembre 1976.

D'incidents en remises, il fut finalement possible d'entendre les 10 plaignants à peu près un an après le début de l'enquête syndicale.

Yves Bacon a alors soutenu que l'agent d'affaires Maurice Mahel l'a averti qu'il n'y aurait plus de «job» pour lui parce qu'il contestait les infractions de son employeur à la convention, M. Bacon dénonce aussi le fait que des employés baissent impuné-

ment les salaires en modifiant les bases de rémunération pour neutraliser les augmentations officiellement consenties.

Reynald Boyte dénonce qu'on fasse voter les retraités et les agents d'affaires sur les propositions patronales. Il affirme qu'on porte atteinte à son droit au travail depuis qu'il a été mis «sur une liste noire du placement, et cela, sous la directive d'officiers supérieurs de l'union.»

Congédié par Junior Scope, le syndicat se charge de trouver lui-même un remplaçant à M. Boyte. Après avoir dénoncé le travail de fin de semaine effectué illégalement chez Modes Sportwear, M. Boyte est une nouvelle fois congédié. «J'ai donc porté à la connaissance de Si Bresner les violations à la convention collective... pour faire respecter le contrat de travail. Le patron a été mis au courant de ma plainte à l'union et il m'a congédié en faisant circuler auprès de tous les coupeurs de son atelier, qu'il m'a renvoyé parce que je suis un faiseur de trouble.»

■ D'autres syndiqués dénoncent le fait que des agents d'affaires leur ont intimé de

démisionner d'un poste électif. D'autres parlent d'avantages particuliers consentis aux premiers tailleurs d'ateliers. D'autres affirment avoir été empêchés de porter leurs griefs à l'arbitrage, etc.

Devant toutes ces plaintes, le Comité conjoint et les enquêteurs de la FTQ se disent favorables à une information plus soutenue des membres, à une application plus ferme de la convention collective; ils suggèrent aussi de traiter «tres sévèrement» la répression exercée contre ceux qui se plaignent du travail de fin de semaine ou au noir; ils proposent aux agents d'affaires de ne jamais plaider seuls les griefs avec les employeurs, etc. En somme, un vaste plan «syndical» de redressement.

Le Dossier noir publié en fin de semaine dernière par plusieurs militants du vêtement pour dames porte à croire, cependant, que les recommandations des enquêteurs et du Comité conjoint n'ont pas mis fin aux anciennes pratiques. Fait significatifs, plusieurs centaines d'ouvriers et de travailleuses de cette industrie ont signé depuis 15 jours, une pétition demandant au congrès de la FTQ d'imposer une véritable «tutelle» à l'UIOVD.

**Henry Fonda hospitalisé**

HOLLYWOOD (AFP) — L'acteur Henry Fonda (76 ans), opéré à cœur ouvert en mai dernier, a été de nouveau hospitalisé mardi afin que les médecins puissent étudier l'effet d'un nouveau traitement, a indiqué un porte-

parole de l'hôpital Cedars-Sinai, à Los Angeles.

Le porte-parole new-yorkais de l'acteur, M. John Springer, a indiqué que Henry Fonda espérait être de retour chez lui pour la fête familiale de «Thanksgiving», le 26 novembre, mais ne pourra assister mercredi à la première mondiale de son dernier film, tourné avec sa fille Jane, On the Golden Pond.

Mme Shirlee Fonda, l'épouse du comédien, a fait savoir que l'état de son mari n'avait pas empiré, et qu'il n'avait pas été hospitalisé en urgence. Elle avait indiqué la semaine dernière que Henry Fonda avait eu de nouveaux problèmes cardiaques il y a plusieurs semaines, et qu'ils l'avaient laissé très affaibli.

Maintenant située au cœur d'Outremont...

### la véritable BOUCHERIE CHARCUTERIE FRANÇAISE

Un délice pour les yeux... Une évasion gastronomique grâce à ses viandes, ses pâtés, ses fromages, ses pâtisseries... Une tradition depuis 1953

Notre spécial cette semaine... **CARRÉS D'AGNEAU FRAIS DU QUÉBEC** qualité Anjou-Québec

Sachez l'apprêter! Obtenez gratuitement une recette appropriée

Bien manger signifie

**Anjou QUÉBEC**

ou sa qualité fait sa renommée

1025 ouest, Laurier  
Tél.: 272-4065 — 272-4086

Stationnement gratuit de 30 minutes avec tout achat de \$20.

Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

### Certificat de gérontologie Hiver 1982

Un programme d'étude théorique et pratique, de 30 crédits, offert à tous les intervenants ou responsables dans un milieu gérontologique et à tous ceux qui désirent obtenir une formation en gérontologie.

**Objectifs:**

- approfondir la connaissance du vieillissement humain
- aborder divers phénomènes liés à la vieillesse
- favoriser une meilleure connaissance du cadre institutionnel et juridique de la retraite
- identifier divers outils et techniques d'intervention et fournir une meilleure connaissance de ceux-ci en vue d'une utilisation opportune
- favoriser dans le cadre même du programme, la création d'un lieu d'échange et de réflexion où pourrait être mise à profit l'expérience professionnelle des étudiants
- rechercher divers moyens de sensibilisation des personnes âgées à l'importance d'une plus grande autonomie individuelle et collective.

Annuaire disponible  
Date limite d'admission et d'inscription: **1er décembre**

Renseignements:  
Pierre Brunet  
Coordonnateur du programme  
Tél.: 343-6975

**NOUVEAU!**

causeuse, fauteuil et pouf avec encadrement en pin naturel de la collection Bartolini.

causeuse **\$345<sup>00</sup>**

table à café **\$121<sup>00</sup>**

fauteuil **\$242<sup>00</sup>**

pouf **\$132<sup>00</sup>**

**Imagination, c'est...**

- un nouveau mode de vie prêt à emporter
- du mobilier nouvelle vague prêt à emporter
- l'inhabituel et le fonctionnel prêt à emporter
- imagination, c'est pour le monde dynamique et réaliste.

**IMAGINATION**

chez Valiquette 510 rue Ste-Catherine est, 2<sup>e</sup> étage, Montréal

## ÉDUCATION

### ■ Pour un moratoire sur les fermetures d'école

Lors de sa récente assemblée générale annuelle, le Regroupement scolaire de l'île de Montréal a demandé au ministre de l'Éducation de décréter un moratoire sur toute fermeture d'école sur l'île de Montréal en attendant une réforme en profondeur des structures scolaires. De plus, cet organisme constitué en grande partie de parents militant en faveur de l'école pluraliste et d'une structure scolaire unifiée sur l'île de Montréal, maintient qu'il appartient à l'État et non à chacune des écoles de définir le statut de celles-ci en matière de confessionnalité. En effet, selon la coordonnatrice du mouvement, Mme Raymond Savard, l'État ferait preuve de «fausse démocratie» et ouvrirait toute grande la porte à tous les sectarismes s'il n'instaurait lui-même un réseau d'écoles pluralistes, ouvertes à tous les enfants. Enfin, le Regroupement réaffirme que si l'école pluraliste doit faire un place à la religion ou à la morale à l'intérieur des programmes d'études, elle ne saurait véhiculer un projet éducatif global fondé sur une religion particulière. La coexistence d'options diverses en matière d'enseignement religieux ou moral, affirme le Regroupement, deviendra ainsi le fondement du projet éducatif pluraliste du réseau d'écoles de l'île de Montréal, axé sur le respect des différences, la tolérance et l'enrichissement mutuel.

### ■ Inscription aux écoles anglophones de la CECM

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) acceptera le 23 au 28 novembre les demandes des parents qui voudraient obtenir un certificat d'admissibilité à l'école anglaise pour un enfant qui fréquentera pour la première fois en septembre 1982 une de ses écoles. Les parents concernés pourront se présenter au Bureau central d'admission de la CECM, 3737 Sherbrooke est, de 18 h à 21 h en semaine et de 9 h à 13 h le 28 novembre.

Les deux parents doivent se présenter au Bureau d'admission (sauf pour les enfants qui sont à la charge d'une seule personne). Ils doivent apporter l'original du certificat de naissance de l'enfant (ou une copie conforme certifiée), le certificat d'admissibilité d'un frère ou d'une sœur aîné(e), s'il y a lieu, ou la liste des écoles élémentaires fréquentées par l'un des parents. La signature des deux parents est requise sur les formulaires d'admissibilité.

### ■ Éducation des adultes: protestations à Longueuil

«Les coupures ont un effet désastreux sur l'éducation des adultes. Elles retardent le développement de la nation québécoise à tous les points de vue, quand on sait qu'il y a 500.000 analphabètes au Québec et que l'on compte 2,3 millions de citoyens qui n'ont pas la formation de base minimale (10 ans de scolarité) pour simplement obtenir un emploi.»

Ce sont les enseignants de la Maison d'éducation des adultes de Longueuil qui s'expriment ainsi et qui manifestent la semaine dernière leur indignation à l'endroit des compressions budgétaires.

La Maison de l'éducation des adultes, ouverte à l'été 1980, accueillait l'année dernière 500 adultes (à plein temps ou le soir) qui venaient y parfaire leur cours secondaire ou suivre des cours d'alphabétisation. Cet établissement offre en outre différents services tel celui d'un centre de documentation. Il dessert la clientèle de 15 municipalités de la Rive-Sud, sans compter les centres Gérard-Pilon, Pierre-Dupuy et Jacques-Rousseau qui fournissent également des services aux adultes. Logé dans l'ancienne école Saint-Antoine (coin Saint-Charles et chemin Chambly) il devrait pouvoir offrir bientôt les services d'une garderie pour faciliter le perfectionnement des femmes.

### ■ Cinq nominations au Comité protestant du CSE

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a procédé récemment à la nomination de cinq membres au Comité protestant du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE). Ainsi, Mme Constance Middleton-Hope, directrice générale adjointe du Conseil scolaire de l'île de Montréal, est nommée pour un deuxième mandat à titre de représentante des Églises. Trois nouveaux membres sont nommés pour un mandat de trois ans; il s'agit de M. Delbert Dougherty, directeur général de la Commission scolaire Laurentian; Mme Kathleen Cox, enseignante à l'école primaire d'Aylmer et M. Oscar Masseau, surintendant de la Conférence française de Pentecôte.

Enfin, le Comité protestant a récemment élu à sa présidence Mme Patricia Crossley, pédagogue de carrière qui a oeuvré tant en milieu anglo-protestant que franco-protestant. Depuis 1976, elle est directrice de l'École Village des jeunes. Selon les termes de la Loi sur le Conseil, durant la période de son mandat, Mme Crossley devient membre d'office du Conseil supérieur de l'éducation.

### ■ Politique et pédagogie au congrès de l'AQPF

L'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) sera l'hôte en 1984 de la Fédération internationale des professeurs de français. Lors de son congrès annuel tenu récemment à Trois-Rivières, plus de 1.000 professeurs de français ont adopté une série de résolutions aussi bien à caractère politique que pédagogique. En effet, l'AQPF a demandé à l'Assemblée nationale du Québec de proclamer la souveraineté politique du Québec, de faire entendre cette proclamation par voie de pétition et de former un gouvernement de coalition nationale, devant l'imminence du «péril historique» qui pèse depuis le 5 novembre dernier, dit-elle, sur la communauté francophone québécoise.

Au point de vue pédagogique, l'AQPF demande au ministre de l'Éducation de prendre tous les moyens nécessaires pour que les professeurs des niveaux primaire et secondaire reçoivent tout le matériel didactique nécessaire à l'implantation des nouveaux programmes de français. De plus, l'AQPF demande au ministre de remettre en fonction dans les plus brefs délais le «comité pédagogique du collégial, lieu privilégié de consultation qui ne s'est pas réuni depuis longtemps» et qui doit déterminer en collégialité «les orientations de base de tout nouveau programme de français pour ce niveau d'enseignement».

Par ailleurs, l'AQPF ne voit pas la nécessité d'enseigner l'anglais avant le niveau secondaire; mais à ce niveau, tous les moyens devraient être pris pour que cet enseignement «soit efficace, sans causer de préjudice à l'enseignement du français langue maternelle».

Angèle Dagenais

# Sainte-Justine inaugure un laboratoire ultra-spécialisé dans l'étude du mouvement

par Gilles Provost

Afin de mieux connaître les problèmes des handicapés physiques et de mieux leur venir en aide, l'hôpital Sainte-Justine a inauguré en fin de semaine dernière le premier laboratoire québécois spécialisé dans l'étude de mouvement, en milieu clinique.

Doté de ciné-caméras à haute vitesse dont les films

peuvent être analysés image par image avec l'aide d'un ordinateur de l'Université de Montréal, le laboratoire reste encore avant tout un instrument de recherche, a reconnu M. Paul Allard, ingénieur en bio-mécanique.

Selon lui, pourtant, ces recherches veulent être aussi proches que possible des problèmes des handicapés physiques et des médecins qui doi-

vent les traiter adéquatement. «Nous espérons, a-t-il dit, que nos services deviendront rapidement un atout supplémentaire pour diagnostiquer les problèmes, pour prédire leur évolution et pour trouver la thérapie la mieux adaptée.»

De façon plus terre-à-terre, cela permettrait au laboratoire de se faire financer par les autres services de l'hôpital, auxquels il rendrait immé-

diatement service, plutôt qu'à même des subventions de recherche (beaucoup plus aléatoires).

Le personnel de l'hôpital Sainte-Justine a débuté ce genre de travaux en 1979, lorsqu'il a surgi publiquement le problème de l'ataxie de Friedreich et il s'est occupé aussi de dystrophie musculaire. Toutefois, l'essentiel du travail devait être fait avec du

matériel emprunté et dans des locaux improvisés. Dorénavant, au contraire, le laboratoire disposera d'installations permanentes, si bien qu'il sera beaucoup plus facile de faire appel à ses services.

Pour l'instant, on s'attache surtout à comprendre le mécanisme de la marche chez les handicapés neuro-musculaires. Selon M. Allard, l'analyse détaillée de la dé-

marche permet de comprendre l'évolution de cette dégénérescence progressive et de suivre l'évolution de chaque patient lors de leurs visites périodiques. Bientôt, dit-il, on pourra même prédire l'évolution ultérieure de chacun et adapter le traitement en conséquence.

L'analyse de la démarche est aussi un outil de choix pour déceler le facteur précis qui limite la mobilité d'un malade. Cela permet, par exemple, de choisir la chirurgie la mieux appropriée ou de concevoir des orthèses et des prothèses mieux adaptées à leur état. (Une prothèse est un appareil qui remplace un membre atrophié ou amputé tandis qu'une orthèse sert à renforcer un membre défaillant.)

On s'est rendu compte, par exemple, que les orthèses traditionnelles destinées à renforcer la jambe (rigides au genou) imposent au malade de grands efforts au niveau de la hanche. Pour cette raison, le centre a déjà mis au point un nouveau type d'orthèse à ressort qui peut plier au genou et qui serait beaucoup moins fatigant. Le prototype serait sur le point d'être breveté.

Selon M. Allard, il est très important de conserver la mobilité le plus longtemps possible parce que l'état de plusieurs patients se détériore rapidement dès qu'ils demeurent assis.

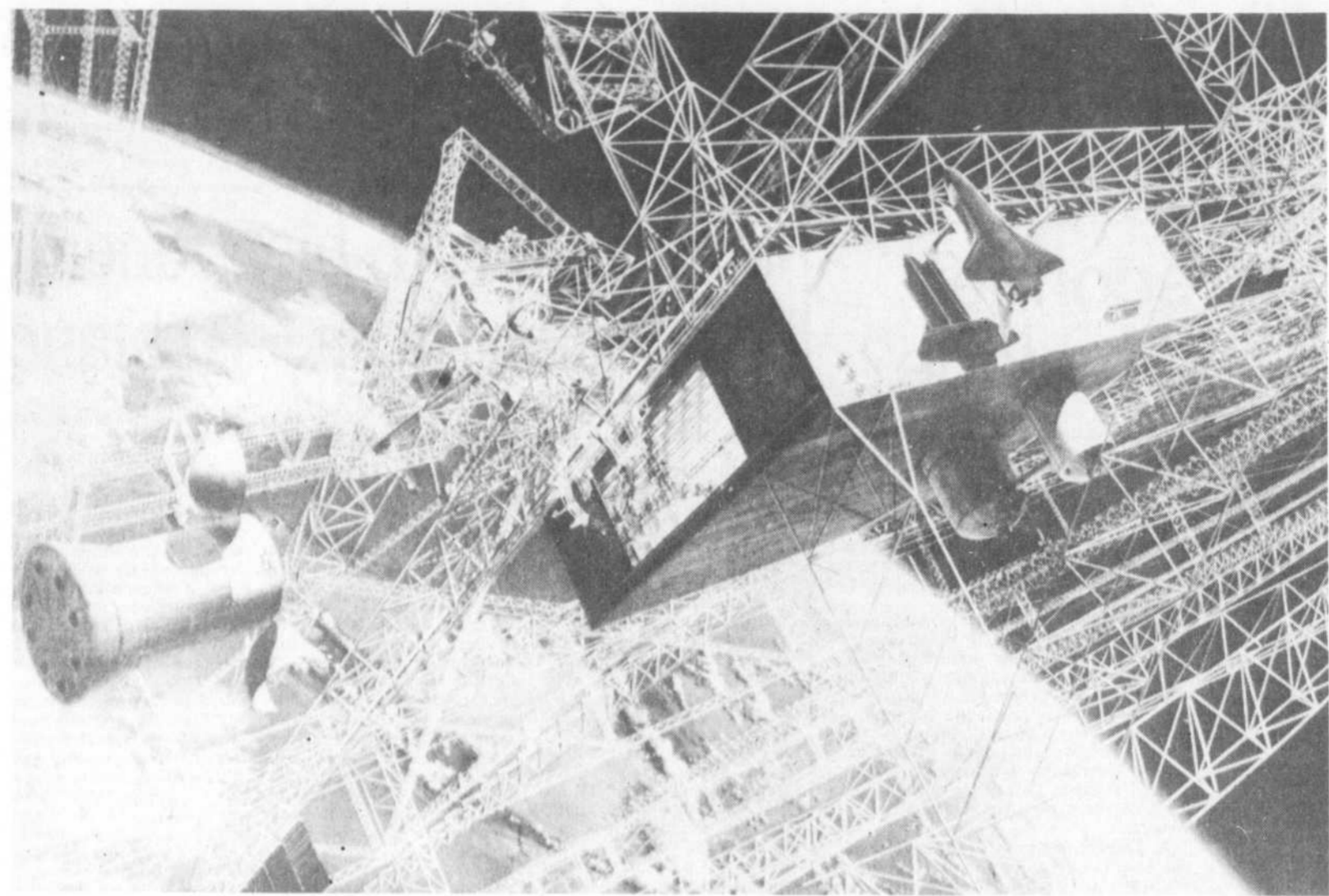
Pour l'instant, le laboratoire a choisi de spécialiser son travail dans certains domaines bien circonscrits, avec tout le matériel requis pour faire un bon travail, plutôt que de toucher à tout sans avoir vraiment le matériel nécessaire à un bon travail.

Dans un premier temps, on a donc concentré les efforts dans les études de cinématique: analyse des mouvements à l'aide de caméras, simulations par ordinateurs, etc. L'an prochain, on prévoit étendre le champ d'activités au domaine de la cinétique, c'est-à-dire que l'on mesurera aussi les forces en jeu, les couples, etc.

Par la suite, si les budgets le permettent et si cela devient nécessaire, on prévoit doter le laboratoire des ressources requises pour étudier en électromyographiques liés au mouvement, c'est-à-dire le fonctionnement des nerfs et des fibres musculaires qui le rendent possible.

Enfin, l'analyse des bilans énergétiques demanderait en outre qu'on puisse étudier aussi la consommation d'oxygène.

Quoi qu'il en soit, le personnel du laboratoire insiste surtout pour dire qu'il ne s'agit pas là de recherche universitaire traditionnelle. Selon M. Allard, l'originalité de ce centre tient à sa localisation au sein d'un hôpital, un choix délibéré pour établir un lien étroit entre ses travaux et les besoins des malades.



### S'approcher du soleil pour en capter l'énergie

La publicité suscitée par la deuxième mission de la navette spatiale américaine a ravivé un peu le moral défaillant de l'industrie spatiale américaine, durement touchée par les coupures de budget. À moins d'un revirement spectaculaire du gouvernement, en effet, les ambitieux projets de villes orbitales ou de centrales solaires satellisées moisiront encore longtemps dans les cartons des dessinateurs. Cette illustration montre comment Boeing entrevoit la construction de vastes capteurs solaires qui pourraient avoir une superficie d'environ 50 milles carrés. Assemblés dans l'espace, ces «monstres» capteraient l'énergie solaire et la réexpédieraient sur terre, concentrée dans des faisceaux micro-ondes.

(Photolaser AP)

# Une offre d'achat pour la navette spatiale

PRINCETON N.J. (AP) — Un groupe d'investisseurs privés a eu des contacts avec l'administration Reagan, dans le but d'acheter une navette spatiale, a révélé l'une des personnes concernées par ce projet.

C'est la première tentative d'un groupe privé pour faire son entrée dans le programme spatial américain à ce niveau, notent les spécialistes.

Des dirigeants de la firme Space Transportation de Princeton (New Jersey) veulent acheter une navette similaire à la navette Columbia, et la louer à des utilisateurs — la NASA ou des utilisateurs privés — a rapporté hier le quotidien Dallas Morning News.

«En résumé, il y a beaucoup de gens qui payent beaucoup d'argent pour utiliser des satellites à un travail qui une

navette peut effectuer pour moins cher», a expliqué M. William Sword Jr, qui fait partie avec son père du groupe d'investisseurs de Princeton, désireux d'acquiescer une navette. «Nous pensons que les investisseurs privés peuvent prendre en charge toutes ces affaires futures plus efficacement que le gouvernement», a-t-il déclaré à l'Associated Press.

«Pour ma part cela fait très, très longtemps que je pense

que les engagements privés de fonds pour l'espace sont la clé du succès du programme spatial américain», a affirmé le Dr Klaus Heiss, l'un des promoteurs de l'opération, cité par le Dallas Morning News.

Selon le quotidien, la firme a récemment présenté ses propositions au conseiller gouvernemental pour les affaires scientifiques, M. George Keyworth, chargé par ailleurs d'une étude sur la politique

spatiale à long terme.

La firme Space Transportation aurait l'intention d'acheter la cinquième navette, et aurait déjà \$200 millions, selon un proche de la firme; le chiffre n'a pas été confirmé par le Dr Heiss. Le prix de la navette Columbia est estimé à plus de \$500 millions.

L'administration américaine n'a pas fait de commentaires sur ces projets, se contentant de confirmer que les contacts avaient bien eu lieu.

## Un cri d'alarme du Mouvement québécois des camps familiaux

Au nom de près de 50% de la population condamnée, en lieu de vacances, à faire du «balconville», 24 associations familiales populaires, récemment regroupées au sein du Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF), lancent un cri d'alarme.

Elles invitaient récemment les milieux syndical et coopératif, les groupes populaires et les associations de protection des consommateurs, à s'engager activement dans la défense du droit aux vacances pour toutes les familles.

«Si la création récente du MQCF est un pas de géant dans la défense du droit aux vacances au Québec, toutes les forces doivent unir leurs efforts pour faire de la décennie 80 celle de l'accès aux vacances pour le plus grand nombre», a déclaré M. Mohamed Bouti, délégué général de l'organisme.

Il a également dit qu'avant de songer à l'implantation de

villages-vacances-familles qui coûteraient des millions de dollars aux contribuables, le gouvernement du Québec aurait intérêt:

- à élaborer, en consultation permanente avec les milieux intéressés, une politique générale du tourisme social favorisant l'accès aux vacances pour le plus grand nombre;

- à s'appliquer fermement à consolider les réseaux existants, dont celui des camps familiaux qui exige d'importants travaux de restauration;
- à soutenir la création d'une commission nationale de soutien technique aux initiatives locales et régionales, en matière de tourisme social.

Se déclarant le porte-parole des citoyens à faible revenu qui souhaitent avoir aussi l'opportunité de jouir de vacances avec leurs familles, le MQCF a dévoilé son intention d'adhérer au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec et à la commission permanente pour l'Amérique du nord du Bureau international du tourisme social, tout en décidant de participer au prochain Sommet populaire de Montréal.

Enfin, l'organisme a annoncé le dépôt, pour mars prochain, d'un mémoire sur ses besoins en immobilisations et son potentiel de développement car, explique-t-on, le potentiel d'accueil des camps familiaux ne correspond en rien aux demandes sans cesse croissantes de familles épuisées en quête d'un repos annuel bien mérité.

### Un hôpital anti-atomique

BALE (AP) — Toujours en avance dans le domaine de la lutte anti-atomique, la ville de Bâle, en Suisse, vient de franchir un pas décisif en inaugurant, mardi, son hôpital anti-atomique.

Cet hôpital, qui est construit sous terre, pourra recevoir jusqu'à 3.000 personnes. Il est équipé de huit tables d'opération et dispose de différentes sections médicales.

Restaurant — Bar  
**Au Vieux Fusil**  
Spéciaux du jour du lundi soir au vendredi soir  
Spectacles tous les samedis, à compter de 21 h.: Raoul Roy et tous les jeudis...  
Votre hôte: Raoul Roy, folkloriste  
3896 rue St-Denis (entre Roy et Duluth) 845-0060

des Trésors de l'orient Valiquette c'est la solution

SUGGESTIONS POUR NOËL

Paravents coromandel peints à la main. 4 panneaux de 16" x 72". Aussi disponible en magasin paravents de soie peints à la main ou incrustés de motifs de pierre de savon. Différentes dimensions et prix variés de \$265 à \$1150. Tel qu'illustré **695.**

Héron en laiton mesurant approximativement 36". Tel qu'illustré. **285.** Aussi disponible en magasin, différents accessoires en laiton ou en cuivre de prix variés.

Fauteuil en rotin naturel. Coussin en sus. **160.**

• Visitez notre boutique d'accessoires orientaux, où vous trouverez plusieurs de nos cadeaux du temps des fêtes.

**N.G. VALIQUETTE LTÉE, 510 EST, STE CATHERINE • 842-8811**

«UNE TROUSSE LINGUISTIQUE DE SURVIE»  
Nouvelle méthode logique d'apprendre une langue pour les hommes d'affaires actifs.  
**20 minutes de leçons téléphoniques**  
quotidiennement avec votre professeur, où et quand il vous plaira — au bureau ou même en vous relaxant à la maison  
**sans stress • sans perte de temps**  
**TÉLÉLANGUE**  
• Votre professeur vous rencontrera une seule fois pour vous remettre votre manuel, déterminer votre niveau et fixer l'heure à laquelle il vous appellera, cinq jours par semaine pour une leçon privée de 20 minutes.  
• Souvenez-vous que la communication quotidienne est la méthode la plus efficace d'apprendre une langue.  
FRANÇAIS - ANGLAIS - ESPAGNOL - ITALIEN - ALLEMAND  
GREC - POLONAIS - ARABE - HEBREU - RUSSE - CHINOIS  
JAPONAIS - pour ne mentionner que quelques-unes des 36 Langues  
**Ecole de Langues de Montréal Inc.**  
880 ouest, rue Ste-Catherine  
**875-6440**

# Étudiants, professeurs et administrateurs d'universités abondent avec méfiance les ateliers Laurin du week-end

par Rodolphe Morissette

C'est dans un climat de suspicion qu'étudiants, professeurs et administrateurs universitaires s'apprentent à participer, à compter de demain, aux ateliers animés par le ministre de l'Éducation sur la politique et l'avenir des universités du Québec.

La méfiance des trois groupes ne tient pas seulement au contenu des thèmes et à la manière dont le ministère de

l'Éducation propose, dans des documents d'orientation déjà distribués, de les aborder; elle se rapporte encore — et surtout — aux règles de procédure adoptées par les autorités du ministère pour le déroulement des quatre ateliers.

Outre le ministre même, M. Camille Laurin, participeront aux travaux six représentants des administrations universitaires, six autres des professeurs et six des étudiants. Chacun de ces représentants pourra se faire accompagner

d'un ou deux conseillers, lesquels ne prendront pas place à la table, mais pourraient prendre la parole si des participants acceptent de leur céder leur place.

Les six sièges réservés aux administrations universitaires seront occupés demain par les recteurs des universités de Sherbrooke, de Montréal, Laval, du Québec, McGill et Concordia. Le recteur de l'Université Bishop's sera membre de la délégation de McGill et il est probable que les directeurs

de l'École polytechnique et des Hautes Études commerciales accompagneront le recteur de l'Université de Montréal.

Le Regroupement des associations d'étudiants universitaires (RAEU), qui représente quelque 120,000 étudiants, devaient décider hier soir même (mais c'était déjà acquis) de participer aux ateliers. L'instance suprême du Regroupement devait préciser par la même occasion le mandat et la stratégie de ses représen-

tants, lesquels ressembleront singulièrement à ceux du groupe des professeurs.

Les professeurs seront représentés par quatre membres de la Fédération des associations de professeurs d'université (FAPUQ), par un de la Centrale de l'enseignement du Québec (la Fédération des professeurs d'université) et par un autre de la Confédération des syndicats nationaux (la Fédération nationale des enseignants du Québec).

Vendredi dernier, le Bureau

de la FAPUQ a arrêté «les conditions essentielles» de la participation de ses représentants aux ateliers. D'abord, il faudra qu'ils abordent la question des coupures budgétaires dans l'enseignement supérieur en rapport direct avec trois questions que la FAPUQ estime «évoquées de biais seulement ou passées sous silence» dans les documents d'orientation préparés par le ministère: l'accessibilité de l'enseignement supérieur, le financement et la qualité des

programmes. Ensuite, il faudra «modifier le cadre de la discussion» prévue, de façon à permettre l'expression cohérente des points de vue des professeurs. Enfin, les représentants de l'organisme se retireront d'emblée des ateliers «si les conditions de leur participation sont incompatibles avec leur mandat».

La FAPUQ, avec les autres intervenants, fait allusion au déroulement prévu des ateliers. Les quatre sujets abordés sont d'une ampleur consi-

dérable, en effet (mécanismes et pratiques de concertation/coordination; financement des établissements; vie professionnelle; vie étudiante), mais chacun des ateliers ne dure que quatre heures. De même, chaque intervention ne peut durer plus de trois minutes, au maximum; la parole n'est accordée à quelqu'un une deuxième fois que si aucun autre participant ne demande à intervenir une première fois; bref, le déroulement de la discussion est archimunité et chaque intervenant a en somme peu de temps pour faire valoir une opinion sur des sujets d'une grande complexité.

Les groupes de participants sont encore à mettre au point le contenu de leur intervention respective et la stratégie qu'ils poursuivront devant le ministre. Les dirigeants de la FAPUQ ont rencontré il y a 15 jours un représentant des administrations universitaires, issu de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec. On s'est entendu, paraît-il, pour se ménager mutuellement au cours des ateliers, même si en temps ordinaire les relations sont loin d'être toujours au beau entre les deux groupes; l'un et l'autre tenteront de «défendre les intérêts de l'université dans son ensemble», tout comme ils essaieront de débordier les orientations déjà arrêtées dans les documents préparatoires fournis par le ministère.

Il semble que la connivence soit plus grande, au départ, entre les professeurs et les étudiants. Certes, il n'est pas question de faire front commun nécessairement, mais sûrement si nécessaire; les deux groupes s'accordent, semble-t-il, sur le «caractère piegé» de la consultation; ils dénoncent d'avance «le carcan des règles de procédures»; ils se proposent de débordier le temps qui leur est alloué si la chose apparaît nécessaire pour exposer leurs points de vue et respecter leur mandat respectif; de toute manière, les deux groupes de délégations resteront en contact étroit tout au long des sessions de travail afin d'apprécier, d'heure en heure, l'opportunité d'une action (ou réaction) commune.

En somme, il est loin d'être évident que la majorité des intervenants se montrent très dociles à ces quatre séances de thérapie universitaire.

## Les administrateurs des universités du Québec consacrent aux voyages beaucoup plus que ceux des autres provinces

par Rodolphe Morissette

Les frais de voyage, de déplacement et de représentation des administrateurs des universités québécoises dépassent, et de loin, les dépenses de ce genre dans les universités des autres provinces canadiennes.

Ainsi, pour l'année budgétaire qui s'est terminée en 1979, les universités du Québec avaient consacré à l'article «frais de voyage et démenagement» et ce, au seul poste de l'«administration», \$2,6 millions. Voilà qui représente plus que ce qu'ont dépensé au même poste en frais de voyage et de démenagement l'Ontario et les quatre provinces de l'Ouest réunies. À ce poste, les universités ontariennes réunies dépensaient \$1,38 million

(la moitié de ce qu'on dépensait au Québec). Par rapport aux dépenses totales de fonctionnement au poste de l'«administration», les frais de voyage et de démenagement des universités du Québec représentent une proportion de 3,9%, comparée à 2,8% pour les quatre provinces de l'Ouest, 2,5% pour celles de l'Atlantique, 2% pour les universités de l'Ontario et 2,9% pour celles de l'ensemble du Canada.

Ces données, préparées à partir d'un relevé réalisé par Statistique Canada pour l'Association canadienne du personnel universitaire, entendent par «frais de voyage et de démenagement» les frais ainsi désignés, plus des frais de recrutement, de recrutement et pour tous autres voyages nécessaires à la bonne marche

de l'établissement. Quant au poste «administration», il recouvre essentiellement les bureaux des recteurs, vice-recteurs, registraires, services des finances, de personnel, de planification, de relations publiques, etc.

Au Québec, les dépenses affectées (pour l'ensemble de l'institution cette fois) aux voyages et démenagements étaient en termes absolus et toujours pour l'année se terminant en 1979, les plus élevées dans l'ensemble du réseau de l'Université du Québec (\$5,3 millions). Il faut préciser cependant que ce sont les filiales de cette institution situées loin des grands centres (Chicoutimi, Trois-Rivières, Rimouski, le Nord-Ouest) qui contribuent, comme c'est sans doute normal au sein d'un réseau pareil, à faire grimper les

frais de déplacement.

Vient ensuite, dans l'ordre décroissant: les universités McGill (\$3,96 millions), Laval (\$3,5 millions), de Montréal (\$2,99 millions), de Sherbrooke (\$2 millions), Concordia (\$1,8 million), puis l'École polytechnique (\$345,000), l'École des Hautes Études commerciales (\$302,000) et l'Université Bishop's (\$184,000). Au sein du réseau de l'Université du Québec, ce n'est pas l'UQ à Montréal (\$1,13 million), mais bien l'UQ à Trois-Rivières (\$1,16 million) qui vient en tête pour les frais de voyage.

Quant on considère par ailleurs la part du budget total de fonctionnement que représentent ces frais de voyage et de déplacement, les filiales de l'Université du Québec sont toujours en tête et leur pourcentage est généralement

d'autant plus élevé que le centre est éloigné de Montréal ou de Québec: ces proportions varient de 1,9% pour celle de Montréal à 3,9% pour celle de Trois-Rivières et à 7,2% pour le Centre d'études universitaires dans l'Ouest. L'Université du Québec mise à part, c'est l'Université de Sherbrooke qui, avec 3,3%, consacre aux dépenses de ce genre une plus grande portion de son budget total de fonctionnement. (Précisons que dans ses prévisions pour l'année 1981-82, qu'elle vient de remettre au ministère de l'Éducation, Sherbrooke se propose de réduire la part de ces frais de «voyages», représentation/réception à 1,9%, soit \$1,4 million.) Après Sherbrooke viennent McGill (2,5%), Laval et Concordia (2,3%) et Bishop (2,1%). Pour l'ensemble des universités

québécoises, la moyenne est de 2,5%.

La situation varie considérablement d'une université à l'autre quand on compare les fonctions principales auxquelles sont affectés ces frais de voyage et de démenagement. La plus grande part de ces dépenses accompagne le traitement des projets de recherche subventionnée à McGill, Laval, Montréal, les Hautes Études commerciales (HEC), Polytechnique et l'Université du Québec à Montréal. La plus grande portion de ces frais de déplacement fait plutôt partie des coûts divers des facultés et départements (bureaux des doyens et des chefs de département, cours d'été, services audio-visuels et autres dépenses académiques) à Bishop's, à Sherbrooke et dans la plupart des filiales de l'UQ en région.

Enfin, la part des frais de déplacement consacrée à l'«administration» seule varie beaucoup. Dans l'ordre décroissant, il s'agit de \$427,000 à McGill, \$412,000 à Concordia, \$377,000 à Laval, \$285,000 à l'Université de Montréal, \$130,000 à l'Université de Sherbrooke, \$50,000 à Bishop's, \$44,000 aux HEC et \$16,000 à Polytechnique. À l'Université du Québec, le centre administratif du réseau vient en tête avec \$326,000; suivent l'École nationale d'administration publique (\$144,000) et la filiale du Nord-Ouest et de l'Outaouais (\$117,000); les autres filiales, y compris celle de Montréal, affichent des montants variant entre \$70,000 et \$78,000.

Dans l'ensemble des universités canadiennes la part totale de l'ensemble du budget de fonctionnement qui est consacrée aux frais de déplacement et de représentation est la plus élevée en Ontario (\$20,9 millions); le Québec suit de près avec \$20,4 millions. Il faut préciser cepen-

## Manitoba: les électeurs ont rejeté les politiques austères de Lyon

par Francine Michaud

WINNIPEG — La victoire du Nouveau Parti démocratique au Manitoba représente d'abord le rejet des politiques austères du premier ministre défait, M. Sterling Lyon. En 1977, les conservateurs causaient une vive émeute en battant le premier ministre néo-démocrate Ed Schreyer, au pouvoir depuis huit ans. Au cours des quatre dernières années, les Manitobains ont peut-être regretté le régime Schreyer puisqu'ils ont reporté au pouvoir un de ses anciens ministres, M. Howard Pawley.

De 1977 à 1981, le Manitoba a été l'une des provinces avec la plus faible croissance économique. Fidèle à son idéologie, le Parti conservateur s'est opposé à l'intervention de l'État pour stimuler une économie stagnante. Au contraire, le gouvernement conservateur a gelé plusieurs programmes de construction qu'il jugeait trop coûteux. M. Lyon a accordé des baisses d'impôts aux compagnies pour les encourager à investir dans la province. Mais cette tactique s'est avérée un échec. Dès son arrivée au pouvoir, M. Lyon a mis à pied 2,000 employés de la fonction publique, se mettant à dos les syndicats. Il a ensuite supprimé la Régie de contrôle des loyers; les loyers ont augmenté dramatiquement dans les mois qui ont suivi. M. Lyon s'est mis à dos les locataires.

Les propriétaires de maisons ont été touchés par la

hausse des taux d'intérêt. Le NPD proposait depuis un an la création d'un programme d'aide à ces propriétaires, comme c'est le cas en Saskatchewan. Les conservateurs ont annoncé un tel programme deux jours avant l'élection: trop peu et trop tard. Dans toutes les circonscriptions du Nord, les candidats conservateurs ont mordu la poussière parce que le gouvernement Lyon n'a démontré aucun intérêt pour le développement économique des autochtones.

M. Lyon a également été critiqué pour avoir accepté un compromis sur le rapatriement de la Constitution qui n'inclut pas la reconnaissance des droits des Indiens. M. Lyon n'a pu aller chercher le vote des nouveaux immigrants, des Ukrainiens et des Allemands, des femmes et des jeunes, ni celui des francophones, surtout en raison de son image austère et parce que son parti est trop identifié au mouvement WASP (White Anglo-Saxon Protestant). Les conservateurs n'ont conservé que le vote des riches fermiers du Sud, des citoyens aisés de Winnipeg et des personnes âgées.

Au contraire, M. Howard Pawley a su identifier le NPD à un parti du centre, un parti modéré qui a su plaire aux communautés ethniques, aux jeunes, aux femmes, un peu à tout le monde. Le NPD a remporté 20 des 29 sièges de Winnipeg. C'est donc dans les quartiers populaires, ouvriers, locataires, petits propriétaires, que le NPD a fait des gains substantiels.

Les francophones du Manitoba ont l'occasion de se réjouir. Le NPD a toujours été un parti ouvert aux revendications de la minorité francophone (5% de la population). Alors qu'il n'y avait aucun dé-



Le nouveau premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley, a mené ses troupes néo-démocrates à la victoire dès sa première campagne électorale. Il succède au premier ministre conservateur, M. Sterling Lyon. (Photolaser CP)

puté francophone dans le caucus conservateur, le NPD en a fait élire deux, qui ont de bonnes chances d'accéder au Cabinet. Il s'agit de Laurent Desjardins, député de St-Boniface depuis 23 ans, et ancien ministre sous le gouvernement Schreyer, et de Gérard Lécuyer. M. Lécuyer a attaché la conscription de Radisson aux conservateurs grâce à une organisation efficace qui est allée chercher le vote francophone. De la même façon, le candidat conservateur vedette, le journaliste John Robertson, a été battu dans St-Vital parce qu'il n'a pu s'assurer le vote des Franco-Manitobains. M. Robertson s'était fait connaître à Montréal en 1970 en prenant la défense des droits des anglophones en éducation sur les ondes de CFCF.

Le Nouveau Parti démocratique a fait une bonne campagne: travail à la base de tous les instants; batterie de bénévoles qui ont sillonné les circonscriptions dans un porte-à-porte sans relâche; publicité télévisée conçue par des professionnels.

Qui est le nouveau premier ministre du Manitoba? M. Howard Pawley aura 47 ans dans quelques jours. Avocat, il a occupé plusieurs ministères dont le poste de procureur général. M. Pawley s'est fait surtout

connaître comme le parrain de l'assurance-automobile en 1971. Son principal handicap a toujours été l'image qu'il transmet, une image terne: il n'est pas un orateur né. Par contre, c'est un organisateur efficace.

Après la défaite du parti, en 1977, il a procédé à la reconstruction du NPD. Il a agi comme successeur intérimaire d'Ed Schreyer pendant deux ans et fut ensuite élu chef du parti en 1979. Depuis ce temps le nombre des membres a atteint 23,000, un précédent. Durant la dernière année, il a parcouru la province, rencontrant des groupes de citoyens pour se faire une meilleure idée des problèmes de chaque région. Il a associé son adversaire aux grandes compagnies alors que lui s'est identifié aux petites gens. Il a promis que les richesses naturelles de la province ne seront pas dilapidées au profit des multinationales. Son gouvernement doit mettre sur pied une société pétrolière manitobaine, comme il en existe dans presque toutes les provinces canadiennes.

La victoire d'Howard Pawley fera sûrement plaisir au premier ministre Trudeau puisque le nouveau premier ministre du Manitoba s'est toujours déclaré en faveur du

projet constitutionnel fédéral. En fait, M. Pawley s'est rangé du côté du chef national, M. Ed Broadbent. M. Pawley s'est aussi prononcé en faveur de la charte des droits, de la protection des minorités officielles et de la reconnaissance des droits des femmes et des autochtones.

La victoire du NPD a aussi été facilitée par l'appui de la Saskatchewan et de son premier ministre, M. Allan Blakeney. Plusieurs organisateurs de cette province sont venus aider à la campagne néo-démocrate au Manitoba. Plusieurs députés fédéraux des deux provinces ont aussi fait campagne pour M. Pawley.

La victoire du NPD modifie la carte électorale de l'Ouest canadien. Le NPD détient maintenant deux provinces sur quatre. La prochaine cible sera la Colombie-Britannique où le NPD pourrait peut-être reprendre le pouvoir à la prochaine élection.

### Léo Paré chargé de l'Afrique et du Moyen-Orient

QUÉBEC (PC) — Le ministre des Affaires intergouvernementales a annoncé hier la nomination de M. Léo Paré au poste de directeur des Affaires d'Afrique et du Moyen-Orient. Issu du monde de l'enseignement, M. Paré a occupé plusieurs postes de direction au ministère de l'Éducation ces dernières années, le dernier en date étant celui de directeur général par intérim de l'Enseignement et de la Recherche universitaire. Il a également occupé le poste de conseiller en éducation du Québec à Abidjan, de 1974 à 1976.

**La télévision payante parlera-t-elle français au Québec?**  
**Colloque**  
 organisé par l'Association des téléspectateurs le mardi  
 24 novembre 1981 de 9 h 00 à 17 h 30 au Centre St-Pierre 1212 rue Panet, Montréal (Métro Beaudry)  
 Au programme:  
 — ALLOCATION DE M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND, MINISTRE DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC  
 — Exposé sur le marché et le contenu de la télévision payante dans le contexte québécois  
 — Panel avec des représentants des consommateurs et des producteurs  
 — Ateliers  
 Inscription: sur place au Centre St-Pierre ou à l'Association des téléspectateurs — Tél.: 729-6391  
 Entrée: \$5,00  
 • Spécial-étudiant: \$2,00

**VENTE D'AVANT-NOËL**  
**TAPIS DE PERSE**  
**TAPIS D'ORIENT**  
**TAPIS DE CHINE**  
**40% de rabais**  
 Vous avez certainement dû assister à toutes les expositions, encans et ventes de tapis. Maintenant, venez voir la plus imposante de toutes les ventes où vous trouverez la qualité à son meilleur. Nous vous définons de trouver ailleurs à Montréal des prix aussi bas que les nôtres. Venez le constater par vous-même. Arrivages récents de carpettes, tapis et chemins de passage en provenance d'Iran, du Pakistan, de Chine, de Turquie, d'Afghanistan et du Cashmir.  
 Importateur sans intermédiaire  
**Galerie de la Carpette Orientale Inc.**  
 5218 Chemin de la Reine Marie Montréal 462-8604

**PRIX RENAUDOT**  
  
 Un jeune inspecteur de police espagnol, entreprend un étrange voyage au bout de l'horreur, en enquêtant sur son nouveau supérieur: Avelino Pared.  
**MICHEL DEL CASTILLO**  
**La Nuit du Décret**  
 324 pages - \$15,95  
**SEUIL**

**SOLDE D'AUTOMNE**  
 JUSQU'À 50%  
 FAÇONNABLE JEAN-PAUL GERMAIN  
 FRANÇOIS DUEL  
 LA SQUADRA  
 MARZOTTO  
 RENOMA  
 MOREAU  
**WIRILIS**  
 VÊTEMENTS POUR HOMMES  
 363, ST-FRANÇOIS-XAVIER  
 VIEUX MONTRÉAL  
 842-0425

# Pologne: premier pas vers un front d'entente nationale

VARSOVIE (AFP) — La politique d'entente nationale prônée par le général Wojciech Jaruzelski a fait un premier pas en avant avec l'accord conclu hier à l'aube entre Solidarité et le gouvernement.

Cet accord prévoit la poursuite des pourparlers au sein de cinq groupes mixtes de travail, sur des questions qui pourraient depuis de longs mois les relations entre partenaires sociaux.

Au terme de dix heures d'exténuantes négociations au

siège du conseil des ministres à Varsovie, les deux parties ont en effet convenu de se rencontrer dès les jours prochains pour examiner en commissions les problèmes fondamentaux suivants: contrôle social de l'économie, réforme économique, mesures à prendre dans l'immédiat pour sortir de la crise et en prévision notamment de l'hiver, accès aux mass médias, enfin solutions en vue de régler les conflits locaux.

Le fait que l'on soit parvenu à cet accord, et notamment à

s'entendre sur un communiqué commun, étape sur laquelle avaient chuté par le passé bien des pourparlers, constitue déjà en soi un succès tangible. Ne serait-ce que pour avoir enfin débloqué la situation, en sanctionnant l'existence de part et d'autre d'une réelle volonté de négocier.

En ce sens, l'accord d'hier relève les observateurs, survenant après la fin des deux conflits majeurs de Zielona Gora et de Sosnowiec, est une première victoire concrète à

mettre à l'actif du concept, encore bien flou, d'un front d'entente nationale entre les principales forces du pays. Le premier «sommet», le 4 novembre dernier, entre le général Jaruzelski, le primat Jozef Glemp et M. Lech Walesa en fut le symbole.

Mais, estiment les observateurs, un optimisme prudent reste de mise jusqu'au verdict final à l'issue des négociations.

Les points de vue restent en effet fort éloignés sur la plu-

part des questions qui seront à l'ordre du jour: à cet égard, un premier test interviendra dès aujourd'hui lors de l'ouverture des négociations sur le «contrôle social de l'économie».

On devrait voir à cette occasion, notent les observateurs, si un compromis est possible entre Solidarité, qui réclame la création d'un conseil social de l'économie nationale — assurant un véritable contrôle des activités du pouvoir et disposant de l'initiative législative —, et le gouvernement,

qui est partisan d'une commission permanente mixte, ouverte à tous les syndicats et où siègeraient des représentants des autorités.

Le point le plus délicat demeure toutefois l'accès du syndicat aux mass médias — des contacts étaient en cours hier pour fixer la date d'ouverture des pourparlers — sur lequel il paraît difficile d'aboutir à une formule qui donnerait satisfaction à Solidarité.

Le coup d'envoi, donné mardi par l'organisation de M.

Walesa à une campagne de propagande en faveur de son accès aux moyens d'information officiels, fait suite en effet à plusieurs prises de position de responsables du pouvoir qui augurent mal d'un rapprochement des points de vue.

L'intervention la plus notable reste celle de M. Stefan Olszowski, membre du bureau politique et du secrétariat du comité central, qui a laissé peu d'espoir à Solidarité en déclarant de façon tranchée il y a huit jours: «Le parti ne

peut pas reculer sur ce point, car la propagande en système socialiste est partie intégrante du pouvoir».

Enfin, notent les observateurs, un autre signe vient tempérer l'optimisme né de l'accord d'hier: sur des points aussi capitaux que le respect de la légalité, l'autogestion régionale et la réforme du code électoral, on n'a pas pu s'accorder sur la mise en place de commissions de travail, se bornant à prendre date pour des discussions ultérieures.

# Washington souhaite apporter une aide logistique à l'OUA

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain s'apprete à demander au Congrès d'approuver l'octroi d'une aide logistique et peut-être économique à la force de maintien de la paix au Tchad créée par l'OUA, a annoncé hier le département d'Etat.

Les États-Unis «souhaitent apporter une aide concrète mais non militaire» à la force de l'Organisation de l'unité africaine, a déclaré un porte-parole du département d'Etat, M. Alan Romberg.

La demande prochaine du

président Reagan au Congrès d'autorisation d'une aide logistique concernera des avions de transport, du matériel de communications, des aliments et des médicaments, a précisé le porte-parole du département d'Etat.

Le gouvernement américain étudie également la possibilité d'accorder une aide économique à cette force, qui a commencé à s'installer au Tchad à la suite du retrait des troupes libyennes, a-t-il indiqué.

M. Romberg a souligné que les États-Unis n'envisageaient

pas d'accorder une aide militaire directe à la force de l'OUA. «Nous n'allons pas envoyer des troupes au Tchad dans le cadre de l'effort de paix de l'OUA», a-t-il dit.

Il a toutefois laissé entendre qu'un certain nombre de pilotes et de techniciens de l'armée de l'air américaine pourraient participer au ravitaillement et au transport des effectifs de la force de l'OUA.

Le porte-parole du département d'Etat a d'autre part annoncé que des consultations

«préliminaires» sur la question de l'aide américaine à la force de l'OUA avaient été entamées il y a quelques jours entre Washington et «plusieurs pays concernés», dont il s'est refusé à révéler l'identité.

L'éventualité d'une aide américaine à cette force ainsi que les derniers événements au Tchad devaient par ailleurs faire l'objet, hier soir à Washington, de discussions entre le président sudanais Gaafar Nimeiry et le secrétaire d'Etat Alexander Haig, a indiqué le porte-parole.

Le président Nimeiry qui effectue depuis dimanche dernier une visite privée d'une semaine à Washington, doit être reçu demain par le président Reagan.

Par ailleurs, la France a décidé d'envoyer un nouvel ambassadeur à N'Djamena (Tchad), a annoncé hier à l'issue du conseil des ministres, M. Claude Cheysson, ministre français des Relations extérieures.

M. Cheysson a précisé que Paris attendait maintenant l'agrément des autorités tchadiennes. Le dernier ambassadeur français en poste à N'Djamena, M. Marcel Beauvais, avait été évacué en mai 1980 en même temps que les civils et les dernières troupes françaises basées au Tchad, rappelle-t-on.

Depuis, la France n'avait plus qu'un consulat dans le sud du pays, à Moundou. Une «antenne» dirigée par un chargé d'affaires, M. Pierre Ricard, est installée à Kousséri, ville située en face de N'Djamena, sur la rive camerounaise du Chari.

# Haddad entend maintenir le blocus contre la FINUL

JÉRUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Le commandant Saad Haddad, chef dissident des milices chrétiennes du Sud-Liban, a annoncé hier que ses milices maintiendraient leur blocus contre la FINUL (Force intermédiaire des Nations unies).

Le commandant a posé comme conditions à la fin du blocus que la FINUL promette la fin des infiltrations palestiniennes dans l'enclave chrétienne, et qu'elle lève l'encerclement d'un détachement de dix-huit miliciens dans le village d'At Tir. «Cette fois-ci nous ne céderons pas», a annoncé M. Haddad aux journalistes à Biranit, village israélien situé à la frontière avec le Liban.

Par ailleurs, le porte-parole de la FINUL en Israël a jugé que les dix-huit miliciens devaient quitter le secteur de la FINUL, dans lequel ils avaient pénétré. Il a ajouté que la FINUL pour des raisons humanitaires leur fournissait eau, nourriture et soins médicaux, de sorte que les miliciens «sont mieux nourris que les soldats irlandais qui les encerclent».

Le poste de commandement de la FINUL à Nakoura, sur la côte méditerranéenne, est tou-

jours privé d'eau. Quant aux soldats norvégiens, bloqués à la frontière nord d'Israël depuis plusieurs jours, ils ont pu finalement rejoindre leur base au Sud-Liban, au village Dsebel Eisaki, après un détour de 600 kilomètres, en passant notamment par les hauteurs du Golan et par Damas.

D'autre part, le général Raphaël Eitan, chef d'état-major de l'armée israélienne, a déclaré hier que la lutte contre les Palestiniens devait être menée au Liban même.

S'adressant aux étudiants de l'Institut de technologie d'Haïfa, le général Eitan a affirmé que «les terroristes profitent du cessez-le-feu (au Liban) pour renouveler leur armement, notamment les chars et l'artillerie lourde».

Il a souligné que toutes les parties souhaitent le maintien du cessez-le-feu et jugé sans gravité les incidents entre les milices chrétiennes du «commandant» Saad Haddad et les forces palestiniennes.

En réponse à une question, il a indiqué qu'Israël ne jugerait plus urgent le démantèlement des missiles syriens stationnés au Liban.

# L'ONU demande le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan

NATIONS UNIES (d'après Reuter et AFP) — Par 116 voix contre 23, et 12 abstentions, l'Assemblée générale des Nations unies s'est prononcée hier une nouvelle fois pour le retrait immédiat des troupes soviétiques d'Afghanistan.

Dans sa résolution, l'Assemblée générale réaffirme le droit du peuple afghan à choisir son propre gouvernement, en dehors de toute ingérence extérieure, et lance un appel à toutes les parties pour qu'elles oeuvrent en faveur d'une solution politique.

Elle demande également instamment la création des conditions qui permettront aux réfugiés afghans, parmi lesquels 2,3 millions ont trouvé asile au Pakistan, de regagner leurs foyers «dans la sécurité et dans l'honneur».

L'assemblée demande enfin au secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, de poursuivre ses efforts pour promouvoir une solution politique.

C'est la troisième fois que l'Assemblée générale adopte une résolution demandant le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan depuis l'intervention soviétique, en décembre 1979.

La première, rédigée en des termes identiques à celle présentée hier et qui déplorait en outre «l'intervention armée», avait été approuvée en séance extraordinaire en janvier 1980, par 104 voix contre 18, et 18 abstentions.

La deuxième, adoptée lors de la session régulière de l'an passé, avait recueilli 111 voix contre 22, et 12 abstentions.

Par ailleurs, au cours du débat, les États-Unis ont annoncé, par la voix de leur ambassadeur, Mme Jeanne Kirk-

patrick, que le gouvernement afghan avait peut-être autorisé l'URSS à annexer le «corridor de Wakhan», une bande du territoire afghan à la frontière chinoise.

Mme Kirkpatrick a indiqué que la région était «annexée de fait depuis que les tribus locales, des Kirghizes, avaient été contraintes de la quitter» et qu'elle était sous le contrôle de l'armée soviétique.

«On soupçonne de plus en plus que le régime de Kaboul aurait pu accepter l'annexion d'au moins une partie de ce territoire dans un traité si-

gné cette année», a-t-elle ajouté.

Le délégué américain a par ailleurs affirmé que les Soviétiques dirigeaient virtuellement tous les aspects du gouvernement afghan, dont les ministères importants.

Par ailleurs, le ministère pakistanais des Affaires étrangères a convoqué hier le chargé d'affaires afghan pour la deuxième fois en 24 heures pour lui signifier la «vive protestation» du gouvernement contre les «graves» violations de l'espace aérien pakistanais

par des avions afghans, a-t-on appris de source officielle à Islamabad.

Le Pakistan avait déjà protesté mardi contre la double incursion la veille dans son espace aérien de quatre hélicoptères d'assaut de l'armée afghane qui avaient, selon Islamabad, bombardé des villages de réfugiés afghans, dans la zone frontalière de Parachinar, tuant une femme et blessant douze personnes. Deux soldats pakistanais du poste-frontière de Karshaya ont été également blessés lors de cette incursion.

Après l'annonce du verdict, les inculpés auront 15 jours pour se pourvoir en cassation ou en appel. Le rejet de l'un de ces deux pourvois entraînerait l'exécution immédiate du verdict, selon les lois en vigueur.

Les sept protagonistes principaux seront présents dans les box des accusés. Il s'agit d'abord du meurtrier de l'ancien raïs, Houssein Abbas Mohamed, un officier de réserve qui avait atteint le raïs des ridelles du camion tombé opportunément en panne devant la tribune officielle, lors de la parade militaire du 6 octobre.

Selon le rapport des médecins légistes, le président Sadate avait été atteint de cinq balles: une au cou au niveau des veines jugulaires, deux au poumon gauche, une à la cuisse gauche et la cinquième au genou droit. Les deux officiers d'active sont: le lieutenant Khaled Islambouly, officier d'artillerie qui avait joué le rôle principal dans l'exécution de l'attentat contre le président Sadate. Il avait substitué, selon l'enquête, trois extrémistes religieux aux soldats qui devaient participer au défilé et introduit frauduleusement les armes.

Le second officier inculpé est Abboud Zommar, commandant, qui apparaît comme l'inspirateur de l'attentat. Depuis son arrestation le 13 octobre, la presse égyptienne le présente comme le «cerveau» de «l'organisation terroriste» d'intégristes musulmans dont



Alors qu'il patrouillait le désert égyptien à l'ouest du Caire, le sergent Mario Carabello a rencontré ce jeune Égyptien qui gardait un troupeau de dromadaires. Carabello fait partie des quelque 4.000 soldats américains qui participent actuellement aux manoeuvres américano-égyptiennes Bright Star II. (Photolaser AP)

# Les présumés assassins de Sadate risquent tous la peine de mort

LE CAIRE (AFP) — Vingt-quatre extrémistes religieux, dont deux officiers d'active, inculpés dans l'assassinat du président Anouar Sadate, jouent leur tête devant trois généraux à l'occasion de l'ouverture de leur procès, samedi, devant le tribunal militaire du Caire.

La première audience sera publique, indique-t-on de source officielle. Bien que cela paraisse peu probable, la cour pourrait prononcer le huis-clos aussitôt après. Le tribunal sera présidé par le général Samir Fadel, assisté des généraux Mostapha Maher Fadel et Abdel Aziz Chaer. Agé d'une cinquantaine d'années, ils sont tous trois spécialistes de droit pénal.

Le réquisitoire, qui sera dressé par le général Fouad Khalil Abdel Salam, ne devrait pas comporter de surprises. Le parquet militaire a, en effet, déjà requis la peine capitale contre les vingt-quatre détenus, accusés de meurtre avec préméditation de l'ancien raïs. L'instruction avait été supervisée par le général Abdel Rab Nabi Hafez, chef d'état-major des forces armées égyptiennes.

Après l'annonce du verdict, les inculpés auront 15 jours pour se pourvoir en cassation ou en appel. Le rejet de l'un de ces deux pourvois entraînerait l'exécution immédiate du verdict, selon les lois en vigueur.

Les sept protagonistes principaux seront présents dans les box des accusés. Il s'agit d'abord du meurtrier de l'ancien raïs, Houssein Abbas Mohamed, un officier de réserve qui avait atteint le raïs des ridelles du camion tombé opportunément en panne devant la tribune officielle, lors de la parade militaire du 6 octobre.

Selon le rapport des médecins légistes, le président Sadate avait été atteint de cinq balles: une au cou au niveau des veines jugulaires, deux au poumon gauche, une à la cuisse gauche et la cinquième au genou droit. Les deux officiers d'active sont: le lieutenant

Malgré la présence active de ces deux officiers parmi les «comploteurs», les chefs militaires égyptiens ont réaffirmé à plusieurs reprises que l'infiltration intégriste était circonscrite à une centaine d'officiers, qui ont été mis à la disposition de l'administration civile depuis l'attentat.

Les quatre autres chefs de file du «complot khomeiniste» sont Abdessalam Farag, ingénieur, Abdessalam Abdel Al, libraire spécialisé dans la diffusion de brûlots de la littérature intégriste, Aboul Ala Madi, responsable des incidents d'Assiout, et Omar Abderrahmane. Ce dernier, aveugle, était professeur de théologie à l'Université d'Assiout, en Haute-Egypte, théâtre de violents affrontements entre intégristes et forces de l'ordre, le lendemain de l'assassinat du président Sadate.

Les 17 autres prévenus, accusés de complicité à divers degrés dans l'attentat et de la préparation du «complot khomeiniste» sont essentiellement des étudiants des universités d'Assiout et de Zagazig, en Haute-Egypte.

l'objectif était, selon les autorités, de renverser le régime à la manière iranienne.

Malgré la présence active de ces deux officiers parmi les «comploteurs», les chefs militaires égyptiens ont réaffirmé à plusieurs reprises que l'infiltration intégriste était circonscrite à une centaine d'officiers, qui ont été mis à la disposition de l'administration civile depuis l'attentat.

Les quatre autres chefs de file du «complot khomeiniste» sont Abdessalam Farag, ingénieur, Abdessalam Abdel Al, libraire spécialisé dans la diffusion de brûlots de la littérature

intégriste, Aboul Ala Madi, responsable des incidents d'Assiout, et Omar Abderrahmane. Ce dernier, aveugle, était professeur de théologie à l'Université d'Assiout, en Haute-Egypte, théâtre de violents affrontements entre intégristes et forces de l'ordre, le lendemain de l'assassinat du président Sadate.

Les 17 autres prévenus, accusés de complicité à divers degrés dans l'attentat et de la préparation du «complot khomeiniste» sont essentiellement des étudiants des universités d'Assiout et de Zagazig, en Haute-Egypte.

# Moscou augmente ses effectifs en Asie

MANILLE (AFP) — Les États-Unis ont mis en garde hier contre les tentatives de l'Union soviétique de s'implanter dans plusieurs régions stratégiques en Asie en augmentant les effectifs de ses forces permanentes, le nombre de ses bâtiments de surface et de ses sous-marins, et en déployant les armements les plus modernes dans la région.

Dans un discours prononcé hier devant le séminaire des 16 nations sur les armées du Pacifique, qui se tient à Manille, l'amiral Robert Long, commandant des forces américaines dans le Pacifique occidental, a indiqué que les mouvements des Soviétiques avaient été observés dans plusieurs lieux stratégiques le long du littoral de l'océan Indien ou l'ampleur et la portée de leurs opérations militaires s'étaient accrues.

Il a ajouté que l'Union soviétique avait augmenté ses forces permanentes dans la zone asiatique du Pacifique, d'environ 190% depuis 1965, ses bâtiments de surface de près de 40% et ses sous-

marins de près de 20%. Selon l'amiral Long, dans les zones qui avaient été considérées comme des «zones militaires soviétiques» en Extrême-Orient, les Soviétiques ont donné la priorité aux armements les plus modernes, tels des chars T-72, des chasseurs-bombardiers et des navires comme le Minsk et le Ivan Rogov.

Ne pouvant être efficaces dans les domaines économiques et idéologiques, les Soviétiques, a-t-il affirmé, ont concentré leurs efforts sur l'«exportation et l'exploitation du pouvoir militaire», domaine qui, a-t-il précisé, leur a rapporté le plus de succès.

Faisant enfin remarquer qu'au cours de la dernière décennie, les Soviétiques avaient déclenché des conflits régionaux, notamment en Afghanistan, et utilisé des forces garnées à leur cause dans des

pays tels l'Angola, le Sud-Yemen, l'Éthiopie, le Salvador et le Vietnam, l'amiral Long a appelé le monde libre à renforcer sa sécurité car «lorsque la totalité des forces du monde libre se manifeste, le pouvoir des Soviétiques est réduit à l'intimidation».

Il a indiqué que les États-Unis, dans la région asiatique du Pacifique, où leurs échanges commerciaux atteignent plus de 120 milliards de dollars chaque année, avaient déployé en permanence, outre des avions-radar AWACS, plusieurs navires logistiques équipés pour 12.000 marines, des escadrons de l'armée de l'air et des éléments de la force de déploiement rapide.

Les États-Unis, a-t-il précisé, modernisent leurs forces dans cette zone en remplaçant les F-4 par des F-15 à Okinawa et en fournissant des F-16 à la Corée du Sud.

## «La femme arabe: mythe et réalité»

est le sujet d'une conférence organisée par le Centre de Recherche et d'Études Arabes Inc. La conférencière est Mme Randa El Khalidi, épouse de DIYA EL FATTAL, ambassadeur de Syrie aux Nations Unies. Elle est l'ancienne directrice du bureau d'information arabe à New York, membre de la délégation de l'OLP aux Nations Unies. Elle a représenté à plusieurs reprises l'OLP aux conférences des Pays Non-Alignés.

Une période de questions suivra.  
ENDROIT: RAMADA INN (Guy & Dorchester)  
«Le Grand Salon»  
DATE: Vendredi le 20 novembre 1981  
HEURE: 7:30 p.m.  
Entrée libre

Car «en se désintéressant des objectifs turcs», souligne l'éditorialiste, de telles opérations ne font que favoriser la propagande anti-arménienne orchestrée par la Turquie elle-même».

Sur un plan strictement libanais, les Arméniens redoutent les retombées de cette vague d'attentats: dans le quartier arménien de Bourj-Hammoud (banlieue nord de Beyrouth), les commerçants interrogés expriment à la fois leur approbation aux organisations «révolutionnaires» et leur malaise devant ces attentats anti-français au Liban qui exposent leur communauté à des représailles.

Quoique 80 pour cent d'entre elle réside dans le secteur-est de Beyrouth et de sa banlieue, la communauté arménienne est également présente à Beyrouth-Ouest et dans la Bekaa, à Anjar. Du fait qu'elle se trouve ainsi à cheval sur les

VENTE DE... VENTE DE... VENTE DE... VENT

**LIQUIDATION**

20% LIVRES 50%

30% LIVRES

40% LIVRES 60%

Librairie LIBRUS 733-1414

2465 Rockland  
Centre d'achat Rockland  
(V.M.R.)

LIBRUS fermera ses portes seulement à Rockland le 21 novembre.

**LE DEVOIR**

«L'endroit et le moment idéal» pour vous abonner

**LE DEVOIR** sera présent au Salon du Livre de Montréal

du 24 au 29 novembre au kiosque no: 453b

Venez nous rencontrer

# La démocratie semble menacée en Espagne

MADRID (AFP) — Six ans après la mort de Franco, la démocratie espagnole, ébranlée par la tentative de coup d'Etat du 23 février dernier, paraît menacée au point que la célébration du sixième anniversaire de la disparition du Caudillo puisse fournir un nouveau prétexte à d'éventuels putschistes, estiment les observateurs à Madrid.

Même si la menace n'est pas imminente, l'extrême-droite, les indépendantistes basques et la crise économique semblent depuis quelques mois vouloir conjuguer leurs efforts pour déstabiliser le régime espagnol.

La perspective de deux événements stimule l'activité des putschistes: tout d'abord, le procès des auteurs du prononcement du 23 février, sans cesse reculé, pourrait finalement s'ouvrir au printemps prochain. D'autre part, l'extrême-droite voit d'un très mauvais oeil l'arrivée, prévue par les sondages, des socialistes au pouvoir, au plus tard aux élections législatives de mars 1983.

La caste militaire, qui avait fini par admettre la légalisation du Parti communiste le 9 avril 1977, pourrait bien ne pas accepter que le pouvoir soit conquis par les vaincus de la guerre civile de 1936, estiment les observateurs.

Largement battus lors des diverses consultations électorales (ils avaient obtenu 2% des voix lors du référendum constitutionnel du 6 décembre 1978), les franquistes et les nostalgiques de l'ordre ancien n'ont jamais désarmé.

Le 11 novembre 1978, l'opération «galaxie» était déjouée. Le 24 février 1979, on découvrait un projet d'attentat contre le premier ministre Adolfo Suarez.

L'année 1981 a vu un redoublement du nombre de complots: les Cortes le 23 février, la Banque Centrale de Barcelone le 23 mai et le complot contre la sécurité de l'Etat éventé le 23 juin. Entre-temps, le 26 mai, un tunnel suspect était découvert à Barcelone sur un parcours que devait emprunter le roi.

Pour fêter le sixième anniversaire de la mort de Franco, ses partisans ont choisi de manifester en masse sur la Place d'Orient le 22 novembre, presque neuf mois jour pour jour après le putsch avorté.

Depuis la mort de Franco, l'économie est venue prêter main-forte aux partisans du caudillo. L'avènement de la démocratie a coïncidé en effet avec l'arrivée de la crise mondiale de l'énergie et la fin d'une certaine prospérité en Espagne.

De plus, cette crise mondiale a freiné, voire stoppé, l'émigration «économique» annuelle de 100.000 espagnols, phénomène qui, jusqu'en 1974, permettait de masquer l'incapacité du régime franquiste d'atteindre un niveau d'emploi satisfaisant.

L'Espagne compte actuellement 1,6 million de chômeurs, soit près de 13% de la population active et l'on compte pratiquement un nouveau chômeur chaque minute.

Depuis la tentative de putsch du 23 février, les indépendantistes basques de l'ETA-militaire ont multiplié leurs attaques contre des militaires dont l'impudence devant la montée du «terrorisme» avait justement conduit certains d'entre

eux à tenter un prononcement. Jamais encore depuis la guerre civile, huit militaires n'avaient été tués en Espagne dans un délai si court, moins de deux mois, entre le 19 mars et le 7 mai dernier.

L'ETA-militaire est responsable de la majorité des attentats perpétrés en Espagne contre l'armée. À ce jour 36 militaires — dont six généraux — ont été tués en Espagne depuis le 21 juillet 1978, date du début de l'offensive de l'ETA-militaire contre l'armée. Avant cette date, aucun militaire n'avait péri dans un attentat depuis la fin de la guerre civile. Si l'on excepte l'amiral Carrero Blanco, «exécuté» par l'ETA en tant que chef du gouvernement.

Le 22 juillet 1978, l'ETA expliquait que son offensive constituait la réponse à l'«opération châtimement» menée par l'armée espagnole contre le peuple basque dans la première quinzaine du mois de juillet aux arènes de Pamplone, à Saint-Sébastien et à Renteria (au total deux morts et plusieurs centaines de blessés).

L'ETA rejette la thèse du gouvernement espagnol qui avait qualifié les événements d'«erreurs inexplicables» dues au comportement «anarchique» et «irresponsable» de certains dirigeants de la force publique, dont certains ont d'ailleurs été sanctionnés.

Pour l'ETA, ces actions obéissaient à un plan parfaitement élaboré et dirigé depuis les plus hautes sphères de l'armée, véritable pouvoir de ce régime de dictature militaire.

Delibérément organisées ou non, ces actions répressives de la police espagnole intervenaient en tous cas à un moment crucial puisque quelques jours plus tôt, le 17 juin, pour la première fois, l'ETA-militaire avait fait savoir qu'elle était prête à négocier avec l'Etat espagnol. Elle avait également accepté d'accepter un cessez-le-feu.

Depuis le 23 février, les nationalistes basques dénoncent avec véhémence la généralisation de la torture, pratiquée selon eux à grande échelle en Euskadi (pays basque) par les mêmes policiers qu'à l'époque franquiste. Il ne s'agit que de bavures isolées, répond pour sa part le gouvernement.

Pour certains observateurs, nombre de policiers ou de militaires d'extrême-droite n'hésitent pas en fait à jeter de l'huile sur le brasier basque pour pousser l'ETA à multiplier ses attentats afin de susciter une réaction de l'armée.

Le 5 octobre, le directeur de la sûreté de l'Etat a fait part de ses inquiétudes à propos de la sécurité du roi, menacé d'être la cible d'un attentat spectaculaire de l'ETA-militaire.

Depuis son accession au trône, le 22 novembre 1975, c'est la seconde fois, après l'affaire du tunnel de Barcelone, que le roi paraît être sérieusement menacé par un attentat.

Ces deux complots présumés contre Juan Carlos ont été organisés dans les six derniers mois, ce qui témoigne encore de la pression toute récente exercée sur la démocratie espagnole, dont le roi semble le garant depuis la tentative de coup d'Etat du 23 février.

# Londres dépêche d'autres troupes en Ulster pour ramener le calme

BELFAST, (d'après Reuter et AFP) — Les autorités britanniques ont envoyé hier six cents hommes de troupes supplémentaires en Irlande du Nord pour tenter de ramener le calme parmi la population protestante et de mettre fin à la nouvelle vague d'assassinats politiques.

Toutes les forces de police de la province ont en outre été mises en état d'alerte et tous les congés et repos hebdomadaires ont été annulés.

Une source autorisée, on indique que de 11.000 à 11.500 soldats britanniques sont déjà déployés dans les quatre comtés d'Ulster où le conflit entre unionistes protestants et républicains catholiques a fait plus de deux milliers de morts en douze ans.

La colère des protestants a été exacerbée par l'assassinat, samedi dernier, du révérend Robert Bradford, abattu par un commando de l'IRA provisoire.

Mardi au cours des obsèques du parlementaire, M. James Prior, secrétaire à l'Irlande du Nord, a été conspué et agressé par la foule. Le révérend Ian Paisley, chef de l'aile dure du mouvement protestant, a en outre annoncé une série de mesures pour rendre l'Irlande du Nord «ingouvernable». Il a appelé tous les élus locaux à refuser tout contact avec l'administration britannique et a menacé de déclencher une grève de la collecte des impôts et de la TVA.

Le pasteur Ian Paisley a lancé hier après-midi un appel à l'action et a menacé de lancer des hommes armés dans les rues.

«L'heure est extrêmement grave, a-t-il dit au cours d'une conférence de presse. Notre peuple est assassiné.»

«Il faut désormais agir ou mourir. Nous avons le choix entre remédier à la situation ou mourir en essayant de le faire. Si le gouvernement poursuit sa politique désastreuse, il y aura un conflit entre l'IRA et la troisième force. M. Paisley a ajouté que 50.000 hommes étaient prêts à se lancer dans la tâche du maintien de l'ordre dans la province. «Je peux présenter à Mme Thatcher 50.000 hommes disposés à faire ce travail», a-t-il affirmé.

Au même moment, un soldat et un civil étaient blessés par balles lorsque des tireurs ont attaqué une patrouille à

l'armée britannique à Crossmaglen, près de la frontière avec la république d'Irlande. Le soldat se trouve dans un état très grave, selon la police.

Au nom du gouvernement britannique, M. Prior a indirectement répliqué par un communiqué dans lequel il rappelle que les armées privées n'ont aucune place dans la société et que la loi ne fait pas de différence entre elles.

«Il y a une crise de confiance engendrée par les extrémistes des deux bords», affirme le secrétaire à l'Irlande du Nord. «Les extrémistes situés de l'autre côté de la barrière du sectarisme exercent désormais exactement la même menace pour la loi et le système parlementaire. La réplique du gouvernement sera exactement la même.»

Les troupes envoyées en renfort en Irlande du Nord font partie du premier bataillon du régiment parachutiste, qui évoque d'amers souvenirs

dans la mémoire de nombreux catholiques.

C'est en effet ce même bataillon qui avait ouvert le feu, en mars 1972 à Londonderry, sur la marche pour les droits civiques, tuant 13 personnes. Cet incident est connu depuis sous le nom de Bloody Sunday (dimanche sanglant).

En représailles, l'IRA avait tué dix soldats au cours du mois qui a suivi.

À Londres, le Dr Robert Runcie, archevêque de Cantorbéry, a critiqué l'appel

lancé par le pasteur Paisley qui a demandé à ses adeptes de rendre l'Irlande du Nord ingouvernable.

«Un pays ingouvernable est un pays vulnérable et malade, livré aux mains de gens sans scrupules», a déclaré à la presse le chef spirituel de l'Église anglicane. Le mal en Irlande ne se limite pas à ceux qui s'expriment à coups de bombes et de balles, a-t-il dit. L'incitation à la violence est un mal tout aussi grand.»

Les étudiants de l'Université fédérale de Brasilia avaient consacré toute la journée de mardi à préparer des manifestations contre la présence dans leur pays de M. Kissinger. Parmi les rassemblements prévus, figurait notamment un «enterrement symbolique» de l'ancien chef de la diplomatie américaine «en souvenir des morts de la guerre du Vietnam».

Mais il ne semble pas que les services de sécurité brésiliens aient pensé que cette vague d'anti-américanisme irait jusqu'à la «capture» de M. Kissinger.

L'un des points qui semble avoir le plus indisposé la population estudiantine de Brasilia est l'information selon laquelle l'ancien secrétaire d'Etat américain devait recevoir un cachet d'environ \$15.000 pour cette seule conférence alors que professeurs et étudiants brésiliens se plaignent du manque de crédits pour l'enseignement.

# L'affaire «Richard Allen» connaît des rebondissements

WASHINGTON (AFP) — L'entrée en scène d'un homme d'affaires japonais et l'existence d'un coffret laqué, offert à Mme Reagan par une revue japonaise à laquelle elle avait accordé une brève interview au mois de janvier dernier, ont relancé hier à Washington l'affaire Richard Allen.

Le conseiller du président Reagan pour les affaires de sécurité nationale fait actuellement l'objet d'une enquête du ministère de la Justice pour avoir reçu au mois de janvier dernier 1.000 dollars de «gratification» de la revue japonaise, «Le compagnon de la ménagère», à la suite de la même interview.

De nouveaux éléments s'ajoutent quotidiennement au dossier, qui pourrait conduire maintenant à la démission de M. Allen, ont affirmé plusieurs journaux américains hier.

L'homme d'affaires japonais est M. Shoichiro Toyoda

directeur de la société automobile Toyota. La Maison-Blanche a confirmé hier qu'il avait rencontré M. Allen au mois de mars dernier, à une époque où le gouvernement américain discutait avec des industriels nippons d'une «réduction volontaire» du quota d'importations de voitures japonaises aux États-Unis.

M. Speakes, porte-parole adjoint de la Maison-Blanche, a cependant déclaré que M. Allen avait décidé de ne pas s'occuper de ces tractations étant donné les liens d'affaires qu'il avait eus auparavant avec le Japon. La Maison-Blanche n'avait pas été tenue au courant de cette rencontre, a-t-il également dit.

L'existence du coffret laqué a été révélée hier au Japon par le quotidien *Asahi*, et la Maison-Blanche a confirmé que ce cadeau, d'une valeur de 75 dollars environ, avait été remis à Mme Nancy Reagan le jour même de l'interview. Jusqu'à maintenant, M. Al-

len avait toujours déclaré que les 1.000 dollars qu'il a reçus et «oubliés» par la suite dans le coffre-fort de l'un de ses bureaux, étaient destinés à remercier Mme Reagan de l'interview, selon la coutume des revues japonaises.

Certains journalistes américains ont immédiatement tiré la conclusion que si le cadeau à Mme Reagan avait été la boîte laquée, les 1.000 dollars avaient bel et bien pour but de remercier M. Allen de son entretien pour arranger l'interview.

L'affaire s'est d'autant plus compliquée ces derniers jours que la Maison-Blanche est revenue mardi sur ses premières affirmations selon lesquelles M. Reagan n'avait été mis au


# Mauroy légifère par ordonnances

PARIS (AFP) — Le gouvernement français a décidé hier de légiférer par ordonnances pour accélérer l'application de sa politique sociale.

Cette procédure des ordonnances, prévue par la constitution française, permet au gouvernement de prendre, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi et donc du ressort du Parlement.

Réuni hier, le conseil des ministres a indiqué qu'il déposera avant la fin de l'année un projet de loi qui demandera au Parlement l'autorisation de procéder par ordonnances et qui fixera en même temps les grands principes de la politique sociale. Les ordonnances, qui définiront les mesures précises, seront ensuite prises par le gouvernement au cours des premiers mois de 1982. Elles concerneront des domaines comme la réduction du temps de travail hebdomadaire, l'allongement des congés payés et l'abaissement de l'âge de la retraite.

La procédure des ordonnances, qui consiste donc en un désaisissement du législatif au profit de l'exécutif, est une arme à laquelle les gouvernements de la cinquième République ont rarement eu recours. Elle fut utilisée en octobre 1967, sous la présidence du général de Gaulle, pour mettre en oeuvre une réforme de la sécurité sociale. À l'époque, l'opposition de gauche avait vivement réagi.



**COLLÈGE CHARLES LEMOINE**

(Institution privée reconnue d'intérêt public par le Ministère de l'Éducation du Québec)

**INSCRIPTIONS POUR 1982-83**

Date limite: **3 décembre 1981**

- Niveau secondaire, I à V
- Dessert toutes les municipalités de la Rive Sud de Montréal
- Cours académique général: Voies enrichie, régulière, de transition
- Institution mixte
- Externat seulement
- Transport scolaire fourni (sans frais additionnels)

Composez: **638-1282**  
901, rue Tiffin,  
Longueuil, J4P 3G6

**Maria Chapdelaine**

200 éditions différentes  
mais une seule...  
illustrée par  
**Clarence Gagnon**

Coédition  
Art Global/Libre Expression

En vente partout

Des **idées-cadeaux** pour Noël

À Noël, offrez l'un de ces cadeaux qu'on apprécie pendant des heures et des heures... Offrez des livres!

Le Ministère des Communications vous propose cette année ses meilleurs titres et quelques-unes de ses nouvelles parutions.

Cochez  les titres désirés et postez dès aujourd'hui cette annonce.

<p><input type="checkbox"/> <b>Québec, trois siècles d'architecture</b> par Luc Noppen, Claude Paulette, Michel Tremblay</p> <p>La ville telle qu'elle était aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Les chroniqueurs de l'époque avec l'aide des nombreuses illustrations ou photographies vous serviront de guide. (Une documentation fouillée et des documents inédits, la qualité du papier, de la typographie en font un ouvrage de luxe et une pièce de collection.)</p> <p>EQ 4542 440 pages, 950 illustrations dont 46 en couleurs 45 \$ 25 x 30 cm</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>La Cour supérieure du Québec et ses Juges, 1849-1<sup>er</sup> janvier 1980</b> par Ignace J. Deslauniers, j.c.s.</p> <p>Le personnel de la Cour supérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1980: un juge en chef, un juge en chef associé, un juge en chef adjoint et 108 juges punies auxquel les s'ajoutent 20 juges suppléentaires. Monsieur le juge Deslauniers nous offre l'histoire de la Cour supérieure vue à travers les notes biographiques de ses membres, depuis sa création en 1849 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1980.</p> <p>EQ 4995 250 pages avec illustrations 15 \$ 23,5 x 26 cm</p>
<p><input type="checkbox"/> <b>Les oeuvres d'art du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement ou la politique d'un pour cent</b></p> <p>Jordi Bonet, Marcelle Ferron, Pierre Ayot, Reynald Piché, Monique Mercier et plusieurs autres artistes reconnus ont orné les édifices publics récents, localisés aux quatre coins du Québec. Grâce à cet ouvrage d'une remarquable qualité, vous pourrez faire connaissance avec ces oeuvres conçues en fonction du lieu et qui l'agrémentent joliment.</p> <p>EQ 13435 200 pages, 155 reproductions couleurs et 38 en noir et blanc, reliure toile 35 \$ 27 x 27 cm</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>Itinéraire toponymique du chemin du Roy, Québec-Montréal</b> par René Bouchard en collaboration</p> <p>Cet ouvrage vous propose un voyage, de Québec à Montréal, sur le chemin du Roy, avec halte commentée à chaque localité, chaque accident géographique, chaque pont, etc. Il vous renseigne sur l'origine et la signification des noms de lieux, ces «phares» qui éclairent le voyageur sur les divers aspects tant sociologiques, politiques, linguistiques, folkloriques qu'historiques de la vie des gens qui ont pris racine en ces lieux.</p> <p>EQ 13130-0 89 pages, cartes et photos en couleurs 12,95 \$ 17 x 26 cm</p>
<p><input type="checkbox"/> <b>Dictionnaire biographique des Bretons en Nouvelle-France 1600-1765</b> par Marcel Fournier</p> <p>Cette étude inédite sur l'immigration bretonne en Nouvelle-France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles contient 1040 biographies de Bretons venus au Canada sous le régime français. Document de base essentiel à la recherche de nos ancêtres bretons, il représente une contribution valable à l'étude de nos origines.</p> <p>EQ 11048-6 222 pages 21 x 27 cm 7,75 \$</p>	<p><input type="checkbox"/> <b>À la découverte du patrimoine</b> Exposition présentée au Musée du Québec du 4 février au 1<sup>er</sup> mars 1981</p> <p>Découvrez l'homme, Gérard Morisset! En plus d'apprendre ses talents de dessinateur et peintre, de voir et lire quelques-uns de ses manuscrits, vous entrerez en contact avec une partie importante de l'histoire de l'art du Québec qu'incarnait Morisset. Ce livre publié en son hommage, nous le présente comme restaurateur, conservateur du Musée de la province, directeur de l'inventaire des oeuvres d'art, dont il fut l'initiateur en 1937. Tout le long de cette publication transparaît l'amour de l'art que Morisset désirait transmettre.</p> <p>EQ 13776-0 255 pages, 90 photos noir et blanc 12,50 \$ 15 x 23 cm</p>

Vous pouvez les commander par la poste ou encore vous les procurer à l'une ou l'autre de nos librairies.

Québec:

Place Sainte-Foy  
Tél: 651-4202

Centre administratif - Rez-de-chaussée  
Tél: 643-3895

Trois-Rivières:

Édifice Pollack  
225, rue Des Forges  
Tél: 379-1443

Hull:

662, boul. Saint-Joseph  
Tél: 770-0111


Montréal:

Complexe Desjardins  
150, rue Ste-Catherine ouest  
Tél: 873-6101

Nom	Date
Adresse	No de compte
Ville	Code postal
	Province

Retourner à: Ministère des Communications  
Diffusion des publications  
1283, boul. Charest ouest  
Québec, G1N 2C9

Important: Joindre cheque ou mandat à l'ordre du ministère des Finances du Québec



Gouvernement du Québec  
Ministère des Communications  
Direction générale des publications gouvernementales

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières
Chaque parution coûte \$4.50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées
\$0.55 la ligne agate. Minimum \$8.80. Heures de tombée: 10 heures 30.

Nous acceptons
VISA MasterCard

par téléphone

286-1202

Pour tout autre service
844-3361

Antiquités à vendre
Décapage sur boiseries, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite.

Antiquités à vendre
CARPETTES DE SOIE, PERSE. Bon investissement. Voie une opportunité d'acheter en bas du prix courant une authentique carapette de soie Perse "Ghom" ou laine et soie (sain) ou toute laine "Kashan" ou "Fabrizze".

Antiquités à vendre
MEUBLES, vaisselle, lampes, argenterie, vaisseaux, bibliothèque, ensemble de chambre complet 4 morceaux, style 1940, \$350, etc... 2375 Notre-Dame ouest. Lundi au samedi de 12h à 18h, jeudi & vendredi 13h à 23h. 935-5998. 21-11-81

Antiquités à vendre
CHIENS Chihuahua à vendre 272-3900 après 19h. 21-11-81.

Antiquités à vendre
PORSCHE 938S, seulement 5 400 km, à vendre ou à échanger particulièrement contre un édifice commercial situé dans le nord de Montréal. Valeur de l'auto. \$72 000. Contacter Ginette Piche au: 382-8443. 26-11-81

Antiquités à vendre
CHRYSLER 74, 2 portes, tout équipé, transmission et moteur refaits à neuf, propre, \$1500. Particulier. 689-4334. 23-11-81

Antiquités à vendre
FAMILIALE Plymouth Suburban, 1977, 3 sièges, radio AM/FM, pneus Michelin, 50 000 milles, très propre, bonne condition... 674-8750. 20-11-81

Antiquités à vendre
CITATION 1980, automatique, V10 244 DL, 1975, manuelle. Excellentes conditions, vente privée. 387-2039. 23-11-81

Antiquités à vendre
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Aussi avants métal tous grands de prix d'auubains, 207 est. Beauharnois, Tél.: 278-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Antiquités à vendre
LIQUIDATION d'une succession à Westmount incluant: mobilier de salle à manger, 2 chambres à coucher, mobilier de salon, service Limoges, bibelots intéressants. 235 Metcalfe avenue, # 610, de 10 am à 6 p.m. 23-11-81

Aides domestiques
DAME MATURE, sérieuse, aimant les enfants, souple quant à son horaire, pour s'occuper d'une fillette de 16 mois. Références exigées, secteur V-St-L. 747-4875, 23-11-81

Aides domestiques
DAME d'un certain âge s'engagerait comme aide ménagère, gardienne ou dame de compagnie, 2 jours par semaine. Appelez le soir seulement, 277-2510, 20-11-81

Bureaux à louer
RUE LAURIER OUEST, bureaux à louer, local rénové \$700/mois, non rénové \$400. Libre maintenant. 737-9490 ou 288-4011. 23-11-81

Chalets demandés
ST-DONAT lac Ouareau, pour 2 ou 3 semaines pendant la période des fêtes. Bonnes références, couple, 2 enfants. 277-4900. 21-11-81

Chalets à louer
ST-HYPPOLYTE, magnifique chalet à louer mois ou saison, 55 min. de Mtl, situé sur le bord d'un beau lac, avec splendide, endroit paisible, 3cc, foyer en pierre, chauffage électrique, garage chauffé, près pistes de ski de fond et alpin, références requises. 739-3714. 23-11-81

Logements à louer
BESOIIN PLUS DE CHOIX! Compilons toutes les disponibilités résidentielles de la région de Montréal. Service Location Hart. 274-5606. FRAIS OUVERT 7 JOURS. J.N.O.

Logements à louer
ROYAL-SOMERLED, 5 1/2 duplex, bas, peint à neuf, foyer, cuisinière, réfrigérateur, garage, jardin, chauffage, \$575. Libre tout de suite. 277-8010. 20-11-81

Logements à louer
NOUVEAU-ROSEMONT, 2e, 5 1/2, chauffage électrique, 259-0996 après 4h. 21-11-81

Logements à louer
BERRI DE MONTIGNY, 5 1/2 rénové, bas, 3 chambres fermées, chauffage électrique, foyer, entré 220, couclette, libre fin nov. \$425/mois. 688-8794. 20-11-81

Condominium à louer en Floride
A LOUER: condominium 1 cc, Sandpiper Cove, Destin, Floride. Complet, meublé, tarifs d'hiver (nov. à mars). Écrire à: Glenn Parrish, 5645, Orly Terrace, College Park, Georgia, 30349. 23-11-81

Condominium à vendre
DOMAINE PATON, Ile Paton, Laval, luxueux condominium 2 chambres, directement sur le bord de l'eau, grande terrasse extérieure. 663-3236 ou 842-5482. 23-11-81

Condominium à vendre
MONTREAL-NORD, condominium près bord de l'eau, 2 chambres avec foyer, tapis mur à mur, fixtures, hotte de ventilation, un espace de stationnement, piscine intérieure, bain sauna, salle de réception, Bar-B-Q extérieur, hyp. 46 mois à 1100 \$/mois. 387-2039. 23-11-81

Condominium à vendre
CONDOMINIUM Sherbrooke, 2 étages, Victoriennes rénovées, 2 étages, air climatisé, foyer, boiserie de chêne, pas d'agent. \$105 000. 655-7175. 23-11-81

Condominium à vendre
CONDOMINIUM grand luxe, 2 chambres à coucher, foyer, Red-Path, \$160 000. 937-0583. 23-11-81

Maisons à louer
MÉTRO-BERRI Très beau 5 pièces complètement rénové 1981: Chauffage électrique, entrée laveuse-sécheuse, marqueterie, etc... Comptant requis: \$30 000, financement 15%. Pour visiter: Gaétan Roy. 871-0293. IMMEUBLES GRAND-AIR. 21-11-81

Maisons à louer
CARRÉ ST-LOUIS, magnifique maison 7 1/2 pièces, cuisine équipée, laveuse-sécheuse, couclette, libre le 1er déc. 843-7225. 26-11-81

Maisons à louer
ST-HILAIRE charmant cottage de 5 1/2 pièces à louer. Immense salon très éclairé avec foyer en briques, cuisine spacieuse, salle de lavage, très grand garage. Entouré d'un très grand terrain avec arbres. C'est une maison idéale pour amateurs de calme et campagne. \$575 par mois. 467-1646. 23-11-81

Commerces à vendre
VILLE DE LAVAL
MAR salon spacieux.
- Salle à manger.
- Salle de réception.
(200 personnes).
Cuisine complètement équipée.
Grand stationnement.
- Pas d'agent.
286-1204. 21-11-81

Maisons à louer
DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

Maisons à louer
VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

Maisons à louer
À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

Maisons à louer
ACCEPTERAIS démnagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

Maisons à louer
ENTRETIEN-RÉPARATIONS
PEINTURE INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE, finition de plâtre, maintenance de bureau, dénègement, etc... Tous genres. 374-2237. J.N.O.

Maisons à louer
TOUS TRAVAUX peinture, plâtre, peinture décorative, et rénovation imitation bois, marbre, pierre, patines à l'ancienne, dorure, prix bas. 336-0659. 21-11-81

Maisons à louer
TOUS TRAVAUX intérieurs: peinture, papier, rénovation. Estimation gratuite. Prix compétitifs. Appelez au: 731-8180. 21-11-81

Maisons à louer
PIANO à vendre, tous reconditionnés à neuf, avec une garantie de 2 ans écrite. 253-3275. 30-11-81

Maisons à louer
PIANO Baldwin - Hamilton, 389-2815. 23-11-81

Divers / Services
POËLE à combustion lente moderne Lunocorpe de Québec, en très bon condition. \$375. Tél.: 467-2906. 20-11-81

Divers / Services
JEUNE FRANÇAIS désire correspondre avec francophone. J'apprécie sport, photo, philatèlie, correspondance, musique, amitié. Fruct Claude, 1 Rue de Beauséjour, 54260, Longueun, France. 23-11-81

Divers / Services
UN ciné Beaulieu 4008 ZM, lentille optivarion, 1.4, prix ferme \$1500, Leica M-4 lentille Summicron 50mm F1.4, et pose mètre Leica MR, prix ferme \$1250. R.B. Safari lentille summixlux 50mm, F1.4, prix ferme \$1800, lentille Elmarit - R. 180mm, F. 2.8, prix ferme \$1200. 1-800-463-3365. 23-11-81

Livres
ACHETERAIS oeuvres complètes de Platon, collection G. Budé, "Belles Lettres", (514) 689-2454. Guy Lalande, 31 ch. du Tour, Laval, HY 165. 23-11-81

Logements à louer
BESOIIN PLUS DE CHOIX! Compilons toutes les disponibilités résidentielles de la région de Montréal. Service Location Hart. 274-5606. FRAIS OUVERT 7 JOURS. J.N.O.

Logements à louer
ROYAL-SOMERLED, 5 1/2 duplex, bas, peint à neuf, foyer, cuisinière, réfrigérateur, garage, jardin, chauffage, \$575. Libre tout de suite. 277-8010. 20-11-81

Logements à louer
NOUVEAU-ROSEMONT, 2e, 5 1/2, chauffage électrique, 259-0996 après 4h. 21-11-81

Logements à louer
BERRI DE MONTIGNY, 5 1/2 rénové, bas, 3 chambres fermées, chauffage électrique, foyer, entré 220, couclette, libre fin nov. \$425/mois. 688-8794. 20-11-81

Logements à louer
N.D.G. haut duplex, 7, meublé ou non-meublé. Libre mi-décembre. Par mois ou par année. 482-0167. 23-11-81

Logements à louer
CENTRE-VILLE, rue Coloniale, près Carré St-Louis, grand 5 1/2 entréme, meublé, cuisine équipée, réfrigérateur, 288-9454, 844-6829. 23-11-81

Logements à louer
LOGEMENTS LUXUEUX, Christophe Colomb coin St-Zotique, entièrement restaurés, armoires, boiserie et planchers en chêne, climatiseur central silencieux. Libres. 4% \$380. 878-1213. 24-11-81

Logements à louer
ST-DENIS, superbe immeuble commercial, entièrement rénové à voir absolument. J.M. CORBIÉ 362-4330. LE PERMANENT COURTIER. 20-11-81

Logements à louer
C.D.N., rue Lacombe, site idéal, duplex 7 1/2 - 7 1/2 + 5 chambres au sous-sol. Un bijou à voir! Boiserie de chêne, bitétre de 28 x 66, Claude Boulanger, 729-5275. METROPOLITAIN COURTIER. 21-11-81

Logements à louer
ST-DENIS, superbe immeuble commercial, entièrement rénové à voir absolument. J.M. CORBIÉ 362-4330. LE PERMANENT COURTIER. 20-11-81

Logements à louer
RENOVÉ-VOUS...
... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention rapide de notre part sous votre direction pour nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée (Cadres, Professeurs, intellectuels, femmes et hommes d'affaires).
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM

Logements à louer
CARRÉ ST-LOUIS, magnifique maison 7 1/2 pièces, cuisine équipée, laveuse-sécheuse, couclette, libre le 1er déc. 843-7225. 26-11-81

Logements à louer
ST-HILAIRE charmant cottage de 5 1/2 pièces à louer. Immense salon très éclairé avec foyer en briques, cuisine spacieuse, salle de lavage, très grand garage. Entouré d'un très grand terrain avec arbres. C'est une maison idéale pour amateurs de calme et campagne. \$575 par mois. 467-1646. 23-11-81

Logements à louer
VILLE DE LAVAL
MAR salon spacieux.
- Salle à manger.
- Salle de réception.
(200 personnes).
Cuisine complètement équipée.
Grand stationnement.
- Pas d'agent.
286-1204. 21-11-81

Logements à louer
DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

Logements à louer
VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

Logements à louer
À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

Logements à louer
ACCEPTERAIS démnagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

Logements à louer
ENTRETIEN-RÉPARATIONS
PEINTURE INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE, finition de plâtre, maintenance de bureau, dénègement, etc... Tous genres. 374-2237. J.N.O.

Logements à louer
TOUS TRAVAUX peinture, plâtre, peinture décorative, et rénovation imitation bois, marbre, pierre, patines à l'ancienne, dorure, prix bas. 336-0659. 21-11-81

Logements à louer
TOUS TRAVAUX intérieurs: peinture, papier, rénovation. Estimation gratuite. Prix compétitifs. Appelez au: 731-8180. 21-11-81

Logements à louer
PIANO à vendre, tous reconditionnés à neuf, avec une garantie de 2 ans écrite. 253-3275. 30-11-81

Logements à louer
PIANO Baldwin - Hamilton, 389-2815. 23-11-81

Propriétés à vendre
Trust Royal Services immobiliers

Propriétés à vendre
VOILÀ VOTRE CHANCE!
La nation ou le ski? Chalet avec façade sur le lac, 3 chambres, accès à la coupe, accès à l'année. Gene Loughheed 243-6153 ou 292-3192.

Propriétés à vendre
ST-ÉTIENNE DE BOLTON:
Magnifique ferme de 160 acres, maison avec 5 chambres à coucher, excellentes vues, près des centres de ski et Autoroute. Offert à \$15,000. Gérald Pion - 243-0610.

Propriétés à vendre
BOLTON-OUEST:
Propriété exclusive, 832 acres, récemment rénové et de première qualité pour opérer ferme à boeuf, jolies résidences principales, 4 autres maisons, 5 granges, vue du Lac Brome, le tout offert pour \$750,000. U.S. Gérald Pion - 243-0610. 20-11-81

Propriétés à vendre
N.D.G., très beau cottage semi-détaché, idéal impeccable et exceptionnel, divisions spacieuses, 4cc, charmante cuisine & s.b. rénoveres, foyer, verrière, superbos boiseries de chêne, très ensoleillé, grand jardin. Occupation immédiate. Occasion unique. Réduit à \$127 000 pour vente rapide. Régent financement, 10% hyp., 10% h. 2e hyp. 15%. Privé. 649-4431. 23-11-81

Propriétés à vendre
DERNIÈRE CHANCE \$30 000 à St-Eustache, maison ancestrale en pierre intérieure et extérieur, 4 cc, foyer, planchers en bois, rénovation à continuer. Libre immédiatement. Particulier. 487-2906. 20-11-81

Propriétés à vendre
À LAVAL, AUBAINE, bord de l'eau navigable, maison de style Normand exclusif, décorée et meublée, sur terrain de 25 000 p.c. paysager, occupation immédiate. \$98 000. Ginette Faucher. Trust Gérald. 687-6780. 20-11-81

Propriétés à vendre
C.D.N., rue Lacombe, site idéal, duplex 7 1/2 - 7 1/2 + 5 chambres au sous-sol. Un bijou à voir! Boiserie de chêne, bitétre de 28 x 66, Claude Boulanger, 729-5275. METROPOLITAIN COURTIER. 21-11-81

Propriétés à vendre
ST-DENIS, superbe immeuble commercial, entièrement rénové à voir absolument. J.M. CORBIÉ 362-4330. LE PERMANENT COURTIER. 20-11-81

Propriétés à vendre
RENOVÉ-VOUS...
... est une agence de rencontres professionnelle. Une intervention rapide de notre part sous votre direction pour nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée (Cadres, Professeurs, intellectuels, femmes et hommes d'affaires).
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 9:00 PM

Propriétés à vendre
CARRÉ ST-LOUIS, magnifique maison 7 1/2 pièces, cuisine équipée, laveuse-sécheuse, couclette, libre le 1er déc. 843-7225. 26-11-81

Propriétés à vendre
ST-HILAIRE charmant cottage de 5 1/2 pièces à louer. Immense salon très éclairé avec foyer en briques, cuisine spacieuse, salle de lavage, très grand garage. Entouré d'un très grand terrain avec arbres. C'est une maison idéale pour amateurs de calme et campagne. \$575 par mois. 467-1646. 23-11-81

Propriétés à vendre
VILLE DE LAVAL
MAR salon spacieux.
- Salle à manger.
- Salle de réception.
(200 personnes).
Cuisine complètement équipée.
Grand stationnement.
- Pas d'agent.
286-1204. 21-11-81

Propriétés à louer
DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

Propriétés à louer
VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

Propriétés à louer
À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

Propriétés à louer
ACCEPTERAIS démnagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

Propriétés à louer
ENTRETIEN-RÉPARATIONS
PEINTURE INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE, finition de plâtre, maintenance de bureau, dénègement, etc... Tous genres. 374-2237. J.N.O.

Propriétés à louer
TOUS TRAVAUX peinture, plâtre, peinture décorative, et rénovation imitation bois, marbre, pierre, patines à l'ancienne, dorure, prix bas. 336-0659. 21-11-81

Propriétés à louer
TOUS TRAVAUX intérieurs: peinture, papier, rénovation. Estimation gratuite. Prix compétitifs. Appelez au: 731-8180. 21-11-81

Propriétés à louer
PIANO à vendre, tous reconditionnés à neuf, avec une garantie de 2 ans écrite. 253-3275. 30-11-81

Propriétés à louer
PIANO Baldwin - Hamilton, 389-2815. 23-11-81

TELEVISION
CBFT
8:55 Ouverture et Horaire
9:00 Les Drailleurs
9:30 Animagie
9:45 Tape-Tambour
10:00 Presse-Port
10:30 Magazine-Express: "Mécanique automobile" avec Québec-Montreal, du Club Automobile du Québec. Groupe intégré: René Paradis, journaliste, professeur de mandala-mécanique, parle de son métier. - "Trousailles" avec France Dauphin.
11:00 Le Son des Français d'Amérique: L'artefact: Marie Chiquette. Une dernière génération de parleur français à Ville-Marie et à Ste-Genève, au Missouri. Pami œil, le violoncelle.
11:30 Les Travaux d'Hercules Jonsson. Aventures réalisées et interprétées par Tade Danilowicz, avec James Dickson et Jean Houvé.
11:55 Les secrets des animaux: "Serpents noirs d'Amérique".
12:25 Le téléjournal
12:30 Allo Bou Bou
12:30 Femme d'aujourd'hui
Six jeunes femmes, toutes employées au ministère des Affaires étrangères du Canada, viennent nous parler de leurs expériences au cours de séjours qu'elles ont fait à l'étranger à titre de secrétaires d'ambassades.
14:30 Cinéma: "Le tournoi du père" (Tchèque). Drama écrit par Frank O'Conor, avec B. Inarky et Joe Keery.
16:00 Bobino
16:30 Pop Citrouille
Chanson, mini-comédies.
17:00 Téléjournal
Téléjournal écrit par Michel Faure et Claude Fortin.
17:30 Daniel Bertolino, l'exploration et vous. Série documentaire animée et réalisée par Daniel Bertolino. "Les Pygmées". Ce soir
18:00 Nouvelles du sport
18:00 Téléx arts
19:00 Téléjournal
Téléjournal écrit par Guy Fournier. Avec Jean Bezin et Angèle Côté.
19:30 Boggie Woogie 48
Téléjournal écrit par Claude Jasmin.
20:00 Les grands films: "L'espion qui m'aimait" (Britannique 1977). Drama d'espionnage réalisé par Lewis Gilbert, avec Roger Moore, Barbara Bach, Curt Jurgens, Richard Kiel et Caroline Munro.
22:30 Le téléjournal
23:05 Les nouvelles du sport
23:15 Angoisses.
"Vieilles surlantes" (Britannique)
Drama réalisé par James Ormrod, avec Carol Baker, Maurice Kaufmann et Mark Mass.
0:35 Fin des émissions

TELEVISION
CFTM
7:10 Horaire
7:15 Deux heures
7:25 Les météo: "La ronde de nuit"; "Les nouvelles d'affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditeurs".

TELEVISION
CFTM
7:10 Horaire
7:15 Deux heures
7:25 Les météo: "La ronde de nuit"; "Les nouvelles d'affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditeurs".

TELEVISION
CFTM
7:10 Horaire
7:15 Deux heures
7:25 Les météo: "La ronde de nuit"; "Les nouvelles d'affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditeurs".

TELEVISION
CFTM
7:10 Horaire
7:15 Deux heures
7:25 Les météo: "La ronde de nuit"; "Les nouvelles d'affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditeurs".

TELEVISION
CFTM
7:10 Horaire
7:15 Deux heures
7:25 Les météo: "La ronde de nuit"; "Les nouvelles d'affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditeurs".

TELEVISION
CFTM
7:10 Horaire
7:15 Deux heures
7:25 Les météo: "La ronde de nuit"; "Les nouvelles d'affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditeurs".

TELEVISION
CFTM
7:10 Horaire
7:15 Deux heures
7:25 Les météo: "La ronde de nuit"; "Les nouvelles d'affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditeurs".

TELEVISION
CFTM
7:10 Horaire
7:15 Deux heures
7:25 Les météo: "La ronde de nuit"; "Les nouvelles d'affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditeurs".

TELEVISION
CFTM
7:10 Horaire
7:15 Deux heures
7:25 Les météo: "La ronde de nuit"; "Les nouvelles d'affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditeurs".

TELEVISION
CFTM
7:10 Horaire
7:15 Deux heures
7:25 Les météo: "La ronde de nuit"; "Les nouvelles d'affaires"; "Les nouvelles artistiques"; "La revue des éditeurs".

Rendez-vous avec Brassens au Quat'Sous

Renée Claude chante l'éternel masculin

par Nathalie Petrowski

Trois portraits — l'enfant, l'homme et le veillard — ornent la scène noire. Georges Brassens n'est plus. Renée Claude lui offre tous les soirs au Quat'Sous un bel enterrement. Opportunisme ou hasard, le spectacle tombe en tous les cas pile et démontre que Renée Claude a du flair.

Elle réussit à éviter la néphrosite d'un Johnny Elvis Présley et nous épargne le sentimentalisme larmoyant des salons funéraires. Son travail tient plus à la déclaration d'amour qu'au cours de danseur et d'histoire. Tout en chanteur et parfois en longueurs aussi, elle entretient le fan-tôme encore chaud d'un des piliers de la chanson française. Elle chante l'homme avec moins de ferveur qu'une Pauline Julien interprétant Vigneault ou Brecht et avec moins de panache qu'une Monique Leyrac emportée par le souffle de Nelligan ou Leclerc. Son élan respect diffère et tient du respect timide qu'une fille aurait pour son père, ou encore du regard romantique qu'une



Renée Claude: une veillée intime sur les bancs publics du passé.

femme pourrait avoir pour l'éternel masculin.

Sous le regard protecteur de Brassens, Renée Claude revient à la chanson à textes un peu comme on revient à Brylcreem, pour retrouver une bonne vieille valeur sûre et ne pas couper les amarres avec la tradition paternelle. Elle revient à la chanson mais c'est aussi la chanson qui lui revient comme elle revient ces jours-ci à Willy Nelson lorsqu'il

chante *Somehow over the Rainbow* ou encore à Carly Simon lorsqu'elle chante le vieux classique *I'll get over You*. Le règne de la musique préfabriquée tire peut-être à sa fin. La chanson à texte longtemps reléguée dans les oubliettes de la civilisation occidentale, est à nouveau dans l'actualité. Brel, Montand, Trenet et maintenant Brassens.

Tour de chant et tour d'horizon dans la vie d'un poète, le rendez-vous théâtral que Renée Claude nous propose est parfois un peu uniforme et manqué de temps forts mais il n'est pas pour autant raté. On découvre et on redécouvre

Brassens. Tel un bon patriarcal rassurant qui apaise l'âme agitée, son oeuvre est celle d'un amoureux de la vie. L'imagerie riche, sensuelle, terrestre, dans l'hommage rendu aux femmes comme dans la défense des pauvres et des petits, reste profondément humaine et nous donne la nostalgie de cet homme d'hier, bon, droit, civilisé.

Portant un costume noir à revers fardés et encadrés de petits cheveux ras, affichant un air de grande romantique, Renée Claude fait ressortir la douceur et la tendresse de Brassens. Elle est moins l'interprète que l'amie, moins la sociologue que l'admiratrice. Elle situe à peine l'homme et préfère chanter les chansons de Brassens dans lesquelles elle se retrouve le mieux. Les mots d'amour inavoués, les non-demandes en mariage, les grandes complications, les petites déclarations, les ébats libidineux, voilà ce qui l'intéresse chez Brassens avec ici et là une touche d'humour grivois, une touche de fantaisie. Dans l'atmosphère douce et feutrée de ce boudoir de la chanson française, Renée Claude cherche peut-être à retrouver l'aimant idéal et perdu, celui qui savait faire la guerre aux misogynes et l'amour aux femmes.

En tout 21 chansons dérou-

lées sur le piano de Jacques Marchand et habitées par une jolie voix qui fait parfois penser à celle de Jean Ferrat. L'accent roucoulant, truculent, l'épaisse moustache du bons sens n'y sont plus, mais le clin d'oeil y est toujours. Renée Claude ne cherche pas à expliquer l'essence de Brassens, elle nous le présente comme un vieil ami que l'on n'a pas vu depuis longtemps; ce n'est déjà plus un rendez-vous mais une sorte de veillée intime sur les bancs publics du passé.

Le Salon des métiers d'art axé sur l'artisan lui-même

Le 26e Salon annuel des métiers d'art du Québec ouvrira ses portes, à la Place Bonaventure, le 4 décembre, sous le thème «Un Salon de toute beauté».

Le Salon, qui a franchi son premier quart de siècle l'an dernier, entreprend sa progression vers le cinquantenaire dans un esprit renouvelé, comme l'a souligné hier, en conférence de presse, son président, M. Raymond Phaneuf.

«Nous voulons l'axer sur l'artisan lui-même», a-t-il dit. De fait, 415 artisans participeront cette année au Salon, dont la planification et l'aménagement spatial ont été fermées, avec une signalisation spéciale, permises de sculptures aériennes dans des tons de bleu et de vert. Les allées ont en outre été élargies pour faciliter la circulation.

D'autres innovations serviront à améliorer la communication avec le public. C'est ainsi qu'on a confié tout le soin de la présentation et de la publicité du Salon à la firme Cabana-Séguin. D'autre part, le journaliste bien connue Andréanne Lafond agrira comme porte-parole de cette grande fête annuelle de l'artisanat québécois.

En attendant l'ouverture officielle du 4 décembre, une exposition regroupant une douzaine d'artisans se tient au Viaduc ouest de la Place Bonaventure. On peut y admirer notamment les bijoux de Bernard Pelletier, les tentures sur soie de Chantal Pelletier, les peintures de soie viscosse de Monique Dusseault et les pièces de verre du souffleur Jean Vallières.

Mario Pelletier

«Le film est dur, terriblement. Mais il est essentiel!»  
-Serge Dussault, LA PRESSE  
VERSION FRANÇAISE

**SALO**

OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME  
un film de PIER PAOLO PASOLINI

7<sup>e</sup> SEMAINE!  
ELYSEE 2  
35 MILTON 842-6053

Frank Diamond à la Cinémathèque québécoise

La Cinémathèque québécoise présente, le dimanche 22 novembre, une soirée avec le cinéaste hollandais Frank Diamond.

Réalisateur des documentaires politiques *Nicaragua, septembre 1978* et *El Salvador: la révolution ou la mort*, M. Diamond est parmi les cinéastes les plus prolifiques et engagés des Pays-Bas.

Lors de son passage à Montréal, le cinéaste présentera lui-même son plus récent film: *Zimbabwe*, une analyse de la difficile transformation politique et économique de ce jeune pays.

La soirée comprendra également la projection de *El Salvador: la révolution ou la mort*, tourné au moment de l'assassinat de Mgr Romero; et de *Portrait de Nelson Mandela*, un hommage au leader politique sud-africain.

La soirée est présentée par la Cinémathèque en collaboration avec Carrefour international. La projection a lieu à la Bibliothèque nationale, rue Saint-Denis, à 20 h.

à l'Orchestre de Chambre McGill

"Barry Tuckwell, corniste, et Mark DuBois, ténor, seront les deux solistes invités au prochain concert de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott. LUNDI SOIR, LE 23 NOVEMBRE, à 20 h 30 au Théâtre Maisonneuve."  
(Publicité)

UN salon de Toute beauté

Cette année, le Salon des métiers d'art du Québec regroupe 415 artisans qui représentent 50 disciplines. Variété, originalité et qualité sont à l'honneur. C'est là que vous dénicheriez le cadeau parfait, l'objet unique qu'on ne se lasse pas d'admirer et qui vous est présenté par l'auteur.

Sur place, vous trouverez un comptoir d'emballage des cadeaux et une garderie. On accepte les cartes de crédit.

Venez remplir vos yeux de toutes les beautés du Salon. Et si vous pouvez passer un après-midi en semaine, vous aurez encore plus le loisir d'apprécier le talent de nos créateurs.

**Le Salon des métiers d'art du Québec**  
Place Bonaventure  
4 au 20 décembre 1981  
Tous les jours de 12h à 22h

PATRICK DEWAERE et ANNY DUPREY  
dans la nouvelle comédie de PHILIPPE DE BROCA

**PSY**

Tous les jours: 12-10 - 2-05 - 4-00 - 5-55 - 7-50 - 1-  
BERRI 3  
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

14 ANS

**LE ROI DES CONS**  
ou le règne de l'homme objet

CLAUDE CONFORTE  
FRANCIS PERRIN - MARIE-CHRISTINE DESCOURD

PARISIEN: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00  
LAVAL & GREENFIELD: 6.00, 7.50, 9.40  
VERSAILLES: 6.15, 7.50, 9.40

2<sup>e</sup> SEMAINE  
Le PARISIEN 2  
VERSAILLES 2  
LAVAL 7  
GREENFIELD PARK 2

"Dès la première image 'Beau Père' séduit par son charme. Tous les cinéastes sont admirablement dirigés!"  
- Francine Laurendeau, Le Devoir

UN FILM DE BERTRAND BLIER  
GAGNANT D'UN OSCAR (PRÉPAREZ VOS MOUCHOIRS)

**BEAU PÈRE**

18 ANS Adultes

avec PATRICK DEWAERE  
ARIEL BESSE  
NATHALIE BAYE • NICOLE GARCIA • MAURICE RONET

PLACE VILLE-MARIE  
12.15, 2.35, 4.55, 7.15 et 9.35  
CINEMA-2 866-2644

LES CINEMAS FRANCE FILM

**L'HOMME DE FER**  
WAJDA

MAINTENANT au Complexe DESJARDINS

desjardins 1  
BASILAIRE 1 288-3141

SELECTION OFFICIELLE CANNES 1980 "Un certain regard"  
«... Zanussi a traité le conflit individuel de l'amour et du devoir avec un romantisme fiévreux et désespéré.»  
(Le Monde)  
Zanussi fait preuve une fois encore d'une grande maîtrise technique  
G. P. DE L'O.C.F.C.

Zanussi nous offre une belle histoire d'amour et de fidélité, un drame tragique et émouvant par son intensité.  
(Cinéma 80)

**LES CHEMINS DANS LA NUIT**

avec MATTHIEU CARRIÈRE  
MAJSA KOMOROWSKA  
HORST FRANK

un film de KRZYSZTOF ZANUSSI

desjardins 2  
BASILAIRE 1 288-3141 Dès DEMAIN

**Noces de sang**  
un film exceptionnel! — LE QUOTIDIEN  
Un film de CARLOS SAURA

desjardins 4  
BASILAIRE 1 288-3141 3<sup>e</sup> MOIS

Didier FARRÉ présente

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH  
120 comédiens — 10.000 figurants — 200 danseurs

LES UNS ET LES AUTRES

Le PARISIEN 1  
480 STE CATHERINE D 866 3856  
TOUS LES JOURS  
1.00, 4.45, 8.30

2<sup>e</sup> SEMAINE POUR TOUS

**TROIS FRÈRES**

Philippe Noiret, Charles Vanel

ELYSEE 1  
35 MILTON 842 6053  
ENTRÉE... PRIX RÉGULIER  
SEMAINE 7.15, 9.25.

LE NOUVEAU BERGMAN

IMPORTANT et RÉUSSI!  
TÉLÉRAMA

Un film admirable de bout en bout. Une prodigieuse science cinématographique.  
LE MATIN

Excellente interprétation!  
TIME MAGAZINE

Il faut avoir vu tout Bergman. Il constitue son art ou sa magie.  
LE FIGARO

Une histoire tragique interprétée avec maestria.  
FICHES DU CINÉMA

18 ANS Adultes

Dès demain!

DE LA VIE DES MARIONNETTES

"DE LA VIE DES MARIONNETTES"  
AVEC ROBERT ATZORN-CHRISTINE BUCHEGGER  
MARTIN BENRATH  
UN FILM DE INGMAR BERGMAN

le DAUPHIN 1  
BEAUDUEN PRES D'YBERVILLE 721-6060  
7.30 - 9.30 (Dernier jour: "La Flambeuse")

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS / Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

## Réviser Linguistique

(poste à contrat)  
\$31.700 - \$39.000

Le Bureau de traduction des lois de l'Assemblée Législative de l'Ontario recherche un(e) linguiste pour la révision linguistique des textes législatifs traduits de l'anglais vers le français.

Vous devrez vous intégrer à une équipe d'avocats et de traducteurs juridiques à titre d'expert en langue française et travailler dans un esprit de collégialité.

**Lieu de travail:** Toronto (Ontario). Dossier No. AG 554/81.

**Qualifications:** Une maîtrise en langue française d'une université reconnue, de l'expérience en révision de textes, la rigueur intellectuelle et une parfaite connaissance de la langue anglaise sont parmi les qualités requises à ce poste.

## Traducteur Juridique

(Poste à contrat)  
\$25.100 - \$33.300

Le Bureau de traduction des lois de l'Assemblée Législative de l'Ontario, recherche un traducteur juridique pour traduire des textes législatifs de l'anglais vers le français.

Vous devrez vous intégrer à une équipe d'avocats et de traducteurs juridiques et travailler dans un esprit de collégialité.

**Lieu de travail:** Toronto (Ontario). Dossier No. 555/81.

**Qualifications:** Une licence en droit, préférentiellement en Common Law, de l'expérience en traduction, une parfaite connaissance de la langue anglaise et des aptitudes en rédaction française sont parmi les qualités requises à ce poste.

Les personnes qualifiées sont invitées à soumettre leur candidature au service, en indiquant le numéro de dossier correspondant, pour le 4 décembre, suivant: Ministère du Procureur général, 14e étage, 18 est, rue King, Toronto, Ontario, M5C 1C5.

Chances d'embauche égales pour tous.

 **Fonction publique Ontario**

la  
personne  
que  
vous  
cherchez  
lit...

## LE DEVOIR

tous les matins



Appel de candidatures mixtes



Année internationale des personnes handicapées 1981  
Fonction publique - Public Service Canada

## Chercheur scientifique, céramique

Traitement: Jusqu'à \$43 200  
N° de réf.: 81-NCRSO-EMR-16

**Énergie, Mines et Ressources**  
Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie  
Ottawa (Ontario)

Les Laboratoires des sciences minérales ont besoin d'un scientifique chargé des recherches portant sur la nature, le traitement, l'établissement des caractéristiques et l'utilisation des électrolytes solides, notamment ceux qui pourraient servir éventuellement aux systèmes énergétiques. Le titulaire devra planifier et mener des études en la matière, rédiger un rapport sur les résultats et collaborer avec d'autres chercheurs travaillant sur ce projet qui nécessite une méthode d'approche interdisciplinaire. Il devra également rédiger des rapports et des documents qui seront publiés et diffusés dans des organismes du secteur privé et dans d'autres organismes.

### Conditions de candidature

Doctorat d'une université reconnue ou grade inférieur assorti d'une expérience manifeste de la recherche et de la paternité évidente de travaux équivalents à celle requise pour un doctorat en sciences minérales, en céramique, en chimie ou en physique. Expérience de la recherche sur les électrolytes solides ou sur les électrodes. La connaissance du français ou de l'anglais est essentielle pour ce poste.

N° d'autorisation: 311-204-033

### Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Joan Girling à l'adresse ci-dessous:  
Tél.: (613) 593-5331, poste 496  
Date limite: le 31 janvier 1982

## Agent de planification et de contrôle

Traitement: \$35 322 - \$39 931  
N° de réf.: 81-NCRSO-NHW-10

**Santé et Bien-être social**  
Direction générale de la protection de la santé  
Ottawa (Ontario)

### Fonctions

L'agent de planification et de contrôle planifie et organise le processus de prise de décisions en vue de l'élaboration des plans opérationnels et de programmes; conçoit, coordonne et promeut l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes de gestion; conseille la gestion en ce qui a trait aux questions d'administration générale aux systèmes et aux facteurs humains; interprète les politiques émises par le ministère et les agences centrales et émet des recommandations; intègre les aspects de contrôle budgétaire et de rapport financier à la mesure de la performance; administre la fonction contrôle lors des présentations de drogues.

### Conditions de candidature

Diplôme universitaire reconnu au Canada avec concentration dans un domaine approprié des sciences naturelles ou des sciences appliquées. Expérience de la planification et de l'analyse de programme; ou dans l'évaluation de programmes; expérience dans l'analyse et la conception de systèmes, ou dans la vérification de gestion. La connaissance de l'anglais est essentielle.

N° d'autorisation: 311-264-002

### Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Joël Lecorre à l'adresse ci-dessous:  
Date limite: le 4 décembre 1981

## Chercheur, applications des herbicides

Traitement: \$23 225 - \$43 200  
N° de réf.: 81-NCRSO-DOE-9

**Environnement Canada**  
Institut pour la répression des ravageurs  
Forestiers, Service Canadien des forêts  
Sault Sainte-Marie (Ontario)

L'Institut pour la répression des ravageurs forestiers du Service canadien des forêts est à la recherche d'un chercheur scientifique qui sera appelé à travailler à la Section des applications des herbicides. Le chercheur scientifique mènera, en laboratoire et sur le terrain, des recherches sur l'incidence des herbicides sur l'écosystème forestier, étudiera les conséquences des changements apportés aux formules et aux techniques d'application et participera, avec d'autres chercheurs, à la mise au point d'herbicides à l'intention des administrateurs forestiers. Les candidats doivent avoir de l'expérience en botanique, foresterie ou phytophysiologie avec expérience de la recherche sur l'action, l'efficacité et le comportement des

herbicides, sur leur incidence sur la végétation visée et non visée ainsi que sur les techniques d'application au sol et par la voie des airs.

### Exigences professionnelles

Doctorat ou grade de niveau inférieur assorti de la publication de documents de recherche équivalents à un doctorat d'une université reconnue. La connaissance de l'anglais est essentielle.

N° d'autorisation: 401-264-045

### Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Anne Lacle à l'adresse ci-dessous:  
Tél.: 593-5331, poste 462  
Date limite: le 11 décembre 1981

**CHAUSSURE CONTREMAÎTRE**  
POU DÉPARTEMENT DE MONTAGE

**Exigences:**

- posséder un minimum de 3 ans d'expérience;
- forte personnalité, capable de motiver et diriger un groupe de 45 employés;
- s'adresse aux candidats sérieux.

**Avantages:**

- excellente opportunité d'avancement;
- bonne rémunération;
- programme d'assurance des plus intéressants;
- 3 semaines de vacances payées;
- 12 jours fériés payés;
- facilité de stationnement ou accès facile par métro Champs-de-Mars.

S'adresser à:

 **bootlegger**

444 St-Paul est  
Vieux-Montréal, Qué. H2Y 1H7  
Tél.: 288-7535  
At: Charles Eklove, gérant de l'usine

**CHAUSSURE SUPERVISEUR**  
POUR LIGNE DE CONVOYEUR DANS LE DÉPARTEMENT DE MONTAGE

**Exigences:**

- posséder un minimum de 3 ans d'expérience;
- forte personnalité, capable de motiver et diriger un groupe de 20 employés;
- s'adresse aux candidats sérieux.

**Avantages:**

- excellente opportunité d'avancement;
- bonne rémunération;
- programme d'assurance des plus intéressants;
- 3 semaines de vacances payées;
- 12 jours fériés payés;
- facilité de stationnement ou accès facile par métro Champs-de-Mars.

S'adresser à:

 **bootlegger**

444 St-Paul est  
Vieux-Montréal, Qué. H2Y 1H7  
Tél.: 288-7535  
At: Charles Eklove, gérant de l'usine

Appel de candidatures mixtes

Année internationale des personnes handicapées 1981

Fonction publique - Public Service Canada

## Analyste du développement

Traitement: \$30 419 - \$34 727 (à l'étude)  
N° de réf.: 12-0822-2

**Expansion Économique Régionale**  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

**Fonctions**

Procéder à des études de développement socio-économiques ou industrielles dans la province. Se charger de l'analyse des programmes et lignes de conduite en vigueur et prendre part à la formulation des programmes et à la coordination des lignes de conduite ministérielles avec les objectifs du gouvernement provincial. Prendre part à l'évaluation des programmes fédéraux provinciaux. Donner des conseils sur les activités ayant trait au développement de l'économie provinciale.

**Conditions de candidature**

Les candidats doivent détenir un diplôme universitaire avec spécialisation en économie. Solide expérience dans le domaine de l'exécution d'études économiques analytiques pour l'industrie privée ou gouvernement est aussi exigée.

**Exigences linguistiques**

En raison des nécessités du service, la personne choisie devra pouvoir exercer ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais dès son entrée en fonction. Les personnes déjà bilingues sont invitées à poser leur candidature.

N° d'autorisation: 121-278-004

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante:  
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below:

**Modalités d'inscription**

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

J. Brian Murphy  
Commission de la Fonction publique du Canada  
860, rue Main Salle 603  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 8M1  
Date limite: le 4 décembre 1981

## Économiste

Traitement: \$30 419 - \$34 727 (en cours de révision)  
N° de réf.: 12-0807-2

**Agriculture Canada**  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

**Fonctions**

Organiser et mener des études dans le domaine de l'économie touchant la production et la commercialisation ainsi que de la gestion agricole, domaines qui sont liés à la croissance de la production agricole et alimentaire du Nouveau-Brunswick. Assurer les liens avec les cadres du gouvernement provincial, des organismes agricoles et l'industrie de l'agro-alimentaire afin d'établir une méthode d'approche coordonnée à l'élaboration et la révision des programmes agricoles.

**Conditions de candidature**

Les candidats doivent détenir un diplôme universitaire avec mention en économie, en économie agricole ou dans une discipline connexe. Ils doivent aussi posséder une expérience approfondie de la recherche ou de l'analyse des politiques (évaluation de programmes, la croissance économique, économie en matière de production ou de ressources) ayant trait à l'agriculture et au secteur alimentaire canadiens.

**Exigences linguistiques**

En raison des nécessités du service, la personne choisie devra pouvoir exercer ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais dès son entrée en fonction. Les personnes déjà bilingues sont invitées à poser leur candidature.

N° d'autorisation: 121-216-002

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante:  
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below:

**Modalités d'inscription**

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

J. Brian Murphy  
Commission de la Fonction publique du Canada  
860, rue Main Salle 603  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8M1  
Date limite: le 4 décembre 1981

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

## Analyste de la mesure du travail

Traitement: \$25 260 - \$35 250  
N° de réf.: 81-NCRSO-CAE-3

**Revenu Canada - Douanes et Accise**

Postes permanents à Ottawa et temporaires (jusqu'à trois ans) à Toronto, Montréal et, éventuellement, dans d'autres villes du Canada.

**Fonctions**

Le titulaire planifiera et exécutera des projets de mesure du travail nécessitant des études de temps et de mouvements sur des systèmes, des procédures et des méthodes.

**Conditions de candidature**

Études secondaires terminées avec succès ou l'équivalent et cours dans le domaine de la mesure du travail. Expérience de la mesure, de la simplification et de l'échantillonnage du travail ainsi que de l'analyse de méthodes.

**Exigences linguistiques**

Pour certains postes la connaissance de l'anglais est essentielle, pour certains d'autres la connaissance du

français est essentielle. En raison des nécessités du service, la personne choisie devra pouvoir exercer ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais dès son entrée en fonction. Les personnes déjà bilingues sont invitées à poser leur candidature.

N° d'autorisation: 311-254-069, 311-254-070

**Nota:** Veuillez préciser pour quelle région géographique vous désirez que votre candidature soit prise en considération et indiquer si vous accepteriez un poste temporaire. Tous les postes exigent des visites fréquentes aux bureaux décentralisés.

**Comment se porter candidat**

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Terry Tudin à l'adresse ci-dessous:  
(613) 593-5331, poste 433  
Date limite: le 4 décembre 1981

## Psychologue

Traitement: \$25 508 - \$32 282  
N° de réf.: 81-NCRSO-TC-17

**Direction de la sécurité automobile et routière**  
Transports Canada  
Ottawa (Ontario)

Transports Canada a immédiatement besoin d'un psychologue spécialisé en recherche qui sera chargé de la mise en oeuvre et du contrôle de projets contractuels dans les domaines du comportement humain et de la sécurité routière. Le titulaire devra également mener des recherches ainsi que constituer, documenter et tenir une base de données de recherches en sécurité routière. Il devra aussi être capable d'identifier et de mettre en application des méthodes appropriées d'analyse de données et d'accepter la responsabilité de l'interprétation des résultats de toutes les expériences.

**Conditions de candidature**

Maîtrise en psychologie d'une université reconnue. Expérience de l'application des modèles mathématiques.

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante:  
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below:

de la représentation à l'échelle et de l'analyse à plusieurs variables et de la recherche en évaluation. L'expérience manifeste de la recherche psychologique, par la publication d'articles dans des revues, est également nécessaire. L'expérience de la recherche dans le domaine de la sécurité routière ou des connaissances dans ce secteur sont souhaitables. La connaissance de l'anglais ou du français suffit.

N° d'autorisation: 311-236-056

**Comment se porter candidat**

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à:

Mme J. Weston à l'adresse ci-dessous:  
(613) 593-5331, poste 479  
Date limite: le 11 décembre 1981

Bureau de dotation de la région de la capitale nationale  
Commission de la Fonction publique du Canada  
300, ouest avenue Laurier  
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

SPORTS

Dans un combat d'une intensité extraordinaire

O'Sullivan arrache la médaille d'or à Martinez

par Daniel Caza

MONTREAL (PC) Le jeune Torontois de 19 ans, Shawn O'Sullivan, est devenu hier soir à l'aréna Maurice-Richard le champion mondial amateur de la catégorie des 71 kilos, en l'emportant par décision unanime sur le Cubain Armando Martinez devant une foule d'environ 5.000 spectateurs, de loin la meilleure inscrite au cours de cette Coupe du Monde de boxe.

d'argent face au Soviétique Vasily Shishev chez les 63,5 kilos. Personne n'a certes été déçu de la performance des deux pugilistes en présence dans le duel le plus attendu de la soirée. Le combat a été on ne peut plus mouvementé et les observateurs, qui convenaient préalablement que l'affrontement préliminaire entre O'Sullivan et le Russe Oleg Koliagin avait été le plus passionnant à être présenté à cette compétition, n'en croyaient pas leurs yeux de voir les deux hommes se frapper mutuellement à autant de reprises. Ce combat en valait deux comme l'autre... Martinez a d'abord pris les

commandes au premier assaut, en vertu de violents crochets de droite qui ont obligé l'officiel de donner deux comptes de huit consécutifs à O'Sullivan qui a même eu du mal à regagner son coin à l'issue de la reprise. Au deuxième round, un revirement comme il n'en avait vu dans les films... Les deux hommes sont plantés face à face au centre de l'arène et les têtes vacillent de gauche à droite, d'avant en arrière. On s'imagine mal que ce duel se rendra à la limite, même si l'on connaît le courage et l'endurance des deux hommes. Et, peu à peu, O'Sullivan reprend les devants à l'é-

tonnement général. Dans la dernière minute de ce second engagement, Martinez paraît déjà en avoir assez. Mais dès le son de la cloche, Martinez cogne solidement des deux mains le Canadien et le vent semble encore une fois changer de côté. Toutefois, comme par miracle, O'Sullivan déniche on ne sait trop où l'énergie nécessaire pour ébranler sérieusement le Cubain qui reçoit, en fin de match, deux comptes de huit consécutifs. Il n'y a plus de doute, le Canadien est sacré champion. Pour ce qui est de Anderson, il a été mystifié dès le début des hostilités par les jabs

de Shyshev et au cours des deux premiers assauts, c'est à peine s'il a pu placer quelques crochets des deux mains au grand désarroi de ses supporters qui réclamaient un peu plus d'agressivité de sa part. Il feignait souvent des directs au corps ou des crochets à la tête, mais en déclenchant son élan, son adversaire hors de suite s'esquivaient sans se porter et le Canadien choisissait alors de conserver ses énergies et de retenir ses coups. Au dernier round, Shyshev a entrepris cette reprise en matriquant Anderson des deux mains. Visiblement en retard, ce dernier a tenté une remon-

tée mais tous ses efforts ont été contrés par la remarquable technique défensive du Soviétique qui l'a fait mal paraître. Dans un premier affrontement ressemblant davantage à une chasse-à l'homme qu'à un combat de boxe, le Bulgare Ismail Mustafov, médaillé d'argent à Moscou, a pris la mesure du Coréen Yong Mo Hye par décision unanime. Après avoir dominé facilement l'assaut initial, le nouveau champion du monde des 48 kilos s'est contenté de danser et contrôler les élans du perdant

qui courait littéralement après sa proie. Chez les 51 kilos, victoire fort populaire de l'agressif Cubain Omar Santiestegui qui a mené le combat de bout en bout contre le Bulgare Lessov Petar. Dans un duel âprement disputé chez les 54 kilos, le Colombien Miguel Maturana, bien servi par la précision de ses crochets de gauche, a défait par décision partagée (3-2) le Coréen Chang In Suk. On s'attendait, par ailleurs, à ce que le Cubain Adolpho Horta l'emporte facilement

sur le Soviétique Samson Khatirian, surtout à cause de la puissance et de la vitesse de ses jabs. On ne s'est pas prévenu que le gain lui fut facile en finale des 57 kilos, mais il n'a toutefois pas été en mesure de sortir ses jabs à la perfection. Chez les 60 kilos, la médaille d'or aurait pu échoir d'un côté comme de l'autre, mais c'est finalement le Cubain Angel Herrera qui a confirmé sa suprématie en l'emportant par décision partagée (4-1) sur le Soviétique Viktor Ribakov.

Les Nordiques se sentent chez eux au Forum, soutient Bob Berry

par Bernard Cyr

de la Presse Canadienne «J'ai utilisé six défenseurs lors de la dernière rencontre et je pense que nous sommes meilleurs lorsque nous jouons avec quatre lignes d'attaque et cinq arrières», disait hier l'instructeur du Canadien de Montréal, Bob Berry, à l'issue de la séance d'entraînement d'une heure et demie préparatoire à l'affrontement contre les Nordiques de Québec, ce soir. «Faut dire aussi que nous avions perdu Pierre Larouche et Réjean Houle lors de cette rencontre et qu'à neuf attaquants, nous ne pouvions vraiment pas suivre le tempo», ajoutait-il, parlant toujours de la première confrontation entre les deux formations québécoises, au début du mois. On se rappellera que le Bleu-Blanc-Rouge avait pris une avance de 4-1 mais qu'il s'était ensuite effondré et qu'il avait

perdu la rencontre 5-4. «Le match au Colorado (gagné 9-0 par le Canadien, mercredi dernier) est bon exemple de ce que j'avance. Nous avions alors utilisé Larry Robinson comme attaquant et tout avait fonctionné à merveille». Tentant par ailleurs d'expliquer les succès des Nordiques contre le Canadien, Berry a dit: «Je crois que les Nordiques ne sentent chez eux lorsqu'ils viennent au Forum. Je pense à Marc Tardif, qui a déjà joué ici, et à tous les autres jeunes qui ont grandi avec le Canadien dans leurs foyers. Ils sont prêts émotivement pour ces affrontements et je pourrais comparer ce sentiment à celui que j'ai connu lors de notre récent match à Los Angeles», de préciser l'ancien pilote des Kings. «Tous les clubs de la Ligue nationale veulent battre le Canadien à tout prix et les Nordiques le veulent encore plus

que les autres, disant quant à lui le gardien Denis Herron. Pour notre part, tous les matchs sont importants. Nous devons nous surpasser autant que les Nordiques, que contre les Bruins ou les Sabres, d'autres formations de notre division». Berry a confirmé que Guy Lafleur jouera ce soir, mais il a refusé de spéculer au sujet des joueurs qui compléteront la formation, comme il a refusé de dévoiler son choix de gardien de but. «C'est sûr que Lafleur

jouera. Pour ce qui est des autres, y compris Pierre Larouche, je ne sais pas ce que je vais faire. N'oubliez pas que Robert Picard, Gaston Gingras, Doug Risebrough et Chris Nilan. Ils ont tous le talent pour évoluer dans la Ligue nationale. Gabriel, blessé au genou droit lors de la finale de la section est contre les Tiger-Cats de Hamilton dimanche, portait un protecteur spécial et cela ne semblait pas le gêner outre mesure. «Le genou était très enflé immédiatement après la blessure, mais tout est redevenu normal, a mentionné Gabriel. Je ne veux pas manquer ce match et les Riders ont payé tellement cher pour ce protecteur qu'ils se doivent de m'envoyer dans la mêlée. Je suis tellement lent à mon naturel, que le protecteur ne me nuira pas du tout». George Brancato, instructeur des Riders a mentionné pour sa part que sa décision était prise, que Gabriel allait être du match. «C'est réglé, Gabriel commencera le match, a dit Brancato. Nous devons cependant être très prudents. Il sera de la partie, mais nous devons être prêts à le remplacer s'il montre des signes de défaillance». Les Eskimos ont dominé la Ligue canadienne pendant toute la saison, remportant un nombre record de 14 victoires et ne subissant qu'un seul échec. Les Riders, deuxième au classement de la section est, se sont faufilés jusqu'à la grande finale, malgré une piètre fiche de 5-11 en saison régulière. Les statistiques favorisent grandement les Eskimos, qui tenteront de remporter la coupe pour une quatrième année d'affilée, fait sans précédent dans la LCF. Les Riders ne veulent pas se laisser impressionner par tout cela et ils mentionnent qu'ils seront prêts, que tout peut se passer dans un match. C'est le cas du jeune quart J.C. Watts, qui a conduit les Riders à la victoire contre les Alouettes de Montréal en demi-finale et contre les Tiger-Cats en finale. Watts, à sa première saison chez les professionnels, est habitué aux grandes compétitions. Portant les couleurs de l'Université d'Oklahoma, il a été choisi le joueur par excellence de l'Orange Bowl au cours des deux dernières saisons. «Bien sûr, nous serons prêts, a-t-il. Pour moi, c'est le match le plus important de ma carrière. Lors des matches de l'Orange Bowl, il s'agit de confrontations très importantes, mais le titre national n'était pas en jeu. Ici, c'est différent, nous donnerons tout ce que nous avons. Nous aurons la chance de devenir les numéros uns.» Watts aura sûrement fort à faire contre la défensive des Eskimos, la meilleure du pays, mais, comme le disent les Riders, tout peut survenir dans un match de football. Par ailleurs, le commissaire Jake Gaudaur a annoncé que la LCF avait signé une autre entente avec la firme ESPN pour la télédiffusion des matches du circuit aux États-Unis pour les deux prochaines années.

ment physique, sur la stratégie du jeu mais peu sur la technique, a expliqué Saint-Jean. Pour mieux jouer, il faut maîtriser l'aspect technique, tels les pivots, les lancers du revers, le centre de gravité du gardien... «J'estime qu'en 10 heures, un joueur peut corriger une erreur technique s'il est bien dirigé. C'est le but visé au cours de ces deux stages, une première au Canada.» Jacques Saint-Jean est associé au hockey amateur depuis une vingtaine d'années. Il a dirigé les Bombardiers de Rosemont, dans les années 60, et ensuite le National de Laval et le Junior de Montréal dans les années 70. Il a fondé sa propre école de hockey il y a neuf ans et l'an dernier, un total de 2.300 personnes, de 10 ans à 40 ans, ont profité des cours dispensés pendant l'été et auxquels ont collaboré Michael Bossy, des Islanders de NY, Denis Savard, des Black Hawks de Chicago, Robert Sauvé, le gardien des Sabres de Buffalo, Raymond Bourque, des Bruins de Boston et Michel Larocque, des Maple Leafs de Toronto. En s'inscrivant, les joueurs seront invités à cocher sur leur formulaire d'inscription le défaut technique qu'ils entendent corriger: le patinage avant, le patinage arrière, le maniement du bâton, les lancers, les passes et le jeu des gardiens de buts. Durant les stages de correction, il n'y aura aucune situation de jeu, les moniteurs concentrant leurs efforts sur l'amélioration de la technique uniquement. «Pour ceux qui le désirent, ce sera un temps d'arrêt, au milieu de la saison, pour s'améliorer.»

ment physique, sur la stratégie du jeu mais peu sur la technique, a expliqué Saint-Jean. Pour mieux jouer, il faut maîtriser l'aspect technique, tels les pivots, les lancers du revers, le centre de gravité du gardien... «J'estime qu'en 10 heures, un joueur peut corriger une erreur technique s'il est bien dirigé. C'est le but visé au cours de ces deux stages, une première au Canada.» Jacques Saint-Jean est associé au hockey amateur depuis une vingtaine d'années. Il a dirigé les Bombardiers de Rosemont, dans les années 60, et ensuite le National de Laval et le Junior de Montréal dans les années 70. Il a fondé sa propre école de hockey il y a neuf ans et l'an dernier, un total de 2.300 personnes, de 10 ans à 40 ans, ont profité des cours dispensés pendant l'été et auxquels ont collaboré Michael Bossy, des Islanders de NY, Denis Savard, des Black Hawks de Chicago, Robert Sauvé, le gardien des Sabres de Buffalo, Raymond Bourque, des Bruins de Boston et Michel Larocque, des Maple Leafs de Toronto. En s'inscrivant, les joueurs seront invités à cocher sur leur formulaire d'inscription le défaut technique qu'ils entendent corriger: le patinage avant, le patinage arrière, le maniement du bâton, les lancers, les passes et le jeu des gardiens de buts. Durant les stages de correction, il n'y aura aucune situation de jeu, les moniteurs concentrant leurs efforts sur l'amélioration de la technique uniquement. «Pour ceux qui le désirent, ce sera un temps d'arrêt, au milieu de la saison, pour s'améliorer.»

La grille ou la visière dans le AAA Jacques St-Jean diffère d'opinion avec Serge Savard

par Richard Milo

Le président des Titans de Limoilou, Paul Ohl, aura un allié de première force pour demander l'imposition du port de la grille ou de la visière lors de la prochaine assemblée de la Ligue collégiale AAA. Il s'agit de l'un des gouverneurs du circuit, Jacques Saint-Jean, professeur d'éducation physique et directeur de l'école de hockey qui porte son nom. Au cours d'une conférence annonçant hier midi à la Brasserie Molson la mise sur pied d'une école de deux stages de corrections techniques cet hiver, Saint-Jean s'est dit favorable à toute forme de protection du visage, de façon à éliminer les risques de blessures. «Il importe de diminuer les blessures au visage, que ce soit dans la Ligue Jr Majeure du Québec ou dans la Ligue collégiale AAA, a-t-il dit. Ce qui peut paraître paradoxal sachant que je suis l'un des gouverneurs de la Ligue AAA, qui a refusé la grille ou la visière...»

Contrairement à la Ligue Jr Majeure du Québec, qui a accepté la visière après avoir expérimenté la grille la saison dernière, la Ligue collégiale a refusé toute forme de protection il y a quelques mois, invoquant par la bouche de son président, Serge Savard, qu'aucune bagarre n'est tolérée. Entre-temps, Saint-Jean innovera en organisant deux stages de corrections de défauts techniques à son école de hockey, à Laval du 21 au 24 décembre, et à Brossard du 28 au 31 décembre. «On a beaucoup insisté sur le conditionne-

ment physique, sur la stratégie du jeu mais peu sur la technique, a expliqué Saint-Jean. Pour mieux jouer, il faut maîtriser l'aspect technique, tels les pivots, les lancers du revers, le centre de gravité du gardien... «J'estime qu'en 10 heures, un joueur peut corriger une erreur technique s'il est bien dirigé. C'est le but visé au cours de ces deux stages, une première au Canada.» Jacques Saint-Jean est associé au hockey amateur depuis une vingtaine d'années. Il a dirigé les Bombardiers de Rosemont, dans les années 60, et ensuite le National de Laval et le Junior de Montréal dans les années 70. Il a fondé sa propre école de hockey il y a neuf ans et l'an dernier, un total de 2.300 personnes, de 10 ans à 40 ans, ont profité des cours dispensés pendant l'été et auxquels ont collaboré Michael Bossy, des Islanders de NY, Denis Savard, des Black Hawks de Chicago, Robert Sauvé, le gardien des Sabres de Buffalo, Raymond Bourque, des Bruins de Boston et Michel Larocque, des Maple Leafs de Toronto. En s'inscrivant, les joueurs seront invités à cocher sur leur formulaire d'inscription le défaut technique qu'ils entendent corriger: le patinage avant, le patinage arrière, le maniement du bâton, les lancers, les passes et le jeu des gardiens de buts. Durant les stages de correction, il n'y aura aucune situation de jeu, les moniteurs concentrant leurs efforts sur l'amélioration de la technique uniquement. «Pour ceux qui le désirent, ce sera un temps d'arrêt, au milieu de la saison, pour s'améliorer.»

HOCKEY

Table with columns for Ligue Nationale, Ligue Majeure du Québec, and Ligue Collégiale AAA, listing teams and scores.



Table with columns for Gardiens, listing names and statistics.

Table with columns for Section Adams, Section Patrick, and Section Norris, listing teams and statistics.

Table with columns for Section Campbell, Section Smyth, and Ligue Majeure du Québec, listing teams and statistics.

Table with columns for Ligue Collégiale AAA, listing teams and statistics.

Table with columns for Ligue Collégiale AAA, listing teams and statistics.

Les billets se vendent mal Gabriel à son poste

par Michel Lajeunesse

de la Presse Canadienne Les Rouge Riders d'Ottawa, à qui les experts n'accordent que très peu de chances de remporter le match de la coupe Grey dimanche au Stade olympique, sont arrivés tôt à Montréal hier et ils se sont même permis un exercice sous la pluie au stade Molson de l'université McGill. Les Riders avaient quelques surprises pour les journalistes. En effet, l'ailler rapproché Tony Gabriel, qui en sera à son dernier match en carrière, était sur le terrain et a pratiqué comme tous ses coéquipiers. Gabriel, blessé au genou droit lors de la finale de la section est contre les Tiger-Cats de Hamilton dimanche, portait un protecteur spécial et cela ne semblait pas le gêner outre mesure. «Le genou était très enflé immédiatement après la blessure, mais tout est redevenu normal, a mentionné Gabriel. Je ne veux pas manquer ce match et les Riders ont payé tellement cher pour ce protecteur qu'ils se doivent de m'envoyer dans la mêlée. Je suis tellement lent à mon naturel, que le protecteur ne me nuira pas du tout». George Brancato, instructeur des Riders a mentionné pour sa part que sa décision était prise, que Gabriel allait être du match. «C'est réglé, Gabriel commencera le match, a dit Brancato. Nous devons cependant être très prudents. Il sera de la partie, mais nous devons être prêts à le remplacer s'il montre des signes de défaillance». Les Eskimos ont dominé la Ligue canadienne pendant toute la saison, remportant un nombre record de 14 victoires et ne subissant qu'un seul échec. Les Riders, deuxième au classement de la section est, se sont faufilés jusqu'à la grande finale, malgré une piètre fiche de 5-11 en saison régulière. Les statistiques favorisent grandement les Eskimos, qui tenteront de remporter la coupe pour une quatrième année d'affilée, fait sans précédent dans la LCF. Les Riders ne veulent pas se laisser impressionner par tout cela et ils mentionnent qu'ils seront prêts, que tout peut se passer dans un match. C'est le cas du jeune quart J.C. Watts, qui a conduit les Riders à la victoire contre les Alouettes de Montréal en demi-finale et contre les Tiger-Cats en finale. Watts, à sa première saison chez les professionnels, est habitué aux grandes compétitions. Portant les couleurs de l'Université d'Oklahoma, il a été choisi le joueur par excellence de l'Orange Bowl au cours des deux dernières saisons. «Bien sûr, nous serons prêts, a-t-il. Pour moi, c'est le match le plus important de ma carrière. Lors des matches de l'Orange Bowl, il s'agit de confrontations très importantes, mais le titre national n'était pas en jeu. Ici, c'est différent, nous donnerons tout ce que nous avons. Nous aurons la chance de devenir les numéros uns.» Watts aura sûrement fort à faire contre la défensive des Eskimos, la meilleure du pays, mais, comme le disent les Riders, tout peut survenir dans un match de football. Par ailleurs, le commissaire Jake Gaudaur a annoncé que la LCF avait signé une autre entente avec la firme ESPN pour la télédiffusion des matches du circuit aux États-Unis pour les deux prochaines années.

Bing Devine succède à Fanning

par Michel Lajeunesse

de la Presse Canadienne Le président John McHale, des Expos, a annoncé hier l'engagement de Bing Devine, un vétérinaire administrateur dans la Ligue nationale, au poste de vice-président, responsable du développement des joueurs, en remplacement de Jim Fanning, confirmé la semaine dernière dans son rôle de gérant. Devine est présentement vice-président à l'administration des Cardinals de Saint-Louis, de la Ligue nationale de football. Il se joindra aux Expos à la fin de la saison de football. Devine a été directeur-gérant des Cardinals, au base-

SOMMAIRES

Table with columns for Penguins 6, Blues 1, Hawks 4, Sabres 3, Capitals 7, Rockies 1, Stars 6, Jets 4, Rangers 5, Flyers 2, listing teams and statistics.

Au soccer en salle, le rôle du gardien est revalorisé

par Francis Millien

Il a toutefois reconnu que l'utilisation des longues passes était moins fréquente en salle sauf sur les contre-attaques. De son côté, le gardien vétérinaire et titulaire Bob Rigby a expliqué le rôle primordial du gardien de but lors des rencontres disputées à l'intérieur. «On a souvent plus de travail en cinq minutes de jeu que pendant tout un match à l'extérieur, a-t-il dit. La pression est constante et la concentration est nécessaire en tout temps car la rapidité avec laquelle le danger se déplace d'un bout à l'autre de la surface de jeu est remarquable. Par contre notre rôle de gardien est revalorisé et fait de nous un joueur privilégié car nous sommes à la base de presque toutes les actions offensives et nous pouvons ainsi donner le tempo au match.» Il a terminé son exposé en remerciant les préposés à l'équipement qui lui ont procuré un ensemble de protection spécial pour les séances d'entraînement. «Je ne sais pas encore si je

Mundial L'Angleterre qualifiée

par Francis Millien

LONDRES (Telex) — L'Angleterre a battu la Hongrie 1-0 hier à Wembley, assurant ainsi sa qualification pour la phase finale de la Coupe du monde football. La France s'est pour sa part pratiquement qualifiée pour le Mun-

cartes d'affaires

Advertisement for business cards and translation services, including contact information for Robic, Belzile, St-Jean, and Samson Bélaïr.

Traductions Multilingues

Advertisement for multilingual translation services, listing various languages and contact information.

# Un devoir d'affirmation

Il faut rejeter comme fausses et corrosives un certain nombre d'idées qui, ces derniers jours, ont été élevées au rang de vérités politiques nouvelles dans ce pays. Ainsi, par exemple, l'accord constitutionnel des dix n'aurait jamais pu se transformer en accord unanime des 11 gouvernements canadiens puisque les dirigeants québécois actuels sont les fossyeurs déclarés et appréhendus du fédéralisme. Ils étaient, dit-on, des interlocuteurs malhonnêtes, des fruits pourris dans la corbeille de l'harmonie canadienne.

On oublie un peu l'Histoire. M. Lesage en 1965 et M. Bourassa en 1971 ont eux aussi refusé le consentement du Québec à des ententes consacrées par l'unanimité des 10 autres gouvernements. Il est vrai qu'à l'époque, on a mis en doute leur bonne foi et qu'on s'était juré de ne plus s'y faire prendre.

Deux fois sur trois ce refus exprimait le sentiment de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale du Québec.

Deux fois sur trois l'isolement de la société politique québécoise par rapport au projet d'ajustement constitutionnel canadien prit la forme d'une singularité saisissante et d'autant plus troublante qu'elle s'exprimait par la voix de chefs politiques profondément attachés aux valeurs intrinsèques du régime fédéral. C'est d'ailleurs en invoquant ces valeurs qu'ils s'opposèrent à des formules de renouvellement du régime en raison des effets douteux ou carrément néfastes pour l'avenir de ce partenaire singulier et premier dont ils avaient à conserver l'intégrité et à assurer le développement.

Deux fois sur trois, ce refus reposait sur un large consensus québécois dont LE DEVOIR se fit le reflet et, avec d'autres, l'artisan convaincu. Ce consensus s'articulait sur une conception du changement constitutionnel visant un nouveau partage et une clarification des pouvoirs des deux ordres de gouvernement. La perspective d'une réduction des pouvoirs du Québec ou d'une consécration du statu quo en ces matières était absolument contraire aux projets constitutionnels des gouvernements provinciaux fédéralistes au pouvoir à l'époque dans la vieille capitale. Toute proposition en ce sens aurait produit une crise majeure entre Ottawa et Québec. Faut-il rappeler que, deux fois sur trois, ce refus catégorique fut proclamé par le Parti libéral du Québec.

Le chef du gouvernement québécois ne pouvait pas en 1981 comme ses prédécesseurs en 1965 et 1971 lever l'isolement devenu historique du Québec. Claude Ryan, dans les mêmes circonstances, aurait refusé de consacrer, par sa soumission à l'entente des 10 le carcan constitutionnel issu de la pénible crise de la dernière année. Le fait qu'il ait proposé des redressements substantiels à la résolution fédérale indique assez bien, dans la marge de manoeuvre limitée qui est la sienne, où se situent vraiment les convictions du chef du PLQ. L'accord des 10, faut-il le rappeler, tant au niveau de la démarche qu'à celui des contenus, dissout l'architecture du livre beige.

La crise actuelle, affirme le premier ministre canadien, traduit et oppose deux conceptions du pays. Cela est vrai mais ne constitue en rien une nouveauté. Elle exprime et traduit avec une évidence nouvelle des conceptions et des attentes profondément divergentes entre les deux grands partenaires du pays. En matière constitutionnelle, le Canada anglais fut et demeure foncièrement conservateur. Il n'a jamais vraiment consenti à s'engager dans une révision substantielle susceptible de satisfaire les aspirations du Québec. Il

n'a jamais vraiment souhaité la décentralisation et la récupération de pouvoirs par les provinces.

Des crises momentanées fortement liées à des dossiers sectoriels ont pu faire croire un moment à de puissantes vagues d'aliénation régionale au Canada anglais. Ces mouvements furent toujours limités et sans portée historique véritable. C'est pourquoi des projets susceptibles de consacrer un ordre constitutionnel nouveau, on pense en particulier au Rapport de la Commission de l'unité canadienne ou au Livre beige du PLQ, ont été reçus dans ces milieux avec une politesse un peu funéraire.

Mais on nous dira qu'il faut quitter ce cours d'histoire et se fixer par rapport aux réalités nouvelles issues de l'entente des 10. On en convient aisément dans la mesure où la dimension historique de l'affrontement actuel est pleinement affirmée et reconnue. Sans cette dimension, le refus de l'entente prend l'allure d'un entêtement, d'un énorme caprice, d'une stratégie partisane qui s'évaporerait avec le déclin du «parti séparatiste».

Cette vision des choses tient du mirage. Enfin, disait-on après la sortie de scène de Duplessis... et vint Jean Lesage! Exacerbé par la rhétorique de Daniel Johnson, on salua à Ottawa comme une délivrance l'arrivée au pouvoir de Robert Bourassa. Cinq ans plus tard on le massacrait politiquement pour se retrouver face à face avec René Lévesque. Ce dernier fut «enfamé» à l'occasion du référendum mais il ressuscita à l'élection d'avril dernier. Entre-temps on avait coincé le PLQ d'une manière «injuste et brutale» selon l'expression de Claude Ryan.

La conclusion logique et absurde de cette formidable lutte des détenteurs du pouvoir fédéral contre les aspirations du Québec a été formulée récemment par le premier ministre canadien. Puisqu'il n'y a pas, selon lui, d'interlocuteurs valables à Québec, il reste à définir, entre députés libéraux fédéraux québécois, et autres espoirs provinciaux, ce qui est convenable et satisfaisant constitutionnellement pour le Québec.

Cette conception doit être combattue vigoureusement. Elle nie et dissout la légitimité du gouvernement élu par les Québécois. Seul ce gouvernement peut et doit, dans les matières constitutionnelles dont il est le fiduciaire, se porter à leur défense et consentir le cas échéant à leur modification.

Ce qui se fait en ce moment dans ce pays déterminé peut-être pour des décennies le cadre constitutionnel dans lequel le Québec sera logé ou se sera logé. La responsabilité du gouvernement dirigé par M. René Lévesque est donc sans précédent.

Jean Lesage et Robert Bourassa disposaient du pouvoir considérable de bloquer toute entente constitutionnelle. René Lévesque ne dispose plus de ce frein. Deux fois sur trois depuis 15 ans le retrait ou le refus du Québec du consensus constitutionnel eut l'effet d'un dissolvant. La sécurité constitutionnelle du Québec demeurerait ainsi intacte.

Même si les 3 crises participent de la même logique et de la même incompréhension profonde, celle que nous vivons présentement est singulière. Le Québec n'a plus le pouvoir automatique de sauver son intégrité constitutionnelle. Il doit cependant s'y appliquer et avec détermination.

Nous essaierons de voir demain quelles actions s'imposent selon nous dans les circonstances inédites que nous vivons.

Jean-Louis ROY

# M. Parizeau fait le plein

Abordant enfin les questions économiques, le gouvernement du Québec vient d'assener un solide coup de poing au consommateur québécois. Pour la troisième fois en deux ans, le ministre des Finances a sifflé la fin de la récréation. Si les contribuables ont reçu une taloche, mardi soir, il y a malheureusement encore beaucoup d'élèves qui s'amuse dans la cour de l'école.

L'accroissement de 100% du taux d'imposition de l'essence frappe indistinctement les transports publics, les taxis, les travailleurs utilisant leur auto, les camionneurs... Les manchettes des quotidiens parlent de sept cents le litre mais il faudrait lire plutôt 40% du prix de détail qui grimpera de 39 cents à 64 cents au cours des 20 prochains mois. On aura compris que, tout comme son homologue fédéral, M. Parizeau n'a pu s'empêcher de puiser généreusement dans l'auge pétrolière. Évidemment, tout cela au nom des économies d'énergie! Le député de Vaudreuil-Soulanges, M. Daniel Johnson, a cent fois raison de qualifier cette taxe de «régressive».

Il faut reconnaître cependant que bâtir une alternative n'était pas chose facile. Le rôle premier d'un ministre des Finances demeure la recherche de l'équité fiscale. Au chapitre des impôts directs, il était difficile d'aller plus loin que le retrait de l'abattement du 2% promis en campagne électorale. Les entreprises ont été mises à contribution, le printemps dernier, alors que la part des employeurs au fonds des affaires sociales a doublé augmentant les recettes de l'État de plusieurs centaines de millions.

Pour ce qui est des contribuables à revenus élevés, il y a fort à parier que M. Parizeau leur réserve une surprise dans son exposé du printemps. Il ne serait pas impensable de croire que le ministre des Finances mettra la main au passage sur une partie de la réduction du taux marginal supérieur tel que proposé par M. MacEachen, la semaine dernière. Cela fera sans doute plaisir à M. Johnson, l'apôtre des impôts progressifs; pareille mesure déplairait à Me Marcel Aubut, l'avocat de ceux qui «survivent» avec un salaire de \$300,000 en dehors de toute contrainte fiscale.

Les taxes indirectes grimperont de 25% cette année. L'impôt sur l'essence rapportera à l'an prochain \$679 millions. Il y aurait évidemment eu d'autres moyens d'empêcher l'accroissement du déficit. Le rétablissement de la taxe de vente sur les vêtements n'aurait été guère plus opportune. On aimerait cependant que le ministre agisse avec plus de délicatesse dans le partage de l'addition.

Il faut donner raison cependant à M. Parizeau sur l'urgence de freiner un endettement à un taux de 18%. Le service de la dette commence à peser lourd dans les finances publiques québécoises. L'an prochain, l'État québécois versera

près de \$2 milliards en frais d'intérêt seulement — plus de \$300 par citoyen. Il faut que cesse cette multiplication de largesses aux financiers internationaux.

Hormis les impôts, le seul autre moyen de freiner le déficit est de serrer la vis des dépenses. Le ministre a amorcé l'opération au mois de mars dernier. Il a montré quelques assouplissements aux chapitres des affaires sociales. Mais le vrai ménage reste à faire.

Ce gouvernement peste depuis deux ans contre certaines dépenses inacceptables pour l'ensemble des contribuables. On parle de bistouri sans vraiment s'en servir. On donne l'impression que les seules coupures possibles sont à l'intérieur des conventions collectives. Il est vrai que le dégraisage est essentiel à ce niveau au nom de la justice la plus élémentaire pour l'ensemble des travailleurs.

Mais le gouvernement manque de constance dans le contrôle de certaines dépenses. Il suffit de voir le gonflement spectaculaire des nouveaux postes dans des organismes parastatals. Au sein même de la fonction publique, perdurent des privilèges coûteux et carrément inadmissibles. Quelque soit leur impact budgétaire, il faut mettre fin à des abus qui démolissent. Comment un gouvernement élu sous une étiquette social-démocrate, accepte-t-il encore que les hauts fonctionnaires et dirigeants de sociétés d'État reçoivent un cadeau de 10 ans d'ancienneté dans le calcul de leur rente de retraite? Peut-on sérieusement prêcher la frugalité aux hôpitaux et gaver son entourage de telle façon? La crédibilité d'un gouvernement repose sur l'exemple: il faut commencer au plus tôt à déboiser la tête.

Tout le monde reconnaît la précarité de la situation financière. Il faut maintenant s'entendre sur les mesures. Mais le débat se fait *intra muros* entre sous-ministres et hommes politiques. Pourquoi le public n'aurait-il pas le droit de se prononcer sur des scénarios possibles de coupures à différents endroits? Pourquoi laisser à tout ce beau monde le soin de décider du non-essentiel? Grand social-technocrate, le président du Conseil du trésor n'aime pas l'idée d'ouvrir les livres sur les choix financiers possibles. Le risque est grand pourtant que les paiements de transfert et les services à la population soient les plus touchés par l'allègement des dépenses.

En attendant, M. Parizeau a contraint, hier, les contribuables à faire leur part. Il faudra avaler la pilule. Mais les citoyens veulent maintenant que le gouvernement et les syndicats du secteur public apportent leur contribution à leur tour. C'est la dernière fois que M. Parizeau viendra faire le plein à leurs frais.

Michel NADEAU

# L'esquive exquise de M. Laurin

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, pratique l'esquive de façon exquise. À la suite de l'édition de mardi sur le tripotage de la loi 101, un député péquiste interrogé sur le fait qu'une personne ayant un statut de résident permanent pourrait être reconnue en séjour temporaire par une lettre de son employeur attestant qu'elle a été embauchée pour une période de trois ans. Ses enfants pourraient alors fréquenter l'école anglaise durant trois ans.

M. Laurin lui a répondu que la question du statut de résident permanent était «une particularité de la loi fédérale» dont son ministère n'avait pas «voulu tenir compte pour le moment en attachant toute l'attention à vérifier le statut temporaire du cadre qui travaille au Québec».

Cette réponse est inacceptable. Pour employer le langage parlementaire, disons que M. Laurin a induit l'assemblée nationale en erreur. Cette «particularité» de la loi fédérale sur l'immigration en constitue en fait l'élément essentiel. Mais, bien plus impor-

tant encore, et M. Laurin n'en a rien dit, son application relève entièrement du ministère québécois de l'Immigration.

Depuis l'entente Cullen-Couture que le gouvernement actuel a signée le 20 février 1978, plus un seul immigré n'entre au Québec sans que celui-ci n'ait été sélectionné à l'étranger par nos fonctionnaires québécois. Voilà pour la «particularité» de M. Laurin.

La vérité est toute simple: le ministère de l'Éducation est prêt à considérer comme séjournant temporairement chez nous ceux-là même que le ministère de l'Immigration a acceptés parce qu'ils venaient s'y établir de façon permanente.

M. Laurin a expliqué à l'Assemblée nationale que son ministère portera son attention «à vérifier le statut temporaire du cadre qui travaille au Québec». On exigera comme preuve, apprenant-on par ailleurs, que le requérant indique la date à laquelle il entend quitter le Québec et sa destination future à défaut de quoi l'autorisation à recevoir l'enseignement en anglais ne sera pas accordée à ses enfants. En voilà une belle affaire: si le ministère québécois de l'Immigration avait su cela, il n'aurait pas

pu sélectionner cette personne comme résident permanent.

Qui plus est, le gouvernement du Québec serait tôt ou tard dénoncé par les autres provinces comme sélectionnant faussement des immigrants qui vont aller ensuite s'installer chez elles alors que leur présence n'est pas nécessairement souhaitable ni souhaitée. Non vraiment, M. Laurin est sûr pour une bonne rencontre avec son collègue Gérard Godin pour se faire expliquer des choses. Évidemment, M. Laurin n'a pas expliqué à l'Assemblée nationale que l'arrangement qu'il a imaginé pour les «exécutives» des multinationales n'a pas fait l'objet d'une modification au règlement prévu par la loi 101. On comprend fort bien pourquoi: les légistes de l'Assemblée nationale lui auraient fait bien voir remarquer les problèmes de cohérence qu'aurait soulevés ses modifications au règlement. M. Laurin semble avoir préféré les manigances. Il serait bien mieux de faire rapidement marche arrière. Sa crédibilité y gagnerait grandement.

Jean-Pierre PROULX

## LIBRE OPINION

# Les professeurs sont trop payés

par Guy Laperrière

L'auteur est professeur d'histoire à l'Université de Sherbrooke depuis 1971.

L'Université est à l'heure des coupures. Austerité budgétaire obligée, et on se convainc assez facilement de la nécessité de réduire le déficit public. Entre les compressions budgétaires de l'ultra-conservateur Reagan et les créations de nouveaux postes de fonctionnaires du socialiste Mitterrand, le tandem Parizeau-Bérubé a choisi son modèle... social-démocrate! Il faut couper. Soit. Et si l'on faut couper dans l'éducation, autant que ce soit du côté des niveaux collégial et universitaire, là où l'on vit le mieux.

Mais où et comment manier le ciseau? C'est là que les options véritablement se manifestent. Dans les universités, on a commencé par éliminer le luxe, le gaspillage: tout le monde était d'accord et il n'en reste plus guère. Mais cela n'a pas suffi. On s'est ensuite attaqué aux groupes qui ne peuvent guère offrir de résistance sérieuse: les étudiants, les adultes. Hausse astronomique des frais de scolarité des étudiants étrangers, autofinancement des services aux étudiants, suppression des cours aux adultes «non rentables», et demain peut-être, hausse générale des frais de scolarité. Voilà l'accessibilité à l'enseignement supérieur et la démocratisation de l'éducation qui en prennent pour leur rhume, mais les intérêts des professeurs ne sont pas encore touchés.

Et cela ne suffit toujours pas. On envisage alors des mesures qui atteignent directement la qualité de l'enseignement: coupe sombre dans les budgets d'acquisitions de la Bibliothèque, suppression d'un grand nombre de chargés de cours, ce *cheap labor*

si commode, fermeture des postes libérés par des départs ou des retraitements. Ce qui on ne semble pas voir dans ces dernières mesures, c'est qu'elles ferment la carrière universitaire à toute une génération de jeunes: entre 1975 et 1990, il n'y aura pratiquement pas d'arrivée de nouveaux professeurs et le corps professoral aura pris un sacré coup de vieux! En somme, la génération de la Révolution tranquille s'est joyeusement ruée sur les postes disponibles pendant la décennie 1964-1973, et ferme maintenant la porte aux générations suivantes, rejetant le blâme sur le gouvernement. Ce qu'administrateurs et professeurs omettent de dire, c'est que jusqu'ici ils ont soigneusement préservé leurs propres intérêts et privilèges, dont le principal est leur niveau de revenu.

Or, comme on le sait, les masses salariales (qui sont incompréhensibles, dit-on gentiment) forment près de 80% des dépenses de fonctionnement des universités, et les salaires des professeurs représentent de loin la plus grande partie de cette masse. Ces salaires sont-ils trop élevés? Citons ici les chiffres de l'Université de Sherbrooke, assez représentatifs de la moyenne québécoise. En octobre 1981, le salaire moyen des membres du Syndicat des professeurs est de 43 000 \$. Si on y ajoute celui des professeurs ingénieurs (48 000 \$) et médecins (51 000 \$), on obtient une moyenne générale de 45 000 \$. Or à la même date, le salaire moyen au Québec se situe aux alentours de 19 000 \$, ce qui, soit dit en passant, est précisément la moyenne des salaires du personnel de soutien.

Les professeurs se plaignent du modèle industriel de relations de travail qu'on leur impose, mais on ne les a pas vus souvent être victimes de congédiement, de mises à pied ou d'acci-

dents de travail. Ils (car ce sont surtout des hommes) ont un travail des plus agréables: lectures, recherches, conférences, années sabbatiques, et je n'en connais guère qui accepteraient, à salaire égal, d'échanger leur tige pour un bleu de mécanicien ou un sarrau d'aide-infirmier. Loïn de moi l'idée qu'ils ne font pas convenablement leur travail: je suis plutôt impressionné du contraire. Mais pourquoi ces salaires si élevés? Il est vrai que nous avons là l'élite intellectuelle de la nation, qui a très bien assimilé le: «Qui s'instruit s'enrichit»...

Mais on peut affirmer sans crainte qu'une coupure de salaire de 20% n'en jetterait aucun sur le pavé, qu'elle épargnerait facilement une large part des déficits anticipés et surtout que c'est la plus sûre façon d'effectuer des compressions budgétaires sans menacer l'accessibilité et la qualité de l'enseignement. D'ailleurs, les «anciens» des années 50 ne se plaignent-ils pas à rappeler les temps héroïques de leurs maigres traitements? Sans prôner le retour aux salaires de famine, on peut constater que la fonction critique et sociale de l'université était beaucoup plus développée à cette époque qu'aujourd'hui. Il y a trente ans, le gouvernement menaçait les récalcitrants de coupures de subventions; depuis cinq ans, on couvre les universitaires de prix et de médailles...

Oui, Monsieur Parizeau peut continuer à couper dans les subventions aux universités. Le malheur, c'est que professeurs et administrateurs continueront à s'entendre comme larons en foire pour protéger leur statut de privilèges, et rejetteront sur les étudiants et les jeunes en attente de carrière tout le poids des coupures, en pointant du doigt le ministre et en criant bien haut qu'il s'appesante les bases de l'enseignement supérieur.

## LETTRES AU DEVOIR

### Le Cercle des femmes journalistes

Lors du récent colloque organisé par les femmes journalistes de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, il a été brièvement question du rôle rempli par le Cercle des femmes journalistes, lequel soit dit en passant n'avait pas été invité.

Contrairement à l'opinion émise, les objectifs du Cercle, qui compte près de 200 membres, dépassent largement l'aspect social. Susciter et encourager les initiatives de nature à concourir au développement et au progrès de la profession ainsi qu'au perfectionnement et à l'avancement de celles qui s'y consacrent et maintenir le statut professionnel à son plus haut niveau, voilà les buts que le Cercle s'efforce de respecter depuis sa fondation il y a maintenant 30 ans.

Les prix du journalisme Judith-Jasmin et Julia-Richer décernés annuellement, le sondage-lecture effectué auprès des femmes québécoises, lequel est aujourd'hui entre les mains du ministère des Communications, et les déjeuners-causerie mensuels ne sont que quelques exemples des activités culturelles du Cercle des femmes journalistes.

Cette mise au point saura certainement informer celles qui ignorent la véritable raison de notre groupement professionnel qui peut également devenir le leur, si bon leur semble.

Louise DUPUIS, présidente

Montréal, 13 novembre

### L'Égypte a fait son choix

La décision prise par le président Hossni Mubarak de visiter l'État d'Israël au début de 1982, en pleine campagne internationale en faveur du pacte de paix en huit points lancé par l'Arabie saoudite, signifie que l'Égypte a fait son choix.

En saluant le plan saoudien de paix, le président Mubarak a insisté sur le fait que «l'Égypte a fait siens les accords de Camp David et continuera à les appliquer».

Il est vrai que le gouvernement et le peuple égyptiens sont en faveur d'une très large autonomie en Cisjordanie et dans la région de Gaza qui, à la fin d'une période intermédiaire de cinq ans, devra mener à la création d'un État palestinien.

Israël, de son côté, déclare que la Jordanie est l'État palestinien sa population étant à 80% d'origine palestinienne et la création d'un troisième État dans la région constituant un danger mortel pour son existence.

Au risque d'ajourner sa réconciliation avec ses frères arabes, l'Égypte a choisi de normaliser ses relations avec Israël. Ni les richesses saoudiennes, ni les menaces de l'OLP venues de Tripoli et de Beyrouth, ni même les agitations artificielles qui eurent lieu ces derniers jours en Cisjordanie, ne changeront cette décision.

7,000 ans d'histoire ont doté l'Égypte d'une expérience historique et d'une sagesse pratique qui ne peuvent effacer les colerides des émirs et la rhétorique des fanatiques au service de l'Islam.

La période d'effervescence du temps de Nasser qui se voyait le futur calife et voulait faire de l'Égypte le centre de l'arabisme est depuis longtemps révolue.

Le révé nassérien s'est soldé par cent mille morts, des centaines de milliers d'estropiés des quatre guerres et des dommages matériels incalculables.

Depuis que l'Égypte a choisi le chemin de la paix avec l'État d'Israël les revenus du canal de Suez ont atteint le chiffre de 3 milliards de dollars par an, la valeur du pétrole extrait du Sinaï, exploré et développé pendant douze ans de recherches israéliennes, dépasse trois milliards de dollars;

**Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abrégier les textes trop longs.**

bonanza des mille et une nuits est encore loin de la réalité. Mais on ne peut le reprocher aux dirigeants. Aucune maladie ne guérit instantanément. Pour un pays qui a besoin d'une longue période de convalescence les succès enregistrés par l'Égypte sont vraiment remarquables. Quant à la minorité agissante des fanatiques religieux, les universitaires et les miséreux, les naïfs et les mercenaires de Khadafi, une chose est certaine: l'immense majorité du peuple égyptien n'acceptera pas d'être replongée dans la nuit moyen-âgeuse que lui promettent ceux qui regardent l'Occident comme la source de tous les maux. Surtout quand la maigre pitance du désert est remplacée aujourd'hui par la générosité occidentale.

Michel M. SOLOMON, Correspondant de l'Agence Télégraphique Juive de New York.

### Un éditorial satisfaisant

(Lettre adressée à M. Jean-Pierre Proulx.)

J'étais fier de lire votre éditorial: Les évènements et la politique (LE DEVOIR du samedi, 31 octobre 1981). Bien sûr qu'il est impossible de tout dire dans le cadre d'un éditorial, mais c'est une invitation à continuer de s'informer, de comprendre...

Merci à vous pour cette première, du moins je le pense. Merci aussi à ceux qui ont permis cette information de première main. Je me sens plus solidaire de ceux qui vivent les mêmes réalités que les hommes et les femmes d'ici et d'ailleurs.

C'est clair que «l'évangile ne dit absolument rien sur l'avenir constitutionnel de ce pays» (sic). Il est aussi clair, il n'est pas besoin de réfléchir de midi à quatorze heures, avec le flot d'informations, que la presse écrite ou parlée nous déverse quotidiennement, que les structures politiques conditionnent plus ou moins l'exercice des libertés humaines.

Cependant la libération que Jésus apporte est bien plus importante, bien plus radicale qu'un changement de structures politiques, elle atteint l'homme en son coeur, en le délivrant du péché, pour l'ouvrir à un amour des hommes dans toute sa vie. Elle atteint tous les hommes et toutes les femmes de bonne et de mauvaise volonté, jusqu'aux profondeurs de la souffrance et de la mort en vue de la résurrection.

Marcel LAVALLÉE, Sept-Îles, 9 novembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois, \$38.00; trois mois, \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3381 (lignes groupées).

# L'affaire de Mascouche

C'est n'est pas parce que des lois existent qu'elles sont appliquées, qu'elles protègent les personnes et l'intérêt collectif. L'affaire de Mascouche et la formation d'un réseau de pornographie sur les lieux mêmes de l'Assemblée nationale — mais est-ce le seul réseau? — l'illustrent une fois de plus.

par **Micheline Carrier**

«A Mascouche, le vendredi 28 août dernier, écrivait Marc Laurendeau dans *La Presse* du 14 octobre, un enterrement de vie de garçon tournait à l'orgie, en présence de trois danseuses et de plusieurs policiers et pompiers de cette municipalité. Le jeune agent qui quittait le célibat fut d'abord dévêtu au poste de police, enduit de mèche et de vaseline, et enfermé dans une cellule. Puis, une dizaine de policiers et une vingtaine de pompiers (une bonne partie des effectifs, puisque Mascouche compte 15 policiers et 25 pompiers volontaires) se rendaient au bar Maxi-Sexe pour prendre des consommations. Des fêtards du groupe sollicitèrent

auprès de trois danseuses une participation active à l'événement, moyennant rémunération. Sur le jeune agent attaché, les trois jeunes femmes, complètement nues, se livrèrent à des gestes indécentes. D'autres policiers et pompiers ont aussi accompli des actes sexuels avec les danseuses, devant les clients de l'établissement». Selon l'auteur, les actes en question relevaient de l'article 169 du Code criminel.

La semaine dernière, le juge Hugues Saint-Germain de la Cour des sessions a décidé d'exonérer les policiers et les pompiers, mais de poursuivre une danseuse. Les poursuites contre elle ne seront peut-être pas retenues, à moins

qu'on puisse démontrer qu'une personne peut commettre seule une orgie. Le procédé, toujours le même, aura eu son effet. Blanchir publiquement les instigateurs et participants d'actes pour lesquels on blâme une exécutante a pour résultat d'inculquer dans l'opinion l'idée déjà acquise que les femmes sont responsables, et responsables uniques, des situations d'abus sexuels. Un second effet est d'accentuer le caractère présumément légitime du commerce sexuel.

Qui s'inquiète de ce qui serait devenu des danseuses si elles avaient refusé de répondre aux sollicitations? Qui exigera que cessent de s'appliquer deux standards, l'un pour les citoyens ordinaires, l'autre pour ceux qui exercent sur eux un pouvoir politique, policier, judiciaire ou autre?

En tout cas, les groupes qui réclamaient une protection réelle des mineurs et des femmes impliqués dans cette industrie de l'exploitation sexuelle — car

cette industrie fait des morts et des blessés — feraient mieux de songer aux moyens de les protéger de la police et du système judiciaire. Quel recours reste-t-il quand les tribunaux sont injustes?

On devrait maintenant avoir une assez bonne idée des raisons pour lesquelles l'industrie pornographique a connu, depuis cinq ans, un essor et un encouragement sans précédent au Québec. Après une vaste brasserie, le Québec est en train de devenir un immense bordel. Dans ce pays où on semble maintenir une société dans un état de misérabilisme décevant, sous certains aspects, ceux et celles à qui il faut faire des dessins afin qu'ils et elles tirent les conclusions appropriées n'ont que les politiciens et la «justice» qu'ils et elles méritent.

Alors que la «justice» suivait son cours dans l'affaire de Mascouche, la population apprendait que des pornocrates utilisaient des locaux et du matériel de l'Assemblée nationale pour monter leur ré-

seau de production et de distribution, à l'insu de tous les parlementaires, bien sûr. Les hommes, à Mascouche comme à l'Assemblée, ont été victimes du péché d'Adam et du serpent qui, de toute éternité, justifie les hommes impliqués dans le commerce de l'exploitation sexuelle.

À Mascouche, les policiers et les pompiers ont succombé aux assauts de trois danseuses, qui les ont entraînés par les cheveux, du poste de police au bar Maxi-Sexe, les ont ligotés et peut-être même en ont-elles violés deux ou trois. Aggravés par la nudité des danseuses, les pauvres gars n'ont pu prendre leurs armes. Dans leur prochaine convention collective, il faudrait prévoir des moyens pour les prémunir contre ces attaques sauvages.

Si, un jour, on apprend que des parlementaires ont semblablement été la proie des femmes, il faudrait comprendre que la fraude constitutionnelle de Trudeau les a frappés durement. Treuve de science-fiction. La réalité,

c'est que la pornographie est devenue l'arme la plus efficace contre les femmes dans tous les aspects de leur vie quotidienne. L.R. a été congédiée du ministère de l'Éducation quand elle a voulu se défendre contre le harcèlement et un environnement pornographique, entre autres. Bien que la Commission des droits lui ait donné raison, la jeune femme n'a pas encore recouvré ses droits. Deux jeunes femmes ont été suspendues — et la preuve écrite existe — d'un cours de médiation non-traditionnel dans une école de la CECM parce qu'elles se défendaient et demandaient protection contre le harcèlement et le langage pornographique virulent de leurs confrères et de certains professeurs.

L'égalité est-elle à la portée de ces femmes? A moins que pour être admises «dans les cénares masculins», elles doivent se laisser faire, nier «leur différence et leur distinction». A moins que, pour des gens, l'égalité consiste à quitter le protectorat féministe pour le protectorat masculin, même dans ses versions les plus abjectes.

Les propagandistes d'une telle notion de l'égalité seraient peut-être admis(es) au bar des hypocrites, mais d'autres préféreraient n'y point briller et danser seules, même si cela rapporte moins en argent et en notoriété.

# La pornographie à l'Assemblée nationale

CETTE fois, c'est le bouquet. On apprend que des fonctionnaires de la radiotélévision des débats de l'Assemblée nationale se servaient de l'équipement et des locaux payés par les contribuables, donc par 50% des femmes, pour tourner des films pornographiques. Nos impôts utilisés directement pour propager, avec la collaboration probable du crime organisé, cette propagande méprisante et anti-femmes qu'est la pornographie. Nos impôts utilisés pour nous dégrader et nous opprimer sexuellement. Cette fois, c'en est vraiment trop.

par **Marie Savoie**

L'auteur, qui habite Québec, milite depuis quelques années dans les mouvements féministes.

Le président de l'Assemblée nationale, M. Vaillancourt, se dit «moralement convaincu» de la véracité des allégations et

s'engage à exiger le congédiement, et non la simple suspension, des fonctionnaires impliqués, si ces accusations s'avèrent fondées. Quoi? Des actes d'une telle gravité entraîneraient un simple congédiement? Cela ne suffit évidemment pas. Quant au ministre de la Justice, M.

Marc-André Bédard, il se contente d'affirmer laconiquement que les «mesures appropriées» seront prises après l'enquête. Fort bien; nous suivrons cela de près. Il est déjà difficile de croire qu'un membre du gouvernement ni de l'opposition n'était au courant de la situation qui aurait dû, semble-t-il, un certain temps. Si ce scandale est étouffé dans l'oeuf, nous tirerons nos conclusions. L'absence de sanctions judiciaires sévères laisserait entrevoir une certaine connivence, ou du moins une certaine complaisance du gouvernement au pouvoir avec des milieux du crime organisé ou autres qui vivent de la plus abjecte exploitation sexuelle des femmes.

Cette révélation incroyable, l'utilisa-

tion de l'Assemblée nationale pour tourner des films pornographiques, permettra peut-être d'élucider la véritable position du gouvernement actuel sur la question de la pornographie. Un gouvernement issu d'un parti qui se prétend social-démocrate, et dont plus de la moitié des membres étaient des femmes, rappelons-le, lorsqu'il a été porté au pouvoir. Certains faits troublants laissent quelque peu entrevoir la position que le gouvernement a manifestée jusqu'ici sur cette question; combinés les uns aux autres, ces morceaux de casse-tête dessinent un motif de plus en plus clair.

Pourquoi une directive interne du ministère de la Justice du Québec rend-elle à toute fins utiles inopérantes les lois fé-

dérales relatives à la pornographie (voir le Code criminel — obscénité)? En effet, lors du colloque de la Fédération des femmes du Québec à Montréal en mai dernier, une avocate a dit avoir été témoin en cour de cas où cette directive a été appliquée en lieu et place des articles du Code criminel qui auraient protégé les droits des enfants et du public en général. Personne n'a nié ce fait et le sous-ministre aux Affaires criminelles du Québec, de même que plusieurs procureurs de la Couronne étaient présents.

Pourquoi le ministre de la Justice du Québec n'a-t-il même pas daigné accuser réception d'une pétition représentant plusieurs centaines de milliers de personnes présentée en mai dernier (cf. LE

DEVOIR, 12 nov. p. 9), qui demandait que l'on rende la pornographie inaccessible aux enfants, alors que le programme d'information sexuelle destiné à ces mêmes enfants fait l'objet de tergiversations interminables et de discussions oiseuses? Veut-on que les jeunes «apprennent» la sexualité à travers les mêmes images infra-humaines et mécaniques que leurs pères et que, comme eux, ils associent à tout jamais le mépris des femmes au plaisir sexuel?

Pourquoi ni Madame Pauline Marois, ministre d'État à la Condition féminine, ni le ministre de la Justice du Québec ne se sont-ils dérangés pour aller à ce colloque sur la pornographie et les mineurs, organisé par une des associations féministes les plus importantes du Québec? Les deux ministres y avaient pourtant été invités longtemps d'avance.

Pourquoi une plainte portée contre la revue *Hara-Kiri* a-t-elle été jugée sans fondement et donc n'a même pas pu aboutir à un procès? La page-couverture de cette revue représentait une main d'homme introduisant le canon d'un revolver dans l'anus d'une femme. On se souviendra que lors des colloques sur la violence, le gouvernement s'était formellement engagé à ne tolérer aucune association entre la pornographie et la violence. Devant ces faits, comment ne pas constater qu'il s'agissait de vœux pieux?

On présente en spectacle maintenant au Québec des femmes qui luttent dans la boue. (Semblerait-il que c'est comme cela qu'on les aime). Et je n'ai pas encore entendu le Conseil du statut de la femme, qui a pourtant mis sur pied un comité anti-pornographie, protester. Ce même organisme dénonce le sexisme dans la publicité et les manuels scolaires, sexisme réel mais qui est de la petite bière à côté de la haine et du mépris inconditionnels des femmes que la pornographie véhicule et attise.

Et pendant ce temps, le Bureau de censure de l'Ontario interdit le film *Not a Love Story* parce qu'il dépeint trop clairement ce qu'est la pornographie et partant, la dénonce.

Et pendant ce temps également, notre système judiciaire aboutit les policiers de Mascouche qui s'étaient livrés à des actes obscènes en public avec une femme, mais décide de poursuivre cette femme (une danseuse), nous donnant un nouvel exemple récent et frappant de la règle des «deux poids, deux mesures», appliquée par des pouvoirs à prédominance masculine dans tout ce qui est relié au domaine sexuel.

Mais voilà que nous apprenons que l'industrie pornographique et ses promoteurs (il s'agit à peu près toujours de la pégre), ont pénétré jusqu'au «saint des saints» de nos institutions politiques. Comme beaucoup d'autres femmes et d'hommes sans doute, j'en suis profondément révoltée et écoeurée. Le gouvernement va-t-il cesser de tolérer, voire de participer à cette misogynie qui saute aux yeux? Que toutes les femmes, et les hommes qui ont assez d'humanité pour être blessés, comme nous, devant les images infra-humaines que présente la pornographie, se posent cette question: voulons-nous que nos filles vivent dans un monde infesté de pornographie, de cette propagande avilissante qui fabrique des agresseurs en associant systématiquement dégradation des femmes et relations sexuelles? Le tolérons-nous encore longtemps?

# Le gouvernement doit aider les femmes de façon privilégiée

DANS son discours inaugural le premier ministre soulignait que le gouvernement doit profiter de la crise économique actuelle pour choisir ses priorités avec plus d'énergie et de lucidité que jamais «pour rajuster certains comportements collectifs qui en ont grandement besoin». Le Conseil du statut de la femme s'étonne que l'amélioration spécifique des conditions de vie et de travail des Québécoises ne soit pas encore considérée comme mesure prioritaire, essentielle à l'équilibre socio-économique du Québec dont les femmes composent 51% de l'électorat et représentent 40% de la main-d'oeuvre... tout en étant le groupe le plus affligé par cet état de crise, le groupe le plus dénué.

par **le Conseil du statut de la femme**

Le Conseil du statut de la femme a fait tenir au DEVOIR ses réactions au message inaugural de M. René Lévesque, premier ministre du Québec.

Le premier ministre aurait-il oublié la triste réalité? «Les femmes constituent la catégorie la plus pauvre de notre structure sociale et que les familles monoparentales, dirigées à 80% par des femmes, sont parmi les moins à l'aise financièrement?» Dans la suite de son discours, en effet, le premier ministre n'identifie jamais les femmes aux citoyens les moins favorisés et les plus vulnérables que son gouvernement entend aider face aux difficultés économiques d'aujourd'hui. Le discours inaugural ne fait mention des femmes qu'au moment où il est question des congés de maternité!

de deux ans une priorité d'embauche à toute travailleuse qui aurait quitté son emploi pour mener à terme une grossesse et s'occuper de son enfant.

De prime abord, la mesure semble séduisante mais, en y regardant de près, elle recèle certains dangers qui ne sont pas sans nous inquiéter. Priorité d'emploi ne signifie pas nécessairement garantie d'emploi! Qui peut assurer à une travailleuse que le poste qu'elle occupe aujourd'hui ne sera pas comblé à son retour ou tout au moins qu'un poste semblable sera disponible. À la limite, elle risque d'attendre encore quelques années avant de pouvoir exercer son droit de priorité. Et ce retour au travail, la travailleuse le souhaiterait-elle vraiment après une si longue absence? Le CSF craint, pour sa part, que cette mesure incite à l'émigration plutôt qu'à retourner à une dépendance économique alors que, nous le savons bien, la véritable autonomie pour les femmes passe d'abord par l'autonomie financière.

Le gouvernement annonce bon nombre de législations devant permettre à la population québécoise de faire face à la crise économique. Plusieurs de ces réformes concernent les travailleurs et les travailleuses. Le discours inaugural ne fait cependant aucune allusion aux femmes comme membres de la population active du Québec et ne prévoit aucune mesure spécifique visant à améliorer leur place sur le marché du travail dans la conjoncture actuelle.

Le premier ministre en effet passe sous silence l'une des principales revendications des femmes actuellement, c'est-à-

dire un réseau de services de garde complet leur permettant d'avoir librement accès au marché du travail. Malgré la création de l'Office des services de garde, le nombre de places en garderie ne s'est pas accru de façon significative et ce dossier a été placé sous le signe de «croissance zéro».

Afin de répondre adéquatement aux demandes actuelles, le CSF croit que le gouvernement devrait investir dans ce domaine des sommes d'argent beaucoup plus importantes que les budgets qui lui sont présentement consacrés. Autrement, des milliers de femmes du Québec continueront de voir nier leur droit au travail.

Au chapitre de la participation des travailleurs et des travailleuses dans l'entreprise le gouvernement entend favoriser leur participation et il formera à cet effet, une commission d'étude d'ici la fin de l'année. Ainsi que le prouve, entre autres, l'un des récents ouvrages du CSF, les femmes sont les principales victimes du chômage (13% pour les femmes contre 9% chez les hommes, en septembre dernier). Elles occupent les emplois les plus fragiles et les plus facilement remplaçables, «comme le travail saisonnier et les petits contrats octroyés par la ville ou les gouvernements provinciaux et fédéraux, qui finalement nous font passer pour des instables chroniques!», pour reprendre le mot de l'une de ses chômeuses. Tant que les femmes vivront cette situation et n'auront pas accès à des métiers non-traditionnels, elles ne pourront prétendre à un droit au travail égal à celui des hommes.

Les emplois les plus prospères sont ceux des industries de pointe. Le gouvernement entend faire un effort sans précédent de recherche et d'innovation en ce domaine. Conformément à sa politique d'ensemble, le CSF recommande alors, que dans cet effort pour donner le contrôle des entreprises aux travailleurs et travailleuses, le gouvernement mette en pratique ses principes de redressement progressif pour les femmes. Dans les faits, ceci veut dire, qu'entre plusieurs entreprises susceptibles de recevoir une aide financière, le gouvernement devra

considérer la proportion que les femmes représentent parmi les employés, et ce, afin de rétablir leurs chances globales de détenir des postes prometteurs dans notre économie québécoise.

Le gouvernement exprime en outre son intention de lever les entraves qui empêchent certains travailleurs et travailleuses à exercer leur droit d'association. Le CSF appuie fortement le gouvernement dans cette démarche. Toute mesure gouvernementale en ce sens ne peut qu'être bénéfique aux femmes puisqu'elles sont les moins syndiquées, se retrouvant souvent dans des milieux non syndicaux du au petit nombre d'employés.

D'autre part le gouvernement «veut adopter, les mesures les plus fonctionnelles possibles» concernant la formation des adultes, et ce dès la réception du rapport de la Commission Jean. Le CSF a présenté plusieurs documents à cette commission depuis sa formation et réclame au gouvernement de tenir compte des recommandations que la Commission Jean lui proposera à l'égard des femmes.

Mais en attendant le dépôt du mémoire, les coupures déjà effectuées dans l'éducation des adultes risquent d'avoir des conséquences dramatiques pour les femmes qui sont, comme on le sait, la clientèle majoritaire dans ce secteur de l'éducation. La coalition nationale contre les coupures en éducation des adultes a récemment exposé dans un «dossier noir» qu'elle a rendu public des faits prouvant que le réseau et système public d'éducation des adultes est en train de se détériorer irréversiblement si un budget supplémentaire ne vient pas corriger la situation. Le Conseil du statut de la femme endorse ce dossier noir et souhaite que le gouvernement en tienne compte.

Le gouvernement actuel est par ailleurs fier d'annoncer pour le mois prochain l'entrée en vigueur du programme destiné aux familles ayant de jeunes enfants. Le CSF a déjà manifesté au gouvernement son désaccord à ce projet lors de la commission parlementaire qui s'est tenue les 6 et 7 août dernier. Le Conseil dénonçait alors le programme d'accessibi-

lité à la propriété en accusant le gouvernement de poursuivre des objectifs natalistes qui, tout en utilisant les capacités biologiques de reproduction des femmes, ne leur assurent en propre ni le revenu, ni les services qui permettraient d'alléger et de reconnaître leur fardeau de travail.

En outre, à la veille des négociations avec les médecins, le gouvernement admet enfin que ceux-ci encouragent la surconsommation des services de santé. Cette reconnaissance se faisant proportionnellement plus sur le dos des femmes, le CSF a dénoncé dernièrement cet état de fait dans son *Essai sur la santé des femmes*. Il est évident qu'il est d'accord ici avec le gouvernement pour modifier le mode de rémunération des médecins. Le gouvernement entend enrayer la discrimination pour raisons d'âge et de sexe, ainsi qu'en matière d'avantages sociaux. Il veut également ouvrir la porte aux programmes d'action positive.

Le CSF est d'accord, en principe, avec ces intentions mais il rappelle au gouvernement les attentes des femmes exprimées par le Conseil. Nous ne croyons pas qu'il suffise d'amender la Charte des droits et libertés de la personne de manière à ce que les programmes d'action positive ne puissent être considérés comme discriminatoires mais il faut de plus que des dispositions administratives soient prises pour permettre une réelle application de ces programmes.

Les déclarations du gouvernement nous inquiètent. En état de crise économique, avec un taux de chômage qui s'emballa, une solution idéale pourrait être de retourner les femmes à leur cuisine.

Les femmes ont pris place dans l'économie du Québec. Elles entendent y rester. Elles sont cependant les plus vulnérables devant la situation actuelle. Le gouvernement se doit de les aider de façon privilégiée et c'est ce que le Conseil du statut de la femme exige au nom de toutes les Québécoises. Espérons que les réajustements budgétaires annoncés pour les jours qui viennent corrigeront certaines omissions du discours inaugural.

# LEMOIGNAGE

## Lettre de l'ancien numéro 26

Je vous ai lus et j'ai bondi; non de colère mais de pitié; quels malheureux vous faites. Après la présentation du film *Brubaker*, vous avez souri des 90% qui se trouvaient chanceux de vivre le pénitencier d'aujourd'hui. Vous, les 10%, vous vous appropriez la vérité.

Le Devoir a publié le 3 novembre un document venu d'un pénitencier où trois détenus commentaient sévèrement leur condition et l'attitude du public à l'égard des prisonniers. Cet article a suscité d'un ancien détenu une réponse aux intéressés. Pour des raisons que Le Devoir a acceptées, nous ne publions pas, par exception, le nom de l'auteur, mais son numéro matricule du temps.

premières années ont été une préparation à la revanche. Plus mature que vous l'êtes maintenant, j'ai su accepter mon temps en pensant à la libération future. Je jouais le jeu. «Jouer le jeu, c'est se soumettre au règlement pour écourter sa peine». Ce ne fut que quatre ans plus tard que je fus frappé par cette lumière, le Christ.

Voici un fait qui va illustrer votre position. Un de mes enfants possédait un beau chien. C'était un peu sa passion, son hobby; un jour, il mordit sa petite fille. Malgré sa peine, il s'en sépara le jour même. N'y a-t-il pas parmi les humains de tels animaux? C'est regrettable, il n'y a que la séparation pour éviter le pire. Regardez-vous: même dans votre cage vous pensez encore à mordre... Je comprends que la solution du lieu où vous vivez n'est peut-être pas une solution... mais laissez-moi vous citer un passage d'une lettre que mon frère m'avait écrite. Ce n'était pas une personne bien religieuse, c'est ce qui m'avait surpris et fait rire, car je me prétendais un esprit fort. «Fais le miracle de toi-même et Dieu en fera peut-être un qui te surprendra davantage».


Il m'a fallu quatre ans pour comprendre cet écrit. Après ma libération, je suis

Suite à la page 14

## Notre tâche est de faciliter la vôtre.

Efficacité et ponctualité. Voilà les deux mots-clés pour décrire le genre de service que nous accordons aux réunions. Et cela est tout à fait normal. Ne sommes-nous pas le premier nom à l'échelle mondiale dans le domaine de l'hôtellerie? Oui, vous pouvez compter sur la vaste expérience que possède Hilton pour assurer la bonne marche de votre réunion.

Le choix d'un hôtel est une décision importante. Pour votre prochaine réunion, rendez-vous la tâche facile et n'hésitez pas à nous contacter en composant les numéros suivants: (418) 647-2411, ou 861-1982 à Montréal.





# LES COOPÉRATIVES DANS LA CRISE ÉCONOMIQUE

## Des heures cruciales

À Québec, le monde coopératif fait tellement partie de la famille que l'on a, à son égard, toute l'ambiguïté des rapports familiaux: une grande sévérité car on attend beaucoup de lui et une belle indulgence, même quand on le voit buter chaque année sur les mêmes problèmes.

Car, cette année encore, plusieurs problèmes connus se débattent au sein du mouvement coopératif ou dans les milieux universitaires intéressés à la coopération: le fossé philosophique entre grandes et petites coopératives, la difficulté d'être vraiment un «mouvement», le rôle du Conseil de la coopération du Québec, la sous-capitalisation des entreprises coopératives, l'absence d'un régime d'épargne-coopération équivalent à l'épargne-action, la distance entre le discours et la pratique coopératives...

Le monde de la coopération vit cependant des heures cruciales:

■ Son drapeau, le mouvement Desjardins, et tout le secteur des caisses d'épargne et de crédit sont, qu'ils le veulent ou non, impliqués dans le sauvetage des caisses d'entraide économique. Les remous qui se produiront nécessairement en 1982 sont moins dangereux si le mouvement Desjardins s'engage franchement dans l'eau que s'il se contente d'observer de la berge. Il s'agit en effet d'une question de confiance et les épargnants ne font pas toujours la distinction entre «caisses» et «caisses». Certains sont tentés de transférer des fonds vers l'une des «Big Five» du système bancaire.

■ La situation économique rend attirantes certaines solutions offertes par les coopératives. Dans le secteur de l'habitation, qui comptait déjà 262 coops au 31 mars dernier, soit le quart des 1.141 coopératives, l'expansion pourrait être considérable si les querelles de chapelles prenaient fin, si plusieurs solutions s'offraient aux futurs coopérateurs et si l'État accélérât la procédure de formation et maintenait son aide financière. L'expérience de Salu-Saguenay montre bien le potentiel de ce secteur.

Les demandes augmentent aussi très fortement dans le secteur de la production: non seulement la Société de développement coopératif a-t-elle reçu 144 demandes venant du secteur productif (dont 31 des coopératives forestières) mais la SDC est consultée par la Société de développement industriel du Québec sur une cinquantaine de dossiers d'entreprises: les difficultés rencontrées dans certains secteurs économiques et les fermetures d'usines obligent les travailleurs et l'État à se poser la question: l'organisation en coopérative peut-elle être une solution réaliste pour la relance de l'entreprise? Paul-André Boucher et Yves Paque définissent pour leur part quatre préalables à la viabilité de la coopérative de production.

■ Les conséquences des taux d'intérêt élevés sur la population appellent la «mission sociale» des coopératives. Si l'on se fie à leurs discours, les caisses populaires par exemple se préoccupent des problèmes vécus par les Québécois. Pourtant, devant la montée des taux hypothécaires, on n'a pas vu de mobilisation du mouvement Desjardins. La pétition lancée par quelques caisses de l'Est de Montréal n'a pas été diffusée dans les 1.500 caisses et n'a recueilli que 27.000 signatures, ce qui est peu pour un mouvement comptant quatre millions de membres et \$12.6 milliards d'actif. Quelques caisses adoptaient des solutions originales, mais cela restait marginal.

■ Les caisses d'épargne et de crédit et les coopératives agricoles continueront de négocier avec le gouvernement québécois des changements importants à leurs lois pendant l'actuelle législature. Le gouvernement est en effet obligé de revoir complètement les lois existantes, non seulement pour éviter d'autres problèmes type «Caisses d'entraide» mais pour appliquer les recommandations du Rapport sur l'épargne, publié

il y a déjà plusieurs mois et qui voudrait voir élargi le rôle des caisses, notamment dans le financement des entreprises.

Par ailleurs, des secteurs moins puissants, comme celui des coopératives de production, attendent aussi la fameuse loi sur les pré-coopératives, dont on parle depuis déjà plusieurs années.

■ Le problème fondamental des coopératives demeure celui de la sous-capitalisation. Pêcheurs Unis du Québec par exemple est obligée de se tourner vers ses membres pour leur demander d'investir davantage dans leurs coopératives et de demeurer fidèles à l'entreprise: ses difficultés financières, rendues encore plus visibles par la potémologie avec un industriel de l'Est du Québec, obligent PUQ à ré-

soudre son problème de sous-capitalisation et à réorienter sa gestion financière.

Tous les secteurs importants de la coopération réclament, de discours en discours, une «épargne-coopération», équivalent à l'épargne-action, du «régime Parizeau», qui n'a bénéficié pratiquement qu'à quelques grandes entreprises. Si cette «épargne-coopération» était vraiment «la» solution juridique à ce problème financier crucial, pourquoi un véritable front commun n'a-t-il pas été mis sur pied, avec un fort lobbying politique?

■ On demandera encore plus de transparence du secteur coopératif d'épargne et de crédit. En contrepartie de l'assouplissement de certaines lois, le gouvernement québécois pourrait demander plus

d'informations sur le passif des caisses et sur les inspections.

Et les épargnants verraient sans doute se créer leur caisse sur la «marge d'intermédiation» qu'elle pratique. L'économiste se demande en effet, à la suite d'une étude statistique, pourquoi la marge d'intermédiation, c'est-à-dire l'écart entre les taux pratiqués sur les prêts et sur les dépôts, est beaucoup plus élevée au Québec que dans le reste des crédits-unions canadiens. La situation difficile vécue actuellement par le Credit Union Central of Ontario ne devrait pas servir de prétexte à vanter la rentabilité des caisses québécoises, si cette rentabilité est acquise au détriment des intérêts de leurs membres, surtout dans

les régions éloignées où les caisses ont un quasi-monopole.

■ Les prochaines années verront sans doute se créer dans chaque région une caisse d'épargne et de crédit régional, donnant aux clients tous les services financiers que l'on trouve dans les institutions financières concurrentes. Pour M. Jean-Louis Martel, professeur aux Hautes études commerciales, ce mouvement est déjà amorcé: avec la fin du monopole des banques et la concurrence accrue en période de taux d'intérêt élevés, il y a eu des fermetures et des fusions de caisses ou de comités. Cette évolution culminera avec la création d'une caisse régionale qui, à Saint-Jérôme par exemple, sera facile à implanter à partir de l'importante caisse existante.

Il faudra cependant que les querelles de pouvoirs se régulent et que les quatre autres caisses de la ville ainsi que les caisses des villages environnants forment un vrai réseau financier régional.

Cette caisse régionale pourrait par exemple faciliter l'implémentation du mouvement Desjardins dans le prêt aux entreprises. Desjardins n'a jusqu'ici que 5% du marché et son président, M. Raymond Blais, rappelait récemment sa volonté de s'impliquer davantage dans ce secteur, si les lois étaient modifiées comme le suggère le rapport sur l'épargne.

Cette caisse régionale pourrait aussi faciliter l'entrée de certaines caisses d'entraide économique dans le mouvement Desjardins. Elle permettrait au mouvement coopéra-

tif de s'adapter à la réalité québécoise, celle des petites régions, et à la réalité financière, où 20% des caisses contrôlent 80% des actifs.

Par ailleurs, M. Martel termine une étude en profondeur du mouvement coopératif québécois, à partir de 45 entrevues avec d'anciens dirigeants et des responsables actuels: cette étude pourrait poser quelques questions au «mouvement coopératif».

■ Ces questions ont déjà été en partie posées par le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins lors de récents discours. M. Blais déplore notamment que le mouvement coopératif n'ait pas saisi certaines occasions, comme la tenue du Sommet sur la coopération en février 1980, pour devenir un vrai mouvement.

«Le mouvement coopératif québécois, en tant que mouvement, ne semble pas avoir de boussole précise à l'heure actuelle. De stratégie de développement coopératif, il n'en existe nulle part. De volonté collective d'en établir une, il semble en exister encore moins au sein du mouvement coopératif, du moins au sens d'une action concertée à l'échelle du mouvement et avec tous les secteurs... Il faut être conscient que le mouvement coopératif n'existe pas encore au Québec en tant que mouvement. Nous ne savons pas encore comment nous y prendre pour devenir un mouvement cohérent et articulé», a dit M. Blais à la faculté des Sciences sociales de l'université Laval le 22 octobre.

M. Blais a énuméré cinq conditions préalables pour que le mouvement coopératif réussisse le test de sa majorité démocratique: d'abord reconnaître ses faiblesses intrinsèques et ses contradictions internes; puis amplifier ses programmes de perfectionnement destinés à tous ceux qui sont impliqués dans son action; mieux vendre le message coopératif en faisant de chaque coopérateur un promoteur de la coopération; mieux utiliser les possibilités offertes par l'ensemble des réseaux d'entreprises coopératives; enfin, bénéficier de l'apport du milieu universitaire.

Quelques jours auparavant, M. Blais avait rappelé devant la Chambre de commerce du district de Montréal que «la coopération représente un espoir probant pour la société post-consumériste» (Le Devoir du 27 octobre), avec notamment six objectifs dignes de la Troisième vague. M. Blais semble préoccupé de la vie démocratique des coopératives, de la démocratie industrielle et économique, de la lutte contre le gaspillage. C'est cependant à ses actes que l'on verra (ou non) le discours s'incarner dans l'action.

■ Deux institutions coopératives seront sous les feux de la rampe en 1982: le Conseil de la coopération, toujours contesté comme le rapporteur Claude Larivière et Jean-Guy Rondeau, et la Société de développement coopératif qui demandera au gouvernement québécois les moyens juridiques de trouver une centaine de millions d'ici cinq ans, par un financement public admissible au Régime d'épargne-action.

La SDC a investi presque \$17 millions en trois ans et au 31 mars dernier, elle avait répondu à 156 demandes sur un total de 495. Son «effet de levier» permet de développer les secteurs prioritaires: consommation, agro-alimentaire, production, habitation et forêt. Après avoir créé une filiale, SDC-Habitation, elle envisage la création d'une SDC-Forêt, pour stimuler davantage ce secteur. La Société de développement coopératif semble seule porteuse d'une certaine stratégie de développement des coopératives. Pierre Laflamme donne le contexte philosophique de cette action, en période de difficultés économiques.

Historiquement, les récessions et les crises économiques ont toujours favorisé le développement de nouvelles coopératives et obligé les anciennes à consolider leurs positions.

Roch Bastien et Gérard Roy, deux économistes de l'université de Sherbrooke, auteurs de l'étude intitulée «Les coopératives au Québec: problématique et potentiel de développement», estiment qu'avec la complexité de l'État et davantage d'intercoopération, «les coopératives du Québec pourraient connaître un développement très impressionnant. Elles pourraient par exemple, au cours de la prochaine décennie, doubler leur contribution à l'économie québécoise».

L'objectif est là. Le moment est idéal. Les outils peuvent sans doute être obtenus du gouvernement. Reste à se décider, à se prendre soi-même au sérieux, à s'arroger les pouvoirs d'un vrai mouvement coopératif, conscient à la fois de ses responsabilités sociales et de son défi économique.

— Marie-Agnès THELLIER

## Quand les caisses populaires se font parler d'argent...

propos recueillis par Marie-Agnès Thellier

Les caisses d'épargne et de crédit doivent actuellement mener une rude bataille pour limiter leurs dépenses et pour maintenir leur croissance. Elles ont cependant des atouts, avec le lancement de la Caisse centrale Desjardins et l'entrée dans le système de paiement Visa, deux «bons coups» de l'année 81. Telle est l'opinion de M. Henri-Paul Rousseau, professeur d'économie à l'Université Laval. L'économiste s'interroge cependant sur l'orientation que doivent choisir les caisses. Faut-il maintenir élevées les marges d'intermédiation, c'est-à-dire l'écart pratiqué entre les taux sur les prêts et les taux sur les dépôts et obtenir une bonne rentabilité aux dépens des usagers actuels?

■ Ou faut-il viser des marges les plus faibles possible à l'avantage des usagers de la coopérative et au détriment des réserves et du développement des institutions? À qui doit profiter le trop-perçu? Aux employés? Aux usagers actuels? Aux usagers futurs? Dans quelles régions? Voici ses réponses aux questions du DEVOIR:

■ — Quels défis attendent les caisses locales ces prochaines années?

— Je crois que le premier défi est celui de la syndicalisation. Or la syndicalisation change complètement les rapports dans l'entreprise. Comment réagira une caisse locale s'il y a un front commun des syndicats, si des négociations se déroulent en même temps dans plusieurs caisses? Il y a dans ce cas les membres, les dirigeants et les syndiqués.

■ D'autre part, les principales fédérations devront accorder beaucoup d'importance à la formation du personnel. Voilà que s'ouvrent de nouveaux champs d'activités, notamment les caisses à des usages d'entraide. On ne peut se lancer du jour au lendemain dans l'analyse



Henri-Paul Rousseau

Photo JEAN FISET

de crédit industriel même si on a le pouvoir et l'argent pour le faire. Cela pose un problème de «digestion» au niveau des caisses locales, qui doivent aussi redéfinir leur rôle dans les organismes coopératifs de formation.

■ Comment se comparent les coûts de personnel dans les caisses avec ceux de leurs concurrentes les banques?

— Je ne compare pas les caisses avec les banques ou les fiducies mais avec l'ensemble des caisses d'épargne et de crédit installées dans le reste du Canada. Cela me semble plus juste, à cause de leur nature coopérative.

Le coût de personnel représente 16 à 17% des dépenses au Québec contre 14 à 15% dans le reste du Canada. Or cette différence de 1 à 2% est énorme. Le personnel est le principal poste de dépenses après le versement d'intérêts. Les caisses locales sont contraintes d'y faire attention.

■ Comment se présente l'année 81 pour les caisses d'épargne et de crédit?

— L'année 81 ne semble pas extraordinaire mais il faut attendre les résultats de toute l'année, pour voir notamment si des sommes d'argent ont quitté les caisses à la suite des problèmes de la Caisse d'entraide économique, si la

concurrence exacerbée dans cette période de taux d'intérêt élevés leur a nuï, si leurs revenus ont été suffisants. Jusqu'en 1980, les caisses affichaient d'excellents résultats: un actif en progression de 20% par an, un membership en croissance de 5.5% par an, dans 1.560 caisses. En 81, tout indique que leur performance sera moins bonne mais elle demeurera supérieure à celle des «crédit unions» dans les autres provinces.

■ Qu'amène aux caisses le démarrage de la Caisse centrale Desjardins?

— C'est l'un des bons coups de cette année... Elle peut notamment recevoir les dépôts des gouvernements, émettre et souscrire des obligations et faire la compensation des effets de paiement auprès de l'Association canadienne des paiements, créée à la fin 80. Plusieurs facteurs montrent qu'il devenait urgent pour le mouvement Desjardins de disposer de cette Caisse centrale, créée par la loi provinciale de 1979:

■ L'Association canadienne des paiements met fin au monopole des banques en matière de compensation mais, pour les caisses, la compensation ne peut se faire que par l'intermédiaire d'une Caisse centrale, dont disposait déjà le

terme, malgré la présence au Québec de gros emprunteurs publics et para-publics. Les caisses ont un actif plus liquide qu'autrefois, et la Caisse centrale les aidera à poursuivre la rationalisation de leurs actifs.

■ Le défi des «idéologues» dans les années 80, c'est justement de trouver un encadrement juridique respectant l'idéologie coopérative et permettant une capitalisation raisonnable. Quel mécanisme trouver? À quel niveau: fédération, caisse locale? Je ne sais pas. Mais l'accès des caisses au Régime d'épargne-actions aurait coûté très cher au gouvernement...

■ Actuellement, tout le monde réfléchit à ce problème: gouvernement, fédérations, universités, membres aussi, car cela va toucher la définition même des caisses d'épargne et de crédit. En effet, il est de plus en plus indispensable, pour une caisse locale ou pour l'ensemble du mouvement, de pouvoir compter sur un capital permanent.

■ Il me semble qu'à partir de ce problème crucial, il y a tout un ménage idéologique, technique et juridique à faire. La capitalisation existe déjà mais elle se fait d'année en année, à partir des réserves, et par les Fonds de sécurité. Le système actuel ne me satisfait pas complètement.

■ C'est un problème très complexe, qu'on ne peut réduire à la sécurité des épargnes, et qui concerne un capital permanent autre que le capital social, capital permanent indispensable dans toute entreprise, fusse-t-elle coopérative.

■ Q. — Les caisses locales affichent-elles une rentabilité suffisante?

■ R. — En ce qui regarde le problème de l'efficacité et de la rentabilité, je n'ai considéré que les caisses locales au Québec, que j'ai comparées avec les caisses locales ailleurs au Canada.

■ Selon les données de Statistique Canada, j'ai calculé dernièrement que l'écart des taux offerts (taux sur les prêts et taux sur les dépôts) était d'environ 4% en 1978, 1979 et 1980 au Québec contre seulement 1.5 à 2% dans le reste du Canada. Cet écart de 2% est énorme, vraiment énorme.

■ Aussi, je voudrais poser la question aux caisses (ou aux fédérations si ce sont elles qui donnent les directives aux caisses): quelle est leur marge d'intermédiation, l'écart entre les taux sur les prêts et les taux sur les dépôts et pourquoi maintiennent-elles ces marges?

■ Ces questions ont déjà été en partie posées par le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins lors de récents discours. M. Blais déplore notamment que le mouvement coopératif n'ait pas saisi certaines occasions, comme la tenue du Sommet sur la coopération en février 1980, pour devenir un vrai mouvement.

■ Ces questions ont déjà été en partie posées par le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins lors de récents discours. M. Blais déplore notamment que le mouvement coopératif n'ait pas saisi certaines occasions, comme la tenue du Sommet sur la coopération en février 1980, pour devenir un vrai mouvement.

■ Ces questions ont déjà été en partie posées par le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins lors de récents discours. M. Blais déplore notamment que le mouvement coopératif n'ait pas saisi certaines occasions, comme la tenue du Sommet sur la coopération en février 1980, pour devenir un vrai mouvement.

■ Ces questions ont déjà été en partie posées par le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins lors de récents discours. M. Blais déplore notamment que le mouvement coopératif n'ait pas saisi certaines occasions, comme la tenue du Sommet sur la coopération en février 1980, pour devenir un vrai mouvement.

■ Ces questions ont déjà été en partie posées par le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins lors de récents discours. M. Blais déplore notamment que le mouvement coopératif n'ait pas saisi certaines occasions, comme la tenue du Sommet sur la coopération en février 1980, pour devenir un vrai mouvement.

■ Ces questions ont déjà été en partie posées par le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins lors de récents discours. M. Blais déplore notamment que le mouvement coopératif n'ait pas saisi certaines occasions, comme la tenue du Sommet sur la coopération en février 1980, pour devenir un vrai mouvement.

■ Ces questions ont déjà été en partie posées par le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins lors de récents discours. M. Blais déplore notamment que le mouvement coopératif n'ait pas saisi certaines occasions, comme la tenue du Sommet sur la coopération en février 1980, pour devenir un vrai mouvement.

■ Ces questions ont déjà été en partie posées par le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins lors de récents discours. M. Blais déplore notamment que le mouvement coopératif n'ait pas saisi certaines occasions, comme la tenue du Sommet sur la coopération en février 1980, pour devenir un vrai mouvement.

■ Ces questions ont déjà été en partie posées par le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins lors de récents discours. M. Blais déplore notamment que le mouvement coopératif n'ait pas saisi certaines occasions, comme la tenue du Sommet sur la coopération en février 1980, pour devenir un vrai mouvement.

Suite à la page 22

LES COOPÉRATIVES

# PRODUCTION

## Une loi, du capital de solidarité, et les coops sont viables

LES propos sur les coopératives de production sont souvent fortement idéologiques et a priori: tantôt on les rejette au dernier rang de l'utopie coopérative, tantôt on les magnifie comme le seul lieu de la réconciliation sociale.

En fait, le monde des coopératives de production est suffisamment neuf, hétérogène et complexe pour exiger une approche d'abord pragmatique. Après avoir posé une définition de ces coopératives, on s'interrogera sur les raisons de leur sous-développement antérieur puis sur celles de leur récente émergence. Enfin, on exposera quelques facteurs qui pourraient favoriser la viabilité de ces organisations.

Historiquement, les premières coopératives de production ont été qualifiées de «coopératives ouvrières» en raison de l'appartenance sociale de leurs fondateurs, qui étaient, à la fois, les travailleurs et les membres de leur coopérative. Par la suite, ont émergé d'autres coopératives de même type mais impliquant d'autres catégories de «travailleurs», en particulier dans le secteur dit des «services»: elles sont généralement qualifiées de «coopératives de travail».

On peut caractériser l'ensemble de ces coopératives de production par leurs objectifs et par leurs formes:

- Quant à leurs objectifs, on peut en distinguer quatre, complémentaires, dont l'ordre correspond à un élargissement progressif du projet coopératif:

- procurer du travail à leurs membres en acquérant ou maintenant en activité des moyens de production;
- obtenir pour eux une certaine sécurité d'emploi;
- permettre à leurs membres de participer à la construction d'un cadre de travail répondant davantage à leurs besoins et à leurs aspirations;
- permettre à leurs membres d'exercer un certain pouvoir de contrôle sur l'évolution de ce cadre.

- Quant à leurs formes, les coopératives de production constituent un nouveau type d'organisation ou, d'une part, les travailleurs sont propriétaires du capital votant et ou, d'autre part, ils participent à différents niveaux à la gestion, tant quotidienne que souveraine, de leur entreprise.

Au 31 mars 1981, le ministère des Coopératives et Institutions financières dénombreait 61 coopératives de

par Paul-André Boucher et Yves Paque

M. Boucher est membre du Comité provincial des coopératives ouvrières de production et de travail. M. Paque est professeur à l'Université du Québec à Montréal.

production et de travail, dites «en opération» (1). À ces coopératives il faut ajouter ici un certain nombre d'entreprises, dont le statut juridique n'est pas coopératif, mais où les travailleurs, collectivement, participent à la propriété et à la gestion. On tend à qualifier ces organisations de «pré-coopératives» dans la mesure où elles développent progressivement des dimensions coopératives significatives et où elles devraient devenir, assez rapidement, des coopératives à part entière.

Ces pré-coopératives présentent des différences transitoires sur deux plans:

- Au plan de la propriété, les travailleurs ne sont que copropriétaires associés avec une ou plusieurs catégories suivantes:

- des hommes d'affaires, à la recherche d'une rentabilité satisfaisante de leur investissement à travers de nouvelles formules;
- des cadres cherchant à conserver, eux aussi, leurs emplois ou à acquérir le statut d'entrepreneur dans des conditions favorables;
- la population locale, poussée à investir pour préserver les activités d'une entreprise qui conditionnent directement ou indirectement la vie de la communauté;
- parfois l'État lui-même, qui devient un des actionnaires, à titre provisoire, pour favoriser le démarrage de l'entreprise.

- Au plan de la gestion, les travailleurs n'exercent encore qu'un pouvoir limité à certaines formes de cogestion. Il est difficile d'évaluer le nombre de ces pré-coopératives car, d'une part, elles correspondent à des expériences très récentes et en constante évolution, et, d'autre part, il faut les distinguer des entreprises où les salariés ne participent que formellement à la propriété et ne disposent, en fait, d'aucun pou-

voir réel d'intervention dans la gestion. Néanmoins, une récente étude effectuée par le Centre de gestion des coopératives de l'École des HEC estime leur nombre, au Québec, à plusieurs dizaines (2).

■ **Le boom des coops** — Avant 1976, on observe très peu d'expériences ayant eu un vécu significatif, à part l'imprimerie coopérative HARPELL, qui développe ses activités avec succès depuis 1945 et qui est un cas de transformation d'une entreprise privée en coopérative de par la volonté de son propriétaire. Cette anomalie semble être le résultat de la conjonction de plusieurs éléments, qui ont retardé l'actualisation des principes des coopératives de production.

L'industrialisation au Québec n'a eu lieu qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle: elle a été brutale et caractérisée essentiellement par l'importation de capitaux et de modèles industriels américains. En outre, elle a impliqué une main-d'œuvre d'origine rurale, sans tradition artisanale et qui a été livrée à elle-même, sans possibilité d'organisation collective, jusque dans les années 1930.

Par la suite, le développement massif de la syndicalisation a engendré un essor considérable de l'action collective des travailleurs, mais uniquement dans cette voie syndicale. Jusque dans les années 1970, de multiples actions ont permis aux travailleurs d'obtenir de nouvelles règles de jeu qui leur soient plus favorables, à l'intérieur de conventions collectives ou de législations. Toutefois, dans cette période, l'action collective ne remettait jamais en question le droit de gestion exercé exclusivement par le patronat. La coopérative de production n'était donc pas, en soi, une forme inadaptable au contexte québécois, mais, simplement, elle n'était pas encore reconnue par les travailleurs comme un choix possible, voire nécessaire.

Par contre, depuis une dizaine d'années, un certain nombre de mutations économiques, sociales et culturelles conduisent non seulement les travailleurs mais aussi des collectivités locales, voire même le gouvernement québécois, à rechercher de nouvelles formes d'organisation des activités. On manque, encore, d'analyses suffisamment approfondies de ces phénomènes, mais, quant aux coopératives de production, on perçoit déjà deux axes d'explication de leur émergence soudaine et de l'émergence d'organisations qui tendent à le devenir:

1) **Les ruptures d'activité.** On assiste actuellement à des situations de plus en plus nombreuses où les travailleurs doivent faire face à des ruptures brutales d'activité ou à des menaces de ruptures. Les raisons de ces ruptures sont multiples et enchevêtrées, mais il semble que les trois principales soient:

- l'abandon d'entreprises par leurs propriétaires qui n'ont pas pu ou pas su maintenir leurs capacités concurrentielles;
- le refus par les investisseurs traditionnels d'assurer la succession, en particulier par crainte de risques élevés ou de faibles rendements sur le capital investi;
- la rupture d'activités régionales à la suite du départ d'un capital, qui se retire après avoir exploité rapide-

ment et ponctuellement des ressources locales dont le renouvellement ou le remplacement n'a pas été assuré.

En réponse à ces situations émergent des projets de coopératives ou de pré-coopératives de production, selon deux types de dynamique: soit c'est le collectif de travailleurs lui-même qui assume le leadership du projet, souvent avec l'aide de son syndicat; soit c'est la collectivité locale toute entière qui tente de susciter des projets dont certains peuvent aboutir à la création de coopératives de production.

2) **La recherche d'un nouveau mode de travail.** Ce deuxième axe peut n'être qu'un prolongement du premier. Mais il peut aussi, en lui-même, conduire à l'explication de la création de certaines coopératives, en particulier les coopératives dites «de travail». Il s'agit là, de «travailleurs» appartenant à des secteurs que le mode de production capitaliste commence à prendre en charge directement (arts, éducation, loisirs, certaines activités agricoles,...). Dans la mesure où les «travailleurs» de ces secteurs refusent le salariat traditionnel, ils peuvent opter pour la création d'une coopérative de travail, qui leur évite de sombrer dans l'isolement.

■ **Rentables si elles sont viables.** — Comme toute organisation, dans le système actuel, les coopératives de production doivent équilibrer leurs revenus et leurs dépenses, mais on peut émettre plusieurs remarques:

- Premièrement, il ne faudrait pas être plus exigeant à leur égard que vis-à-vis des entreprises traditionnelles, dont la rentabilité correspond souvent, en fait, soit à des subventions, soit à des transferts de coûts de production à d'autres agents économiques (État, collectivités locales, salariés, consommateurs,...)
- Deuxièmement, avant de crier à l'inefficacité, il faudrait leur laisser le minimum de temps nécessaire pour atteindre un certain seuil de rentabilité.
- Troisièmement, il faudrait définir des normes adéquates d'évaluation de leur efficacité non seulement économique mais aussi sociale, que l'on ne saurait restreindre à la simple mesure du bénéfice net comptable.

En fait, dans cette phase d'émergence des coopératives de production, il apparaît beaucoup plus logique de considérer leur rentabilité, non pas comme la cause, mais comme le résultat d'une viabilité, qui dépend elle-même des actions menées dans différents domaines:

- **Au plan de la législation,** il est nécessaire que les coopératives de production disposent d'un cadre juridique approprié, non pas pour que les travailleurs, nouveaux capitalistes, bénéficient d'un enrichissement sans cause, mais pour qu'au moins ils ne soient pas pénalisés en devenant propriétaires. En outre, il serait important de clarifier le statut juridique des pré-coopératives et de définir des modalités acceptables de passage au statut proprement coopératif.
- **Au plan du financement,** on doit donner aux coopératives de production les moyens de disposer d'un certain capital de solidarité, sous forme d'actions privilé-

giées ou de prêts à long terme à taux préférentiels. Il va sans dire que l'État, le mouvement coopératif, en particulier les sociétaires du Mouvement Desjardins, mais aussi le mouvement syndical ont, ici, un rôle essentiel à jouer.

- **Au plan du regroupement,** pour échapper à leur éparpillement et à leur isolement, les coopératives de production ont besoin d'une structure commune qui leur permette de se concerter, d'agir sur les organismes publics responsables, et d'aider les coopératives en voie de forma-

tion. En ce sens, on devrait assister au renforcement et à l'élargissement du membership du Comité provincial des coopératives de production, reconnu officiellement depuis avril 1981 par le ministère des Coopératives et Institutions financières, avec qui il est en relations régulières (3).

- **Au plan de la formation,** les besoins sont considérables dans les coopératives de production, en raison de la dynamique même de ces organisations. Il est leur est donc nécessaire d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans

«d'autoformation assistée», avec la participation active et sous le contrôle permanent des travailleurs concernés.

Ces plans de formation pourraient faire appel à deux types de ressources: d'une part, les institutions d'enseignement désireuses de développer de nouveaux services de formation active en milieu de travail, d'autre part, les fédérations syndicales, impliquées dans un certain nombre de ces projets, et concernées directement par la redéfinition de la place et du rôle du

syndicat à l'intérieur de ces organisations.

**NOTES**  
 (1) L'Activité coopérative au Québec, situation au 31 mars 1981, Ministère des coopératives et institutions financières, Québec, 1981.  
 (2) Tremblay, Benoît et al., La Coopérative ouvrière de production et la participation des travailleurs au Québec, Revue du CIRIEC, Vol. 12, N° 2, 1979-80, Montréal, 1981.  
 (3) Comité provincial des coopératives ouvrières de production et de travail, 5780 avenue Decelles, porte 270, Montréal, Québec, H3S 2C7. Tél.: (514) 343-4627.

**REED STENHOUSE**  
 AFFAIRES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES  
 759 SQUARE VICTORIA, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 2K2  
 TÉLÉPHONE: (514) 285-4500 TELEX: 05-267579

**Reed Stenhouse**  
 ASSURANCES DES PARTICULIERS LIMITÉE  
 50 PLACE CRÉMAZIE, BUREAU 1236  
 MONTRÉAL, QUÉBEC H2P 2T8  
 TÉLÉPHONE: (514) 382-6060 TELEX: 05-827863

**SSQ**  
 Mutuelle d'assurance-groupe **VOUS INFORME**

Extrait du **35<sup>ème</sup> rapport annuel 1980**  
 présenté aux 750,000 assurés le 16 mars dernier.

<b>ACTIF:</b>	<b>\$ 141 millions</b> - augmentation de <b>30%</b>
<b>PRIMES:</b>	<b>\$ 74 millions</b> - augmentation de <b>14%</b>
<b>REVENUS de placements:</b>	<b>\$ 12 millions</b> - augmentation de <b>35%</b>
<b>PRESTATIONS de toute nature:</b>	<b>\$ 77 millions</b> - augmentation de <b>17%</b>
<b>EXCÉDENT des revenus sur les dépenses après impôt:</b>	<b>\$ 650,000</b>
<b>AVOIR DES ASSURÉS:</b>	<b>\$ 10 millions</b>

«Votre Conseil est convaincu que SSQ, à cause de son caractère coopératif, de son respect des valeurs démocratiques et de la qualité de ses services, mérite grandement la confiance de notre population.»

Jacques de la Chevrotière, Président du Conseil. Léopold Marquis, Directeur général.

**SSQ** Mutuelle d'assurance-groupe  
 Siège social: 2525, boul. Laurier, Sainte-Foy, Qué. G1V 4H6  
 Tél.: Québec 651-7000/Montréal 384-8150/Longueuil 651-3300

**UNE INSTITUTION QUÉBÉCOISE QUI NOUS RASSEMBLE**

Le livre universitaire

**COOPÉRATIVES OU AUTOGESTION**

SÉNÉGAL, CUBA, TUNISIE

GABRIEL GAGNON

Sociologue

une analyse empirique et une évaluation des possibilités de développement futur du système coopératif dans divers types de sociétés. 600 pages 17,50\$

ES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
 C.P. 6128, succ. «A»  
 Montréal, Qué. H3C 3J7  
 2910, bd Edouard-Montpetit  
 Montréal, Qué. H3T 1J7

En librairie ou chez l'éditeur

**Coopérative agricole de la côte Sud**

Entreprise de services des comtés de l'ISLET, KAMOURASKA, TEMISCOUATA

**Siège Social: La Pocatière**  
 856-3807  
 598-3017

**Succursales: St-Jean Port-Joli** **St-Pascal**  
 598-3321 492-6340  
 856-1531 **St-Philippe-de-Néri**  
**St-Alexandre** 498-2366  
 492-6838 598-3167  
 495-2014

**La Pocatière**  
 856-1205

Fabrication de beurre et tout genre de poudre de lait instantanée à l'usine de St-Alexandre.  
 Fabrication de moulées pour tous les animaux de ferme et poste de séchage de céréales à St-Philippe-de-Néri.

Vendeur accrédité de machineries agricoles White, Fiat, Renault, Hesston, Dion, Universal à St-Jean Port-Joli, La Pocatière et St-Pascal Quincailleries Co-op à St-Pascal et St-Jean Port Joli.

## LES COOPÉRATIVES

## Le Conseil de la coopération

## La conscience du mouvement?

par Louis-George Gervais

Directeur général du Conseil de la coopération du Québec.

AU Québec, la réalité coopérative revêt de nombreuses facettes et témoigne éloquentement de la capacité d'adaptation de la formule coopérative à une grande diversité de situations et de besoins. C'est ainsi que producteurs, d'une part, et consommateurs, d'autre part, — les deux grands pôles de l'activité coopérative — se sont organisés au sein d'entreprises coopératives pour satisfaire des besoins économiques communs et propres à leur situation, soit de producteurs, soit de consommateurs.

Malgré sa très jeune histoire, le Québec a une longue tradition coopérative. Bien avant le début du présent siècle, des pionniers sèment non seulement l'idée, mais aussi concrétisent l'expérience de la mise sur pied d'entreprises tantôt à caractère mutualiste, tantôt à caractère coopératif. D'ailleurs, ces deux notions sont très voisines l'une de l'autre et c'est pourquoi on retrouve aujourd'hui au sein du Conseil de la coopération du Québec (CCQ) des institutions clairement identifiées à la coopération (exemple, la Fédération des Magasins Coop) et d'autres en relation plus étroite avec la notion de mutualité (exemple, la Mutuelle SSQ).

Quand le mouvement coopératif québécois est-il né effectivement? Personne ne peut le dire. On peut tout au plus identifier certains faits ou événements qui sont des moments forts sur le chemin de l'évolution et du développement d'une idéologie ou d'un courant de pensée.

C'est ainsi qu'au Québec, la «famille-tribu» du début de la colonie, la traditionnelle corvée en cas de désastre, la batteuse à grain qui desservait tout le rang se situent parfaite-

ment dans la lignée de l'évolution de la pensée et de la pratique coopératives. Mais ni l'une ni l'autre n'en constitue l'origine en soi.

La formation de la Société des habitants de la Petite-Rivière en 1722; la Société d'agriculture du Québec créée en 1789; la Société bienveillante de Québec incorporée en 1808; la première société de fabrication de beurre fondée à Baie-du-Febvre en 1883; la première caisse populaire en 1900; la constitution de la Coopérative fédérée de Québec en 1922; la fondation du CCQ en 1940; le premier Cooprix à Montréal en 1968 sont autant de manifestations concrètes de l'existence réelle d'un mouvement coopératif chez-nous.

Il est donc très pessimiste, pour ne pas dire faux, d'affirmer qu'il n'y a pas véritablement de mouvement coopératif québécois. Ce mouvement n'est peut-être pas aussi solidaire, aussi cohérent ni aussi unifié qu'il le devrait, mais peu importe le degré de sa perfection ou la splendeur de sa pureté, il n'existe pas moins comme mouvement structuré et organisé.

Cette notion d'un mouvement coopératif se concrétise par l'existence et le fonctionnement d'un organisme inter-coopératif désigné sous le nom de «Conseil de la coopération du Québec», fondé sous l'instigation du Père Georges-Henri Lévesque, alors directeur de l'École des sciences

sociales de l'Université Laval, et supporté financièrement, surtout dans ses débuts, par la Coopérative fédérée de Québec. Ce n'est pas parce qu'un professeur de philosophie pense analyser la réalité coopérative en y voyant que des mythes, qu'on doit conclure que l'enseignement de la philosophie à l'université est mythique (LE DEVOIR du 21 octobre 1981).

C'est au nom du mouvement coopératif québécois que le CCQ intervient dans les dossiers où les intérêts de l'ensemble des coopératives sont en jeu, et lorsque l'action commande la défense, l'interprétation et la diffusion de la doctrine et des principes coopératifs.

Sans remonter très loin dans le temps, mentionnons le rôle du CCQ comme représentant officiel du mouvement coopératif lors du Sommet sur la coopération en février 1980; comme partenaire du gouvernement dans la SDC (Société de développement coopératif); comme représentant du secteur de la coopération au sein du CPDQ (Conseil de planification et de développement du Québec); comme coordonnateur de l'action concertée dans le dossier de «l'épargne-coopération» — le pendant de l'épargne-action dans l'entreprise capitaliste; — comme interprète des besoins et de la philosophie coopérative dans le dossier (très d'actualité) de la révision de la législation coopérative et de la fusion des deux lois sur les Associations coopératives et les Sociétés coopératives agricoles.

Depuis des années, les coopératives ne cessent de se battre pour faire reconnaître leur spécificité. Il est si facile de tout regarder à travers la loupe du système capitaliste et de conclure que, lorsque ça ne va plus, c'est la for-

mule coopérative qui est inopérante, inefficace ou incapable d'adaptation. On l'a constaté récemment avec le cas des Caisses d'entraide économique.

Les interventions du CCQ, jointes aux interventions individuelles et ponctuelles de ses institutions-membres, vont toutes dans le même sens: amener les diverses instances gouvernementales à comprendre la nature particulière de cette forme d'organisation économique et sociale qu'est la coopérative, et à traduire cette compréhension par des législations et des programmes adéquats, respectueux de la réalité coopérative.

Il faut voir les choses telles qu'elles sont: aujourd'hui un quelconque haut salarié peut insuffler du capital dans une entreprise capitaliste, sans aucune autre motivation que l'abri fiscal, et la voie lui est toute pavée.

Par contre l'agriculteur, le pêcheur ou le travailleur qui, non seulement veut, mais doit investir dans sa propre coopérative pour en assurer le bon fonctionnement et parfois même la survie, ce coopérateur ne peut pas, à cause d'une conception purement capitaliste du fonctionnement d'une entreprise, jouir de l'avantage fiscal du régime.

La plupart des gens savent que ce n'est pas en période de facile expansion des entreprises que l'on parle de coopératives ouvrières de production, mais plutôt en période de chômage et de fermeture d'usine comme c'est le cas chez-nous depuis quelques années. Il faut éviter de laisser croire que la formule coopérative est une panacée facilement applicable à tous les maux d'une société.

Pour réussir, «l'entrepreneur coopératif» doit oeuvrer dans des secteurs d'activité économique où les chances de succès sont à tout le moins aussi bonnes que pour l'entreprise capitaliste. Se donner des outils de relevement collectif, c'est une chose; réanimer un secteur d'économie moribond ou renflouer un bateau qui coule,

Suite à la page 20

## Un sénat pour cooptés?

par Claude Larivière et Jean-Léon Rondeau

Les auteurs de cet article ont tous deux participé à la formation de coopératives dans divers secteurs depuis 1974.

ALORS que les effets pervers de la crise économique actuelle s'étendent chaque jour faisant davantage de victimes innocentes, il peut paraître tentant de recourir à la formule coopérative comme s'il s'agissait d'une solution idéale capable de répondre à la fois à nos aspirations à une plus grande démocratisation économique et sociale.

Les militants du quotidien coopératif, particulièrement ceux de ces centaines de petites unités nées durant les 15 dernières années n'ont cessé de se battre pour que l'évolution du mouvement coopératif au Québec ne se limite pas en une série de chiffres alignés en signes de piastres servant de rouleau compresseur pour mieux faire oublier les idéaux originels: répondre aux besoins des petites gens, développer le sens de l'entraide dans la communauté, favoriser une reprise en mains de l'économie par les Québécois, s'initier à la démocratie coopérative, etc.

Ces initiatives prennent souvent la forme d'organisations communautaires parce que c'est là le moyen choisi par les citoyens pour se doter de services qu'ils contrôlent démocratiquement (garderies, comptoirs alimentaires, etc.) et qui respectent les principes coopératifs fondamentaux: membres usagers, gestion démocratique, ouverture à tous, capital social et ristournes limitées, éducation coopérative et intercoopération.

Or, depuis quelques années, nous assistons à un dialogue de sourds entre tenants des instances coopératives bien établies et militants engagés dans la construction d'une société différente où l'outil coopératif était en quelque sorte réhabilité. En organisant le sommet de février 1980 sur la coopération, le gouvernement du Qué-

bec a tenté de forcer la main aux partenaires potentiels pour leur permettre de se parler face à face. Opération de prestige, bien entendu, mais extrêmement utile aussi parce qu'elle reconnaissait implicitement à la fois l'existence du malaise et l'importance pour l'État québécois de s'appuyer sur un «mouvement coopératif réel».

Car le Conseil de la coopération du Québec, fondé en 1940 par une dizaine de personnes fortement impliquées dans le développement coopératif, est progressivement devenu le porte-parole de la partie économiquement la plus significative du mouvement coopératif québécois, même si les caisses populaires furent lentes à décider de s'y associer. On peut toutefois dire, sans hésiter, qu'il est abusif et trompeur d'affirmer comme le CCQ se plaît à le faire qu'il est «l'organisme représentatif de l'ensemble du mouvement coopératif québécois».

Il est plus juste d'affirmer que le CCQ est une sorte de confédération patronale d'ordre moral, curieusement formée en vertu de la loi des compagnies plutôt que selon la formule coopérative, regroupant 24 institutions ou fédérations, certaines étant d'authentiques coopératives, d'autres des compagnies mutuelles et un nombre non négligeable de compagnies par actions, filiales d'institutions

coopératives. ■ L'ouverture «nouvelle» du CCQ — Le malaise était suffisamment évident entre coopératives institutionnalisées et coopératives nouvelles, à l'occasion du sommet de février 1980, pour que le Conseil tienne en novembre 1980 un colloque d'orientation où des invités soigneusement filtrés purent dialoguer avec leurs pairs des institutions-membres. Le CCQ laissa alors entendre qu'il s'ouvrirait davantage à la communauté coopérative. Mais il y a loin de la coupe aux lèvres...

coopératives qui remplissent ces critères?

Par ailleurs, est-il normal que «le nombre de membres regroupés sous l'appellation assurance-fiducie soit à toute fin pratique égal à celui des fédérations coopératives quand on sait pertinemment que «la plupart de ces entreprises ne sont d'ailleurs pas des coopératives» (1)?

Enfin, aucune interrogation sur la possibilité de considérer l'affiliation de conseils régionaux coopératifs — présentant souvent un taux de représentativité coopérative plus grand que le C.C.Q. lui-même si l'on pense, par exemple, au Conseil des coopératives de l'Outaouais — au même titre que les institutions actuelles.

Quant aux exclus, aux nouvelles coopératives, là aussi on a eu droit à une brève analyse: «La majeure partie des discussions du Groupe de travail a porté non pas sur l'opportunité d'ouverture, mais bien sur le comment et le pour qui en ayant comme contrainte, voulue bien sûr, le CCQ actuel». Quel langage machiavélique et clair à la fois: donner l'impression d'une ouverture qui ne change rien de fondamental dans le rapport de forces.

Le groupe de travail a retenu la formule d'un Comité de coopération CCQ - secteurs non structurés; il s'agit d'un comité ad hoc, consultatif mais non paritaire, soumis au bon vouloir du seul conseil d'administration du CCQ. Qui composera ce comité sans pouvoir réels? Un ou deux représentants par secteur non structuré et deux représentants des conseils régionaux. Ces représentants seront nommés par le CCQ après consultation des groupes concernés. Qui plus est, le comité sera présidé par un membre du conseil d'administration du CCQ. Noblesse oblige.

Ainsi donc, ce comité pourra devenir «l'instrument d'un dialogue entre le CCQ et les coopératives et, dans une certaine mesure, le porte-parole des coopératives auprès du CCQ».

Le Conseil en est encore à l'époque de la démocratie du-

Suite à la page 18



## L'UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

annonce son nouveau programme en

## COOPÉRATISME

Les cours en COOP peuvent servir à l'un de deux programmes:

- A - Un baccalauréat ès arts avec concentration en coopératisme (90 crédits, en trois ans, dont 30 crédits en COOP)
- B - Un certificat en coopération (30 crédits en COOP)

Voici une vue d'ensemble des cours:

## Bloc 1

Le contexte franco-ontarien et les fondements de la réalité coopérative.

- 1. COOP 1007 F - Les Franco-Ontariens
- 2. COOP 1006 F - Introduction à la coopération
- 3. COOP 2006 F - Economie de la coopération
- 4. COOP 2007 F - Droit de la coopération

## Bloc 2

Réalité administrative.

- 5. COOP 2016 F - Introduction à la gestion
- 6. COOP 2017 F - Introduction à la comptabilité
- 7. COOP 3006 F - Introduction au marketing
- 8. COOP 3007 F - Gestion différenciée des coopératives

## Bloc 3

Pratique coopérative.

- 9. COOP 3016 F - Fonctionnement et animation des groupes
- 10. COOP 3017 F - Stage
- 11. COOP 3008 F - Séminaire I
- COOP 3018 F - Séminaire II
- COOP 3028 F - Séminaire III
- COOP 3038 F - Séminaire IV
- COOP 3048 F - Séminaire V
- COOP 3058 F - Séminaire VI
- 12. COOP 3026 F - Mémoire

Si vous désirez de plus amples informations, veuillez communiquer avec le Directeur du Conseil de l'enseignement en français, Université Laurentienne, 675-1151, poste 435, ou écrire à:

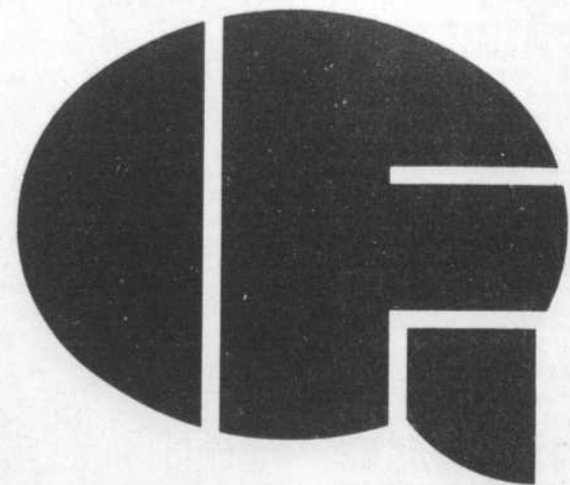
Le Conseil de l'enseignement en français  
Université Laurentienne  
935, chemin du Lac Ramsey  
SUDBURY, Ontario P3E 2C6

## COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

fédération des coopératives agricoles

du Québec

propriété de 35,000 agriculteurs



## LES COOPÉRATIVES

## HABITATION

Une demande freinée par les chicanes et les budgets étriqués

À des moments où on connaît des records de tous les temps dans le domaine des taux d'intérêt, il est normal que l'on cherche à trouver des modes de propriété ou de tenure qui permettraient de produire ce bien que l'on dit essentiel, le logement, à des prix qui demeurent abordables.

C'est dans ces périodes «troublantes» que l'on envisage de remettre en question nos vieux atavismes, que l'on songe à faire des concessions sur nos rêves les mieux ancrés. Or, posséder sa propre maison est l'un des rêves les mieux enracinés dans nos esprits collectifs et individuels.

Depuis les années soixante-dix, il semble que l'on soit obligé de considérer d'autres moyens pour se loger; pour des raisons économiques (inflation, taux d'intérêt, etc.), sociologiques (taille des familles, travail des deux conjoints, familles monoparentales, etc.), écologiques (coûts de l'énergie, gaspillage de terres agricoles, etc.).

Tous ces facteurs menacent nos habitudes, créent de l'insécurité et réveillent en nous des réflexes ancestraux. En effet, quand le loup menace le troupeau, il se resserre pour mieux faire face au danger... Devant les menaces de la situation économique et sociale, on aura tendance à se resserrer, à recourir à des moyens collectifs pour solutionner nos problèmes... Peut-être, cela explique-t-il en partie que l'on recoure de plus en plus à la coopération pour se loger?

C'est peut-être pour cette raison qu'en 1975, un groupe de citoyens du Saguenay ont décidé de mettre en commun leurs compétences professionnelles et leur temps de loisir pour constituer un organisme à but non lucratif dénommé «La Société pour l'amélioration du logement-urbain au Saguenay» (SALU-Saguenay) dans le but d'améliorer les logements, mais aussi de former ou de susciter la formation de coopératives d'habitation.

L'initiative est venue à la suite du réaménagement d'une partie du centre-ville de Chicoutimi, qui impliquait le déménagement de la population qui y habitait... sans prévoir leur eménagement nulle part. C'est ainsi qu'est né le premier projet de SALU, Coop Angoulême. Ce n'est pas sans difficulté que fut réalisé ce projet, mais il fut tout de même le premier d'une série de douze projets comptant plus de 500 logements.

L'énumération, impressionnante par les sommes impliquées et le total des logements

par Michel Belley

Professeur au département de sciences économiques et administratives de l'Université du Québec à Chicoutimi.

réalisés, révèle aussi la diversité des approches utilisées par SALU-Saguenay. En fait, l'organisme cumule des expériences de types variés qui en font un laboratoire où se sont déroulées des expériences nombreuses, mais qui en font aussi un objet de polémique pour les défenseurs de chapelles.

Toutes ces expériences n'ont toutefois pas fait de SALU un organisme magique... Dans la conjoncture actuelle, ses activités sont, c'est le moins que l'on puisse dire, réduites. Les programmes gouvernementaux d'aide à l'établissement de coopératives d'habitation ne parviennent pas à rendre financièrement faisables ces projets. Les taux d'intérêt élevés, une inflation pharminieuse dans le domaine de la construction font en sorte que les projets ne passent pas le cap de la planche à dessin.

Malheureusement, on doit constater que SALU, malgré des états de service impressionnants, n'a pas réussi à s'affranchir de la dépendance totale des programmes de l'état. C'est dire que la coopération en habitation ne peut se développer que selon le bon vouloir de nos gouvernements. Les programmes qui existent actuellement permettent à l'état de contrôler, par la voie de ces budgets, le développement de cette formule.

Cette dépendance un peu malade empêche la formule de se développer au rythme où les besoins le commanderaient, et dans une forme plus adaptée à ces besoins. C'est le caractère discrétionnaire de ces politiques d'aide qui biaise le développement. Ce biais est conjoncturel: il y a autant de construction coopérative que l'on accorde de budgets. Il est aussi structurel par le fait que les programmes visent un segment particulier de la population: les clientèles à revenu faible.

Il y a donc urgence pour qu'on instaure un programme d'aide qui ne dépende pas du bon vouloir d'un fonctionnaire et qui ne discrimine pas quant à la clientèle visée. Cette attitude plus libérale de l'état permettrait un plus grand et un meilleur développement de

la formule coopérative en habitation.

Ce n'est pas tant demander! Le promoteur privé profite de subventions fiscales considérables des deux gouvernements quand il érige des projets de catégorie 31. Ne peut-on pas réclamer l'équivalent? Avant d'émettre le certificat de catégorie 31, la SCHL se demande-t-elle si les logements seront habités par des pauvres ou par des riches? Pose-t-elle des questions sur l'opportunité du projet? Non, elle ne constate que la date de mise en chantier et s'il s'agit bien d'un édifice à logement. Ces deux seuls critères qualifient le projet pour une forme d'aide bien qu'indirecte, néanmoins suffisamment importante pour encourager des mises en chantier.

Pour que la formule coopérative puisse sortir de la marginalité dans laquelle elle se retrouve, il faudra que nos gouvernements cessent de considérer cette formule comme marginale, ne pouvant s'adresser qu'à des marginaux. Pour qu'elle puisse prendre un essor, la formule coopérative devra aussi se débarrasser des dissensions internes qui souvent gaspillent en querelles des énergies qui auraient été plus constructives. Ces sources de dissension sont de deux natures:

■ **La poule et l'oeuf:** Faut-il attendre un besoin profondément ressenti, provenant d'un groupe bien animé avant de considérer la construction d'un projet coopératif? Ou encore, peut-on construire ou acheter un projet, et y former une coopérative par la suite? Ces questions (du type «qui de la poule ou de l'oeuf est apparu en premier?») font l'objet de débats épiques. Comme des groupes s'identifient à l'un ou à l'autre des procédés, il s'en suit des tensions qui frisent la guerre tribale, chacun estimant qu'il forme, lui, les «vraies» coopératives...

SALU-Saguenay a eu la chance (et l'ouverture d'esprit) de pratiquer les deux modes de développement. À ceux qui croient que la seule voie est celle où la coopérative vient d'abord, la construction ou l'achat ensuite, nous répondrons qu'il est difficile de maintenir le feu sacré dans un groupe qui entreprend un pro-

jet, dont la complexité et la durée sont en soi décourageantes.

Les expériences ont démontré que, dans le processus, le groupe subit une grande rotation de ses membres et que, quand on est prêt à emménager, on se retrouve avec une bonne partie de nouveaux membres. Pourquoi? Découragement, démobilisation, chicanes et, bien plus, découverte d'une autre alternative. En effet, quand des gens se regroupent en coopérative pour se loger, c'est qu'ils ont besoin de logement. On peut donc les comprendre qu'ils ne puissent pas avoir la persévérance d'attendre dans la rue les dix-huit à vingt-quatre mois qu'il faut pour réaliser un projet!

À ceux qui croient que l'on peut, sans difficulté, improviser une coopérative avec des locataires, on citera que pour les projets de SALU, deux ans ont été nécessaires pour parvenir à livrer les projets aux coopératives. La «coopérativisation» (comme on a baptisé ce processus de ce néologisme imprononçable!) c'est pas du gâteau!

À la vérité, ni l'une ni l'autre des formules ne peut faire de miracles. Ce n'est pas parce qu'on les regroupe en coopérative que l'on fait des gens des gestionnaires aguerris, que l'on en fait des coopérateurs lucides et engagés. Cela demande du temps et de l'encadrement. Cet encadrement, été fourni par les groupes de ressources techniques (GRT) du programme Logipop, par les organismes comme SALU, par la SDC-Habitation. Ne serait-il pas souhaitable qu'il soit aussi fourni par les coopératives elles-mêmes, regroupées en fédération?

■ **L'ivraie et le bon grain** — Les coopératives qui se sont récemment développées le furent sous le modèle de la coopérative locale à possession continue. C'est une formule particulièrement bien adaptée quand on fait face à une population de locataires, qui ne sont pas nécessairement prêts à faire le saut vers la propriété individuelle. Cette solution constitue un heureux compromis. Malheureusement, il en est pour qui

hors cette voie, point de salut! Il en est même qui, en plus, exigeraient d'être pauvres pour que l'on puisse parler d'une vraie coopérative.

Nous répondrons à ceux-là qu'il suffit d'analyser la situation économique des locataires de ces projets quelques années après son édification pour constater que certains sont loin de la pauvreté et se sont appropriés des logements qui étaient destinés à de moins bien nantis. Cette formule est loin de garantir l'équité sociale... au contraire.

Elle a en plus une faiblesse: elle ne permet pas l'accumulation d'épargne. On sait que la propriété, en plus de fournir le logement, constitue un véhicule d'épargne pour le propriétaire. La coopérative locative ne peut fournir ce service, à moins qu'on ne l'amende à cette fin (droit d'occupation, par exemple). Ces amendements sont très mal reçus par les orthodoxes... Pourquoi? Si la population désire ces formules, ne vaudrait-il pas mieux que le milieu des coopératives travaille et contribue à leur développement et à leur implantation?

Et si les gens voulaient vraiment de cette «ivraie», ne fait-on pas un tort considérable à la formule en s'y opposant? En effet, la coopération peut représenter une formule intéressante pour la solution de plusieurs de nos problèmes de logement. Des organismes tels SALU, tels d'autres implantés partout dans la province, l'ont démontré. Le fait aussi que le plus grand nombre de coopératives nouvellement créées soient des coopératives d'habitation le démontre aussi.

Mais on ne peut entrevoir un véritable développement de cette formule que si les gouvernements mettent en place des programmes permettant leur libre éclosion, si le mouvement coopératif accepte les infrastructures actuellement en place pour le support et l'encadrement des coopératives d'habitation, si le mouvement coopératif se dote lui-même de ces infrastructures, enfin, si l'on cesse les querelles de chapelles pour trouver des formules de mieux en mieux adaptées à des couches de plus en plus diverses de population.

## Sénat pour cooptés?

Suite de la page 17

pléssiste qui savait si bien choisir ses amis et faire taire les critiques dérangeantes.

C'est parce que nous croyons au coopératisme que nous nous scandalisons, comme l'a fait récemment Mme Denise Leblanc, ministre de la Fonction publique et député des Îles-de-la-Madeleine, de l'irrespect de principes coopératifs comme celui d'une gestion démocratique fondée sur la participation de la base.

■ **Le CCQ: un sénat pour cooptés?** — Pourra-t-on tolérer longtemps qu'un organisme, qui refuse de se démocratiser et devient de plus en plus un club sélect demeure le seul porte-parole des coopératives québécoises?

Peut-on espérer que, 40 ans après la formation d'un premier Conseil, les centaines de coopératives nouvelles se donnent durant les années 80 un véritable Conseil des coopératives du Québec, représentatif des réalités nouvelles vécues localement et régionalement par des dizaines de milliers de citoyens qui croient vraiment aux principes collectifs et communautaires que le CCQ a rejeté à maintes reprises au cours des dernières années au profit de la seule «entreprise coopérative» de plus en plus assimilable à une forme de capitalisme collectif?

Pourquoi le Conseil se refuse-t-il à considérer comme des coopératives des entreprises qui respectent tous les principes coopératifs alors même qu'il compte en son sein des membres qui possèdent une structure juridique de type coopératif mais ne respectent guère les principes coopératifs, et d'autres membres qui sont carrément des entreprises

capitalistes?

Combien d'entreprises respectant les principes coopératifs se sont-elles vues refuser le statut coopératif par le Conseil et furent, en conséquence, forcées de s'incorporer en vertu de la loi des compagnies, soit disant parce qu'elles n'étaient pas «renables» selon le CCQ. Or, deux, cinq ou dix ans après, elles fonctionnent toujours...

Puisque de plus en plus de coopératives ne reconnaissent pas l'autorité morale du Conseil, pourquoi ne pas profiter de la prochaine révision de la loi des associations coopératives pour retirer de la loi les dispositions qui accordent des pouvoirs discrétionnaires disproportionnés au CCQ au détriment des citoyens qui doivent chaque jour lutter contre la «Sainte Inquisition» coopérative pour établir leur bonne foi?

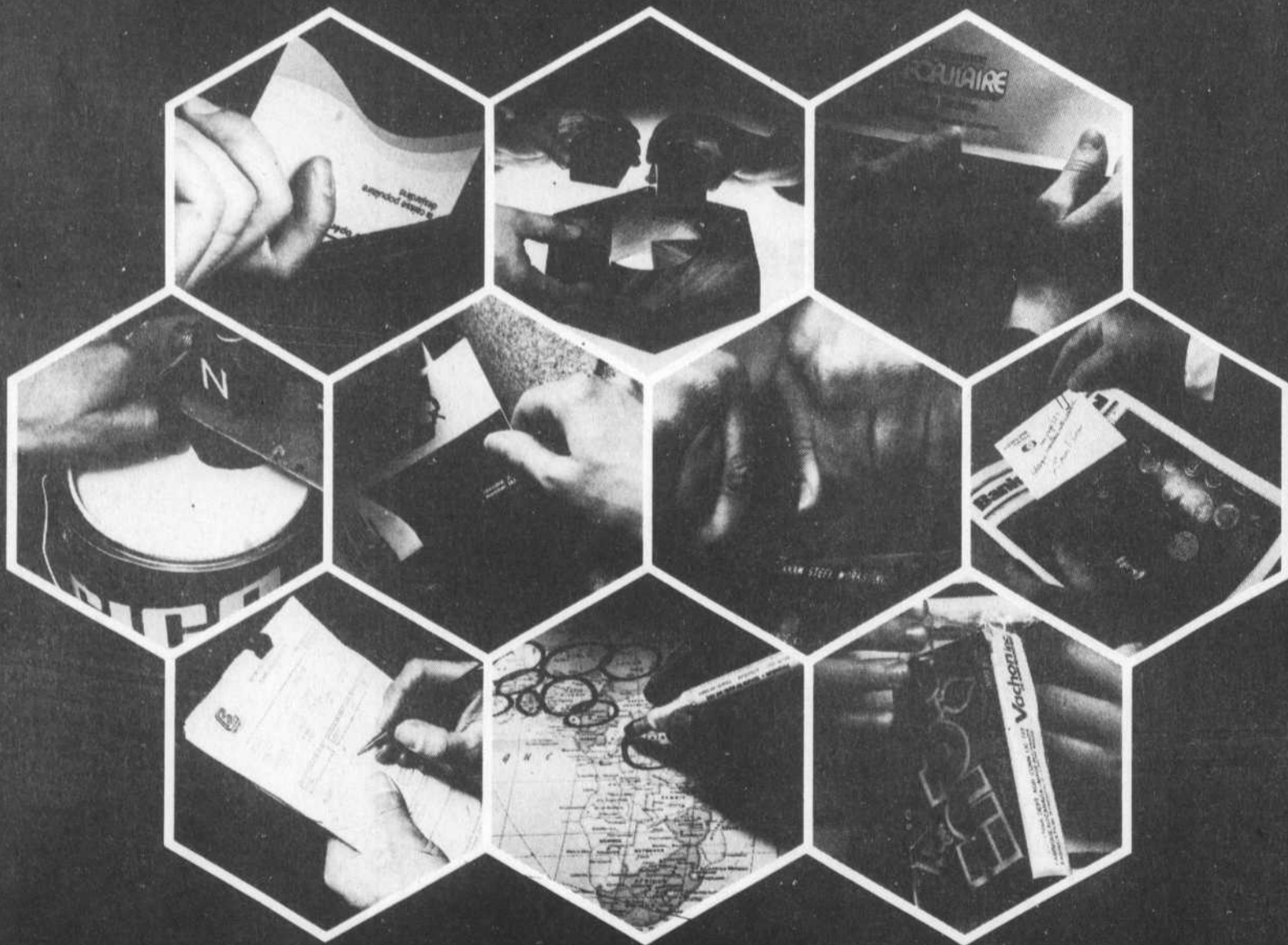
Nous ne connaissons aucun autre exemple d'une société privée et sélective à qui le législateur a remis un pouvoir aussi considérable: cela relève presque du Moyen Âge.

Si le gouvernement québécois veut maintenir ces pouvoirs, tout à fait arbitraires à notre avis, il devra en contre-partie obliger le CCQ à devenir une société publique à laquelle pourraient adhérer toutes les coopératives intéressées. Là ce serait une véritable ouverture et en peu de temps l'action démocratique des coopératives déposséderait cet organisme de ses habitudes sénatoriales.

Note

1) Voir l'analyse très éclairante que font Messieurs Rock Bastien et Gérard Roy de leur structure juridique dans: *Les Coopératives au Québec: problématique et potentiel de développement*, Office de planification et de développement du Québec, 1980, pp. 47-69.

# Une force qui nous appartient



mouvement  desjardins

Voilà plus loin  
Soignons des partenaires

1981

LES COOPÉRATIVES

# CONSOMMATION

## Deux universitaires chez Cooprix

**B** IEN que la tâche la plus visible d'un professeur d'université soit l'enseignement, sa tâche réelle est triple: enseigner, faire de la recherche et être présent dans son milieu.

L'enseignement universitaire doit se construire à partir d'une connaissance approfondie générée par la recherche fondamentale de la discipline et une réflexion de la pratique du milieu dans lequel oeuvre l'Université. Ceci est d'autant plus nécessaire pour les Facultés d'administration ou les Ecoles de gestion.

Si, il y a deux ans, nous avons pu consacrer près de douze heures par jour pendant deux mois pour travailler à la réorganisation de la Coopérative des consommateurs de Montréal (CCM), c'est que pour les HEC ce travail était cohérent avec notre rôle de professeurs de l'École.

La jouissance de la liberté académique, chère aux professeurs d'université, les oblige à commenter, synthétiser et réfléchir sur les diverses actions de notre société et, tout en étant sujet à la critique, à se prononcer sur ces actions et proposer de nouvelles avenues qui éclaireront l'évolution de notre société. Ce rôle difficilement comptabilisable en termes d'heures de travail est pourtant bien présent à l'Université.

Si aux H.E.C. notre rôle est de former des gestionnaires qui seront efficaces dans leur propre milieu, cette tâche nous oblige à connaître les modes d'opérations des divers agents économiques. Certains privilégieront les entreprises publiques, d'autres les multinationales, d'autres les P.M.E. québécoises. Quant à nous, comme d'autres d'ailleurs, nous avons choisi les coopératives.

Au Québec, les coopératives sont les organisations dans lesquelles baignent la plupart des Québécois et ce sont celles qui sont les plus méconnues par eux. On a encore trop tendance aujourd'hui, et le milieu universitaire ne fait pas exception, à associer l'image «sous-sol d'église» aux coopératives et de déclarer d'un même souffle que les grands ensembles coopératifs sont des entreprises comme les autres. De tels discours furent suffisants pour nous amener à approfondir nos connaissances

par **Jean-Claude Guérard et Benoît Tremblay**

Professeurs à l'École des Hautes Études commerciales de l'Université de Montréal.

quant aux origines, structures et finalités de ces organisations.

Il est vrai que la plupart du temps, les coopératives naissent d'un besoin ressenti par une collectivité, besoin qu'aucun autre agent économique n'arrive à satisfaire. La presque totalité du capital de risque de ces coopératives se calcule non en dollars, mais en énergie, bénévolat et parfois en désirs presque surhumains de vouloir se sortir du marasme dans lequel la collectivité fut placée par divers agents économiques. Il ne faut pas se surprendre que dans de telles conditions, l'évolution soit plus lente et empreinte d'un certain conservatisme qui est souvent, à notre avis, une bonne dose de prudence éclairée qui en assure la croissance à long terme.

Dire que les coopératives

sont des entreprises comme les autres dès qu'elles atteignent une taille qui leur permet de fonctionner dans le cadre capitaliste, c'est charger un peu et méconnaître les finalités propres de ces organisations. On serait mal venu de critiquer le désir des gestionnaires de coopératives de vouloir faire de leur organisation, une organisation plus dynamique et plus efficace que celle de leurs concurrents de l'entreprise de type capitaliste.

Il n'en demeure pas moins, qu'il existera toujours une différence fondamentale entre une coopérative de consommation et un marché d'alimentation à intérêt privé. Ce qui sera pour ce dernier un client, sera pour la coopérative une personne vivant dans le milieu où opère la coopérative. Il faut vivre les décisions des gestionnaires et administrateurs pour bien percevoir cette nuance. Elle sera à peine perceptible parfois lorsque les gestionnaires seront mal préparés à diriger ce type d'entreprise, mais il existera toujours des membres qui se chargeront de leur rappeler la finalité de la coopérative. N'ayant pas comme finalité de satisfaire à court terme les desseins de profitabilité de

quelques propriétaires, mais de créer à l'intention d'une région un processus de développement qui assurera, non seulement une meilleure satisfaction des besoins des membres actuels, mais ceux aussi de leurs descendants, de ce fait, la coopérative a son propre horizon-temps.

En ce sens, nous sommes convaincus que le mouvement coopératif est en quelque sorte, un rouleur compresseur qui avance à petits pas, peut-être, au rythme de la démocratisation en profondeur de l'économie et, qu'à long terme, des secteurs de notre économie deviendront de plus en plus sous l'influence des coopératives.

C'est en particulier le cas de tous les secteurs liés aux besoins primaires des individus et nous y incluons le besoin d'avoir un travail. Les balbutiements actuels des coopératives ouvrières de production ressemblent étrangement à ceux des Caisses populaires du début du siècle.

Certains milieux devraient être davantage conscients de ce phénomène, en particulier tous partis politiques à discours basés sur le «nationalisme économique» qui ne sont pas suffisamment enclins à favoriser une entreprise

structurée par des Québécois, gérée en utilisant les méthodes d'efficacité de l'entreprise capitaliste et appartenant, pour toujours, au patrimoine québécois.

On a l'impression parfois qu'opter pour l'entreprise coopérative, c'est être contre l'entreprise privée, si chère aux écoles ou facultés est de préparer pour le Québec des gestionnaires qui sauront gérer avec efficacité l'économie québécoise. Comment expliquer le déséquilibre entre l'importance des coopératives actuelles et futures dans notre économie et l'ignorance des étudiants sur ce sujet et la pauvreté des contenus de cours traitant de ces organisations?

Il est vrai que pour développer de tels cours, l'Université possède peu de documentation et de vécu. Mais que diable, faudra-t-il attendre que les Américains traitent des coopératives québécoises pour que nous puissions élaborer des contenus de cours? N'est-il pas urgent de développer des contenus traitant de nos propres organisations, de nos propres modèles?

Connaisant les limites des fortunes des Québécois, ne faisons-nous pas fausse route en incitant les étudiants à devenir des gestionnaires-propriétaires, alors qu'à côté d'eux leur est offert l'occasion d'obtenir un pouvoir beaucoup plus grand en gérant des entreprises dont la propriété et les bénéfices sont répartis à toute la collectivité?

Il nous apparaît urgent que la pratique de la notion de l'entrepreneuriat soit revue dans la perspective du Québec d'aujourd'hui et de demain. N'est-il pas temps de remplacer l'image de Rockefeller par l'image d'Alphonse Desjardins, avec tout ce que cela comporte? Ce serait peut-être cela la vraie révolution tranquille?

**Deux suggestions aux coopératives de consommation**

Administrateurs depuis trois ans à la Coopérative des Consommateurs de Montréal et en relation avec d'autres organismes coopératifs liés au secteur de la consommation, nous avons pu mieux comprendre les structures de ce secteur, le comportement des gestionnaires, des administrateurs et des membres. Ceci nous amène aux quelques observations suivantes.

■ **Un conseil d'administration (CA) équilibré** — Une coopérative est une organisation basée sur la dualité association-entreprise. Le gestionnaire de la coop a la responsabilité de gérer avec efficacité l'entreprise en fonction des objectifs qui lui sont assignés.

La relation pratique d'autorité doit être celle du gestionnaire sous l'autorité du C.A. élu par les membres et non l'inverse. Il est donc nécessaire que les administrateurs soient en mesure d'évaluer la gestion. Le conseil que l'on doit donner aux membres d'une coopérative est de se doter d'un conseil d'administration équilibré, c'est-à-dire composé d'une part de gens qui comprennent la finalité de la coopérative et qui ont comme rôle de rappeler cette finalité aux gestionnaires et d'établir avec eux des stratégies permettant l'atteinte de cette finalité; et d'autre part



Deux universitaires font leurs achats dans «leur» Cooprix: Jean-Claude Guérard à gauche et Benoît Tremblay, professeurs aux HEC, sont administrateurs de la Coopérative des consommateurs de Montréal. (Photo Jacques Grenier)

## Quel modèle pour tripler?

par **Marie-Claire Malo**

Professeuse à l'École des Hautes Études commerciales de l'Université de Montréal.

maint une confédération au niveau provincial. La Fédération des Magasins Coop deviendrait cette confédération.

Dans chaque région, les coopératives locales donneraient naissance à une fédération qui prendrait en charge des services actuellement assumés par la Fédération des magasins Coop. Une coopérative régionale, comme celle de Montréal, se transformerait en fédération de plusieurs coopératives locales qui se-

raient formées pour prendre chacune le contrôle d'un magasin.

■ Suivant le modèle des coopératives agricoles, la Fédération deviendrait un regroupement volontaire de quelques grandes coopératives régionales.

C'est dire que les petites coopératives locales actuelles devraient accepter de se transformer pour former, dans chaque région, une seule grande coopérative opérant plusieurs magasins. Ce modèle a l'avantage de permettre aux consommateurs d'une région de supporter ensemble le déficit temporaire d'un magasin, le développement du réseau, etc.

■ Enfin, suivant le modèle des coopératives de pêcheurs, la Fédération opérerait non seulement les entrepôts mais aussi les magasins et les con-

sommateurs seraient regroupés dans des associations régionales qui contrôlèrent la Fédération. Les coopératives actuelles conserveraient leurs membres et le contrôle de la Fédération, mais perdrait le contrôle direct des magasins.

Quel modèle de développement coopératif faut-il adopter? Le modèle actuel de relations entre la Fédération et ses membres convient-il? Ces questions sont susceptibles d'être débattues à l'occasion du premier «congrès provincial de réflexion» que tiendront la Fédération des magasins Coop et ses coopératives membres en mai 1982, au moment où la Fédération (ex-Alliance des coopératives de consommation) fêtera son quarantième anniversaire.

Suite à la page 21

un minimum de connaissances de l'entreprise. Nous pouvons comprendre que de nouveaux administrateurs soient désorientés à la lecture d'états financiers et qu'ils ressentent le besoin de discuter de choses autres que de faire l'examen critique de la gestion de l'entreprise. Si cela peut être normal pour de nouveaux administrateurs, cela devient fortement inquiétant quand ces mêmes administrateurs en sont à leur deuxième mandat.

Un conseil d'administration équilibré est nécessaire aussi pour donner confiance aux financiers, puisqu'un financier acceptera d'avancer des fonds s'il est assuré que l'entreprise a des dispositions de rentabilité, jugées par la compétence des gestionnaires et l'efficacité des administrateurs face à la gestion.

■ **Des regroupements régionaux d'intercoopération** — Le secteur des coopératives de consommation sera solide si sa fédération est construite sur des coopératives en bonne santé financière, dynamiques et solidaires entre elles. Il ne nous apparaît pas évident que des

coopératives entièrement autonomes et dont l'entreprise est de faible taille puissent dégrader des pratiques de solidarité entre les coopératives même voisines.

À l'intérieur des régions naturelles du Québec, on se doit de développer des pratiques qui permettront aux coopératives de consommation de travailler ensemble à planifier elles-mêmes et pour elles-mêmes leur stratégie de développement, en conformité avec les besoins de leur milieu et en collaboration avec des coopératives d'autres secteurs. Ce qui est absent au Québec, c'est une structure régionale qui permet aux coopératives de se rejoindre et de travailler ensemble puisque quel que soit leur secteur d'activité, elles ont au fond comme finalité de satisfaire les besoins de la même collectivité.

C'est, nous croyons, l'orientation de la Coopérative des consommateurs de Montréal, orientation qu'elle assumera, nous l'espérons, de plus en plus, et cela dans l'intérêt même des consommateurs de sa région.

### HOMMAGES AU MOUVEMENT DESJARDINS

Maheu, Noiseux & Associés  
comptables agréés  
2 Complexe Desjardins, bureau 2600  
C.P. 153, Montréal H5B 1E8  
tél. (514) 281-1555

SOCIÉTÉ NATIONALE: COLLINS BARROW, avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax; AFFILIATION INTERNATIONALE: FOX, JOSLYNE, FIDES



Imprimerie Coopérative HARPELL

Imprimeurs et relieurs

1, rue Pacifique,  
Ste-Anne-de-Bellevue, Québec H9X 1B0  
Tél.: 457-5382

### LE SYNDICALISME AGRICOLE ET LA COOPÉRATION:

Outils indispensables

AUX PRODUCTEURS AGRICOLES

POUR DEMEURER

MAÎTRES DE LEUR DÉVELOPPEMENT!



## des voyages d'affaires? des vacances sans souci?



L'AGENCE de VOYAGES QUI A RÉPONSE À TOUT

VOYAGES CONSTELLATION Ltée

215, rue St-Jacques

Montréal, Québec

H2Y 1M6

281-3298

détenteur d'un permis du Québec 22 mars 1979



## fiducie populaire Je vois à mes intérêts!

Inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec.



### dépôt garanti

"Je cherchais un placement sûr qui m'assurerait un rendement élevé sur mes économies. Le DÉPÔT GARANTI de la Fiducie Populaire, c'est exactement ce qu'il me fallait".



### CRVI

"J'ai réussi à différer l'impôt sur mon allocation de départ grâce au CONTRAT DE RENTE À VERSEMENTS INVARIABLES (CRVI) de la Fiducie Populaire. Ce type de rente permet d'étaier certains revenus exceptionnels sur une période de 1 à 15 ans, à un taux de rendement très intéressant".



### prêt hypothécaire

"À la Fiducie Populaire, on ne s'est pas contenté de m'accorder le PRÊT HYPOTHÉCAIRE dont j'avais besoin. On a aussi pris le temps de me conseiller afin d'établir des conditions de remboursement adaptées à mon budget".

FÉDÉRATION DE MONTRÉAL DES CAISSES DESJARDINS  
1405, boul. Henri-Bourassa est  
Montréal, Québec H2C 1H1  
(514) 382-2282

**LES COOPÉRATIVES**

# FORÊTS

## Les trois défis qui attendent les coopératives forestières

«**COOPÉRATEURS, debout!**» Tel était le mot d'ordre lancé dès le premier numéro, en février-mars 1980, par la nouvelle revue «Le coopérateur forestier», éditée par la Conférence des coopératives forestières du Québec.

par **Marie-Agnès Thellier**

Il existe actuellement une trentaine de coopératives engagées dans l'exploitation et l'aménagement de la forêt. Quatre autres ont des usines ou offrent des services. Leur chiffre d'affaires dépassait \$35 millions en 1979-80.

En 1978, avec 800.000 cunits, les coopératives forestières représentaient 8% de l'exploitation en forêt publique et, avec la transformation de 335.000 cunits, 6% de l'industrie du bois de sciage. Leurs 2.600 emplois en forêt représentaient 12% des emplois de ce secteur au Québec.

Pour les coopératives forestières, l'année 82 sera cruciale, avec le démarrage de la Société de développement coopératif-Forêt, la création possible d'une Association des coopératives forestières du Québec et l'acquisition éven-

tuelle de scieries. En 1982, on verra si les coopératives forestières se tiennent vraiment debout, face aux adversités économiques et syndicales.

Si l'industrie du bois de sciage est fortement atteinte par la baisse de la construction en Amérique du Nord, l'industrie des pâtes et papiers demeure prospère. Les coopératives qui ont des contrats de coupe pour le bois de sciage sont donc atteintes cruellement par la conjoncture économique tandis que celles qui alimentent les papeteries, ou qui livrent aux deux industries, sont moins durement touchées.

La grande majorité des coopératives forestières se portent bien et pour celles qui ont déjà des fonds importants, c'est le moment idéal pour acheter des usines. La coopérative du Nord-ouest détient par exemple de nouvelles actions dans la scierie Delebo et

d'autres projets sont actuellement étudiés par plusieurs coopératives.

Pour les coopératives forestières qui ont moins de réserves financières et surtout pour celles qui démarrent, la situation est difficile. Elles doivent retarder leurs projets, à grands frais, ou elles diminuent et même arrêtent complètement la production.

Construite cette année, l'usine de sciage de Saint-Elzéar a dû fermer à la mi-octobre, faute de contrat. L'Association coopérative forestière Saint-Elzéar espérait la signature d'un contrat avec un acheteur égyptien, signature repoussée par l'assassinat d'Anouar el-Sadate. Pour cette scierie, complétée par une usine de bardeaux de cèdres, les frais d'intérêt sont lourds à supporter. Il s'agit d'un investissement de \$1,1 million, avec la possibilité d'employer plus de 100 personnes en usine et plus de 50 forestiers.

La Chaîne coopérative du Saguenay doit aussi supporter des inventaires lourds, à cause d'un marché inexistant. Elle prévoit différentes possibilités de redressement financier. La région du Saguenay-Lac Saint-Jean a affronté ce rétrécissement des marchés plusieurs mois avant l'Abitibi-Témiscamingue, qui est maintenant touchée gravement.

Toujours au Saguenay-Lac Saint-Jean, la coopérative Petit-Paris doit retarder depuis deux ans des projets de construction d'usine qui, selon la conjoncture économique, varient entre 20 et 60 millions de pmp. Il y a déjà des centaines de milliers de dollars investis et on attend le moment propice pour poursuivre. La coopérative maintient cependant une situation financière satisfaisante, grâce à l'augmentation des volumes de coupe pour la papetière Price.

Face à la situation économique, comme d'autres entreprises québécoises, les coopératives forestières rencontrent en ce moment plusieurs problèmes:

— le premier est d'ordre financier. Elles doivent souvent supporter sur leurs marges de crédit (à 24% d'intérêt) les retards de paiement de leurs clients: industriels pour le bois et ministère pour l'aménagement forestier. Certaines coopératives sont lourdement affectées, surtout celles qui démarrent, comme la coopé-

ratrice du Mont-Mégantic. — les difficultés rencontrées actuellement par l'industrie du bois de sciage ont fait baisser les prix obtenus pour les coupes.

— Les coopératives cherchent à obtenir davantage de contrats d'aménagement forestier. En effet, l'exécution de travaux d'aménagement comporte peu de risques financiers. Les coopératives peuvent ainsi augmenter leur chiffre d'affaires, prolonger leur période de travail et rentabiliser leurs frais fixes.

— Les propriétaires de débutsques font face à de lourds paiements lorsqu'ils empruntent pour acheter ces équipements forestiers valant \$50.000 à \$60.000. Certaines compagnies privées acceptent mal l'ajustement de la rémunération consentie aux débutsques. Il faut réussir à obtenir certains ajustements financiers et surtout rentabiliser la machinerie, en prolongeant le travail le plus tard possible, un mois ou deux après les Fêtes.

— Afin d'augmenter le fonds de roulement et de diminuer les emprunts à taux d'intérêt élevé, les coopératives forestières ne distribuent pas de ristournes à leurs membres. Tous les profits sont réinvestis dans la coopérative, sous forme de parts privilégiées ou d'apport à la réserve générale.

Face à ces difficultés, les coopératives forestières cherchent à se regrouper, demandant un outil de développement, la SDC-Forêt, et réclament l'accès à l'épargne-

— Des regroupements de coopératives se sont déjà amorcés depuis quelques années, notamment dans Charlevoix et la Côte-Nord. Ces regroupements permettent une consolidation financière des coopératives et une augmentation des services aux travailleurs-membres.

La Conférence des coopératives forestières du Québec étudie la possibilité de la création d'une association des coopératives forestières du Québec. Une consultation est actuellement menée sur les services que pourrait éventuellement rendre cette association. On envisage notamment le regroupement des achats d'équipements forestiers et d'équipements de sécurité car les coopératives achètent par année environ 3.500 scies à

chaine, une centaine de débutsques, de 1.500 à 2.000 câbles d'acier, des milliers de casques de sécurité et de paires de gants...

L'association pourrait aussi offrir une assurance-groupe et des fonds de pension à meilleur prix, et assurer divers services techniques ainsi que l'information et la représentation des coopératives. Après quatre ans d'efforts du Conseil de la coopération du Québec (soutenu financièrement par le Ministère de l'énergie et des ressources), on en est à un tournant pour la création de cette association nationale.

La création d'une filiale «Forêt» de la Société de développement coopératif permettrait d'accélérer le développement de ce secteur, jugé prioritaire par la SDC. La SDC-Forêt aurait trois rôles: aider à acquérir des usines de transformation (ou à les implanter si cela s'avérait rentable); accorder du crédit sur la machinerie, à un taux moins élevé que sur le marché financier; donner une aide technique pour élaborer des plans quinquennaux de développement.

Les coopératives forestières attendent avec impatience ce nouvel outil, qui pourrait être bientôt créé et disposer d'une dizaine de millions de dollars.

Elles souhaitent que la SDC-Forêt embauche quelques ingénieurs-forestiers pour diminuer le temps d'attente de leurs dossiers, ce qui est crucial dans le cas d'acquisitions.

— Comme les autres coopératives, les coopératives forestières attendent toujours d'avoir accès à l'épargne-action, comme l'a promis le gouvernement québécois, notamment au Sommet sur la coopération en février 1980. Les sommes investies dans les coopératives par les travailleurs-membres pourraient ainsi être déductibles d'impôt tandis que d'autres personnes seraient incitées à investir dans les coopératives forestières québécoises.

Mais les coopératives forestières ne sont pas seules en forêt... Leur défi est justement de se développer sans porter trop préjudice aux autres intervenants: contracteurs privés, syndicats des travailleurs de la forêt, et même société d'état.

Les relations sont difficiles avec les syndicats. Les coopératives ont été entraînées dans des conflits notamment en Abitibi-Témiscamingue.

Les coopératives se demandent aussi quel rôle veut jouer la Société d'état Rexfor, dont l'implication dans certains dossiers (Tascherau, Berge-

ronnes) laisse planer des interrogations sur la réelle volonté d'un partnership état-coopératives.

La vitalité démontrée ces dernières années par les coopératives forestières leur donne cependant confiance en

leur avenir et en leur capacité de surmonter ces défis.

(Cet article a été écrit avec la collaboration de M. Alain Dubois, secrétaire et conseiller technique auprès de la Conférence des coopératives forestières du Québec.)

### Conscience du mouvement

Suite de la page 17

c'en est une autre. Et c'est sur ce terrain extrêmement glissant que, depuis quelques années, on tente d'accoucher de véritables coopératives ouvrières de production.

Depuis bientôt dix ans le Conseil de la coopération attend de l'État qu'il se décide à combler le vide entre la législation des compagnies et la législation coopérative pour permettre et faciliter l'écllosion d'entreprises à caractère communautaire ou collectif.

En cas de sauvetage d'entreprises en instance de faillite, il est plus sage de penser une mécanique de «collaboration» de plusieurs intervenants que de former une coopérative où les travailleurs seuls ou presque en deviennent responsables.

Un cas tout récent, celui du syndicat des travailleurs (CSD) d'une usine de Victoriaville, la Robin Brothers, témoigne d'un sain réalisme: les travailleurs de concert avec le propriétaire décident de sau-

ver l'entreprise et par voie de conséquence leurs emplois. Une telle initiative fait penser à la relation de M. Harpell et ses employés qui a donné naissance, il y a presque quarante ans, à l'Imprimerie coopérative Harpell.

Un état de crise spécial confronte aussi le mouvement coopératif, il s'agit de la crise du logement. Il faut que les couples et les familles prennent leur sort en mains selon leurs besoins, leurs aspirations et leurs capacités.

Que ce soit par la formule de la coopérative d'habitation locale à possession continue ou par celle de la coopérative de construction de quartier domiciliaire, peu importe, le mouvement coopératif se doit d'épauler fortement toute initiative respectueuse des coopérateurs et de leur doctrine.

Ceux qui jugent de la coopération uniquement en termes de son apport au PNB font preuve de méconnaissance grave des valeurs humaines et sociales qui sous-tendent et valorisent l'entreprise économique qu'est la coopérative.



Hommage au **Mouvement Desjardins**

**Pageau, Morel & Associés**  
ingénieurs-conseils

8585, rue St-Laurent  
Montréal  
382-5150

**UNE FORCE ÉCONOMIQUE AU SERVICE DES NÔTRES LES ACADIENS**

**LE MOUVEMENT COOPÉRATIF ACADIEN**

89 CAISSES POPULAIRES  
36 COOPÉRATIVES  
6 ORGANISATIONS CENTRALES

\$375 MILLIONS D'ACTIF: 220.000 SOCIÉTAIRES

**ENSEMBLE, NOUS GRANDISSONS!**

**L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE PROTÈGE.**

Sa croissance reflète celle des caisses populaires et d'économie, celle des entreprises dont elle assure le personnel, celle des gens qui réalisent des projets et savent l'importance de la sécurité financière.

L'Assurance-vie Desjardins a diversifié ses services pour mieux répondre aux besoins de tous ses assurés. Elle protège l'épargnant ou l'emprunteur de la caisse, les membres de centaines de groupes et des milliers d'autres personnes qui ont recours aux services de ses assureurs-vie.

Elle met à la portée de toutes les bourses une protection financière qui répond aux besoins de chacun. L'Assurance-vie Desjardins grandit avec tous ses assurés pour mieux les servir à un meilleur coût.

**Assurance-vie Desjardins**

*On nourrit bien nos gens*

**agropur**  
Agropur, coopérative agro-alimentaire, Granby, Qué.

# La Société de développement

## Taux d'intérêt et sous-capitalisation la rendent essentielle

Il est peu d'articles ou de communications sur la situation économique que nous vivons depuis quelques années et, de façon plus précise, depuis quelques mois, sans que l'on emploie des épithètes dramatiques tels que «crise», «récession», «spirale inflationniste», etc.

En marge du système capitaliste, continue de vivre et parfois survivre, le coopératisme dans ses manifestations les plus fragiles, les entreprises coopératives. Confrontées à la problématique actuelle de la crise économique et aux voies de solution qui s'en dégagent, la théorie coopératiste devrait en sortir plus forte que jamais et même avoir valeur de modèle aux autres entreprises.

■ **L'exemplarité de la formule coopérative dans la crise actuelle** — En effet, un des éléments catalyseurs présent à la naissance de toute entreprise coopérative a toujours été l'incapacité chronique ou conjonctuelle pour les

par **Pierre Laflamme**  
Directeur de la recherche à la Société de développement coopératif.

membres fondateurs d'obtenir individuellement un bien ou un service jugé essentiel. D'où le recours au collectif, à cette mise en commun des efforts pour l'atteindre. Dans un contexte économique réduisant les possibilités d'accès aux biens et services tant à cause de leurs coûts, il y a de fortes probabilités pour que naissent et s'expriment des volontés de prise en charge collective par la formule coopérative.

Par contre, ce même contexte, tout en stimulant la croissance de l'idée coopérative, en freine tout à la fois l'éclosion et la pratique. Et ce frein concerne la nature coopérative même.

Dans la coopérative, les objectifs de l'entreprise sont subordonnés aux objectifs de l'association, en ce sens que le collectif primera toujours sur l'individuel; la permanence du membre est donc basée sur la satisfaction qu'il retire du rendement collectif de l'entreprise qui lui apparaît meilleur que tout autre qu'il pourrait obtenir individuellement.

D'autre part, cette satisfaction de rendement vient de l'usage qu'il fait de sa coopérative et non du rendement monétaire du capital qu'il y investit. Ce capital social est permanent dans la mesure où les membres eux-mêmes le sont, c'est-à-dire qu'ils retiennent de leur coopérative un niveau suffisant de rentabilité d'usage. Inévitablement, la coopérative étant intégrée au monde économique où elle vit, l'appréciation de la rentabilité d'usage pour le membre subira le test de la concurrence, qui propose des moyens alternatifs d'acquisition du même bien ou service.

Lorsqu'on complète cette vision de l'entité coopérative en précisant que le capital social est défini beaucoup plus par la capacité de payer de l'individu que par les besoins d'équité de l'entreprise, et qu'il est conçu plutôt comme une clé d'accès à l'usage de la coopérative et qu'on lui associe rarement la notion d'investissement, ou commença à appréhender la nature de la crise particulière qu'affrontent ces entreprises sous-capitalisées dans le contexte actuel de taux d'intérêts, elles dont la structure financière est souvent essentiellement de court terme.

En effet, il est évident qu'en période où le crédit coûte cher, toute entreprise, pouvant bénéficier d'une structure financière minimisant l'emploi du crédit court terme, à savoir une forte proportion d'avoir propre et un ratio dette long terme/avoir conséquent à cette proportion,

jouira d'avantages concurrentiels importants. Compte tenu de la faible injection d'avoir des membres et conséquemment des capacités d'emprunt à long terme diminuées, les entreprises coopératives se retrouvent à la merci de l'escalade des taux d'intérêts et ont de plus en plus de difficultés à assurer aux membres la rentabilité d'usage qu'ils ont espoir d'obtenir.

D'autre part, il est difficile de convaincre un membre de capitaliser davantage sa coopérative, lorsque celle-ci lui est moins profitable à l'usage, que ce même membre est très peu au courant de la mécanique financière rattachée à une telle injection et surtout qu'il n'en a pas les moyens!

C'est dans le cadre de cette problématique de sous-capitalisation des entreprises coopératives que fut créée la Société de développement coopératif en 1978. On comprendra dès lors l'importance et l'ampleur des pressions actuelles de la part des entreprises coopératives pour avoir accès aux fonds de la SDC et l'attirer comme partenaire de développement. La présente crise accentue et exacerbe une demande toujours présente. D'ailleurs, dans un article paru dans LE DEVOIR du 2 octobre dernier, on soulignait des besoins de fonds de \$140 millions pour la SDC pour les 5 prochaines années et les démarches qu'elle poursuivait pour générer de tels fonds.

De l'ensemble du bilan des coopératives ayant bénéficié d'une offre d'aide financière de la SDC, l'avoir des membres constitue 21% auquel s'ajoute 5,5% d'injection de la SDC. Évidemment cette structure varie selon le type de coopération (consommateurs, producteurs, ouvriers de production) et le secteur (agro-alimentaire, distribution alimentaire, forêt, habitation). Pour minime qu'il semble à première vue, l'investissement de la SDC vient

réajuster les ratios d'équilibre financier dans des limites normales. Cependant dans le contexte actuel, le ratio de capital propre n'est pas encore suffisant pour soustraire l'entreprise coopérative aux aléas d'une utilisation trop forte de crédit variable, aux taux d'intérêts galopants que l'on connaît présentement.

La nature de l'injection financière de la SDC comporte deux traits fondamentaux; 1) elle s'assimile au capital de risque de l'entreprise en ce sens que ses prêts, placements ou avances ne sont couverts par aucune garantie; 2) elle a un caractère supplétif dans la mesure où les membres s'engagent selon leurs moyens et les fonds disponibles de l'entreprise à remplacer graduellement ces fonds.

La capacité pour la SDC de recouvrer ses fonds et de les faire à nouveau servir au développement repose donc essen-

tiellement sur la qualité du management, sa capacité de naviguer en période de tempête, de générer auprès des membres la confiance et la cohésion nécessaire, d'asseoir la crédibilité dans la rentabilité d'usage de l'entreprise. La récente crise des Caisses d'entraide économique illustre bien la fragilité de la construction.

Au delà de l'aide financière, la Société doit mettre plus que jamais l'accent sur l'encadrement technique, deuxième volet du mandat que le législateur lui a confié et sur l'assistance à un management coopératif, souvent mal préparé à affronter les défis de l'entreprise moderne.

■ **Une question de survie ou de développement?** — Indépendamment des considérations d'ordre financières et matérielles, la création et le développement d'entreprises coopératives ont toujours été l'œuvre de *coopérateurs*, c'est-à-dire de gens ordinaires mais mus par un idéal collectif qui venait bouleverser les

règles du jeu de l'environnement capitaliste et individualiste dont ils étaient issus. Beaucoup ont écrit que les valeurs sociales contemporaines n'étaient plus propices à la fermentation ou à la germination de tels idéaux.

Il est évident que le mouvement coopératif québécois traverse une période particulièrement dure où les dichotomies inhérentes à la formule sont mises en évidence: rentabilité d'usage versus rentabilité du capital, objectifs collectifs versus objectifs individuels, objectifs entrepreneuriaux versus objectifs associatifs.

Parallèlement toutefois, cette même crise provoque des resserrlements collectifs; consommateurs devant l'inflation des prix des aliments, locataires face à la crise du logement, travailleurs devant la fermeture de leurs usines, producteurs devant les marges bénéficiaires des intermédiaires. La formule coopérative demeure, souvent, pour ces poussées d'adrénaline col-

lective, le seul véhicule potentiel de prise en charge de leurs objectifs économiques collectifs.

Dans la mesure où le mouvement coopératif québécois adulte gardera contact avec cette source d'énergie que sont les besoins de ses membres, il maintiendra la cohésion collective nécessaire à son existence et à son développement et ce, malgré les difficultés de parcours mettant en cause les fondements même de sa structure financière.

Pour tous les nouveaux-nés coopératifs non encore structurés, il faudra que l'état et les aînés coopératifs continuent de maintenir et même d'accentuer les conditions privilégiées nécessaires à leur création et leur démarrage.

À ce titre, la SDC comme société mixte du gouvernement et du mouvement coopératif est le lien privilégié par lequel peuvent s'exercer ces actions d'appui et de stimulation à la naissance d'entreprises coopératives.

### Modèle

Suite de la page 19

saire de fondation.

Il est souhaitable que ce congrès soit aussi l'occasion de relancer le dossier de «l'épargne-coopération», dossier d'autant plus pertinent que le regroupement volontaire des coopératives de consommateurs est doucement limité par le faible nombre de coopératives et leur faible volume de transactions d'une part, et par leur faible degré d'accumulation de capitaux d'autre part, lié à leur nature même de coopératives de consommateurs.

Pour compenser cette dernière inégalité face aux distributeurs capitalistes, les coopératives de consommateurs obtiennent l'appui du Mouvement Desjardins à différents niveaux, et de la Société de développement coopératif, qui travaille en relation avec la Fédération des magasins Coop, notamment au sein de l'Association coopérative d'investissement du Québec, une coopérative immobilière pour le développement de l'appareil coopératif de consommation par des acquisitions ou de nouvelles implantations.

Le problème du développement des coopératives de consommateurs est donc pris en charge par des coopératives de base comme celle de Montréal, par la Fédération et par la Société de développement coopératif (une organisation mixte «Etat-mouvement coopératif»).

À cette volonté d'entrepreneurship coopératif émanant d'organismes, ne faut-il pas songer à joindre la volonté de consommateurs? Quand permettra-t-on à ces derniers de traduire leur entrepreneurship coopératif de propriétaires-usagers par l'intermédiaire de nouveaux mécanismes de collecte de l'épargne à des fins coopératives, comme pourrait l'être «l'épargne - coopération» (après «l'épargne-action»).

Le dossier est à relancer dans la perspective du développement non seulement des coopératives de consommateurs dans la distribution alimentaire, mais aussi des coopératives de consommateurs dans d'autres secteurs d'activités et des coopératives de travailleurs.

## LE CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION

LE CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION est un organisme voué à la promotion des intérêts des coopérateurs francophones au Canada.

LE CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION réunit les Conseils provinciaux de coopération de 9 provinces du Canada. Ce sont, de l'est à l'ouest:

- Le Conseil de la Coopération de l'Île-du-Prince-Édouard,
- Le Conseil Coopératif Acadien de la Nouvelle-Écosse,
- Le Conseil Acadien de la Coopération du Nouveau-Brunswick,
- Le Conseil de la Coopération du Québec,
- Le Conseil de la Coopération d'Ontario,
- Le Conseil de la Coopération du Manitoba,
- Le Conseil de la Coopération de la Saskatchewan,
- Le Conseil Albertain de la Coopération,
- Le Conseil de la Coopération de la Colombie-Britannique.

LE CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION regroupe près de 4 millions de membres de coopératives d'expression française dont une proportion importante provient évidemment de la province de Québec, mais qui, partout, partagent les mêmes principes coopératifs.

LE CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION réalise des activités d'information et de formation à l'intention de ses membres, organise des tables rondes et toutes formes d'activités favorisant le développement coopératif au Canada. Son congrès annuel se tient généralement au début de juillet.

LE CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION est aux coopératives francophones ce qu'est le «Co-Op Union of Canada» pour les coopératives anglophones. Les deux organismes réunis regroupent quelque 8 millions de membres.

Enfin, LE CONSEIL CANADIEN DE LA COOPÉRATION et le «Co-Op Union of Canada» sont 2 organismes distincts qui se concertent chaque fois que l'intérêt de l'ensemble des coopératives canadiennes est en jeu. Ils jouissent d'une égale représentation au niveau de l'Alliance Coopérative Internationale.

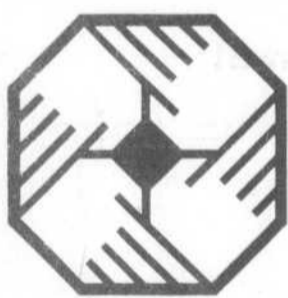
**conseil canadien de la coopération**  
2875, boul. Laurier, 6e étage  
Ste-Foy, Qué. (Canada)  
G1V 2M2  
Tél.: (418) 653-7052

**Mallette Benoit Boulanger Rondeau & Associés**

Comptables agréés

BUREAUX:

Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts, Port-Cartier



## LES COOPÉRANTS

- Une coopérative d'assurances, québécoise
- Une équipe de représentants compétents
- Une gamme complète de produits d'assurance

Une protection solide  
**Nous vous l'assurons!**

Téléphone 288-1502

Siège social:  
1259 rue Berri - Montréal - H2L 4C7

Ce que sera demain dépend de ce que nous faisons aujourd'hui.

**LA SAUVEGARDE**  
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

desjardins

la coopérative de

# DORCHESTER

## ABATTOIR DE VOLAILLES

Spécialités: volailles fraîches ou congelées

220 rue Principale, St-Anselme, Québec G0R 2N0  
Tél.: (418)-885-4451

LES COOPÉRATIVES

# AGRO-ALIMENTAIRE

## Des nains encore fragiles à côté de géants agressifs

par André Charbonneau

Journaliste pigiste spécialisé dans les questions agricoles.

L'OMBRE des grandes coopératives, qui dominent le secteur agro-alimentaire, empêche souvent de voir les jeunes pousses qui prolifèrent dans ce secteur.

Depuis dix ans, en particulier, des Québécois se sont unis pour fonder de nouvelles coopératives. Au niveau de la production, on note la création de bleuïères et de serres communautaires, de groupes de développement agro-forestier, de fermes écologiques, de consommateurs-jardiniers et de coopératives impliquées dans le développement de la production des fruits et légumes, du boeuf, du lapin, de l'agneau, voire du poisson d'élevage.

Au niveau de la distribution, on connaît la montée des clubs de consommation, des Cooprix et des coopératives d'alimentation naturelle. De fait, jamais depuis la dernière guerre mondiale, n'a-t-on assisté à une telle multiplication des organismes coopératifs agro-alimentaires.

La dépendance de ces nouvelles coopératives, face au

marché en général et au marché des capitaux en particulier, varie considérablement de l'une à l'autre. Certaines, misant avant tout sur les ressources humaines, cherchent plutôt à se libérer de telles contraintes. Généralement, elles n'ambitionnent aucune forme de «développement», au sens capitaliste du terme. Elles pensent «petit» et comptent surtout encourager la participation des membres. La crise économique actuelle n'est donc pas de nature à leur nuire. Elle aurait davantage pour effet de leur attirer de nouveaux adeptes.

Il en va tout autrement pour les nouvelles coopératives qui veulent se tailler une place sur le marché. Leur réussite dépend alors en grande partie de

leur capacité à rassembler le plus rapidement possible le maximum de capitaux. Leurs membres peuvent difficilement souscrire tout le capital de risque nécessaire et elles doivent faire appel à des emprunts importants. Elles ne peuvent pas s'asseoir sur l'acquis en attendant des jours meilleurs.

Elles sont donc particulièrement vulnérables dans le contexte actuel et souffrent plus que d'autres entreprises des faiblesses congénitales du mouvement coopératif, eu égard au financement, et des lacunes du cadre légal à son endroit. L'avenir des secteurs agro-alimentaires insuffisamment développés au Québec dépend pour une partie de leur succès ou de leur échec.

D'autre part, le dynamisme des nouvelles coopératives, au cours de la dernière décennie, n'a pas empêché la croissance des géants. Pendant la même période, la Coopérative agricole de Granby, devenue Agropur, a non seulement consolidé les opérations d'une foule d'autres coopératives agricoles, mais elle a avalé

également bien des entreprises privées notamment dans le secteur des laiteries (Leclerc, Mont-Royal, Poupard, Grenache) sans négliger celui de la crème glacée (Lowney's, J.J. Joubert Ltée). Elle est ainsi devenue la plus grande entreprise laitière du Canada.

Cette agressivité économique caractérise aussi d'autres coopératives agricoles comme celles du Saguenay, du Bas Saint-Laurent et du Sud de Québec. Elle ressort nettement à la lecture du bilan de la Coopérative Fédérée dont le chiffre d'affaires a quadruplé entre 1973 et aujourd'hui, pour vraisemblablement dépasser le milliard de dollars, cette année. Comme Agropur, cette «coopérative des coopératives agricoles» ne s'est pas contentée d'étendre ses activités dans le champ purement coopératif. Elle a envahi celui des entreprises capitalistes, raflant leurs installations avicoles ou porcines, leurs abattoirs, leurs magasins d'équipement, leurs meuneries et leurs usines, tout en multipliant ses propres installations.

Entre-temps, les Pêcheurs Unis du Québec continuaient de s'imposer comme principale société de pêche et de transformation du poisson du Québec. Elle contrôle 35% des captures, emploie 56% de la main d'oeuvre des usines de transformation et contrôle 40% des exportations.

Les coopératives de consommation, déjà bien implantées dans les régions rurales parviennent de même à percer en milieu urbain, dans un contexte de concurrence féroce. Ces quelques exemples n'épuisent pas la liste des coopératives oeuvrant dans le secteur agro-alimentaire. D'autres ont des activités plus spécialisées comme celles du secteur de la boulangerie ou du sirop d'érable.

S'il fallait tenir compte des mouvements inspirés par l'idéal coopératif, il faudrait encore signaler le rôle majeur joué par les fédérations de producteurs. Bien que souvent perçues par les coopératives comme étant anti-coopératives, elles ne contiennent pas moins de privilégier la personne plutôt que l'avoïr,

la participation égalitaire des membres selon le principe «un homme un vote» ainsi que la dimension communautaire de l'économie. Il est vrai toutefois que les organisations qui présentent ces caractères ne sont pas toutes des coopératives car, alors, même le gouvernement en serait une!

Il demeure que les plans conjoints, dans la mesure où ils s'appuient sur des contributions élargies à l'ensemble des bénéficiaires et sur des politiques de prix basés sur les coûts de production, sont moins vulnérables en terme de financement et moins affectés par les fluctuations erratiques de l'économie.

Le secteur de la coopération subit donc à des degrés divers la situation économique actuelle et plus particulièrement la flambée des taux d'intérêt. Leur niveau de développement et leur plus ou moins grande intégration à l'économie du libre-marché explique en partie ces différences. Le secteur dans lequel elles évoluent, également. Celles qui se spécialisent, par exemple, dans la vente des machines

agricoles et qui ont à financer de lourds inventaires ou celles qui font face, en plus, à la débâcle porcine sont évidemment plus mal placées que les coopératives impliquées dans le commerce des grains, où les prix sont à la baisse et le roulement des stocks beaucoup plus rapide.

Dans la mesure où elles ont acquis une certaine vitesse de croisière et peuvent compter sur un approvisionnement et un marché stable, dans la mesure également où elles ont mis au point des mécanismes leur permettant d'affecter une bonne partie des ristournes à la réserve générale, surtout si elles reposent sur un grand nombre de membres, les coopératives n'ont guère à envier leurs concurrents.

Si elles étaient déjà, pour une raison ou une autre, en situation de déséquilibre, si elles sont encore en pleine phase d'expansion, leur sort se rapproche davantage des nouvelles coopératives qui tentent une percée sur les marchés. Pour elles, les diffi-

cultés internes de financement et les lacunes de l'encadrement légal subsistent.

Ces écarts ont fait l'objet d'une étude attentive en 1980 lors du sommet sur la coopération. Dans une large mesure, il est apparu alors que le mouvement coopératif dans son ensemble pouvait, par une meilleure intégration et une meilleure inter-coopération, grandement améliorer ses positions. Pour sa part, le gouvernement s'était engagé à étudier très sérieusement les aspects de ses politiques qui paralysent l'action des coopératives particulièrement dans le domaine du financement. Dans le contexte de crise actuelle, cette réforme s'impose plus que jamais.

Il sera donc intéressant de voir ce que le gouvernement fera dans ce sens au cours de la présente session, puisqu'il a déjà annoncé, dans le discours inaugural qu'il agirait dans les secteurs coopératifs, financiers et agricoles. Il va notamment réviser la loi des coopératives agricoles.

## Quand les caisses pop se font parler d'argent

Suite de la page 15

tribué aux membres sous formes de rendement sur le capital social, on peut se demander si ce sont les mêmes membres qui en bénéficient.

D'un autre côté, on ne peut pas porter un jugement sans nuances. Une partie de cet argent, enlevé à certains membres, sert à mieux payer les employés et favorise le développement par l'intermédiaire des fédérations. En effet, en 1980, les salaires versés au Québec par les caisses représentaient 52,9% du total versé au Canada alors que l'actif québécois des caisses ne totalisait que 46,04% de l'actif canadien des caisses.

Cependant, il me semblerait souhaitable d'éclaircir ce point: comment est redistribué ce trop-perçu? Par quels chemins? Comment est-ce relié à l'idéologie coopérative, au rôle des caisses d'épargne et de crédit? Il faudrait en discuter lors des congrès.

Et il faudrait se demander: pourquoi cet écart? Je soupçonne que cet écart est moindre sur l'île de Montréal que dans certaines régions éloignées, à cause de la concurrence. Il est plus difficile d'avoir des taux plus élevés sur les prêts, ou plus bas sur les dépôts, à Montréal qu'à Saint-Clinquin, où la caisse est seule. Que fait une coopérative en situation de monopole?

En un mot: j'ai hâte qu'aux assemblées annuelles on aborde les vraies questions, qui sont des questions économiques...

Q. — Après la fusion de la fédération des caisses

d'économie avec le mouvement Desjardins, on parle d'autres fusions: «petite» fédération de Montréal, fédération des caisses d'entraide...

R. — Historiquement, le mouvement coopératif a profité des chocs extérieurs pour planifier... Le choc extérieur actuel, ce sont les taux d'intérêt élevés et la concurrence accrue. Aussi devrait-on assister normalement à une fusion avec la Fédération de Montréal. Qui dirigera? Quelle organisation sera adoptée? Combien de caisses subsisteront? Voilà les questions qui se posent, avant une fusion qui sera bénéfique.

Je m'attends aussi à une re-définition du rôle des caisses d'établissement, ou à une fusion. L'avenir de ces caisses, nées de l'Union des producteurs agricoles, est préoccupant.

Q. — Le rapport sur l'épargne recommandait certains changements importants dans les lois pour renforcer les caisses d'épargne et de crédit. Où en est-on là-dessus?

R. — Le récent discours inaugural a annoncé la refonte complète de la loi sur les coopératives d'épargne et de crédit et de la loi sur les coopératives. Le gouvernement a estimé qu'il était «fondamental et urgent» de réformer le cadre juridique des institutions financières «afin d'en garantir la solidité».

Les problèmes rencontrés par les caisses d'entraide l'amènent non seulement à en revoir la loi mais à envisager également des réformes de l'Assurance-dépôts.

Il y aura peut-être un resser-

rement de la protection de l'épargne, une attention accrue au coefficient de liquidité et à la capitalisation. Cela me semble normal que le gouvernement réglemente le passif des caisses d'épargne et de crédit si, d'un autre côté, il leur donne plus de pouvoirs de prêts et placements à l'actif.

Car leurs pouvoirs seront accrus avec l'application de certaines recommandations du Rapport sur l'épargne. Le discours inaugural annonce par exemple que la loi sur les connaissances sera amendée pour permettre aux caisses d'épargne et de crédit d'étendre leurs activités dans le domaine des prêts commerciaux et industriels à court terme.

Il faut attendre de voir les projets de loi qui seront déposés à l'Assemblée nationale et notamment la répartition des pouvoirs entre les caisses locales, les fédérations et d'éventuels regroupements coopératifs régionaux. Je voudrais aussi rappeler que Jacques Parizeau a présidé en 1969 les fameux «rapport Parizeau» sur la protection de l'épargne, qui inspirera peut-être les futures lois car il n'a jamais été appliqué.

Q. — On est encore dans l'incertitude au sujet des caisses d'entraide économique. Qu'en pensez-vous?

R. — Il me faut d'abord dire que les caisses d'entraide sont un phénomène économique fascinant. Elles avaient une grande force de marketing financier et politique mais du point de vue économique, leur réussite est un petit mystère! Je ne fais pas seulement allusion au fameux «10% garanti» qui était plutôt un «8,5%

versé», mais à l'utilisation régionale des fonds. Il est anti-économique de réserver l'argent à un usage régional car on peut avoir une région sans projets intéressants et une autre qui manque d'argent.

Les caisses d'entraide ont donné un coup de fouet à la concurrence des institutions financières en région, ce qui est très bon, mais au prix d'une mauvaise protection de l'épargne et de décisions trop risquées.

Q. — Mais le ministère des Institutions financières et la Régie de l'assurance-dépôts n'avaient-ils pas tous les chiffres montrant ces risques trop élevés, cette mauvaise protection de l'épargne?

R. — Le drame, c'est peut-être que le ministère des Institutions financières change de titulaire à chaque remaniement ministériel... La situation était connue. Pourquoi n'a-t-on rien fait? A part la persuasion morale, le ministère ne pouvait pas changer la loi des Caisses d'entraide sans risquer de faire surgir le problème qui n'avait pas encore éclaté au grand jour. Tout le monde est un peu coupable: le gouvernement, les fonctionnaires, le secteur financier, les universitaires... Tout le monde se disait: «ça va peter un jour ou l'autre», mais devant cette réussite du marketing régionaliste, personne n'est intervenu.

Que faire? Le plan de relance a un énorme problème: la confiance. Ce ne sont pas les gadgets fiscaux, utiles à certains investisseurs qui vont redonner confiance à la majorité des épargnants, car les caisses

d'entraide avaient deux clientèles très différentes: hommes d'affaire et épargnants. Ainsi, le plan de relance comporte des effets redistributifs importants. Les crédits d'impôts offerts aux retraités qui ne paient pas ou peu d'impôts ne sont guère satisfaisants. Il en va tout autrement pour un homme d'affaires...

Par ailleurs, je suis loin d'être convaincu que l'argent restera dans les caisses d'entraide après l'échéance stipulée par le plan de relance, toujours à cause de la perte de confiance.

Il n'y a pas de solution miracle mais l'histoire enseigne qu'il n'y a pas eu de faillites de banques au Canada depuis 50 ans et rarement des faillites de petites institutions financières: le problème s'est toujours réglé par une fusion, comme celle de la BCN et de la Banque provinciale.

Il y aura certainement fusion ou intégration. Comment se réalisera-t-elle avec le mouvement Desjardins? Quels gains ou plutôt quelles pertes seront assumées par les membres lors de la fusion? Dans certains cas, le plus sage sera la liquidation ou le regroupement.

Mais dans chaque cas, les membres des caisses d'entraide doivent avoir des alternatives chiffrées au plan de relance. Et historiquement, le mouvement Desjardins a un rôle à jouer dans le sauvetage

de l'épargne des membres des caisses d'entraide... tout comme le gouvernement.

Q. — En conclusion, quels défis attendent le mouvement financier coopératif pour les prochaines années?

R. — Les caisses ont connu une forte croissance parce que les Québécois se sont joints à elles en nombre de plus en plus nombreux et y ont déposé une part croissante de leurs revenus disponibles croissants. Le ralentissement démographique et la faible croissance économique qui s'annoncent impliquent que les Caisses devront être plus efficaces (des marges plus faibles) tout en participant davantage au développement du Québec. C'est un défi de taille.

En effet, les Caisses en régions urbaines, où la concurrence est forte, devront faire la preuve que le système coopératif peut être rentable pour les membres et les caisses en régions moins urbaines, où la concurrence est faible ou absente, devront montrer qu'une coopérative en situation monopolistique peut être plus efficace qu'une entreprise capitaliste.

Si ces objectifs ne sont pas atteints, l'attachement inconditionnel des Québécois à leurs institutions coopératives sera moins solide et les dirigeants des caisses se feront «parler d'argent», mais cette fois par leurs membres!

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS  
Comptables agréés

Représentation à travers le Canada par: DOANE RAYMOND associés

Représentation internationale par: Grant Thornton International

LIBRAIRIE 343-4341 DISTRIBUTEUR 343-4348

Coophec

5255 AVE DECELLES, SUITE 1007 MONTREAL, QUE. H3T 1V6 TEL. 343-4414

btm

COURTIERS D'ASSURANCES  
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.  
1395 EST. RUE FLEURY, MONTRÉAL QUÉ. TEL. 384-7950

**Soyez d'affaires!**  
**Avec la nouvelle assurance collective PME 3-25**

**PME 3-25**, pour les PME de 3 à 25 employés, vous offre toutes les garanties que l'on retrouve habituellement dans les programmes d'assurance collective des grandes entreprises. Administration simplifiée, remboursement rapide des prestations, ce sont quelques-unes des qualités de ce programme fort bien adapté à vos besoins.

**N'hésitez plus!** Faites comme la plupart des gens d'affaires modernes: dotez votre entreprise d'un programme d'assurance collective adéquat qui assure à vos employés la tranquillité d'esprit nécessaire à un rendement maximal et contribue à votre bonne réputation.

**Vous aussi soyez d'affaires!** Avec PME 3-25. Pour plus de détails, communiquez avec notre service des ventes d'assurances et rentes collectives au (514) 861-5781 ou consultez notre représentant au bureau d'agence le plus près de chez vous.

LES ARTISANS COOPVE

Une force collective,  
4,000,000 de COOPÉRATEURS  
au Québec

LE CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC  
2875, Boulevard LaSalle, 6e étage, Ste-Foy, Qué. Canada G1V 2M2 Tel.: 418-659-4603

Les compagnies d'ici

# L'innovation, une affaire de famille chez Harricana Métal

par Marie-Agnès Thellier

«**N**OUS dépensons plus de 3% de notre chiffre d'affaires cette année en recherche et nous n'hésitons jamais à transformer un de nos produits pour qu'il devienne plus utile, plus robuste, d'un entretien plus simple».

Non, cette citation n'est pas extraite d'un discours du président de Northern Telecom ou de Mitel. Celui qui s'exprime était jusqu'ici peu connu au Québec: Claude Arcand, l'un des cinq associés d'une entreprise familiale d'Amos, Harricana Métal. Le nom fait allusion à la rivière Harricana qui traverse la ville d'Amos.

Claude Arcand est devenu le 7 novembre dernier, président du Groupement québécois d'entreprise. Ce n'est pas étonnant car «on se ressemble un peu», comme il le dit lui-même. Le groupement parie en effet sur le dynamisme, l'ouverture d'esprit et le goût d'innover des entrepreneurs québécois. Ingrédients que

l'on retrouve dans la famille Arcand...

Il y a quelques semaines, M. Arcand expliquait à l'Association des commissaires industriels comment son entreprise avait pris le risque d'innover dans le domaine des équipements forestiers. Actuellement, Harricana Métal emploie 120 personnes à Amos, dont une dizaine de personnes en recherche-développement. Comme Harricana veut lancer sur le marché cinq nouveaux produits dans les prochaines années, elle projette d'étendre ses installations en 1983, au prix de \$2,6 millions, créant une quarantaine d'emplois.

«Nous sommes même déjà dans la première phase de l'expansion prévue puisque nous achetons de la machinerie de précision pour fabriquer nos nouveaux produits, dont certains sont déjà à l'étape de la mise en marché quand d'autres sont encore sur la table à dessin», dit M. Arcand.

En avril 1981, Harricana Métal s'implantait à Montréal en achetant la Compagnie de trempes des métaux de Montréal Ltée, maintenant baptisée «Montréal Métal». Cette compagnie emploie 45 personnes et la direction d'Harricana fait actuellement plus ample connaissance avec le milieu, le marché et le personnel de l'entreprise. Un associé y travaille à temps plein et voudrait y appliquer les méthodes et la philosophie qui ont réussi à Amos.

«Nous avions le désir de nous diversifier: à Montréal, il s'agit de production de masse alors qu'à Amos nous produisons «sur mesure». Le marketing comme la clientèle sont donc différents. Nous voulions aussi nous rapprocher du centre des affaires, nous ouvrir sur l'extérieur, pour notre développement personnel», explique M. Arcand au DEVOIR. L'entreprise montréalaise reçoit des pièces façonnées dont elle assure la trempe et le durcissement.

Harricana Métal est née au début des années soixante. En 1961, la première génération d'Arcand, Richard et Gaston, qui étaient opérateurs forestiers, doivent changer de vocation et ils achètent une entreprise de ferblanterie, qui installe des chauffages à air chaud.

Mais le goût de la forêt leur est resté et «dès 1964, on voit le début d'une certaine philosophie, quand ils décident d'équiper un de leurs chargeurs sur roue d'un grappin rigide», raconte M. Arcand. C'est une idée révolutionnaire car l'exploitation forestière se faisait alors avec des engins sur chenilles. Le grappin peut maintenant mieux travailler et l'arrivée sur le marché des chargeurs articulés donne la possibilité de répondre à de nombreux besoins spécifiques: les grappins peuvent porter du bois de huit pieds, de 16 pieds, de grande longueur, etc.

L'innovation préside donc à la naissance de cette entreprise, spécialisée dans les



Une des innovations d'Harricana Métal: le grappin rigide, qui a permis de répondre à de nombreux besoins parmi les utilisateurs de la machinerie forestière.

équipements forestiers. Mais il n'y a pas de secrets: «il faut surtout être à l'écoute du marché, écouter tout ce que nos clients disent pour améliorer ou pour remplacer nos produits», précise M. Arcand.

«Nos facilités de recherche, ce sont les 45.000 milles carrés de forêt qui nous entourent! Et nos techniciens sont les mieux qualifiés au monde! Et nos opérateurs forestiers soucieux d'innover et d'expérimenter!» continue le directeur administratif d'Harricana Métal. L'entreprise emploie trois ingénieurs depuis plusieurs années.

«Le momentum de l'entreprise était bon puisque les clients avaient le désir de trouver des produits diffé-

rents. Notre force a été d'y répondre à partir d'une très bonne connaissance du marché et la région d'Abitibi s'y prête énormément», dit M. Arcand. Harricana a voulu d'emblée offrir une nouvelle façon de travailler en forêt, grâce à des équipements robustes, simples, fiables, faciles à réparer mais capables d'opérations complexes.

La suite est une série de dates: 1970, diversification avec l'invention du grappin rotatif, en forme d'araignée, qui permet le chargement tête-bêche des semi-remorques; 1975, lancement des têtes-abatteuses, dont le principe est lui aussi révolutionnaire puisqu'il sépare abattage et ébranchage; 1978: lancement de

plusieurs nouveaux produits dont les ébrancheuses; 1979, installation de la nouvelle usine sur le parc industriel d'Amos, un investissement de \$2,5 millions.

Harricana ne fabrique pas de machines-porteuses, mais seulement des accessoires; récemment, les manufacturiers de machinerie lourde lui ont permis de modifier leurs machines: une belle responsabilité!

Notamment dans le cas de la tête-abatteuse, Harricana a «pris des chances» car elle précédait l'évolution technique du marché. «Les PME ne doivent pas avoir peur de se lancer dans la recherche appliquée. Nos clients sont nos voisins. On leur dit: «tiens, on va

essayer cela aujourd'hui. On est des gars d'essai», dit M. Arcand.

L'entrepreneur est critique au sujet du Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ). «Nous avons eu quelques difficultés à nous adapter à la façon de travailler du CRIQ. La distance n'a pas aidé mais le résultat a été positif puisque le projet a été mené à bon port», dit M. Arcand. Il conseille aux PME de profiter des ressources en recherche-développement du CRIQ et du Conseil national de la recherche du Canada, mais en surveillant que l'on ne devie pas vers la recherche pure et en «mettant les freins» sur les frais de recherche.

L'éloignement d'Amos n'a pas nui à Harricana Métal, mais un problème se pose de plus en plus gravement: l'embauche d'une main-d'œuvre spécialisée. «Nous devons former notre main-d'œuvre nous-même. Même pour recruter un dessinateur, il faut prévoir longtemps à l'avance, passer des annonces à travers la province, parfois recourir à une agence spécialisée», explique le directeur administratif.

Loin de la ville, certains entrepreneurs régionaux font preuve d'une remarquable ouverture d'esprit. «C'est peut-être parce qu'on souffre d'être loin de Québec et de Montréal. C'est tellement difficile de faire venir un conseiller ici. Peut-être que c'est trop facile pour un chef d'entreprise de Montréal: les régions-ressources sont habituées à se battre toujours pour obtenir ce qu'elles veulent», dit-il. L'ouverture suppose aussi l'humilité d'accepter des conseils, venus de l'extérieur.

Le noyau familial qui est au cœur d'Harricana Métal saura-t-il assurer sa relève le jour venu? «En tous cas, nous essayons de donner le goût des affaires à nos enfants, ou tout au moins, de ne pas leur en donner le dégoût...», précise M. Arcand. Comme l'entreprise d'Amos prospecte des marchés étrangers, notamment en Australie, il y a de l'ouvrage pour bien des jeunes Arcand...

## La crise dans l'industrie du bois de sciage de l'Abitibi

# Forex accuse le gouvernement de détériorer la situation

par Maurice Girard

de la Presse Canadienne

En Abitibi, où l'industrie du bois de sciage connaît une des pires années de son histoire, les conséquences du budget supplémentaire présenté mardi soir par le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, pourraient détériorer encore plus la situation de l'emploi.

Déjà touchée par environ 600 mises à pied causées par la diminution de la construction domiciliaire, qui est attribuable à la flambée des taux d'intérêt, la région fait face à des conflits ouvriers dont la conjoncture économique ne favorise pas un règlement rapide.

À la Sarre, les 450 travailleurs des quatre usines du groupe Normick (scierie, rabotage, contre-plaqué et panneaux gauffrés) sont en grève depuis mai. Ils ont été rejoints sur les lignes de piquetage, à la fin d'octobre, par la centaine de travailleurs de la compagnie Blanchet.

Le groupe Forex de Val

d'Or reflète bien la situation de l'emploi dans l'industrie du bois de sciage: trois de ses sept usines de la région sont fermées et le directeur général, M. Ronald Cossette, est très explicite: «avec le budget supplémentaire qu'a présenté M. Parizeau, on n'hésitera pas à en fermer d'autres usines s'il le faut».

La situation économique rend M. Cossette pessimiste. Plus d'un millier de personnes, rappelle-t-il, continuent de travailler dans les quatre usines qui fonctionnent toujours (en plus de Forex-Leroy), mais il ne prévoit pas d'amélioration de la situation avant le printemps 1982.

Ces entreprises dépendent beaucoup du transport et de l'électricité. «En juillet dernier, nous avons subi une hausse de 20% des tarifs de transport. Mardi, c'était le prix de l'essence et en janvier prochain, ce sera l'électricité», souligne-t-il.

C'est la «troisième crise» que M. Cossette vit dans l'industrie du bois de sciage

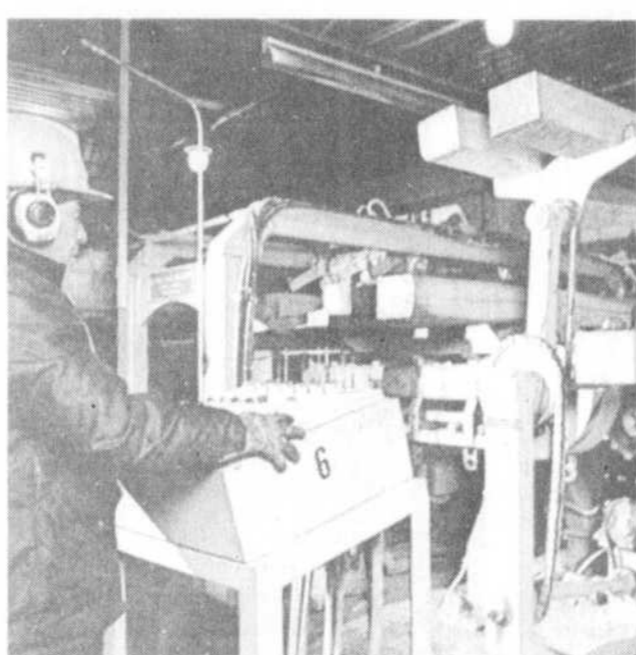
(1975, 1979 et 1981). Contrairement aux autres années, «le gouvernement contribue à la détérioration de la situation plutôt qu'à son amélioration».

La liste de fermetures permanentes ou temporaires et des mises à pied ou des lock-out est longue.

Jusqu'à présent, 365 travailleurs des usines de Val d'Or et de Malartic du groupe Forex se retrouvent sans emploi. Ces chômeurs temporaires ont joint les rangs de la soixantaine d'employés licenciés la semaine dernière à l'usine de la même compagnie à Baraute, où une dizaine de travailleurs de la compagnie Précibois étaient en congé forcé depuis août pour des raisons similaires.

Par contre, les activités au complexe forestier de Bernetz (chez Forex) ont repris lundi. Les 400 employés étaient en chômage technique depuis qu'une partie d'entre eux, les bûcherons, avaient décidé de faire grève, le 4 mai.

Par ailleurs, les 190 employés de l'usine de Produits forestiers Saucier, de Senne-



Environ 600 travailleurs ont été mis à pied depuis le début de la crise que traverse présentement l'industrie du bois de sciage de l'Abitibi. Selon le directeur général de Forex, le budget supplémentaire présenté par le ministre Parizeau n'améliorera pas les choses.

terre, ont été licenciés temporairement. Mais ils pourraient être rappelés bientôt, a indiqué le directeur général de la compagnie, M. Georges Pagé, qui rappelle que l'usine de Comtois, avec ses 700 employés — la plus grosse usine de sciage à l'est des Rocheuses — poursuit normalement ses activités.

À Macamic, la scierie Taschereau a tout bonnement fermé ses portes, privant de leur emploi une trentaine de travailleurs.

À Label-sur-Quévillon, la scierie de la compagnie Dantar a éliminé certains quarts de travail pour ne garder que celui de jour et la moitié de la force ouvrière (70 travailleurs) a été licenciée pour une période indéterminée.

À Amos, la compagnie J.R. Lumber a mis en chômage 70

travailleurs, il y a trois semaines. Mais le vice-président de la compagnie, M. Raymond Tanguay, a refusé de confirmer la nouvelle parce qu'il n'est pas habilité à faire des déclarations à la presse, dit-il, ajoutant toutefois avoir lu cette information dans un hebdomadaire local.

Une trentaine de bûcherons de la compagnie J.E. Thérien, d'Amos, ne travaillent toujours pas, bien que les 225 employés de l'usine continuent leur boulot.

Pour François Lemieux, porte-parole du Syndicat canadien des travailleurs du papier de la FTQ, section locale 3057, la situation n'a rien de nouveau. «Depuis un an, nous avons toujours 800 membres en grève de façon continue... C'est une vieille rengaine», dit-il.

«J'ai acheté un certificat de dépôt garanti au Trust Général. Grâce à son rendement élevé et à la flexibilité des modes de paiement, j'ai fait un excellent placement!»

Robert Lussier

**16 1/2%** Intérêts versés annuellement. Période de 1 an. Dépôt minimum 500\$.

D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujets à confirmation.

**Les certificats de dépôt garanti du Trust Général: un mode d'épargne supérieur où chacun trouve son avantage.**

- Taux d'intérêt élevé
- Sécurité du capital et des intérêts
- Aucun coût
- Taux d'intérêt garanti
- Souplesse dans le paiement des intérêts
- Conseillers financiers à votre service

**Demandez le poste 2000.**

Montréal 909, boul. Dorchester ouest 866-9641 - Outremont 1, Vincent d'Indy 739-3285

**Vous pouvez obtenir notre dépliant et notre carte de taux dans nos succursales de courtage immobilier.**

**TRUST GÉNÉRAL**  
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec  
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

**Une économie mourante?**

BRUXELLES (AP) — «L'économie belge était malade, maintenant elle est mourante». Tel est le diagnostic établi par Fabrimétal, l'une des principales organisations patronales belges, qui regroupe 1.250 entreprises métallurgiques représentant quelque 462.000 travailleurs.

Dans son rapport annuel, la fédération explique le «syndrome belge» et propose des remèdes «de la dernière chance». D'après elle, les raisons des difficultés de l'économie sont de trois ordres.

Le budget de l'Etat s'élèvera probablement cette année à 14,5% du produit national brut, alors qu'il n'est que de 4,4% en moyenne dans le Marché commun. Le déficit de la balance des paiements pour 1981 a déjà presque atteint 200 milliards de francs belges (près de \$6 milliards). Enfin, le nombre de chômeurs est passé de 90.000 en 1974 à 400.000 en septembre dernier.

Pour le directeur général de Fabrimétal, M. Jacques

**VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS**

**JACQUES BERKOWITZ**

La société Viau, Bélanger & Associés est heureuse d'annoncer que Me Jacques Berkowitz fait maintenant partie de leur cabinet.

Staerke, les syndicats, tout comme le patronat et le gouvernement, partagent la responsabilité de cette situation.

«Les syndicats, a-t-il dit, demandent encore de nouvelles mesures sociales et la poursuite de l'indexation des salaires sur les prix malgré l'inflation que cela entraîne».

Il a également critiqué le «manque de solidarité» des patrons et regrette qu'ils aient fait des concessions sans résister à chaque fois qu'il y avait menace de grève.

«Des manœuvres politiques empêchent la formation d'une équipe gouvernementale véritablement unie, a-t-il par ailleurs noté, et cela aboutit à un gouvernement faible où personne ne prend de responsabilités».

**LA COOPÉRATIVE D'HABITATION ET LA LOI:**

par Pierre Sylvestre et Ronald Charbonneau Avocats

COLLECTION DE 4 FASCICULES:

- 1- La coopérative d'habitation comme association coopérative (à paraître).
- 2- La coopérative d'habitation comme propriétaire et locataire de logements (octobre 1981, 100 pages).
- 3- La coopérative d'habitation et les règles régissant la construction (à paraître).
- 4- La coopérative d'habitation et le fisc (novembre 1981, 47 pages).

**BON DE COMMANDE**

Librairie **Wilson & Lafleur**  
39, rue Notre-Dame ouest, Ltée.  
Montréal, Québec H2Y 1S5

Veillez m'expédier:

.....exemplaire(s) du fascicule 2 à 7,50 \$

.....exemplaire(s) du fascicule 4 à 5,00 \$

Ci-joint mon paiement au montant de...\$, plus 1,00 \$ pour les frais d'envoi.

Nom.....

Adresse.....

Ville..... Code.....

**Le téléphone qui vous permet d'épargner est celui que vous achetez.**

Un nombre croissant de sociétés canadiennes se rendent compte qu'il est plus économique d'acheter leur système téléphonique de Tyme Telecom que de le louer de Bell.

En fait, en faisant des versements comparables aux tarifs mensuels de Bell, il suffit de 2 ou 3 années pour nous rembourser vos droits de propriété.

Par la suite, tout n'est que pur profit.

Mais, il y a d'autres raisons de considérer Tyme.

Nous sommes en tête de file en matière de communications et d'ordinateurs... et notre passé est là pour le prouver. Nous possédons l'expertise nécessaire pour faire une analyse approfondie de votre système actuel, évaluer vos besoins futurs et vous offrir la solution la plus efficace.

De plus, lorsque vous achetez de Tyme, vous recevez l'équipement le plus avancé, la formation de votre personnel et toute une vie de service rapide et fiable.

Donnez-nous donc un coup de fil.

**Tyme**  
**TYME TELECOM INC.**  
Département des Ventes  
5490, Royalmount, Montréal, Québec H4P 1H7 (514) 341-6300



L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

# Le Québec à l'ère de la microélectronique (1) Le projet SID, une chance à ne pas manquer

par André Bouthillier

Un marché mondial annuel de \$500 millions pourrait échapper à l'industrie québécoise de l'électronique parce que le groupe Vidéotron (1979) Ltée, le plus important câblodistributeur de la province, n'a pas encore déniché un manufacturier local capable d'assurer la fabrication quotidienne de 1.000 petits terminaux dans le cadre de son programme innovateur SID (Service d'information à domicile).

Pour éviter un tel «désastre», le président du groupe, M. André Chagnon, a rencontré d'urgence, mardi soir, le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, et le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron. Il les a instamment priés de trouver avec lui une solution rapide

qui l'empêcherait de vendre aux Japonais ou aux Américains une technologie unique au monde.

Interrogé par LE DEVOIR, le vice-président de Vidéotron, M. André Jauvin, a déclaré: «Le temps presse. Novembre 81 est notre grande étape décisive. Depuis cinq ans que nous préparons ce projet... Pour conserver notre avance technologique, il nous faut passer rapidement de l'étape de la maturation à celle de la fabrication et de la commercialisation. Or, il serait inimaginable que le Québec rate cette chance exceptionnelle: c'est l'occasion toute rêvée pour lui de créer une infrastructure industrielle dans le secteur de la microélectronique.»

Le projet SID, c'est l'ère du micro-ordinateur domestique relié à la télévision. D'ici à 1983, SID permettra d'implan-

ter un système complet d'interaction entre abonnés et un central informatique (ou plusieurs centres de données interreliés).

Par le canal du câble coaxial, SID aura l'avantage d'offrir une gamme de services simultanée: les canaux de télévision standards, communautaires et payants; l'information transmise par vidéo-text (exemple: le système canadien Télidon); la télé-surveillance pour la protection de son foyer (feu et vol); la gestion de l'énergie (Hydro-Québec pourra contrôler la consommation d'électricité de ses clients); les jeux informatiques; l'information sur des recettes de cuisine, les cotes boursières, etc.; la possibilité d'effectuer les transactions bancaires au foyer...

Pour rendre le système opérationnel, le groupe Vidéotron devra cependant remplacer le

convertisseur à distance, actuellement utilisé par ses 560.000 abonnés et ceux des autres compagnies, par un «interface» multifonctionnel. Cet interface contiendra un décodeur pour la télévision payante, un clavier de commandes intégré et un vidéo-text renfermant les instructions pour la fabrication de ses images et emmagasinant les informations commandées à distance de l'ordinateur central de Vidéotron ou des différents centres de données accessibles. C'est cette petite boîte rectangulaire qu'il faudra fabriquer en très grosses quantités.

Selon les études de Vidéotron, le Canada représente un marché de 350.000 unités par année, soit un chiffre d'affaires annuel de \$50 millions (la petite boîte coûtera à l'heure actuelle environ \$150). Roger Telecommunication, de To-

ronto, le plus gros câblodistributeur canadien, a déjà accepté de rendre SID accessible à son réseau de plus d'un million d'abonnés. Au Québec, Vidéotron pense pouvoir offrir SID à la moitié de son million de clients qu'il attendra d'ici à 1985 (560.000 abonnés présentement).

Au marché canadien, il faut ajouter les États-Unis où aucun câblodistributeur n'a encore réussi à égaler l'expertise de Vidéotron. Or, selon Michel Dufresne, directeur de la recherche à Vidéotron, le marché américain est dix fois plus gros que celui du Canada. Chaque mois, 250.000 nouveaux Américains s'abonnent au câble.

Vidéotron doit agir rapidement. Son avance technologique sur ses concurrents n'est que d'un an et il doit recevoir ses premières unités de pé-

tis boîtes avant que le Conseil de la radio-télévision et des télécommunications canadiennes donne le feu vert à l'exploitation de la télévision payante au pays, soit au printemps 82 ou à l'automne 83, l'un des services qu'offrira SID.

Jusqu'ici, le câblodistributeur québécois a rencontré une quinzaine de manufacturiers locaux mais n'a pas encore trouvé aucune entreprise capable de fabriquer autant d'unités par jour. La seule qui pourrait avoir la capacité de livrer les commandes de Vidéotron est Northern Telecom. Mais il y a un obstacle de taille: cette dernière favorise bien sûr la transmission de la télématique par téléphone plutôt que par câble...

«Plusieurs petites entreprises québécoises ont la compétence dans ce domaine mais elles ne pourraient pas fabriquer de grosses quantités. De plus, notre projet nécessite la construction d'une usine qui, en raison du nombre d'unités à fabriquer chaque jour, devra obligatoirement être robotisée. Cela représente un invest-

tissement de quelques dizaines de millions», a expliqué M. Jauvin.

Interrogé par LE DEVOIR, le ministre Bertrand a indiqué, que son ministère et celui de M. Biron déploieront le maximum d'efforts pour trouver une solution de rechange dans les plus brefs délais. «Cela est maintenant dans les objectifs de mon ministère de voir au développement économiques en matière de télécommunications», a-t-il précisé.

Quelques hypothèses seront étudiées dans les prochains jours:

- trouver une compagnie québécoise existante serait évidemment la solution idéale;
- inviter des partenaires étrangers, comme Zenith et General Instruments (qui fabrique le câblodistributeur Jerold), à construire une usine en territoire québécois;
- créer un consortium qui comprendrait une ou plu-

sieurs petites entreprises, Vidéotron, et les gouvernements québécois et/ou canadien. La compagnie Comterm, une société publique spécialisée dans la fabrication d'écrans cathodiques, aimerait participer à ce projet. Elle négocie avec Vidéotron depuis quelques semaines.

A Québec, c'est le branle-bas de combat. Dans son dernier discours inaugural, le premier ministre Lévesque annonçait que son gouvernement stimulerait le développement de secteurs de pointe au Québec au cours des prochaines années. L'exportation de la technologie de Vidéotron équivaldrait à un cuisant échec pour sa nouvelle politique car SID donnerait au Québec l'occasion d'effectuer une percée importante dans le microélectronique.

«C'est vraiment un rêve», de dire un haut-fonctionnaire de Québec.

(à suivre)

## développement régional

# Les coopérateurs ont de plus en plus une conscience régionale

par Marie-Agnès Thellier

Depuis 1973 pour l'Outaouais, 1976 pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, depuis quelques mois pour le Bas-Saint-Laurent et les Laurentides, quatre régions québécoises se sont dotées chacune d'un conseil régional des coopératives et d'autres régions comme l'Estrie, Charlevoix ou Montmagny, envisagent la création d'un tel outil de développement régional.

«Nous avons un double objectif: favoriser le développement de la région par la formule coopérative et viser le rendement optimal des coopératives existantes non structurées», explique Mme Hélène Lanthier, du Conseil des coopératives des Laurentides, fondé le 22 juin dernier. «Les coopérateurs ont de plus en plus une conscience régionale», ajoute-t-elle.

«Les coopératives importantes, comme les caisses d'épargne et de crédit, les coopératives agricoles ou les Cooprix ont des ressources financières, mais surtout des ressources humaines et de l'expérience dans la gestion des entreprises coopératives. Aussi, l'intercoopération permet de mieux utiliser ces ressources régionales pour le développement des autres coopératives et donc de la région», estime Mme Monique Saint-Amand, du Conseil des coopératives du Bas-Saint-Laurent.

«Les permanents de ces grosses coopératives sont tout à fait prêts à collaborer avec le Conseil, qui leur permet de sortir de leur isolement. Le groupe-fondateur comprenait même la présidente de la Fédération des caisses populaires, des représentants de la Coopérative agricole et de la Caisse d'établissement du Bas-Saint-Laurent», précise-t-elle.

Le Conseil des coopératives du Bas-Saint-Laurent compte 22 coopératives, dont deux caisses populaires; c'est encore peu car la région comprend 95 caisses populaires et 70 autres coopératives. «Mais nos membres représentent déjà pratiquement tous les secteurs d'activités», ajoute Mme Saint-Amand.

Le conseil des Laurentides comprend 16 coopératives. Six petites coopératives (qu'on dit «non structurées» dans le jargon coopératif), huit caisses populaires, un Cooprix et Assurances Coopive en sont membres, sur un potentiel de 73 à 75 coopératives (dont 40 caisses). Le Conseil est cependant tourné vers les nouveaux secteurs où peuvent naître des coopératives, comme l'habitation et la production. Il organise notamment des stages de formation en gestion et en administration des coopératives.

Trois coopératives de production se sont mises sur pied depuis deux ans: la Coopérative des tisserands des Laurentides (Tricofil), celle des ouvriers en bâtiment Jeré et celle des électriciens des Lau-

rentides. Fondée au printemps 1980, celle-ci fonctionnerait très bien et aurait dépassé ses objectifs.

Le conseil régional de coopératives le plus impliqué dans le développement régional est celui de l'Outaouais, le plus ancien et le plus actif depuis que le Conseil de l'intercoopération du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été mis en veilleuse, après trois ans d'activités.

«Le Conseil des coopératives de l'Outaouais (CCO) a été fondé parce qu'on constatait peu de développement coopératif: il n'y avait rien en habitation, en consommation, en production», rappelle Mme Sylvie St-Pierre-Babin, du CCO.

«Il y a actuellement une dizaine de projets sérieux de développement coopératif. Et depuis trois ans, une vingtaine de coopératives forestières, une coop d'ambulance, une d'apiculture. Le Conseil n'est pas le seul initiateur de ces coopératives mais la table de concertation qu'il représente permet d'accélérer le processus», explique Mme St-Pierre-Babin. Le Conseil regroupe 58 coopératives.

«Nous comptons aussi sur l'appui très important d'organismes gouvernementaux comme l'OPDQ, de la Société de développement coopératif (SDC), des organismes régionaux tels que la Société d'aménagement de l'Outaouais ou le Conseil régional de développement (CRD)», dit-elle. Dans plusieurs régions, c'est justement le CRD qui a «poussé» à la création d'un tel conseil, pour favoriser le développement d'entreprises coopératives.

Certaines créations de coopératives demandent un véri-

table mobilisation du monde coopératif régional pendant plusieurs années. Ainsi, l'ouverture d'un Cooprix, comme il vient de s'en faire deux dans l'Estrie et comme il s'en prépare une pour mai 82 à Hull. Il y a d'abord une mobilisation de volontaires autour de ce projet; puis une étude de faisabilité avec la Fédération des magasins Coop et la SDC; ensuite de nombreuses démarches appuyées par le Conseil des coopératives; le financement (par l'ensemble des dix caisses populaires de la ville de Hull dans ce cas-là); enfin les coopérateurs agricoles, Pécheurs Unis du Québec, les coopératives de l'étable etc. alimentent le magasin d'alimentation...

Les statistiques récemment publiées sur «Le mouvement Desjardins et le développement régional» montrent que les caisses ont engagé \$160,8 millions dans les coopératives, sur un actif consolidé de \$11,1 milliard. Environ 1,5% de l'actif sert donc au développement coopératif, sous diverses formes. Ce sont les régions de Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et Estrie qui ont les meilleurs résultats.

Parfois réticentes à s'engager dans l'intercoopération, au nom de l'autonomie de chaque secteur et de l'efficacité des entreprises, les caisses d'épargne et de crédit sont de plus en plus amenées par la conjoncture actuelle, notamment par la baisse de leur capital social, à diminuer le nombre de leurs prêts et à bien peser les risques qu'elles prennent.

Heureusement, l'implication dans un dossier de la SDC sert maintenant de garant, permettant d'obtenir plus facilement l'appui des «banquiers» coopératifs. Sur les dossiers difficiles, le Conseil régional des coopérateurs a aussi un rôle important, tant auprès des «décideurs» qu'auprès des nouveaux coopérateurs, qu'il aide à former.

Ce rôle d'agent de développement coopératif ne lui assure cependant pas encore un financement sûr, ni une place officielle dans le monde de la coopération. Des négociations sont actuellement en cours dans ces deux directions:

- lundi dernier, les deux représentants des quatre conseils régionaux existants participaient à la première rencontre du «Comité de coopération CCQ-secteurs non structurés», à laquelle participaient une dizaine de délégués sectoriels et régionaux. Les conseils régionaux aimeraient siéger de droit au Conseil de la coopération du Québec mais cela si-

gnifierait un profond changement de fonctionnement de l'organisme;

- comme d'autres conseils régionaux, les conseils de coopérateurs se butent chaque année au problème du financement et ils voudraient trouver une solution stable.

Les coopératives cotisent bien sûr. Au conseil de l'Outaouais, la cotisation est d'environ \$100 pour une coop' ordinaire, \$400 par coopérative agricole et elle varie de \$200 à \$1.200 pour les caisses populaires, selon le nombre de sociétaires. Mais il faut compléter ces cotisations par des subventions gouvernementales, même si le CCO se contente d'un budget annuel de \$70.000 pour deux permanents et un formateur qui assure une vingtaine de sessions.

Diverses possibilités ont déjà été utilisées, notamment le Fonds de développement régional. Mais les conseils de coopérateurs demandent au ministre des Coopératives et Institutions financières de définir une politique et de prévoir un mode de financement. Plusieurs conseils régionaux en cours de formation en seraient les premiers réjouis...

**MINES NORANDA LIMITÉE**  
AVIS DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de la société Mines Noranda Limitée a déclaré un dividende trimestriel de trente-cinq cents (35¢) l'action en devises canadiennes dans le cas des actions ordinaires en circulation, payable le 15 décembre 1981 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 20 novembre 1981. Les actionnaires qui le désirent peuvent toucher un dividende en actions ordinaires au lieu d'un dividende en espèces d'une valeur de \$21,69 l'action à condition de formuler ce choix avant la date d'inscription.

Par ordre du conseil, vice-président et secrétaire, R. C. ASHENHURST

Toronto (Ontario) le 13 novembre 1981

**MINES NORANDA LIMITÉE**  
AVIS DE DIVIDENDE

Le comité exécutif de la société d'administration de la société Mines Noranda Limitée a déclaré un dividende trimestriel de deux dollars et trente sept cents et demi (\$2,375) l'action en devises canadiennes dans le cas de 91% des actions à dividende cumulatif, privilégiées, convertibles et remboursables de Série A, payable le 15 décembre 1981 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 20 novembre 1981.

Par ordre du conseil, vice-président et secrétaire, R. C. ASHENHURST

Toronto (Ontario) le 13 novembre 1981

**Supplément sur les coopératives**

Le texte de Marie-Claire Malo, intitulé «Quel modèle pour tripler?» (page 19) est la conclusion d'un article plus long décrivant le secteur coopératif de la distribution et que l'espace restreint a empêché de reproduire en entier. LE DEVOIR s'en excuse auprès de l'auteur et signale que Mme Malo a publié dans Coopération-Distribution-Consommation de mars 1981 un texte retraçant «les grandes étapes de l'évolution des coopératives de consommateurs au Québec».

**Brascan**  
LIMITED  
(constituée en vertu des lois du Canada)

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le conseil d'administration de la Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de cinquante trois cents et un huitième (53¢) par action (en devises canadiennes) pour les actions privilégiées à impôt différé de 8 1/2% de Série A, PAYABLE le 15 janvier 1982 aux actionnaires inscrits au moment de la clôture des affaires, le 15 décembre 1981.

DATE à Toronto, Canada, ce 9<sup>e</sup> jour de novembre 1981.

Par ordre du conseil, le vice-président et secrétaire L. A. ALLEN

Agent de transferts des actions privilégiées à impôt différé de 8 1/2% est le Trust National, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada. Prière de communiquer promptement tout changement d'adresse au Trust National, 21 King Street East, Toronto, Canada M5C 1B1.

Le dividende payable par des certificats d'actions au porteur sera payé uniquement contre remise des certificats (avec les coupons des séries 154 à 160 inclusivement et talons attachés) en échange de reçus de dépositaire internationaux au porteur émis par Morgan Guaranty Trust Company of New York à Bruxelles, Belgique, en ce qui concerne les actions ordinaires convertibles de catégorie C de la Compagnie, ou de certificats d'actions enregistrés de la Compagnie. Les certificats au porteur (avec coupons des séries 154 à 160 inclusivement et talons attachés) peuvent être cédés pour échange à:

CIK  
59, rue de Namur  
1000 Bruxelles  
-ou-  
Morgan Guaranty Trust Company of New York  
35, avenue des Arts  
1040 Bruxelles

DATE à Toronto, Canada, ce 9<sup>e</sup> jour de novembre 1981.

Par ordre du conseil, le vice-président et secrétaire L. A. ALLEN

Les agents de transfert de la Compagnie sont le Trust National, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada, et Citibank, N.A., New York, E.U. Prière de communiquer promptement tout changement d'adresse au Trust National, 21 King Street E., Toronto, Canada M5C 1B1.

**LES SERRES**  
DU VIEUX MONTRÉAL

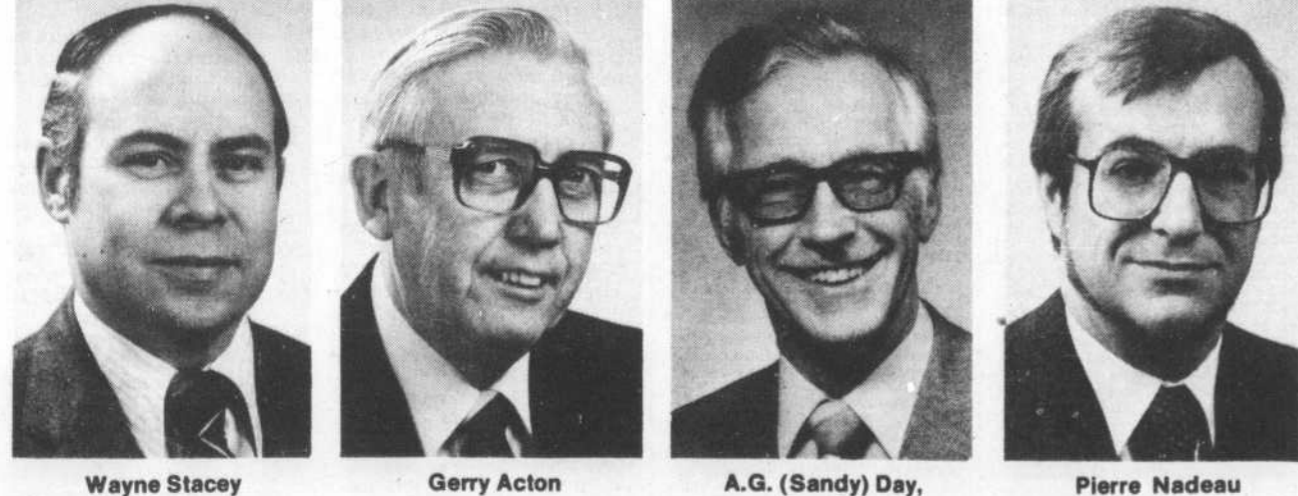
**La rigolade côté cour  
La régalade côté jardin**

Les Serres du Vieux Montréal sont un véritable jardin de délices. Le décor, où foisonne une belle variété de plantes vertes, annonce déjà toute la fraîcheur des spécialités de la maison. Outre un savoureux Carré d'agneau à la menthe, Les Serres offrent des plats inédits comme le Veau aux pommes et l'Escalope de saumon en laitue qui sont de délectables trouvailles. Et les salades ont toute la saveur des bons légumes du jardin... naturellement!

À l'heure du digestif, il fait bon se retrouver en joyeuse compagnie dans l'ambiance animée du salon-bar Le Bijou et se détendre devant la cheminée, au son du piano Jazz. Table d'hôte midi et soir, en semaine. Ouvert tous les jours, de 12h à 23h. Les Serres du Vieux Montréal, 417, rue Saint-Pierre. Réservations: 288-9788.

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

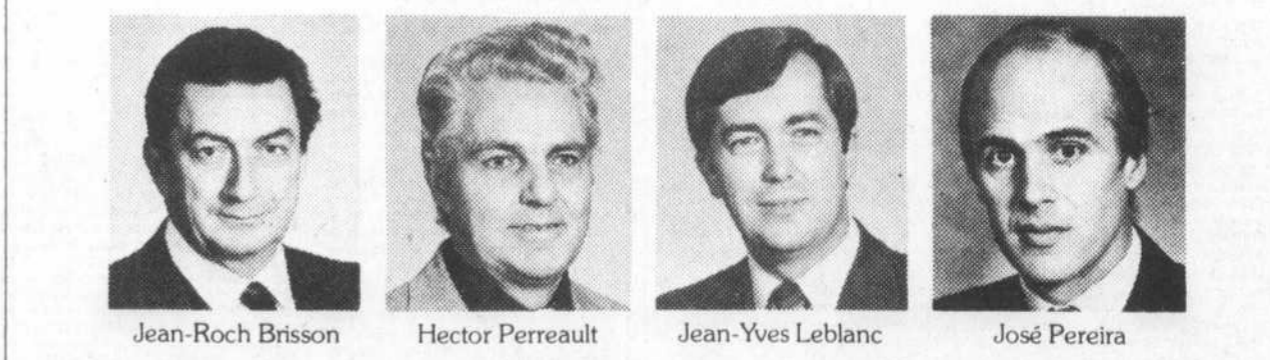
## L'ASSOCIATION CANADIENNE DES RADIODIFFUSEURS



Ernest Steele, président et mandataire général, est heureux d'annoncer les nominations suivantes au sein de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, représentant plus de 400 stations privées de radiodiffusion à travers le Canada: **Wayne Stacey**, vice-président exécutif et chef de l'exploitation; **Gerry Acton**, vice-président de l'administration et des services aux membres; **A.G. (Sandy) Day**, Ing. P., vice-président des services d'ingénierie; et **Pierre Nadeau**, vice-président des services de relations gouvernementales et politiques.

La reconstruction et l'addition de nouveaux employés, au sein de l'ACR, permettront à celle-ci de fournir une aide encore plus efficace aux stations-membres face aux exigences d'un volume de travail toujours plus élevé en raison de la technologie de l'ère spatiale.

## MARINE INDUSTRIE LTÉE NOMINATIONS



Le Président du Conseil d'administration de Marine Industrie Ltée, M. Guy Coulombe, annonce les nominations suivantes au sein de l'équipe de direction de la compagnie: le Président et Directeur général, M. Jean-Roch Brisson, est nommé Président et Chef de la direction de MIL. L'actuel Vice-président de la division hydro-électrique, M. Hector Perreault, accède au poste de Vice-président exécutif et Chef des opérations; il devient également membre du Conseil d'administration et du Comité exécutif de MIL. La vice-présidence de la division hydro-électrique et la responsabilité de Marine Industrie (Montage) Ltée sont confiées à M. Jean-Yves Leblanc qui continuera en même temps d'assumer la présidence de Sométal Atlantic Ltée. Le nouveau poste de Vice-président au développement de l'entreprise a été confié à M. José Pereira.

Les changements et nominations ci-haut mentionnés sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre et s'inscrivent dans le cadre du plan de développement de la compagnie.

Rappelons que MIL est un complexe industriel diversifié qui regroupe, outre la division hydro-électrique, deux autres importants secteurs d'activités, soit la division navale et industrielle et la division des wagons, dont les vice-présidences sont assumées respectivement par messieurs Guy Véronneau et Donald Guévremont.



# AVIS PUBLICS

Prenez avis que EUGÈNE DEMERS TRANSPORT, détenteur du permis M-501189-001, demande à la Commission des Transports du Québec un permis spécial pour le transport de la neige dans la région 10, saison hivernale 1981-82. Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution.

1<sup>ère</sup> parution: 19 novembre 1981  
2<sup>ème</sup> parution: 20 novembre 1981  
3<sup>ème</sup> parution: 21 novembre 1981

**AVIS**  
**SUCCESSION RÉGENT (RÉJEAN) DEGUIRE**  
Avis est par les présentes donné que la fille mineure de Régent (Réjean) Deguire, décédé le cinq janvier mil neuf cent quatre-vingt, savoir: Louise Deguire a accepté la succession dudit Régent (Réjean) Deguire, sous bénéfice d'inventaire suivant acte reçu le dix novembre mil neuf cent quatre-vingt-un, devant Me Richard Roy, notaire, pratiquant au 1206 boulevard Saint-Joseph est à Montréal, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le treize novembre mil neuf cent quatre-vingt-un, sous le numéro 3 221 933.

Donné à Montréal, ce seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-un.

Me Richard Roy, notaire

**AVIS**  
Avis est donné par Norma Ornstein, domiciliée au 5555 avenue Borden, Côte-St-Luc, veuve de David Layman, décédé le 15 février 1981, que les légataires, savoir, la déclarante et ses enfants Leslie, Carissa, et Paulina, tous du même lieu, et Marlène L. Harris, résidant au 247 chemin Gignery, à Kingstons, Ontario, ont accepté la succession sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant le notaire sous-signé le 7 juin 1981 et enregistré à Montréal le 10 juin 1981 sous le numéro 3181248. L'inventaire des biens a été fait et est consultable au notaire sous-signé le 5 novembre 1981, sous le numéro 19,279, et peut être consulté au bureau, à l'adresse ci-dessus.

Montréal, le 5 novembre 1981.

E.G. SABLON, notaire  
Suite 1001, 101<sup>er</sup> Ouest, rue Ste-Catherine  
Montréal  
H3B 3R8

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que THERESA BRENNER, a fait cession de ses biens le 10<sup>ème</sup> jour de novembre 1981, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26<sup>ème</sup> jour de novembre 1981, à neuf heures trente (9 h 30) de l'avant-midi, au bureau du syndic, Maheu Noisieux Inc., 2 Place Laval, suite 460, Laval, Qué., Le 11 novembre 1981.

MAHEU NOISEUX INC. — Syndic  
Par: C.A. Michaud, adm.  
Bureau de Maheu Noisieux Inc. — Syndic  
2 Place Laval,  
Suite 460,  
Laval, Qué.  
H7N 5N6

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DISTRIC DE ST-HYACINTHE

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

MONSIEUR ROSAIRE CHOQUETTE, producteur agricole, domicilié et résidant à St-Damase, comté de St-Hyacinthe.

Appelant

LE SOUS-MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS selon l'article 98a) de la Loi sur la qualité de l'environnement (1977, L.R.Q. chap. 02 et amendements) PRENEZ AVIS, conformément à l'article 98a) de la Loi de la qualité de l'Environnement (1977, L.R.Q. chap. 02 et amendements) qui appelle à la Commission municipale du Québec de la décision rendue en date du 9 octobre 1981 par l'intimé, le sous-ministre de l'Environnement, à l'effet de refuser à l'appelant le droit d'exploiter du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, de chaque année, sur le lot P-78 du cadastre officiel de St-Damase, comté de St-Hyacinthe, un bâtiment agricole dans lequel l'appelant désire faire l'élevage de deux mille porcs à l'engraissement (2,000).

Montréal, le 16 novembre 1981

MASSEY, HUOT, BEAUCHAMP & ASS.  
Procureurs de l'appelant

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
DIVISION DES DIVORCES

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-12-110243-817

STÉPHANES CYRUS, commiss. des Cité et District de Montréal et présentement résidant au 4655 Bourret, app. 25

Requérant

versus

CYNTHIA GEORGE, occupation inconnue, adresse inconnue

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Cynthia George est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau de la division des divorces de Montréal. Prenez plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous, sans préjudice de ce qui sera demandé ultérieurement.

RONALD CHASSE  
PROTONOTAIRE-ADJOINT  
Mes. Cartwright, Kennedy & Gossack  
Suite 1150, 555, Boul. Dorchester Ouest,  
Montréal, Québec  
Procureurs de la Requête.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
DIVISION DES DIVORCES

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-12-110113-812

ALBERT BASKOVICS

Requérant

versus

DAME PAULA MARIE MANSELL (also known as PAULA ROY)

Intimée

AVIS

L'intimée DAME PAULA MARIE MANSELL (aussi connue comme PAULA ROY), est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée au Greffe des Divorces.

Prenez avis qu'à défaut par vous de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous, sans préjudice de ce qui sera demandé ultérieurement.

RONALD CHASSE  
PROTONOTAIRE-ADJOINT  
Mes. Cartwright, Kennedy & Gossack  
Suite 1150, 555, Boul. Dorchester Ouest,  
Montréal, Québec  
Procureurs de la Requête.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
DIVISION DES DIVORCES

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-04-004217-817

ANTONIO INTEROSICIA, résidant et domicilié à Châteauguay, district de Beauharnois.

Requérant

versus

MARLENE HANES, présentement de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée MARLENE HANES est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la présente publication.

Prenez plus avis, qu'une REQUÊTE POUR MESURES PROVISOIRES sera présentée pour adjudication sur icelle devant l'un des Honorables Juges de la Cour Supérieure, enregistré pour et dans le district de Montréal, division de pratique, le 21 décembre 1981 en chambre 16, 12, à 9:30 heures de l'avant-midi, ou dès que Conseil pourra être entendu, veuillez agir en conséquence.

Une copie du bref d'assignation, de la demande pour, des avis (art. 119a, c.p.c.) de la requête pour mesures provisoires, de l'assignation et de l'avis de présentation a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à l'intention de l'intimée.

MONTRÉAL, le 12 novembre 1981

ARMAND BEAULIEU, P.A.C.S.M.

Me PATRICIA THÉRIAU  
a/s Tailleur Tailleur & Ass.,  
278, avenue, rue St-Jacques, #1020,  
Montréal, P.Q. H2Y 1A3  
PROCUREUR DU REQUÉRANT

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-05-001408-817

CAISSE POPULAIRE DU LAC MASSON,

partie demanderesse,

versus

YVON P. BOISSONNAULT,

partie défenderesse

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE TERREBONNE,

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

A: YVON P. BOISSONNAULT,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
LUCIE PELOUIN

Mes Barron, Geoffrin, Turcotte & Beauchamp  
1405, Henri Bourassa ouest # 206  
Montréal (Québec)  
Tel: 337-0077

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Richard LeMaire  
2, Complexe Desjardins  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
Tel: 873-2068

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-046342-817

LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

partie demanderesse,

versus

SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

A: SERVICE DE TRAITEUR HIGHSMITH INC.,

Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant cette publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à votre intention au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1981

PROTONOTAIRE ADJOINT  
ARMAND BEAULIEU

Mes Juneau & Associés  
a/s Me Daniel Pélouin  
2, Complexe Desjardins  
C.P. 730  
Tour de l'Est, 24<sup>ème</sup> étage  
MONTRÉAL (Québec)  
(Tel: 873-2068)

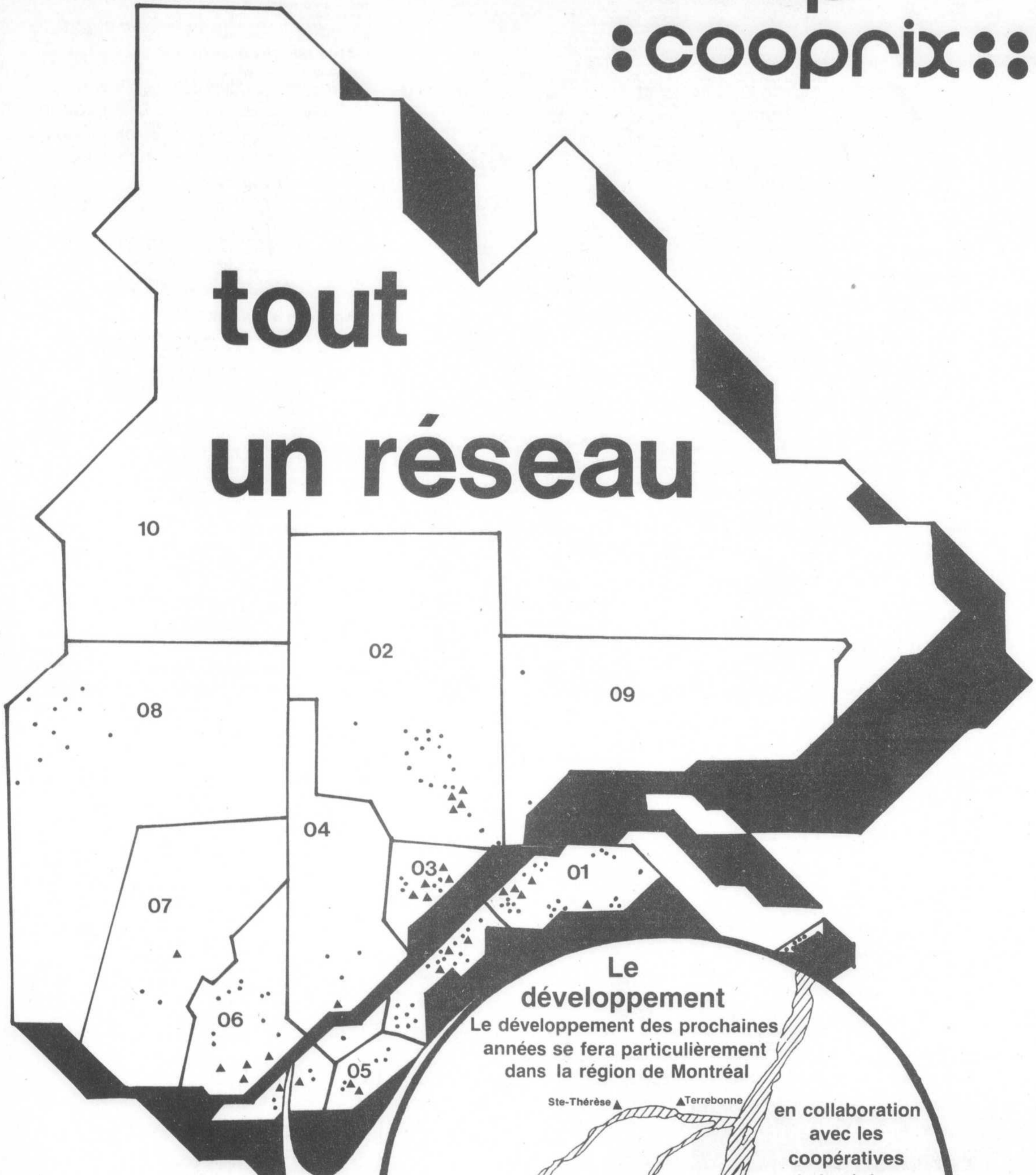
AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 octobre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Publicité Laurentide Inc./Laurentide Advertising Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 5e jour de novembre 1981, sous le numéro 3220137. Ce 13e jour de novembre, 1981.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 octobre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Dalias Dress Ltd./Robes Dalias a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 5e jour de novembre 1981, sous le numéro 3220139. Ce 13e jour de novembre, 1981.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 29 octobre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Dalias Dress Ltd./Robes Dalias a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 5e jour de novembre 1981, sous le numéro 3220139. Ce 13e jour de novembre, 1981.

**coop**  
**:cooprix:::**

**tout**  
**un réseau**



**Le développement**  
 Le développement des prochaines années se fera particulièrement dans la région de Montréal

en collaboration avec les coopératives de la région, notamment la coopérative des consommateurs de Montréal.

**Le réseau**

- 220 Coopératives de consommateurs (COOP-COOPRIX) affiliées à la Fédération des Magasins Coop
- 140 000 familles-membres
- 4 Centres de distribution de gros
- 4 Bureaux régionaux
- 2 350 Employés

Votre coopérative de consommateurs

**Légende**

- coop \_\_\_\_\_ ●
- :cooprix::: \_\_\_\_\_ ▲

**Cooprix Ste-Thérèse**  
 156, rue Turgeon  
 Ste-Thérèse, Québec  
 J7E 3J3

**Cooprix St-Louis de Terrebonne**  
 4665, boul. des Seigneurs  
 St-Louis de Terrebonne, Québec  
 J0N 1N0

**M.C. St-Léonard**  
 8520, boul. Lacordaire  
 St-Léonard, Québec  
 H1R 2A5

**Cooprix I ccm**  
 1420, rue Legendre  
 Montréal, Québec  
 H2M 1H5

**Cooprix II ccm**  
 3600 est, boul. St-Joseph  
 Montréal, Québec  
 H1X 1W6

**Cooprix III ccm**  
 1133, boul. Shevchenko  
 LaSalle, Québec  
 H8N 1N7

**Cooprix IV ccm**  
 1601, boul. Roland Thérien  
 Longueuil, Québec  
 J4J 5C5

**Cooprix Granby**  
 323, St-Jacques  
 Granby, Québec  
 J2G 3N5